COMMUNE DE
BOIS-D'AMONT

CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE
POUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE SALLE DE SPORT DOUBLE POLYVALENTE

RAPPORT DU JURY



projet lauréat : MATHILDE

SIA 142 · programme conforme au règlement SIA 142 · édition 2009

Août 2024

TABLE DES MATIERES

page

I. CLAUSES RELATIVES A LA PROCEDURE (reprise rapport jury) 3

1. Introduction 3
2. Objectifs du concours 3
3. Maître de l'ouvrage et secrétariat du concours 3
4. Genre de concours et type de procédure 4
5. Reconnaissance des conditions du concours 4
6. Conditions de participation 4
7. Modalités d'inscription 5
8. Somme globale des prix 5
9. Attribution et étendue du mandat 5
10. Procédure en cas de litige 6
11. Composition du jury 6
12. Calendrier du concours et développement du projet 6
13. Documents remis aux participants 7
14. Visite du site 7
15. Documents demandés 7
16. Rendu des plans et de la maquette 8
17. Questions et réponses 8
18. Exposition publique des projets 8
19. Critères de jugement 8

II. CAHIER DES CHARGES (reprise rapport jury) 9

20. Objet du concours 9
21. Terrain et périmètre du concours 9
22. Dispositions légales 9
23. Programme des locaux et aménagements 10
24. Remarques par rapport au site et au programme 12

III. APPROBATION DU PROGRAMME (reprise rapport jury) 12

IV. DOCUMENTS ANNEXES (reprise partielle rapport jury) 13

Annexe 1 : Plan du périmètre du concours 13

V. REPONSES AUX QUESTIONS 14

VI. CONTRÔLE TECHNIQUE 21

25. Inscriptions 21
26. Réception des documents 21
27. Examen des documents 22

VII. JUGEMENT 23

28. Séances du jury 23
29. Exclusions 23
30. 1er tour de jugement 23
31. 2ème tour de jugement 24
32. 3ème tour de jugement 24
33. Classement 24
34. Recommandations du jugement 25
35. Approbation du rapport du jury 25
36. Levée de l'anonymat et présentation des projets 26
37. Présentation des projets 27

I. CLAUSES RELATIVES A LA PROCEDURE

1. INTRODUCTION

Née au 1er janvier 2021 de la fusion des anciennes communes d'Arconciel, Ependes et Senèdes, la commune de Bois-d'Amont est une commune située dans le district de la Sarine. Elle a une superficie de 12,28 km2, et comptait fin 2022 une population de 2'344 habitants/tes.
La commune de Bois-d'Amont envisage de développer de nouvelles infrastructures communales afin de répondre à différents besoins notamment en lien avec les activités sportives scolaires et associatives, et culturelles. Il s'agira également, dans un deuxième temps, de solutionner la question des déchetteries communales.
Le développement d'une première étape comprenant la construction d'une salle de sport double à usage polyvalent, avec ses aménagements extérieurs, de même qu'un abri de protection civile et d'une salle à usages multiples, fait l'objet du présent concours. Le projet global prévoit la construction de l'ensemble de ces nouvelles infrastructures sur les parcelles RF 398, 399 et 400 du secteur d'Ependes, toutes propriété de la commune de Bois-d'Amont et situées en zone d'intérêt général.
Situé sur la parcelle communale RF 400, le terrain de football existant nécessite d'être rénové. Ce projet peut être réalisé de manière indépendante du projet de nouvelles infrastructures dès lors qu'il ne sera pas déplacé, mais rétréci, et qu'aucune contrainte particulière ne nécessite sa mise au concours.
Le solde du terrain, non occupé par cette première étape, sera disponible pour le développement de constructions / infrastructures futures dont le programme n'est pas encore connu à ce jour, comme par exemple la construction d'une déchetterie communale, de locaux pour l'accueil de la petite enfance, de locaux pour l'administration communale, ou autres.
Tenant compte de ce cahier des charges et afin de trouver les meilleures solutions possibles pour la réalisation de la première étape de ce développement, le Conseil communal souhaite organiser un concours d'architecture à un degré, en procédure ouverte.
Sur la base d'une étude de faisabilité réalisée, une première approche du coût du projet a été évalué à CHF 13 millions TTC pour le bâtiment (CFC 2) et CHF 1'550'000.- TTC pour les aménagements extérieurs (CFC 4).

2. OBJECTIFS DU CONCOURS

La commune, par l'intermédiaire du concours d'architecture, souhaite trouver une solution optimale à la problématique du développement de ces infrastructures communales sur les parcelles prévues à cet effet. Pour information, un investissement a été voté et accepté par l'Assemblée communale du 4 décembre 2023 afin d'organiser un concours d'architecture.

Le maître de l'ouvrage attend des réponses à haute valeur architecturale, axées sur la fonctionnalité, afin de développer le site actuel, en assurant une intégration optimale des infrastructures et en valorisant l'espace du cours d'eau (Rialet) situé à l'Ouest de la zone. Des réponses simples, efficaces et durables sont attendues afin de répondre au cahier des charges faisant l'objet du présent concours.

Le projet devra prendre en compte le développement de la nouvelle salle de gymnastique double polyvalente, et de ses aménagements extérieurs, et permettre le développement ultérieur d'infrastructures communales complémentaires, dont notamment une déchetterie. Une utilisation rationnelle du sol est ainsi attendue des concurrents.
Selon les vœux du Conseil communal, le bâtiment faisant l'objet du concours devra être fonctionnel, durable, sobre, polyvalent, respecter l'enveloppe budgétaire annoncée et avoir des coûts de fonctionnement rationnels.

3. MAITRE DE L'OUVRAGE ET SECRETARIAT DU CONCOURS

Maître de l'ouvrage :	Commune de Bois-d'Amont
Secrétariat du concours :	PAGE ARCHITECTES SA Route des Arsenaux 21 – CH 1700 FRIBOURG Courriel : concours-bois-damont@pagearch.ch

Des prises de contact avec le secrétariat du concours ne sont admises **qu'en cas de problème** avec la communication électronique.

4. GENRE DE CONCOURS ET TYPE DE PROCEDURE

Il s'agit d'un concours de projets à un seul degré, en procédure ouverte, selon le règlement SIA 142, édition 2009. Le français est la langue officielle du concours, et également pour la suite du mandat. Le maître de l'ouvrage se réserve le droit de prolonger le concours par un degré d'affinement anonyme en option, faisant l'objet d'une indemnisation à part de la somme globale des prix, et limité aux seuls projets qui restent en lice.

L'art. 28 du règlement SIA 142 édition 2009 est applicable. Le maître de l'ouvrage étant public, seules les décisions relatives à la procédure, notamment l'avis de concours et l'exclusion d'un projet, peuvent faire l'objet d'un recours auprès de l'autorité judiciaire compétente dans un délai de 20 jours dès leur notification. Dans ce cas, le participant peut faire recours au Tribunal cantonal, conformément à la Loi cantonale sur les marchés publics. Le for est à Fribourg

5. RECONNAISSANCE DES CONDITIONS DU CONCOURS

La participation au concours implique, pour le maître de l'ouvrage, le jury et les concurrents, l'acceptation des clauses du règlement SIA 142, édition 2009, du présent document, des réponses aux questions et des prescriptions mentionnées ci-dessous :

- Accord sur les marchés publics (AMP) de l'organisation mondiale du commerce du 30 mars 2012, et annexes concernant la Suisse,
- Loi fédérale sur le marché intérieur (LMI) du 6 octobre 2005,
- Ordonnance sur le marché intérieur (OMP) du 11 décembre 1995,
- Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP 2019),
- Loi fribourgeoise sur les marchés publics (LCMP) du 02.02.2022 et son règlement (RCMP) du 12.12.2022.

6. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux architectes, établis en Suisse ou dans un état signataire de l'accord OMC sur les marchés publics, et qui offre la réciprocité. Les architectes en assument la responsabilité.
Au moment de l'inscription les participants doivent remplir au minimum l'une des conditions suivantes :
Etre porteur du diplôme d'une des Ecoles polytechniques fédérales de Lausanne ou de Zürich, de l'Institut d'architecture de Genève, de l'Académie d'architecture de Mendrisio, de l'une des Hautes Ecoles spécialisées suisses (HES ou ETS) en architecture, ou d'un diplôme étranger bénéficiant de l'équivalence.

Ces conditions doivent être remplies au moment de l'inscription. Les concurrents étrangers doivent prouver l'équivalence de leur diplôme en transmettant une attestation délivrée par le REG (Fondation des registres suisses des professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement, Hirschengraben 10, 3011 Bern, tél. +41 31 382 00 32, courriel info@reg.ch), de niveau A ou B, le niveau C étant exclu.
Le SEFRI (Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation / https://www.sbfi.admin.ch/sbfi/fr/home.html.) se charge également de la reconnaissance des diplômes étrangers.

La formation d'une équipe pluridisciplinaire avec un ingénieur civil, et/ou un architecte paysagiste, peut se faire sur une base volontaire. Dans le cas où le jury remarque une contribution de qualité exceptionnelle, il le saluera dans le rapport. De cette manière les conditions pour que les projeteurs volontaires de l'équipe gagnante puissent être mandatés directement sont remplies. La participation de mêmes spécialistes dans plusieurs équipes est possible.

L'association de plusieurs bureaux d'architectes est admise, mais limitée à deux bureaux.
Dans le cas d'un groupement d'architectes, tous les membres du groupement doivent remplir les conditions de participation. Le secrétariat du concours validera les inscriptions une fois la totalité des documents demandés reçus. L'authenticité des documents fournis non originaux reste sous la responsabilité du concurrent. Les concurrents qui ne remplissent pas les exigences de participation seront exclus du concours. Il est rappelé la teneur de l'art. 12.2 du règlement SIA 142 concernant les critères d'exclusion.

7. MODALITES D'INSCRIPTION

Le présent document, comme d'ailleurs tous les documents du concours, sont consultables et téléchargeables sur le site internet www.simap.ch.
Les inscriptions doivent se faire auprès du secrétariat du concours, par courrier ou courriel, en utilisant l'annexe 4. Elles doivent comporter les éléments suivants :

- coordonnées complètes des concurrents, soit le nom complet de chaque bureau, le nom de la personne responsable, les adresses postale et email, le numéro de téléphone, les coordonnées bancaires ou postales complètes,
- copie des preuves relatives aux exigences mentionnées sous point 6,
- copie du récépissé attestant du versement d'un montant de CHF 400.- sur le compte ouvert à cet effet auprès de la Banque cantonale de Fribourg, IBAN: CH2400768300173087207, SWIFT/BIC: BEFRCH22 en faveur de PAGE ARCHITECTES SA, Rte des Arsenaux 21, 1700 Fribourg (concours Bois-d'Amont). Ce montant sera remboursé aux concurrents qui rendront un projet admis au jugement.

8. SOMME GLOBALE DES PRIX

La somme globale de CHF 145'000.- HT est mise à disposition du jury pour l'attribution de 4 à 8 prix. Selon le règlement SIA 142, des mentions pourront être attribuées pour 40% de cette somme au maximum. La somme globale des prix a été définie sur la base des directives de la commission SIA.
Le jury peut classer des travaux de concours mentionnés. Si l'un d'eux se trouve au premier rang, il peut être recommandé pour une poursuite du travail, pour autant que cette décision du jury soit prise au moins à la majorité des trois quarts des voix et avec l'accord explicite de tous les membres non professionnels du jury, selon l'art. 22.3 du règlement SIA 142.

9. ATTRIBUTION ET ETENDUE DU MANDAT

Le maître de l'ouvrage entend confier le mandat d'étude et de réalisation au lauréat, auteur du projet recommandé par le jury (100% des prestations). Il se réserve toutefois le droit de ne pas adjuger tout ou partie de ces prestations, respectivement de révoquer tout ou partie de la décision d'adjudication si :

- Le lauréat ne dispose pas ou plus de la capacité suffisante sur les plans financier, économique, technique ou organisationnel pour l'exécution d'un ouvrage de cette envergure (art. 20 RMP).
  Dans ce cas, le lauréat aura toutefois la possibilité de suppléer à ce défaut de capacité en s'adjoignant l'aide d'un ou de plusieurs sous-traitants de son choix avec lesquels il aura un lien contractuel (et non pas le maître de l'ouvrage). Il soumettra préalablement le nom du ou des sous-traitants au maître de l'ouvrage. Celui-ci pourra refuser d'adjuger tout ou partie des prestations au lauréat, respectivement révoquer la décision d'adjudication s'il s'avère que le ou les sous-traitants proposés ne sont pas ou plus aptes au sens de l'article 20 RMP ou ne satisfont pas ou plus aux conditions de l'article 11 lettres a, e, f, et g AIMP,
- Les autorisations nécessaires à la réalisation du projet ne sont pas octroyées par les autorités compétentes,
- Les crédits nécessaires à la réalisation du projet ne sont pas octroyés par les autorités compétentes.

En cas d'interruption du mandat pour l'un des trois points susmentionnés, les honoraires seront calculés au prorata des prestations accomplies en tenant compte des articles de la SIA 142, 2009, et aucune indemnité supplémentaire ne pourra être exigée.
Le maître de l'ouvrage n'entrera pas en matière quant au remboursement des frais de déplacement durant toute la durée des études et du mandat d'exécution. Les règlements SIA 102, 103 et 105 constitueront la base de définition des prestations et des honoraires. Les facteurs pris en compte seront les suivants : catégorie d'ouvrage IV, soit n = 1.0 ; facteur d'ajustement r = 1.
Sur requête du maître de l'ouvrage, le lauréat devra pouvoir attester de sa solvabilité et être à jour avec le paiement des impôts et autres cotisations.
L'auteur du projet reste bénéficiaire exclusif des droits d'auteur. Les documents des projets primés deviennent propriété du maître de l'ouvrage. Une publication des projets par le maître de l'ouvrage sera faite avec la mention des auteurs. Les auteurs ne seront pas forcément consultés préalablement à une publication.
Le présent concours concerne les prestations d'architecte. Les prestations des spécialistes feront l'objet d'un appel d'offres distinct, organisé ultérieurement par le maître de l'ouvrage, sous réserve d'une contribution

exceptionnelle saluée dans le rapport du jury. Si le jury reconnait une contribution extraordinaire d'un spécialiste qui se trouve volontairement dans l'équipe, cela doit être mentionné dans le rapport du jury.

La langue officielle pour l'exécution du mandat est le français.

La décision du maître de l'ouvrage concernant l'attribution des mandats est susceptible de recours dans les 20 jours auprès du Tribunal Cantonal, section administrative, conformément à l'art. 43 RMP.

10. PROCEDURE EN CAS DE LITIGE

Les litiges éventuels relatifs au concours seront réglés en suivant l'article 28.1 du règlement SIA 142 édition 2009. Le for juridique est au domicile du Maître de l'ouvrage.

11. COMPOSITION DU JURY

Membres non professionnels :
- M. Patrick Gendre, Syndic, Président du jury
- Mme Sylvie Heimo, Conseillère communale, Vice-présidente du jury
- M. Marc Monney, Conseiller communal

Membres professionnels :
- M. Roger Gut, Architecte diplômé FH STV, Bern
- Mme Muriel Kauffmann, Architecte diplômée HES, Fribourg
- Mme Jacqueline Pittet, Architecte diplômée EPFL, Lausanne
- M. Sébastien Virdis, Architecte diplômé EPFL, Fribourg

Suppléants non-professionnels :
- Mme Corinne Goumaz, Représentante du voisinage

Suppléant professionnel :
- M. Frédéric Page, Architecte diplômé EPFL, Fribourg

Spécialistes-conseils:
- Mme Aurélie Marti, Physicienne du bâtiment, Marly
- Mme Valentine Rigolet, Représentante des utilisateurs

Le bureau PAGE ARCHITECTES SA établira un contrôle économique plus approfondi des projets retenus par le jury.
Le jury se réserve le droit de faire appel à des experts complémentaires s'il le juge nécessaire.

12. CALENDRIER DU CONCOURS ET DU DEVELOPPEMENT DU PROJET

ouverture des inscriptions le :	vendredi 22 mars 2024
retrait des maquettes dès le :	lundi 25 mars 2024
questions jusqu'au :	vendredi 12 avril 2024
réponses du jury dès le :	vendredi 19 avril 2024
rendu des projets le :	vendredi 28 juin 2024
rendu des maquettes le :	mercredi 10 juillet 2024
vernissage :	La date sera confirmée en temps opportun
exposition des projets :	Les dates d'ouverture seront confirmées en temps opportun
établissement d'un budget d'étude pour le développement du projet :	lundi 28 octobre 2024
projet et devis général en vue de la votation du crédit d'ouvrage :	automne 2025
mise à l'enquête du projet :	fin 2025
début des travaux :	printemps 2026
mise en service du bâtiment :	fin 2028

13. DOCUMENTS REMIS AUX PARTICIPANTS

Les documents suivants, à l'exception de la maquette, sont consultables et téléchargeable sur le site internet www.simap.ch:

- Le présent programme et ses annexes au format .pdf,
- Un plan de situation au format .dwg avec indication du cadrage demandé à l'échelle 1:500, courbes de niveau, périmètre de réflexion et périmètre d'implantation,
- Une maquette, échelle 1 : 500.

La maquette peut être retirée à partir du lundi 25 mars 2024, auprès de l'atelier de maquettes Blanc Mat sàrl, route de Rosé 48, 1754 Rosé, contre présentation du récépissé attestant le versement de la finance d'inscription. Il est nécessaire de téléphoner afin d'annoncer sa venue (tél. 026 470 22 60). Les maquettes étant réalisées par étapes, il est possible que le délai nécessaire jusqu'à l'obtention de la maquette puisse prendre jusqu'à 12 jours, ceci à compter de la réception de l'inscription complète par l'organisateur.

14. VISITE DU SITE

Le site du concours est libre d'accès.

15. DOCUMENTS DEMANDES

- un plan de situation, échelle 1:500, montrant l'implantation des constructions ainsi que les aménagements extérieurs, le tracé des circulations, les cotes de niveaux principales et les courbes de niveaux. Toutes les informations figurant sur le plan de situation doivent rester lisibles. Le cadrage du plan doit reprendre celui indiqué sur le plan de situation transmis.
- les plans, coupes et façades à l'échelle 1:200 jugés nécessaires pour la bonne compréhension du projet, avec indication en plans des numéros et surfaces nettes des locaux.
- une partie explicative libre mentionnant les intentions du participant concernant le concept du projet. Les éléments suivants doivent également être intégrés dans le rendu :
  - Un principe de développement schématique est demandé afin de démontrer le potentiel de développement futur du site. L'IBUS et l'IOS utilisés par le projet, sur la parcelle RF 398, doivent être mentionnés, de même que le solde de surface de plancher (SP) qui peut encore y être développée.
  - Un schéma de principe doit permettre de s'assurer que les longueurs des voies d'évacuation sont respectées, selon les prescriptions AEAI mentionnées au chapitre 22.
  - La réalisation, au minimum d'une représentation de l'extérieur du bâtiment, est demandée.
  - Finalement, une explication est attendue des concurrents concernant les mesures prises au niveau constructif, ainsi que de la matérialisation du projet, afin de répondre aux objectifs énergétiques mentionnés au chapitre 22.
- 1 copie réduite des planches rendues, format A3.
- le calcul de la surface de plancher (SP), de la surface externe de plancher (SEP) et du volume bâti (VB) selon la norme SIA 416, y compris les schémas cotés à l'échelle 1:500, sous format A4.
- une maquette, échelle 1:500, réalisée sur le base de la maquette remise aux concurrents.
- une clé USB contenant les planches de format A1 réduites au format A3 et au format informatique .pdf (taille maximale d'un fichier: 3 Mo), remise dans l'enveloppe cachetée mentionnée ci-dessous.
- une enveloppe cachetée sur laquelle figurera la devise et contenant la fiche d'identification remise sous annexe 3, la clé USB mentionnée au point précédent ainsi qu'un bulletin de versement pour le remboursement de la finance d'inscription.

Les participants ne peuvent présenter qu'un seul projet. Les documents non exigés dans le présent programme seront retirés lors de l'examen préalable et occultés lors du jugement et de l'exposition.

Le rendu pour l'affichage du projet est limité au maximum à 4 planches de format horizontal A1 (84 x 60 cm), à rendre en deux exemplaires papier. Tous les plans seront orientés dans le même sens que le plan de situation transmis. L'emplacement du plan de situation est souhaité dans la planche A1 qui sera affichée en haut à gauche.
Tous les plans seront dessinés en trait noir sur fond blanc. Les coupes et les façades seront dessinées horizontalement. Les textes seront en langue française. La liberté d'expression graphique est accordée pour la partie explicative. Aucun rapport annexe ne sera admis. Les maquettes seront présentées en blanc.

16. RENDU DES PLANS ET DE LA MAQUETTE

Les documents demandés doivent être envoyés exclusivement par courrier postal prioritaire, sous forme anonyme dans un cartable solide (rouleaux exclus), jusqu'au vendredi 28 juin 2024 à l'adresse du secrétariat du concours. Le timbre postal fera foi et la date de l'envoi doit être lisible. Si, à la demande de l'office postal, un nom doit figurer sous l'adresse de l'expéditeur, celui-ci ne doit pas pouvoir permettre l'identification du concurrent.

Les participants doivent suivre le cheminement de leur envoi, par exemple par internet via le site internet www.post.ch, rubrique « Track & Trace », lors d'un envoi par la poste suisse. Si leur envoi n'est pas arrivé 5 jours après le délai, les participants doivent le signaler immédiatement au secrétariat général de la SIA qui se chargera d'en informer l'organisateur sous respect de l'anonymat. Le participant qui omet cette annonce ne pourra faire valoir aucun droit auprès de l'organisateur dû à la perte de ses documents, même s'il les a postés à temps. Si l'annonce est faite, l'organisateur est, par contre, obligé d'attendre la réception annoncée. Dans tous les cas, la quittance avec le code-barres est à archiver avec soin. Le recours aux services d'une organisation de transports privée est possible pour autant que les conditions mentionnées ci-dessus soient remplies.

Les maquettes seront réceptionnées (par une personne neutre) le mercredi 10 juillet 2024, entre 14h et 18h, à la halle polyvalente d'Ependes (Au Village 20, 1731 Ependes) L'envoi des maquettes par la poste n'est pas recommandé car celles-ci peuvent être endommagées lors du transport. Le concurrent qui envoie sa maquette par la poste, à l'adresse du secrétariat du concours, le fait à ses risques et périls. La maquette sera jugée et exposée dans l'état où elle est reçue.
Tous les documents, la maquette et les emballages du projet comporteront la mention «Concours d'architecture Bois-d'Amont » et une devise qui sera reportée sur l'enveloppe cachetée contenant la fiche d'identification.

17. QUESTIONS ET REPONSES

Les questions pourront être posées via le site internet www.simap.ch, jusqu'au vendredi 12 avril 2024. Les réponses seront publiées sur le site internet www.simap.ch dès le vendredi 19 avril 2024. Un envoi postal n'est pas envisagé. En dehors de cette procédure, aucune réponse ne sera donnée.

18. EXPOSITION PUBLIQUE DES PROJETS

L'ensemble des projets admis au jugement fera l'objet d'une exposition publique durant au moins dix jours ouvrables. Le lieu, les dates et les horaires d'ouverture de l'exposition seront transmis aux concurrents en temps opportun. Les noms des auteurs de tous les projets seront portés à la connaissance du public.
Une version numérique du rapport du jury sera transmise à chaque participant lors de l'ouverture de l'exposition publique. Un exemplaire papier sera également à disposition de chaque participant.
Les documents des projets non primés pourront être retirés à l'endroit de l'exposition à une date qui sera communiquée en temps utile aux concurrents. Les projets non retirés ne seront pas conservés par le maître de l'ouvrage.

19. CRITERES DE JUGEMENT

Le jury procède au classement général sur la base des critères d'évaluation suivants, l'ordre de citation des critères ne correspond pas à une pondération :

- Organisation générale du site et flexibilité de développement,
- Concept général et qualités architecturales,
- Organisation fonctionnelle,
- Respect du programme,
- Durabilité du projet et de son exploitation,
- Développement durable,
- Economie du projet,
- Qualité des aménagements extérieurs et paysagers.

II. CAHIER DES CHARGES

20. OBJET DU CONCOURS

Le concours prévoit la construction d'une salle de sport double polyvalente. Le programme des locaux mentionné au point 23 comprend le programme global à prévoir. Cette nouvelle infrastructure doit permettre d'accueillir différents types de manifestations, sportives comme culturelles.
Les activités suivantes pourront s'y dérouler : activités sportives régionales, concerts, spectacle de gymnastique, souper de soutien, loto, banquet, etc. Des activités simultanées peuvent par exemple avoir lieu dans la salle de sport double polyvalente, et à l'extérieur.
Les sociétés locales suivantes vont utiliser la salle : sociétés musicales (brass-band et chœur-mixte) et sociétés sportives (notamment gymnastique aux agrès, badminton, tennis de table et football).

Une utilisation rationnelle du terrain est à prendre en compte afin de permettre le développement de futures infrastructures communales sur les surfaces du terrain non utilisées par le projet, et utilisées pour le moment en terre agricole.
Le terrain de football existant sera rénové selon l'implantation mentionnée dans le plan transmis aux concurrents, afin de correspondre aux dimensions prévalant jusqu'au niveau Junior D. Cette implantation devra également être prise en compte dans le principe de développement schématique demandé au chapitre 15.

Le projet devra prendre en compte le développement d'un axe de mobilité douce, en site propre, le long de la route cantonale, permettant de relier le périmètre du concours à l'arrêt de bus « Rialet », situé à l'Ouest, en direction du village d'Arconciel.

21. TERRAIN ET PERIMETRE DU CONCOURS

Le site du concours se situe entre les villages d'Ependes et d'Arconciel. Les parcelles à disposition (RF 398, 399 et 400), propriété de la commune, sont situées respectivement en zone d'intérêt général II (parcelles 399 et 400), et en zone d'intérêt général I (parcelles 398), selon la réglementation en vigueur, et dont un extrait fait l'objet de l'annexe 5. Leurs surfaces sont les suivantes, totalisant 26'780 m2 : RF 398 : 6'674 m2 / RF 399 : 4'040 m2 / RF 400 : 16'066 m2.

Le périmètre de réflexion est mentionné en bleu sur le plan de situation, et le périmètre d'implantation est indiqué en brun. Les éléments 1 et 2 du programme du chapitre 23 doivent prendre place dans le périmètre d'implantation. La zone d'intérêt général II permet le développement d'équipements et d'installations de sport et de loisirs, et des bâtiments annexes liés. Elle permet également le développement des aménagements extérieurs mentionnés au chapitre 23.

L'art. 83 de la ReLATeC, relatif aux distances augmentées, doit être pris en compte le long de la limite Sud du périmètre d'implantation, vis-à-vis de la parcelle RF 345. Il ne doit par contre pas être appliqué le long de la route cantonale, au Nord, et le long du ruisseau du Rialet, à l'Ouest.
Cet article est le suivant : « 1_Si la hauteur totale d'un bâtiment dépasse 10 mètres et si la longueur de l'une des façades de ce bâtiment dépasse 30 mètres, la distance à la limite du fonds de la façade considérée doit être au moins égale au cinquième de la longueur de celle-ci .»

Le respect de l'indice d'utilisation, et du taux d'occupation, a été vérifié par l'organisateur sur la base du programme des locaux.

22. DISPOSITIONS LEGALES

Dans l'élaboration de leur projet, les concurrents doivent tenir compte des éléments suivants :
- Articles 27 et 29 du règlement communal d'urbanisme (cf. annexe 2),
- Loi et règlement cantonaux sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC, ReLATeC),
- Prescriptions de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI),
- Règlement cantonal du 5 novembre 2019 sur l'Energie (REn),
- Publication OFSPO « 201 – Salles de sport – Principes de planification » de 2017,
- Documentations techniques du BPA relatives à la prévention des accidents,
- Norme SIA 500 relative aux constructions sans obstacles et recommandation SIA D 0254 « Installations de sport sans obstacles – Recommandations pour l'application de la norme SIA 500 »,

- Les normes suisses SN 640 603a et 640 605a portant sur le parcage, la géométrie et l'aménagement, édition VSS 1982,
- Instructions techniques pour la construction et les ouvrages de protection (ITC / ITAP).

Le projet devra correspondre au standard « Minergie P » (version 2023). La commune de Bois-d'Amont souhaite un bâtiment consommant peu d'énergie (frais d'énergie bas) et favorisant l'utilisation d'énergies renouvelables. La production de chaleur envisagée à ce jour est prévue via une pompe à chaleur. Le bâtiment doit également être confortable en hiver, mais aussi et surtout durant les périodes estivales (sans utilisation de climatisation). Le projet devra aussi répondre aux exigences Minergie-ECO (sans labélisation).

La commune souhaite que le choix des matériaux se porte sur des matériaux sains et écologiques, mais également sur des matériaux demandant peu d'entretien, en adéquation avec leur utilisation, et avec une durée de vie élevée. Les critères ECO suivants sont à prendre en considération : résistance des façades aux intempéries, lumière naturelle, aménagement respectueux des animaux et aménagement extérieur favorisant la biodiversité.

De plus amples informations sont disponibles sur le site internet www.minergie.ch.

23. PROGRAMME DES LOCAUX ET AMENAGEMENTS

Le programme du concours est mentionné ci-dessous. L'accès aux personnes à mobilité réduite devra être assuré en évitant toute barrière architecturale. Un ascenseur/monte-charge devra desservir tous les niveaux du bâtiment. Les surfaces indiquées sont des surfaces nettes.

1. Bâtiment				
1.1 Espace d'entrée couvert	1	220 m2	220 m^2	Utilisable pour manifestations publiques, avec fermetures verticales mobiles sur les côtés.
1.2 Sas d'entrée	1	20 m2	20 m^2	Accessible depuis l'espace d'entrée couvert.
1.3 Vestibule d'entrée	1	100 m2	100 m^2	Accès par l'intermédiaire du sas d'entrée.
1.4 Salle de sport double polyvalente	1	1'056 m^2	1'056 m^2	Dimension 44.5m x 24m x 8m de hauteur libre (selon publication OFSPO « 201 – Salles de sport – Principes de planification », salle double B), pouvant être subdivisée en 3 salles de 14.5 m de largeur, séparées par deux rideaux amovibles de 24m. Galerie avec 3 rangées de gradins fixes, et gradins mobiles intégrés, à prévoir sur le grand côté de la salle. Permettre l'obscurcissement de la salle.
1.5 Scène	1	60 m^2	60 m^2	Scène fixe (dimension 12m x 5m, hauteur 4m). Sa profondeur peut être agrandie (de 5 m, à 10 m), dans l'espace de la salle sport double, via une scène mobile. La scène est située 1 mètre plus haut que le niveau de la salle de sport double, et le cadre de scène (ouverture entre la scène et la salle, pouvant être fermée par des cloisons mobiles), a une dimension de 10m x 3.5 m). Cet espace doit également avoir un accès direct, et indépendant de la salle de sport double.
1.6 Local des agrès	1	180 m^2	180 m^2	Un local accessible par les trois espaces, profondeur maximale 6 m et hauteur libre 2.6 m.
1.7 Local matériel	1	40 m^2	40 m^2	En lien direct avec la salle de sport double, et à proximité du vestibule d'entrée, permettant de stocker du matériel nécessaire à l'utilisation polyvalente du complexe.
1.8 Buvette avec cuisine	1	50 m^2	50 m^2	En lien direct avec le vestibule d'entrée (point 1.3), comprenant un bar, à proximité de salle de sport polyvalente (point 1.4), et également utilisable par l'espace d'entrée couvert (point 1.1).
1.9 Salle des sociétés			190 m^2	Salle polyvalente à disposition des sociétés locales, composée d'une salle de 120 m2, séparable en deux, d'un espace de rangement de 30 m2, d'un hall d'entrée de 25 m2 et de locaux sanitaires de 15 m2. Accès indépendant à prévoir par rapport à la salle de sport double polyvalente, mais liaison intérieure à prévoir, par exemple par

				l'intermédiaire du sas d'entrée (point 1.2) ou du vestibule d'entrée (point 1.3). Vide d'étage de 3.8m (minimum 3m) et lumière naturelle souhaitée.
1.10 Sanitaires pour utilisation publique			50 m^2	12 cabines de wc unisexe, dont une avec accès PMR, accessibles depuis le vestibule d'entrée (point 1.3).
1.11 Vestiaires salle de gym	4	45 m^2	180 m^2	Il n'est pas nécessaire de prévoir le principe de séparation des couloirs pieds propres / pieds sales. La zone douches doit comprendre un espace ouvert ainsi que 2 cabines. Prévoir un wc par vestiaire.
1.12 Vestiaire des enseignants	1	26 m^2	26 m^2	Douche et toilettes, utilisables pour des personnes à mobilité réduite. Fonctionne également comme infirmerie.
1.13 Vestiaires extérieurs	2	45 m^2	90 m^2	Il n'est pas nécessaire de prévoir le principe de séparation des couloirs pieds propres / pieds sales. L'accès doit se faire directement vers l'extérieur, par contre une liaison intérieure doit pouvoir se faire avec la salle de sport double polyvalente. La zone douches doit comprendre un espace ouvert ainsi que 2 cabines. Prévoir un wc par vestiaire.
1.14 Vestiaire arbitres football	1	15 m^2	15 m^2	Douche et toilettes, utilisables pour des personnes à mobilité réduite. Accès depuis l'extérieur, et intérieur. A proximité des vestiaires extérieurs.
1.15 Sanitaires sport extérieur			15 m^2	3 cabines de wc unisexe, dont une avec accès PMR. Accès uniquement depuis l'extérieur.
1.16 Local matériel pour extérieur			30 m^2	Accès uniquement depuis l'extérieur.
1.17 Local concierge / nettoyage	1	40 m^2	40 m^2	A répartir en fonction du projet. Un local devra se trouver à proximité, et de plein pied, de la salle de gymnastique de sport double (point 1.4).
1.18 Local technique CVS	1	150 m^2	150 m^2	A répartir dans le projet. Il est prévu de réaliser la production de chaleur par pompe à chaleur.
1.19 Local technique E	1	15 m^2	15 m^2	
Sous-total point 1			2'527 m2	
2. Abris PC				
2.1 Abri PC			220 m^2	Abris PC pour 200 personnes. Prévoir une liaison intérieure avec le programme du point 1. Les abris ne doivent pas accueillir des éléments du programme. Ils seront utilisés pour y stocker du matériel divers (hors programme).
3. Aménagements extérieurs				
3.1 Place de fêtes polyvalente		500 m2		En relation avec l'espace d'entrée couvert de la salle de sport double polyvalente (point 1.1), intégrant une zone pour la dépose des élèves par les bus scolaires. Cette surface sera équipée (eau, électricité) afin de pouvoir accueillir différentes manifestations.
3.2 Espace de fitness / place de jeux		50 m2		
3.3 Parking voitures		100 pl.		
3.4 Parking 2 roues		50 pl.		

24. REMARQUES PAR RAPPORT AU SITE ET AU PROGRAMME

Un rapport géologique, réalisé en été 2023 par le bureau Géolina SA est joint en annexe 6.

Une étude est en cours afin de définir les mesures à prendre dans le but de revitaliser le ruisseau du Rialet. Le plan de situation remis (annexe 1) mentionne l'espace réservé aux cours d'eau et dévolu à la mise en œuvre de ces mesures de revitalisation.

Après consultation d'un bureau spécialisé en mobilité, Team+, il apparaît que le chemin du Vuasoz présente des conditions d'accessibilité correctes avec la route cantonale, ce d'autant plus si un abaissement de la limitation (à 60 ou 70 km/h) est envisagé. Le profil de la route du Vuasoz, pour le tronçon longeant le terrain de foot, pourra être prévu à environ 5.0 m de chaussée, plus 1.50 m de trottoir semi-franchissable (bordure biaise), avec emprises côté terrain de foot si nécessaires. La nouvelle route de desserte à créer au Sud-Est du périmètre pourra être prévue avec un gabarit approximatif de 5.0 m

Un chemin de mobilité douce, en site propre, et d'une largeur d'environ 2.5 mètres, doit être développé entre l'arrêt de bus « Rialet », situé à l'Ouest du site, et la route du Vuasoz.

Une antenne de communication mobile multi-opérateurs va être implantée dans l'angle Nord-Est du périmètre du concours, sur un mât d'éclairage du terrain de football réaménagé, comme indiqué sur la plan de situation de l'annexe 5.

III. APPROBATION DU PROGRAMME

Le présent programme a été approuvé par le jury.

M. Patrick Gendre, Président du jury

Mme Sylvie Heimo, Vice-Présidente du jury

M. Marc Monney

M. Roger Gut

Mme Muriel Kauffmann

Mme Jacqueline Pittet

M. Sébastien Virdis

Mme Corinne Goumaz

M. Frédéric Page

Mme Aurélie Marti

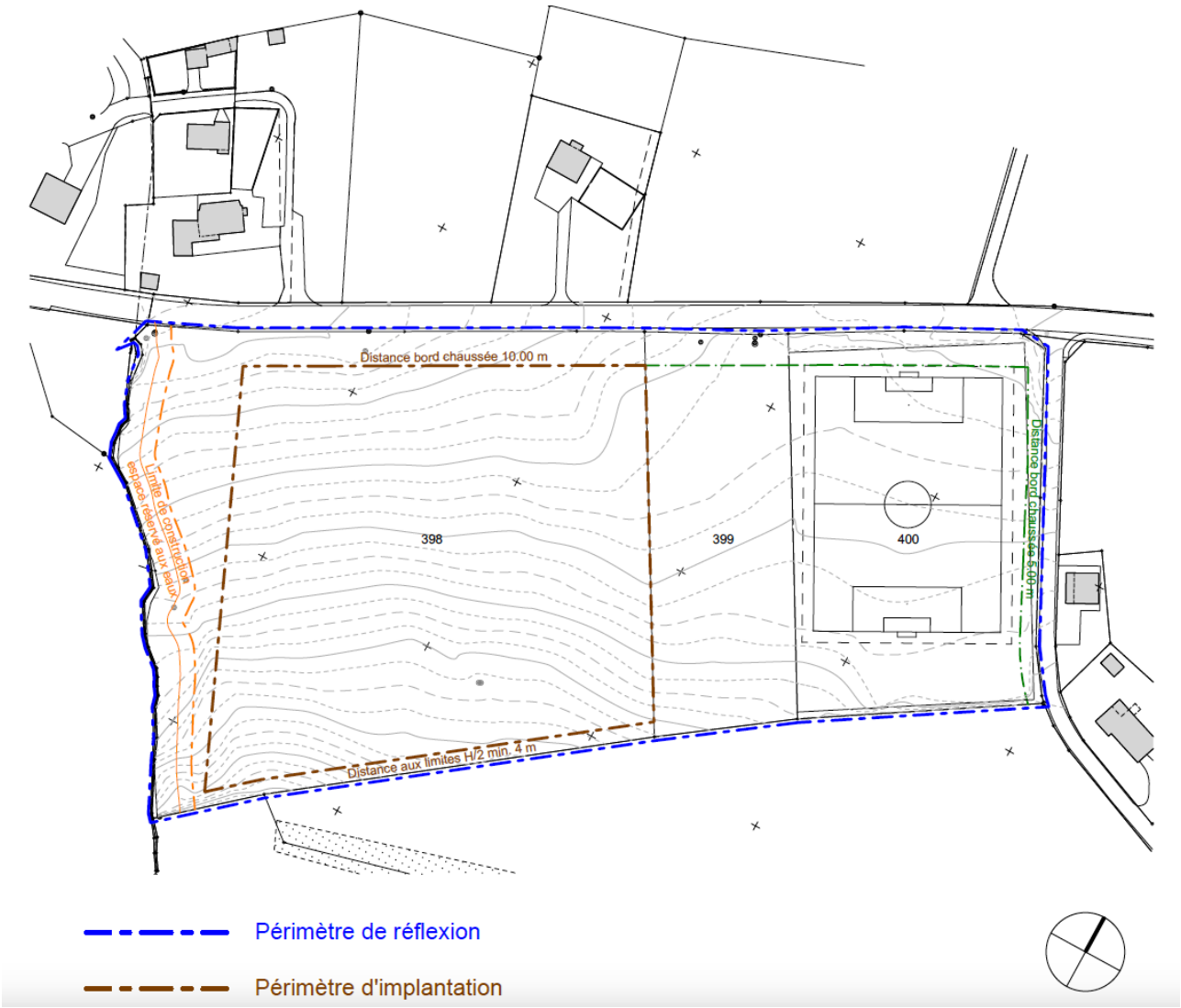
Mme Valentine Rigolet

La commission des concours et mandats d'étude parallèles a examiné le programme. Il est conforme au règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009. Dans le respect des directives actuelles de la COMCO, l'examen de conformité au règlement SIA 142 n'a pas porté sur les dispositions prévues en matière d'honoraires au point 9 de ce programme.

IV. DOCUMENTS ANNEXES

Annexe 1 : Plan du périmètre du concours
Annexe 2 : Articles 27 et 29 du règlement d'urbanisme de la commune
Annexe 3 : Fiche d'identification du concurrent
Annexe 4 : Formulaire d'inscription
Annexe 5 : Plan de l'étude de faisabilité
Annexe 6 : Rapport géologique

ANNEXE 1 : PLAN DU PERIMETRE DU CONCOURS



V. REPONSES AUX QUESTIONS

REMARQUE : LES QUESTIONS ONT ETE REPRISES AVEC LA FORMULATION REÇUE

Question 1 :
- SELON LE POINT 15, LES PLANS DOIVENT ETRE DESSINES AU ''TRAIT NOIR SUR FOND BLANC''. EST-IL CEPENDANT POSSIBLE DE RENDRE LE PLAN DE SITUATION 1 :500 EN COULEUR ?

Réponse 1 :
- OUI, IL EST POSSIBLE DE RENDRE LE PLAN DE SITUATION EN COULEUR.

Question 2 :
- POUVEZ-VOUS PRECISER LES USAGES PREVUS DANS L'ESPACE D'ENTREE COUVERT DE 220 M2 (POINT 1.1 DU PROGRAMME DES LOCAUX) ET NOTAMMENT L'INTERET DE DEMANDER UNE FERMETURE VERTICALE MOBILE SUR LES COTES.

Réponse 2 :
- CET ESPACE EST UTILISE LORS DE FETES LOCALES, OU DE GRANDES MANIFESTATIONS, POUR Y INSTALLER DES ZONES DE RESTAURATION OU AUTRES INSTALLATIONS DIVERSES, MAIS EGALEMENT POUR POUVOIR PRATIQUER DU SPORT A L'ABRI DES INTEMPERIES.

Question 3 :
- POUVEZ-VOUS PRECISER SI L'ESPACE D'ENTREE COUVERT (POINT 1.1 DU PROGRAMME DES LOCAUX) DOIT POUVOIR ETRE FERME (AVEC DES FERMETURES VERTICALE MOBILE) SUR TOUS LES COTES. SI OUI, FAUT-IL PREVOIR DES FERMETURES VERTICALES RIGIDES (PAROIS AMOVIBLES) OU DES SYSTEMES DE RIDEAUX ET/OU STORES PEUVENT SUFFIRENT.

Réponse 3 :
- L'ESPACE DOIT POUVOIR ETRE FERME SUR TOUS LES COTES PAR DES STORES VERTICAUX (SYSTEME DE TOILES PERFOREES A COMMANDE ELECTRIQUE). SEULS DES ACCES PONCTUELS DOIVENT ETRE PREVUS AFIN D'ASSURER SON FONCTIONNEMENT AINSI QUE SON EVENTUELLE EVACUATION.

Question 4
- IL SEMBLE QU'IL Y A UNE ERREUR AU POINT 21 DU PROGRAMME DU CONCOURS. IL EST MENTIONNE QUE LA PARCELLE RF 398 A UNE SURFACE DE 6'674 M2 ET LA PARCELLE 400 UNE SURFACE DE 16'066 M2. OR IL SEMBLE QUE LES DEUX SURFACES SONT INVERSEES. MERCI DE CONFIRMER PUISQUE CELA AURA UN IMPACT SUR LES CALCULS DE L'IBUS ET DE L'IOS DEMANDES AU POINT 15.

Réponse 4 :
- C'EST EXACT, LA PARCELLE RF 398 A UNE SURFACE DE 16'066 M2 ET LA PARCELLE RF 400 UNE SURFACE DE 6'674 M2.

Question 5 :
- EST-IL POSSIBLE D'ORIENTER LE PLAN DE SITUATION DEMANDE AU POINT 15 DU PROGRAMME DU CONCOURS TEL QU'IL EST PRESENTE A L'ANNEXE 1 (RTE CANTONALE A L'HORIZONTALE) ?

Réponse 5 :
- OUI, LE CADRAGE DU PLAN DE SITUATION TRANSMIS, AU FORMAT DWG, A LA MEME ORIENTATION QUE LE PLAN DE L'ANNEXE 1.

Question 6 :
- AU POINT 1.8 DU PROGRAMME DES LOCAUX LA "BUVETTE AVEC CUISINE" DOIT ETRE EN LIEN DIRECT AVEC LE VESTIBULE D'ENTREE (POINT 1.3) ET A PROXIMITE DE LA SALLE DE SPORT POLYVALENTE (POINT 1.4) ET EGALEMENT UTILISABLE PAR L'ESPACE D'ENTREE COUVERT (POINT 1.1).
  EST-CE QU'IL Y A UN INTERET A ACCEDER AU BAR DE LA BUVETTE DIRECTEMENT DEPUIS LA SALLE POLYVALENTE?

Réponse 6 :
- NON, MAIS CELA PEUT ETRE UNE OPTION. SE REFERER AUX LIENS PRINCIPAUX MENTIONNES AU POINT 1.8 DU PROGRAMME.

Question 7 :
- QUELS EVENEMENTS LA "ZONE D'ENTREE COUVERTE" DU POINT 1.1 EST-ELLE PREVUE D'ACCUEILLIR ?

Réponse 7 :
- VOIR REPONSE QUESTION 2

Question 8 :
- Y A-T-IL UNE POSITION PREFEREE POUR LE POINT 1.3 "SCENE", PAR RAPPORT A LA SALLE DE SPORT ?

Réponse 8 :
- LA SCENE DOIT SE SITUER AU MILIEU D'UN PETIT COTE (24 M) DE LA SALLE DOUBLE.

Question 9 :
- LA POSITION DU TERRAIN DE SPORT EXTERIEUR EST-ELLE FIXE OU PEUT-ELLE ETRE RECONSIDEREE EN FONCTION DE LA PROPOSITION GLOBALE DU PROJET ?

Réponse 9 :
- LA POSITION DU TERRAIN DE FOOTBALL EXTERIEUR EST FIXE.

Question 10 :
- PEUT-ON ENVISAGER DE CONSTRUIRE SUR LA PARCELLE 399 ET DANS QUELLE MESURE ?

Réponse 10 :
- NON, SEULES LES INSTALLATIONS PREVUES PAR LE RCU PEUVENT Y ETRE DEVELOPPEES.

Question 11 :
- COMBIEN D'EQUIPES ONT POSE LEUR CANDIDATURE A CE MOMENT ?

Réponse 11 :
- 22.

Question 12 :
- EST-CE QUE LA CONSTRUCTION DE PLUSIEURS BATIMENTS POR LE PROGRAMME SERAIT ENVISAGEABLE ?

Réponse 12 :
- LAISSE A LA LIBRE APPRECIATION DES CONCURRENTS/ES.

Question 13 :
- Y A-T-IL UNE PREFERENCE POUR LES PARKINGS SOUTERRAINS OU EN SURFACE ?

Réponse 13 :
- LES PARKINGS DOIVENT ETRE SITUES EN SURFACE.

Question 14 :
- LA HAUTEUR AUTORISEE DU BATIMENT DOIT-ELLE ETRE CONSIDEREE PAR RAPPORT AU NIVEAU EXISTANT DU SOL OU AU SOL MANIPULE DU PROJET ? Y A-T-IL UNE COTE DE NIVEAU DE LA MER A RESPECTER ?

Réponse 14 :
- LA HAUTEUR DU BATIMENT EST CALCULEE PAR RAPPORT AU NIVEAU DU TERRAIN EXISTANT.

Question 15 :
- POINT 23. PROGRAMME. UNE SALLE DE SPORT DOUBLE OFSPO/2017 MESURE 44M X 23.5M. LE PROGRAMME DEMANDE 44,5M X 24M. À QUELLES DIMENSIONS LES PARTICIPANTS DOIVENT-ILS SE REFERER ?

Réponse 15 :
- COMME LA REVISION DE L'OFSPO 201 ENVISAGE UNE LARGEUR DE 24 M COMME FUTURE MESURE POSSIBLE, IL FAUT PRENDRE EN COMPTE LA DIMENSION DU PROGRAMME, SOIT 44.5 M X 24 M. CETTE LARGEUR TIENT COMPTE D'UNE PLUS GRANDE DISTANCE DE SECURITE PAR RAPPORT AUX MURS.

Question 16 :
- PAGE 18 PROGRAMME DU CONCOURS. UNE DECHETERIE EST DESSINE. LA COMMUNE A L'INTENTION DE CONSTRUIRE CETTE INSTALLATION A PROXIMITE DE LA SALLE?

Réponse 16 :
- LA DECISION N'EST PAS PRISE A CE JOUR ET L'INSTALLATION D'UNE DECHETTERIE DOIT RESTER POSSIBLE.

Question 17 :
- PAGE 18 PROGRAMME DU CONCOURS. UNE CRECHE EST DESSINE. LA COMMUNE A L'INTENTION DE CONSTRUIRE CE PROGRAMME DANS LES ALENTOURS DE LA SALLE?

Réponse 17 :
- LA DECISION N'EST PAS PRISE A CE JOUR ET L'INSTALLATION D'UNE CRECHE DOIT RESTER POSSIBLE.

Question 18 :
- ACCES VOITURE. UN ACCES DEPUIS LA ROUTE D'ARCONCIEL EST POSSIBLE?

Réponse 18 :
- NON.

Question 19 :
- FAUT-IL RESPECTER LES DISTANCES AUX LIMITES (H/2 MIN 4M) ENTRE LES PARCELLES 399 ET 398?

Réponse 19 :
- NON.

Question 20 :
- LA POSITION DU FUTUR TERRAIN DE FOOT PEUT-ELLE ETRE RECONSIDEREE? LES PARTICIPANTS·ES QUI PROPOSERAIENT UNE AUTRE IMPLANTATION SERONT-ILS ADMIS AU JUGEMENT?

Réponse 20 :
- NON. NON.

Question 21 :
- PAGE 9, DES ACTIVITES SIMULTANEES PEUVENT AVOIR LIEU DANS LA SALLE DE SPORT DOUBLE ET A L'EXTERIEUR.
- EST-CE QU'UNE LIAISON A PLEIN PIED DE LA SALLE DE SPORT DOUBLE AVEC L'EXTERIEUR EST SOUHAITEE?

Réponse 21 :
- OUI.
- LAISSE A LA LIBRE APPRECIATION DES CONCURRENTS/ES.

Question 22 :
- SELON PROGRAMME DES LOCAUX, LA BUVETTE DOIT ETRE SITUEE A PROXIMITE DE LA SALLE DE SPORT POLYVALENTE. CELA SIGNIFIE QU'ELLE DOIT ETRE STRICTEMENT AU MEME ETAGE QUE LA SALLE, OU BIEN ELLE POURRAIT ETRE SUR UN AUTRE ETAGE ET RELIEE A LA SALLE PAR UN MONTE-PLATS ?

Réponse 22 :
- ELLE PEUT ETRE SITUEE A UN AUTRE NIVEAU QUE LA SALLE DE SPORT POLYVALENTE, MAIS DOIT ETRE MAINTENUE AU NIVEAU DE L'ENTREE PRINCIPALE DU BATIMENT, CAR C'EST AUSSI LA CUISINE. L'INSTALLATION D'UN MONTE-PLATS N'EST PAS NECESSAIRE, LA PRESENCE DE L'ASCENSEUR/MONTE-CHARGE DEMANDE DANS LE PROGRAMME (DIMENSION INTERIEUR CABINE D'ENVIRON 2M X 1.4M) EST SUFFISANT POUR L'EXPLOITATION.

Question 23 :
- POUR LA PLANIFICATION DES AMENAGEMENTS EXTERIEURS, SERAIT-IL POSSIBLE D'AVOIR PLUS D'INFORMATIONS PAR RAPPORT AUX FUTURES INSTALLATIONS COMMUNALES ENVISAGEES SUR LE TERRAIN ?
- EN PARTICULIER, QUELLE EST LA SURFACE A RESERVER POUR LA DECHETTERIE ?

Réponse 23 :
- LES SURFACES DES FUTURES INSTALLATIONS COMMUNALES N'ETANT PAS CONNUES A CE JOUR, IL N'EST PAS POSSIBLE DE DONNER DES SURFACES.

Question 24 :
- EST-IL ENVISAGEABLE DE DEPLACER L'ARRET DE BUS 'RIALET' ?

Réponse 24 :
- NON.

Question 25 :
- LE BATIMENT SE TROUVANT SUR LA PARCELLE 402 EST-IL LIE AU PROGRAMME DU TERRAIN DE FOOTBALL? SI OUI, SERA-T-IL CONSERVE?

Réponse 25 :
- C'EST LA BUVETTE ACTUELLE DU CLUB DE FOOT. ELLE SE SITUE HORS DU PERIMETRE DU PROGRAMME ET NE DOIT PAS ETRE PRISE EN COMPTE DANS LE CADRE DU CONCOURS.

Question 26 :
- AU CHAPITRE 23. (PROGRAMME DES LOCAUX ET AMENAGEMENTS), LES POINTS 1.13 A 1.16 PEUVENT-ILS ETRE CONSIDERES PRINCIPALEMENT A L'USAGE DU FOOTBALL?

Réponse 26 :
- NON, CES LOCAUX POURRONT ETRE EGALEMENT UTILISES POUR D'AUTRES ACTIVITES.

Question 27 :
- AU CHAPITRE 23. (PROGRAMME DES LOCAUX ET AMENAGEMENTS), LE POINT 3.1 SPECIFIE « […], INTÉGRANT UNE ZONE POUR LA DÉPOSE DES ÉLÈVES PAR LES BUS SCOLAIRES. ». QUELLE SERA LA TAILLE DE CES BUS?

Réponse 27 :
- LA LONGUEUR DE CES BUS EST D'ENVIRON 8 METRES.

Question 28 :
- SERAIT-IL POSSIBLE D'AVOIR ACCES A L'ENSEMBLE DE L'ETUDE DE FAISABILITE (ANNEXE 5)? DE SAVOIR PAR QUI ELLE A ETE REALISEE? ET CES PERSONNES ONT-ILS/ELLES L'AUTORISATION DE PARTICIPER AU CONCOURS?

Réponse 28 :
- NON, CAR PAS DETERMINANT DANS LE CADRE DU CONCOURS.
- L'ETUDE DE FAISABILITE A ETE REALISEE PAR L'ORGANISATEUR DU CONCOURS QUI N'A BIEN ENTENDU PAS LE DROIT DE PARTICIPER AU CONCOURS.

Question 29 :
- DANS LE FICHIER DXF, IL MANQUE LES COTES DES COURBES DE NIVEAU. POURRIEZ VOUS LES FOURNIR AVEC LES REPONSES?

Réponse 29 :
- LES COURBES DE NIVEAUX AINSI QUE LES ALTITUDES SONT INTEGREES DANS LE FICHIER. IL EST POSSIBLE QUE CES INFORMATIONS S'AFFICHENT EN BLANC, SUR FOND BLANC, CHEZ CERTAINS CONCURRENTS/ES.

Question 30 :
- LA BUVETTE DOIT-ELLE ETRE LOUEE INDEPENDAMMENT DE LA SALLE DE SPORT?

Réponse 30 :
- IDEALEMENT OUI, MAIS PAS POUR UNE LOCATION A L'ANNEE.

Question 31 :
- POUR LE DEVELOPPEMENT ULTERIEUR DE LA ZONE, UNE DECHETERIE EST PREVUE AINSI QUE D'AUTRES UTILISATIONS PUBLIQUES. QUELLES SURFACES DOIVENT ETRE RESERVEES A CET USAGE ?

Réponse 31 :
- VOIR REPONSE QUESTION 23.

Question 32 :
- PAR RAPPORT AU PROJET DE LA SALLE POLYVALENTE, A QUELLE ECHEANCE LA RENOVATION DU TERRAIN DE FOOTBALL EST-ELLE PREVUE?

Réponse 32 :
- LA RENOVATION DU TERRAIN DE FOOTBALL, QUI EST HORS DU PROGRAMME DU CONCOURS, SE FERA SIMULTANEMENT A LA REALISATION DE LA SALLE DE SPORT DOUBLE.

Question 33 :
- L'OFSPO PREVOIT POUR LE HALL DE TYPE B UNE DIMENSION DE 44 X 23,5 X 8M. LE PROGRAMME DEMANDE UNE SALLE DE SPORT DOUBLE LEGEREMENT PLUS GRAND DE 44,5 X 24 X 8M. QUELLE INDICATION EST OBLIGATOIRE ?

Réponse 33 :
- VOIR REPONSE QUESTION 15.

Question 34 :
- LES AUTRES UTILISATIONS QUI DOIVENT ETRE REPRESENTEES SCHEMATIQUEMENT DANS UN DIAGRAMME SUR LE TERRAIN DOIVENT-ELLES EGALEMENT ETRE SITUEES DANS LE PERIMETRE D'IMPLANTATION OU LES SURFACES PEUVENT-ELLES EGALEMENT ETRE PREVUES DANS LE PERIMETRE DE REFLEXION ?

Réponse 34 :
- LES PROPOSITIONS DOIVENT PRENDRE EN COMPTE LES ARTICLES 27 ET 28 DU RCU FAISANT L'OBJET DE L'ANNEXE 2.

Question 35 :
- LA SCENE DOIT-ELLE ETRE PLACEE FACE AUX GRADINS?

Réponse 35 :
- VOIR REPONSE QUESTION 8.

Question 36 :
- LA SCENE (1.5) DOIT-ELLE ETRE EN FACE DES GRADINS (SUR LE LONG COTE) OU LES GRADINS SONT-ILS LIE AU EVENEMENT SPORTIF ET DANS LE CAS DE REPRESENTATION THEATRALES LE PARTERRE DE LA SALLE SERAIT UTILISE PAR LE PUBLIQUE SUR DES CHAISES EN FACE DU PETIT COTE?

Réponse 36 :
- VOIR REPONSE QUESTION 8.

Question 37 :
- POUR COMBIEN DE VISITEURS LES GRADINS DOIVENT-ILS ETRE PREVUS ?

Réponse 37 :
- LAISSE A LA LIBRE APPRECIATION DES CONCURRENTS/ES.

Question 38 :
- L'ACCES AUX INSTALLATIONS EST-IL OBLIGATOIREMENT CELUI PREVU DANS L'ETUDE DE FAISABILITE OU CE DERNIER PEUT-IL ETRE DEPLACE? SI OUI, QUELLES SERAIENT LES RESTRICTIONS?

Réponse 38 :
- OUI, IL DOIT ETRE PREVU DANS LA ZONE DEFINIE PAR L'ETUDE DE FAISABILITE.

Question 39 :
- LES TRIBUNES DOIVENT-ELLES ETRE ORGANISEES EN ACCORD AVEC LES RIDEAUX, DE SORTE QU'IL SOIT POSSIBLE DE DIVISER LES SALLES LORSQUE LES TRIBUNES SONT SORTIES, OU BIEN LES TRIBUNES NE SONT-ELLES SORTIES QUE LORSQUE LA SALLE EST UTILISEE DANS SON ENSEMBLE ?

Réponse 39 :
- A CE JOUR, IL EST PREVU DE SORTIR LES GRADINS MOBILES LORSQUE LA SALLE EST UTILISEE DANS SON ENSEMBLE, MAIS ESCAMOTABLES OU DIVISIBLES SELON L'EMPLACEMENT DES RIDEAUX.

Question 40 :
- LES 50 PLACES DE PARKING POUR DEUX-ROUES (PROGRAMME DES LOCAUX 3.4) SONT-ELLES PREVUES POUR DES VELOS OU DES MOTOS ?

Réponse 40 :
- PREVOIR 30 PLACES POUR LES VELOS ET 20 PLACES POUR LES MOTOS.

Question 41 :
- LE BUS SCOLAIRE UTILISE-T-IL L'ARRET DE BUS EXISTANT A L'OUEST OU FAUT-IL PREVOIR UN ARRET SEPARE LE LONG DE LA ROUTE, RESPECTIVEMENT SUR LA PLACE DE FETES POLYVALENTE ?

Réponse 41 :
- IL EST PREVU QUE LE BUS SCOLAIRE DEPOSE LES ENFANTS A PROXIMITE DE L'ENTREE DE LA SALLE, DANS LE PERIMETRE DE REFLEXION. VOIR EGALEMENT REPONSE QUESTION 27.

Question 42 :
- POURRAIT-ON EXPLIQUER POURQUOI L'ESPACE D'ENTREE COUVERT EST EQUIPE DE FERMETURES VERTICALES MOBILES SUR LES COTES ET CE QUE CELA COMPREND EXACTEMENT ? L'ENSEMBLE DE L'ESPACE COUVERT DOIT-IL PAR EXEMPLE ETRE FERME PAR UNE GRILLE LORSQUE LE HALL EST FERME OU A QUOI SERT CETTE FERMETURE ?

Réponse 42 :
- VOIR REPONSES QUESTIONS 2 ET 3.

Question 43 :
- LOCAL DES AGRES - LES 180 M² DEMANDES PEUVENT-ILS ETRE DIVISES EN PLUSIEURS LOCAUX ?

Réponse 43 :
- NON, MAIS COMPARTIMENTABLE (CLOISONS LEGERES OU GRILLAGE) SELON L'UTILISATEUR ET NON LA SALLE.

Question 44 :
- LOCAL DES AGRES - LE LOCAL DOIT-IL ETRE ACCESSIBLE DIRECTEMENT DEPUIS LA SALLE DE SPORT / LES TROIS SALLES DE SPORT OU PEUT-IL ETRE ACCESSIBLE PAR UN COULOIR COMMUN ?

Réponse 44 :
- UN ACCES INDIRECT, VIA LE COULOIR COMMUN, EST POSSIBLE. UN ACCES RECTILIGNE PAR SALLE EST DEMANDE.

Question 45 :
- TOUS LES SIX VESTIAIRES (1.11 / 1.13) DOIVENT-ILS EGALEMENT ETRE UTILISABLES PAR DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE OU SEULEMENT LES VESTIAIRES INDIQUES DANS LE PROGRAMME DES LOCAUX (1.12, 1.14) ?

Réponse 45 :
- TOUS LES VESTIAIRES DOIVENT ETRE ACCESSIBLES, MAIS PAS EQUIPEES, PAR DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE.

Question 46 :
- OU POSITIONNER LA DEVISE SUR LES PLANCHES ? VOUS N'AVIEZ PAS SPECIFIE. MERCI

Réponse 46 :
- LA MENTION « CONCOURS D'ARCHITECTURE BOIS-D'AMONT » ET LA DEVISE DEVRONT ETRE POSITIONNEES EN BAS A DROITE DE CHAQUE PLANCHE.

Question 47 :
- L'ESPACE D'ENTREE COUVERT 1.1 EST-IL CONSIDERE COMME UN ESPACE EXTERIEUR ? POURRIEZ-VOUS FOURNIR UNE EXPLICATION PLUS DETAILLEE DE LA DESCRIPTION QUE VOUS AVEZ DONNEE POUR CET ESPACE DANS LE PROGRAMME ? MERCI

Réponse 47 :
- OUI. VOIR REPONSES AUX QUESTIONS 2 ET 3.

Question 48 :
- VOUS SOUHAITEZ QUE LE LOCAL DES AGRES,1.6 DANS LE PROGRAMME, SOIT ACCESSIBLE PAR TROIS ESPACES. POURRIEZ-VOUS, S'IL VOUS PLAIT, NOUS PRECISER QUELS SONT LES TROIS ESPACES DONT VOUS PARLEZ ?MERCI

Réponse 48 :
- CES TROIS ESPACES CORRESPONDENT A LA SALLE DE SPORT DOUBLE POLYVALENTE (DIM. 44.5 M X 24 M) DIVISEE EN TROIS ESPACES DE 14.5 M X 24 M. VOIR EGALEMENT REPONSE QUESTION 44.

Question 49 :
- ATTENDEZ-VOUS UN ESPACE POUR LE PUBLIC TEL QU'UNE GALERIE OU DES GRADINS ? MERCI

Réponse 49 :
- OUI, TEL QUE DEMANDE AU POINT 1.4 DU PROGRAMME.

Question 50 :
- POUVEZ-VOUS CONFIRMER QUE SI BIEN LE PROGRAMME DECRIT UNE SALLE DOUBLE B, IL EST SOUHAITE UNE TRIPARTITION SUR LA LONGUEUR DE LA SALLE (3 SUBDIVISIONS D'ENV. 14.5M) ?

Réponse 50 :
- OUI.

Question 51 :
- LES GRADINS MOBILES INTEGRES, SONT A AJOUTER CONTIGUS A LA SALLE COMME SURFACE SUPPLEMENTAIRE OU VIENNENT EMPIETER LE TERRAIN DE JEUX DE LA GRANDE SALLE LORS DE SON UTILISATION ?
- LA GALERIE FIXE EST EGALEMENT A PREVOIR EN PLUS DE LA SURFACE DE LA SALLE DE SPORT, OU DANS LA SURFACE ANNONCEE DANS LE PROGRAMME ?

Réponse 51 :
- LES GRADINS MOBILES EMPIETERONT SUR LA SURFACE DE LA SALLE DE SPORT DOUBLE POLYVALENTE LORSQU'ILS SERONT UTILISES.
- LA GALERIE FIXE EST A PREVOIR EN PLUS DE LA SURFACE DE LA SALLE DE SPORT DOUBLE POLYVALENTE.

Question 52 :
- LA SCENE DOIT-ELLE ETRE PREVUE SUR LE GRAND COTE DE LA SALLE, EN FACE DES GRADINS, OU SUR UN DES PETITS COTES (AVEC UN AMENAGEMENT MOBILE DE CHAISES SUR L'AIRE D'EVOLUTION) ?

Réponse 52 :
- VOIR REPONSE QUESTION 8.

Question 53 :
- LES VESTIAIRES EXTERIEURS DECRITS DANS LE PROGRAMME SONT-ILS PREVUS POUR LE TERRAIN DE SPORT EXISTANT SUR LA PARCELLE 400, OU POUR LES ACTIVITES PROPRES A LA NOUVELLE SALLE DE SPORT, COMME LE TERRAIN DE JEUX ET FITNESS ?

Réponse 53 :
- CES VESTIAIRES SONT PREVUS POUR LE TERRAIN DE SPORT EXISTANT SUR LA PARCELLE RF 400, MAIS EGALEMENT POUR D'AUTRES ACTIVITES SPORTIVES EXTERIEURES.

Question 54 :
- QUELLE EST LA HAUTEUR LIBRE MINIMALE SOUHAITEE POUR LA SALLE DES SOCIETES ?

Réponse 54 :
- VIDE D'ETAGE SOUHAITE DE 3.8 METRES, MAIS AU MINIMUM 3M.

Question 55 :
- LA SURFACE DE L'ABRI PC CONTIENT-ELLE TOUS LES LOCAUX ET CIRCULATIONS NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DE L'ABRI (SAS, COULOIRS, SORTIES…) OU IL S'AGIT DE LA SURFACE NETTE DES LITS/PLACES ?
- DOIT-ON DESSINER L'ABRI PC OU PLUTOT REPRESENTER SON EMPRISE ET SURFACE BRUTE SUR LES PLANS ?

Réponse 55 :
- LES 220 M2 SONT UNE ESTIMATION DE LA SURFACE NECESSAIRE POUR Y DEVELOPPER UN ABRI PC DE 200 PLACES.
- L'ABRI PC DE 200 PLACES DOIT ETRE DESSINE DE FAÇON SCHEMATIQUE.

Question 56 :
- LES PLACES DE STATIONNEMENT PREVUES DANS LE PROGRAMME DE LA PROCEDURE, SONT-ELLES VOUEES A DESSERVIR EGALEMENT L'ENSEMBLE DU SITE, C'EST-A-DIRE, LE TERRAIN DE FOOTBALL, LA CRECHE ET LA DECHETTERIE, OU BIEN ELLES ONT ETE CALCULEES SEULEMENT SELON LES BESOINS DE LA SALLE DE SPORT ET DU PRESENT PROGRAMME ?

Réponse 56 :
- LES PLACES DE STATIONNEMENT SONT PREVUES POUR LE FONCTIONNEMENT DU TERRAIN DE FOOTBALL EXISTANT, ET DU PROJET DE LA SALLE DE SPORT DOUBLE POLYVALENTE. LE NOMBRE DE PLACES DEVRA ETRE ADAPTE EN FONCTION DES FUTURS DEVELOPPEMENT PREVUS, MAIS NON CONNUS A CE JOUR.

Question 57 :
- EST-IL ENVISAGEABLE, VOIR CONSEILLE, DE PROPOSER LE STATIONNEMENT SUR LA PARCELLE 399 COMME DANS L'ETUDE DE FAISABILITE ? OU BIEN IL DOIT ETRE INTEGRE DANS LE PERIMETRE DU CONCOURS ?
- EN EFFET, QUELLES SONT LES PROPOSITIONS POSSIBLES EN DEHORS DU PERIMETRE D'IMPLANTATION ? DES AMENAGEMENTS EXTERIEURS AU SOL, LA PLANTATION DE VEGETATION… ?

Réponse 57 :
- LAISSE A LA LIBRE APPRECIATION DES CONCURRENTS/ES. LE STATIONNEMENT PEUT ETRE PREVU DANS LES PERIMETRES D'IMPLANTATION ET/OU DE REFLEXION.
- LES PROPOSITIONS DOIVENT RESPECTER L'ARTICLE 28 DU RCU MENTIONNE DANS L'ANNEXE 2.

Question 58 :
- EN QUELLE MESURE LES PROCHAINES ETAPES DE PROJET (CRECHE, DECHETTERIE) DEVRONT SUIVRE LES PRINCIPES DIRECTEURS DEFINIS LORS DE LA PRESENTE PROCEDURE, SELON LA PROPOSITION FAITE AVEC LE PROGRAMME DECRIT ?
- POUVEZ-VOUS INDIQUER LES SURFACES UTILISEES LORS DE L'ETUDE DE FAISABILITE ILLUSTRE DANS L'ANNEXE 5 DU DOCUMENT DU CONCOURS (SURFACE DE PLANCHER, BATIE ET DES AMENAGEMENTS EXTERIEURS DES 4 PARTIES DISTINCTES : SALLE, CRECHE, ADMINISTRATION, DECHETTERIE) ?

Réponse 58 :
- LE PRESENT PROJET POURRA PERMETTRE DE DEFINIR LES PRINCIPES DIRECTEURS DU DEVELOPPEMENT DES PROCHAINES ETAPES DE DEVELOPPEMENT DU SITE NON DEFINIES A CE JOUR.
- VOIR REPONSE QUESTION 23.

Question 59 :
- EST-IL POSSIBLE DE PROPOSER UN NOUVEL EMPLACEMENT OU ORIENTATION POUR LE TERRAIN DE SPORT EXISTANT SUR LA PARCELLE 400 ?
- EST-IL ENVISAGEABLE DE RETRECIR LE TERRAIN DE JEUX DE LA PARCELLE 400 AU NORD, AFIN QUE LA VOIE DE DESSERTE A L'INTERIEUR DE LA PARCELLE, DEPUIS LE CHEMIN DE VUASOZ, SOIT AU NORD ET PARALLELE A LA ROUTE CANTONALE ET INTEGRE L'AXE DE MOBILITE DOUCE DEPUIS L'ARRET BUS ET JUSQU'AU TERRAIN DE SPORT ? QUELLE EST LA DISTANCE MINIMALE AU CARREFOUR A GARANTIR DANS CE CAS-LA ?

Réponse 59 :
- NON.
- NON. CE DISPOSITIF, GOURMAND EN PLACE, N'EST PAS DESIRE.

Question 60 :
- EST-IL ENVISAGEABLE DE PROPOSER UN ACCES ROUTIER DIRECTEMENT DEPUIS LA ROUTE CANTONALE SUR LE PERIMETRE DE REFLEXION ?

Réponse 60 :
- NON.

Question 61 :
- UN DES OBJECTIFS DU CONCOURS EST LA VALORISATION DE L'ESPACE DU COURS D'EAU, LE RIALET. QU'ENTEND, LE MAITRE DE L'OUVRAGE, PAR LA VALORISATION DE L'ESPACE DU COURS D'EAU ? UNE RE-NATURALISATION, DES PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT LE LONG DU COURS D'EAU, OU AUCUNE INTERVENTION ?

Réponse 61 :
- LAISSE A LA LIBRE APPRECIATION DES CONCURRENTS/ES. LE RESULTAT DE L'ETUDE REALISEE EST DISPONIBLE SUR LE SITE WWW.SIMAP.CH.

Question 62 :
- LA SALLE DOUBLE B REGLEMENTAIRE DEVRAIT AVOIR DES DIMENSIONS DE 44 M X 23,5 M SELON LE PROGRAMME, CEPENDANT, VOUS PROPOSEZ DES DIMENSIONS LEGEREMENT DIFFERENTES DE 44,5 M X 24 M, CE QUI EQUIVAUT A UNE SURFACE DE 1064 M2. CEPENDANT, LA SURFACE INDIQUEE DANS LE PROGRAMME EST DE 1058 M2. POURRIEZ-VOUS NOUS ECLAIRER SUR CES INCOHERENCES.

Réponse 62 :
- LA DIMENSION DE LA SALLE DE SPORT DOUBLE A PRENDRE EN COMPTE EST DE 44.5 M X 24 M, CE QUI CORRESPOND A UNE SURFACE DE 1'068 M2, ET NON DE 1'056 M2 COMME MENTIONNE DANS LE PROGRAMME.

Question 63 :
- LE VESTIAIRE DES ENSEIGNANTS 1.12 SONT ILS DIVISES PAR SEXE ? OU EST UN SEUL VESTIAIRE ? MERCI

Réponse 63 :
- NON, MAIS LAISSE A LA LIBRE APPRECIATION DES CONCURRENTS/ES.

Question 64 :
- PROGRAMME DES LOCAUX – PARKING 2 ROUES :
- LES PLACES 2 ROUES SONT-ELLES PREVUES SANS COUVERT ?

Réponse 64 :
- VOIR REPONSE QUESTION 40. PREVOIR UN COUVERT POUR LA MOITIE DES PLACES PREVUES.

Question 65 :
- QUELLES SONT LES PROPORTIONS SOUHAITEES POUR LA PLACE DE FETES POLYVALENTE ? PROCHES DU CARRE ? LARGEUR MINIMALE, LONGUEUR MAXIMALE ?

Réponse 65 :
- LAISSE A LA LIBRE APPRECIATION DES CONCURRENTS/ES.

Question 66 :
- LE PROGRAMME PARLE DE PREVOIR LA DEPOSE DES ENFANTS PAR UN BUS SCOLAIRE. LE BUS DOIT RENTRER A L'INTERIEUR DU PERIMETRE OU BIEN PEUT S'ARRETER SUR LA ROUTE CANTONALE (ARRET ARCONCIEL RIALET) OU SUR LE CHEMIN DU VUASOZ ? S'IL DOIT RENTRER, POUVEZ-VOUS TRANSMETTRE LES DIMENSIONS DE CELUI-CI AFIN DE PREVOIR LE BON RAYON POUR QU'IL PUISSE FAIRE DEMI TOUR A L'INTERIEUR DU PERIMETRE ?

Réponse 66 :
- VOIR REPONSES AUX QUESTIONS 27 ET 41.

Question 67 :
- LES GRADINS SONT SOUHAITES D'UN SEUL COTE OU DES DEUX COTES DE LA SALLE ?

Réponse 67 :
- D'UN SEUL COTE.

Question 68 :
- EST-IL POSSIBLE DE RECEVOIR LE RAPPORT DE MOBILITE DE TEAM + ?

Réponse 68 :
- NON, SEULS DES ECHANGES DE COURRIELS ONT EU LIEU AVEC TEAM+. CES INFORMATIONS SONT INTEGREES DANS LE PROGRAMME DU CONCOURS.

Question 69 :
- EST-IL POSSIBLE DE PROLONGER LE CHEMIN DE MOBILITE DOUCE LE LONG DES TROIS PARCELLES (DIRECTION EPENDES) ?

Réponse 69 :
- OUI.

Question 70 :
- FAUT-IL PREVOIR LA SECURISATION DU TERRAIN DE FOOT ACTUEL DANS LE BUDGET CFC 4 (BARRIERES, ETC.) ?

Réponse 70 :
- NON.

Question 71 :
- PROGRAMME, POINT 1.6: IL EST INDIQUE QUE LE LOCAL DES AGRES DOIT ETRE ACCESSIBLE PAR LES TROIS ESPACES. QUELS SONT CES TROIS ESPACES? POUVEZ-VOUS PRECISER ?

Réponse 71 :
- VOIR REPONSE QUESTION 48.

Question 72 :
- Y A-T-IL DES CONTRAINTES PARTICULIERES OU UNE VOLONTE POUR L'ACCES AU PARKING SUR LA PARCELLE? PAR EXEMPLE DEPUIS LA ROUTE D'ARCONCIEL OU DEPUIS LE CHEMIN DE VUASOZ ?

Réponse 72 :
- VOIR REPONSES QUESTIONS 18 ET 60.

Question 73 :
- DOCUMENTS DEMANDES: QU'ENTENDEZ-VOUS PAR PRINCIPE DE DEVELOPPEMENT SCHEMATIQUE AFIN DE DEMONTRER LE POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT FUTUR DU SITE? FAUT-IL PRENDRE EN CONSIDERATION LA PARCELLE 399 ET INDIQUER UN PRINCIPE D'IMPLANTATION DES INFRASTRUCTURES COMMUNALES COMPLEMENTAIRES ?

Réponse 73 :
- LE PERIMETRE D'IMPLANTATION DOIT PERMETTRE DE DEVELOPPER DE FUTURES INFRASTRUCTURES COMMUNALES, NON ENCORE CONNUES A CE JOUR, EN PLUS DE LA SALLE DE SPORT DOUBLE POLYVALENTE FAISANT L'OBJET DU PRESENT CONCOURS. LE PRINCIPE DE DEVELOPPEMENT SCHEMATIQUE DEMANDE DOIT AINSI PERMETTRE AU MAITRE DE L'OUVRAGE D'IDENTIFIER LE SOLDE DE DEVELOPPEMENT POSSIBLE DE LA PARCELLE, EN PLUS DU PRESENT PROJET.

Question 74 :
- LES AMENAGEMENTS EXTERIEURS (PROGRAMME, POINT 3) PEUVENT-ILS PRENDRE PLACE DANS LE PERIMETRE DE REFLEXION OU DOIVENT-ILS ETRE COMPRIS DANS LE PERIMETRE D'IMPLANTATION ?

Réponse 74 :
- LES AMENAGEMENTS EXTERIEURS DOIVENT PRENDRE PLACE DANS LE PERIMETRE DE REFLEXION QUI ENGLOBE EGALEMENT LE PERIMETRE D'IMPLANTATION.

Question 75 :
- QUEL EST LE DELAI POUR L'INSCRIPTION AU CONCOURS ?

Réponse 75 :
- LE DELAI EST LE 28 JUIN 2024. LE SECRETARIAT NE POURRA PAR CONTRE PAS S'ASSURER DE LA VALIDITE DES INSCRIPTIONS REÇUES APRES LE 26 JUIN 2024. IL EST EGALEMENT RAPPELE QUE LE DELAI POUR L'OBTENTION DE LA MAQUETTE PEUT ALLER JUSQU'A 12 JOURS.

Question 76 :
- COMBIEN Y A-T-IL A CE JOUR DE PARTICIPANTS INSCRITS ?

Réponse 76 :
- VOIR REPONSE QUESTION 11.

Question 77 :
- EST-IL ENVISAGEABLE DE PREVOIR UNE PARTIE DES LOCAUX EN SOUS-SOL ?

Réponse 77 :
- OUI.

Question 78 :
- LES ELEVES DE QUELLE(S) ECOLES UTILISERONT LA SALLE ? UN PLAN DE SITUATION ETENDU AVEC L'EMPLACEMENT DE CES ETABLISSEMENTS POURRAIT-IL ETRE TRANSMIS ?

Réponse 78 :
- LES ELEVES DU CERCLE SCOLAIRE DE BOIS-D'AMONT - FERPICLOZ. NON CAR NON DETERMINANT DANS LE CADRE DU CONCOURS.

Question 79 :
- COMMENT LES ELEVES SE RENDENT-ILS SUR PLACE DURANT LES HORAIRES SCOLAIRES ?

Réponse 79 :
- A PIED DEPUIS L'ECOLE D'EPENDES ET EN BUS DEPUIS L'ECOLE D'ARCONCIEL.

Question 80 :
- UN ACCES DES VEHICULES MOTORISES DIRECTEMENT DEPUIS LA ROUTE CANTONALE EST-IL ENVISAGEABLE ?

Réponse 80 :
- NON.

Question 81 :
- UN TRACE ETENDU DE LA LIAISON A MOBILITE DOUCE RELIANT ARCONCIEL A EPENDES EST-IL PREVU ?

Réponse 81 :
- C'EST A L'ETUDE, INDEPENDAMMENT DU PROJET DE NOUVELLE HALLE DE SPORT.

Question 82 :
- UNE NOUVELLE ROUTE DE DESSERTE DOIT-ELLE ETRE NECESSAIREMENT PREVUE ? ET SI OUI, DOIT-ELLE ETRE NECESSAIREMENT PLACEE AU SUD DE LA PARCELLE CONFORMEMENT A L'ETUDE DE FAISABILITE ?

Réponse 82 :
- OUI.

Question 83 :
- POUR QUELLE RAISON N'EST-IL PAS POSSIBLE D'IMPLANTER LES PARTIES DU PROGRAMME DES CHAPITRES 1 ET 2 SUR LA PARCELLE 399 ?

Réponse 83 :
- L'ARTICLE 28 DU RCU MENTIONNE DANS L'ANNEXE 2 DOIT ETRE RESPECTE.

Question 84 :
- LES ELEMENTS PROGRAMMATIQUES DU CHAPITRE 3 PEUVENT-ILS PRENDRE PLACE SUR LA PARCELLE 399 ?

Réponse 84 :
- OUI.

Question 85 :
- QU'ENTEND LE MO PAR "VALORISER L'ESPACE DU COURS D'EAU" ?

Réponse 85 :
- LE METTE EN VALEUR. VOIR REPONSE QUESTION 61.

Question 86 :
- LE 28.06 EST BIEN LA DATE LIMITE D'ENVOI (ET NON DE RECEPTION) ?
  - EST-IL ENVISAGEABLE DE RENDRE EN MAIN PROPRE A L'ADRESSE DU SECRETARIAT ?

Réponse 86 :
  - OUI.
- NON.

Question 87 :
- DANS QUEL BUT SOUHAITE LE MO POUVOIR CLOISONNER LE PERIMETRE DU COUVERT D'ENTREE ?

Réponse 87 :
- VOIR REPONSES QUESTIONS 2 ET 3.

Question 88 :
- EST-IL POSSIBLE DE PRECISER LES LIENS FONCTIONNELS ENTRE LES NOUVEAUX LOCAUX DEMANDES ET LE TERRAIN EXTERIEUR ?

Réponse 88 :
- LES VESTIAIRES EXTERIEURS (POINT 1.13 DU PROGRAMME) SERONT A DISPOSITION DES UTILISATEURS DU TERRAIN DE FOOTBALL, MAIS EGALEMENT A DISPOSITION D'AUTRES UTILISATEURS.

Question 89 :
- POINT 24 : QUE DOIT-ON ENTENDRE PAR "EMPRISES COTE TERRAIN DE FOOT" ?

Réponse 89 :
- CELA VEUT DIRE QUE LE TROTTOIR, D'UNE LARGEUR DE 1.5 METRE, POURRAIT SE REALISER DU COTE DU TERRAIN DE FOOTBALL, LE LONG DE LA ROUTE DU VUASOZ DONT LA LARGEUR SERA DE 5 METRES.

Question 90 :
- LE PLAN DWG FOURNI MANQUE DES COURBES DE NIVEAU DU CONTEXTE, CERTAINES LIGNES SONT COUPEES. EST-IL POSSIBLE D'AVOIR UN PLAN INTEGRANT CES ELEMENTS ?

Réponse 90 :
  - VOIR REPONSE QUESTION 29.

Question 91 :
- COMMENT SERONT ACCROCHEES LES PLANCHES? DEUX COTE A COTE EN DEUX RANGEES ET QUATRE COTE A COTE ?

Réponse 91 :
  - DEUX COTE A COTE, ET LES DEUX AUTRES EN-DESSOUS.

Question 92 :
- EST-IL POSSIBLE DE RECEVOIR LE FICHIER DE BASE DE LA MAQUETTE?

Réponse 92 :
  - NON, LE PLAN DE SITUATION COMPORTE LES MEMES INFORMATIONS. VOIR EGALEMENT REPONSE QUESTION 29.

Question 93 :
- POINT 1. INTRODUCTION : VOUS PARLEZ DE L'AMENAGEMENT FUTUR DU TERRAIN AVEC LA CONSTRUCTION PAR EXEMPLE D'UNE DECHETTERIE COMMUNALE, DE LOCAUX POUR L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE, DE LOCAUX POUR L'ADMINISTRATION COMMUNALE. UNE TELLE INDICATION APPROXIMATIVE PEUT FAVORISER UNE EQUIPE QUI CONNAIT BIEN LA SITUATION LOCALE. POUVEZ-VOUS DONNER UNE INDICATION PRECISE DES FONCTIONS ENVISAGEES ET DE LA SURFACE DE PLANCHER POUR CHACUNE DES FONCTIONS ?

Réponse 93 :
- LES BESOINS FUTURS NE PEUVENT PAS ETRE DONNES CAR ILS NE SONT PAS DEFINIS. VOIR EGALEMENT REPONSE QUESTION 23.

Question 94 :
- POINT 16. RENDU : EST-IL POSSIBLE DE PREVOIR LA REMISE DES PLANS PAR MAIN PROPRE DE LA PART D'UNE PERSONNE NEUTRE?

Réponse 94 :
- NON.

Question 95 :
- POINT 21 TERRAIN ET PERIMETRE DU CONCOURS: « LES ELEMENTS 1 ET 2 DU PROGRAMME DU CHAPITRE 23 DOIVENT PRENDRE PLACE DANS LE PERIMETRE D'IMPLANTATION ». LES ELEMENTS 3 DU PROGRAMME PEUVENT-ILS EGALEMENT PRENDRE PLACE DANS LE PERIMETRE D'IMPLANTATION?

Réponse 95 :
- OUI.

Question 96 :
- POINT 21 TERRAIN ET PERIMETRE DU CONCOURS: ART. 23 DE LA RELATEC RELATIF AUX DISTANCES AUGMENTEES : «SI LA HAUTEUR TOTALE D'UN BATIMENT DEPASSE 10 METRES ET SI LA LONGUEUR DE L'UNE DES FAÇADES DE CE BATIMENT DEPASSE 30 METRES, LA DISTANCE A LA LIMITE DU FONDS DE LA FAÇADE CONSIDEREE DOIT ETRE AU MOINS EGALE AU CINQUIEME DE LA LONGUEUR DE CELLE-CI ». LA NORME RELATIVE AUX DISTANCES AUGMENTEES DOIT-ELLE ETRE APPLIQUEE SI LES DEUX CONDITIONS COEXISTENT OU BIEN MEME SI C'EST LE CAS POUR UNE SEULE CONDITION ?

Réponse 96 :
- LA NORME DOIT ETRE APPLIQUEE SI LES DEUX CONDITIONS COEXISTENT, COMME LE MENTIONNE L'ARTICLE 23 DE LA RELATEC.

Question 97 :
- POINT 23. PROGRAMME : L'ESPACE D'ENTREE COUVERT 1.1 EST-IL DE PREFERENCE ALLONGE COMME UN PORTIQUE OU PLUTOT CARRE COMME UNE PLACE COUVERTE ?

Réponse 97 :
- L'ESPACE D'ENTREE PEUT ETRE CARRE OU ALLONGE. A LA LIBRE APPRECIATION DES CONCURRENTS.

Question 98 :
- POINT 23. PROGRAMME : « LA SALLE DE SPORT DOUBLE POLYVALENTE 1.4 POUVANT ETRE SUBDIVISEE EN 3 SALLES ». CHACUNE DES TROIS DOIT-ELLE ETRE ACCESSIBLE INDIVIDUELLEMENT DEPUIS LE COULOIR DES VESTIAIRES ? UNE SALLE DOUBLE N'A-T-ELLE NORMALEMENT QUE DEUX ENTREES ?

Réponse 98 :
- OUI. OUI. VOIR EGALEMENT REPONSE QUESTION 44.

Question 99 :
- POINT 23. PROGRAMME : LA SCENE 1.5 DOIT-ELLE ETRE PLACEE DE PREFERENCE DU COTE LONG OU DU COTE COURT DE LA SALLE DE SPORT DOUBLE ?

Réponse 99 :
- VOIR REPONSE QUESTION 8.

Question 100 :
- POINT 23. PROGRAMME : LE LOCAL DES AGRES 1.6 DOIT-IL ETRE UN ESPACE UNIQUE OU PEUT-IL ETRE DIVISE EN DEUX OU TROIS ESPACE DISTINCTES/SEPARES ?

Réponse 100 :
- IL S'AGIT D'UN ESPACE UNIQUE. VOIR EGALEMENT REPONSES QUESTIONS 44 ET 98.

Question 101 :
- EST-IL POSSIBLE DE RECEVOIR LE DWG DE LA MAQUETTE? SUR LE PLAN DE SITUATION ACTUEL, DES COURBES DE NIVEAU TRAVERSENT LE TERRAIN DE FOOTBALL, COMME S'IL ETAIT EN PENTE. CECI EST CORRECT ?

Réponse 101 :
- NON, LE PLAN DE SITUATION COMPORTE LES MEMES INFORMATIONS. LES COURBES DE NIVEAU, RELEVEES PAR UN GEOMETRE, SONT CORRECTES. VOIR EGALEMENT REPONSE QUESTION 29.

VI. CONTRÔLE TECHNIQUE

25. INSCRIPTIONS

57 inscriptions valables ont été enregistrées par le secrétariat du concours.

26. RECEPTION DES DOCUMENTS

51 projets ont été rendus dans les conditions et les délais prescrits par le règlement-programme.
Ils ont été numérotés arbitrairement de 1 à 51 et correspondent aux devises ci-dessous. Les projets 12 et 43 ayant le même nom, il a été rajouté un (1) et un (2) afin de les différencier.

01 PAPILLON
02 TENON
03 TRAIT D'UNION
04 Un pour tous, tous pour un
05 NUORISOSEURA
06 BOVIS
07 Pavillon du Rialet
08 bois en tête
09 MinerArbre
10 A mon toit !
11 MISE EN SCENE
12 LA GRANGE (1)
13 L'UNION FAIT LA FORCE
14 CADRAGE
15 MATHILDE
16 L'agora
17 au bois dormant
18 La forêt enchantée
19 Grand Chêne
20 Cadence
21 éden
22 PILE OU FACE
23 JOUR DE FÊTE
24 FLEUR DES CHAMPS
25 Tête de Bois
26 DECUMANUS
27 POÏESIS
28 Salle du Rialet
29 Parasol
30 SPINDIS
31 En amont
32 écho
33 TIMBER BELL
34 BADABOUM
35 BIANCA
36 tilt & shift
37 sur la bonne pente
38 GRANGE DU SPORT
39 Tir au but
40 SOLSTICE
41 ARYÀ
42 BOIS BRÛLÉ
43 La Grange (2)
44 ALT-R
45 la botte de foin
46 Moitié-Moitié
47 CHAPEAU D'PAILLE
48 JENGA
49 CAPELINE
50 ED1796
51 Entre forêt, terre et rivière, entre sport et culture

27. EXAMEN DES DOCUMENTS

Le contrôle technique des projets rendus a été effectué du 1er au 10 juillet 2024 par le secrétariat du concours.

Les projets ont été examinés du point de vue de leur conformité avec les éléments suivants :

- documents demandés,
- dispositions légales applicables,
- programme des locaux et surfaces,

Les projets suivants diffèrent de certains points du programme :

– documents demandés	
• Un seul jeu de plans A1	projets : 02/34/42/44/45
• Plans pliés	projets : 43
• Manque planches réduction A3	projets : 39
• Manque calcul surfaces et volume SIA 416	projets : -
• Plan 1 :500 + plans, coupes et façades 1 :200	projets : 26/42/43
• Partie explicative :	
- Indication de l'IBUS, de l'IOS et la SP restante	projets : 03/09
- Schéma de principe des voies d'évacuation (AEAI)	projets : 34/44/45
- Représentation de l'extérieur du bâtiment	projets : -
- Explication concernant les mesures constructives et la matérialisation	projets : -
• Maquette non rendue :	projets : 02
– prescriptions légales applicables	
• Hauteur maximale	projets : -
• Distance à la limite	projets : -
– programme des locaux et surfaces	
• Différence de plus de 10% par rapport au programme	projets : 18/24/27/34
• Différence de moins de 10% par rapport au programme	projets : 51
• Manque certains éléments des points 1 et 2 du programme, ou pas identifiés	projets : 14/15/21/30/34/39/47/ 51
• Scène sur la grande longueur et non la petite longueur	projet : 18
• Scène non accessible PMR (SIA 500)	projets : 01/9/11/12/13/14/15/17/18/19/ 20/22/23/25/26/27/29/31/32/33/34/35/ 36/39/40/41/43/45/46/47/48/50
• Salle polyvalente trop petite	projets : 09/11/12/14/16/17/20/23/26/ 27/28/30/32/35/36/38/40/42/
• Hauteur de la scène inférieure à 4.0m	projets : 03 (3.6m)/ 04 (2m)/ 06 (3.6m)/ 08 (3.6m)/ 21 (3.6m)/ 40 (3.6m)/ 49 (3.6)
• Hauteur de la salle de gymnastique inférieure à 8.0m	projets : 34 (7.6 m)
• Il n'y a pas 3 rangées de gradins fixes	projets : 4 (2)/ 11(2)/ 15 (1)/ 21 (1)/ 33 (2)/ 35 (2)/ 46 (2)
• Il n'y a pas de gradins mobiles	projets : 18, 35, 36, 49

VII. JUGEMENT

28. SEANCE DU JURY

Le jury s'est réuni au complet les 11, 12 et 19 juillet 2024. Il a tout d'abord pris connaissance du résultat du rapport technique préparé par le secrétariat du concours.

29. EXCLUSIONS

Le projet n° 02 a été exclu du jugement car la maquette n'a pas été livrée dans les délais.
Les projets n° 04 et 18 ont été exclus de la répartition des prix, et ce pour les raisons suivantes :
- Le projet n° 04 a proposé une scène d'environ 2 m de hauteur et qui n'a pas été correctement représentée dans les plans.
- Le projet n° 18 a proposé une scène située sur la grand côté de la salle polyvalente.

Le jury a considéré que les autres libertés prises par les candidats par rapport au programme ne leur ont pas donné un avantage vis-à-vis des autres candidats.

30. 1ER TOUR DE JUGEMENT

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des projets admis au jugement, le jury a procédé à un premier tour d'élimination en se basant sur les critères d'appréciation suivants :

- Organisation générale du site et flexibilité de développement,
- Concept général et qualités architecturales,
- Organisation fonctionnelle,
- Respect du programme.

Les 23 projets suivants ont ainsi été écartés au 1er tour :

01 PAPILLON
06 BOVIS
09 MinerArbre
10 A mon toit !
13 L'UNION FAIT LA FORCE
18 La forêt enchantée
19 Grand Chêne
20 Cadence
23 JOUR DE FETE
24 A FLEUR DES CHAMPS
27 POÏESIS
29 Parasol
30 SPINDIS
31 En Amont
32 ECHO
35 BIANCA
36 tilt & shift
42 BOIS BRÛLE
43 La Grange (2)
45 La botte de foin
48 JENGA
50 ED1796
51 Entre forêt et rivière, entre sport et culture

31. 2EME TOUR DE JUGEMENT

Le jury a procédé ensuite à un second tour d'élimination en complétant les critères d'appréciation du 1er tour par les critères suivants :

- Organisation générale du site et flexibilité de développement,
- Concept général et qualités architecturales,
- Organisation fonctionnelle,
- Respect du programme,
- Durabilité du projet et de son exploitation,
- Développement durable,
- Economie du projet,
- Qualité des aménagements extérieurs et paysagers.

Les 16 projets suivants ont ainsi été écartés au 2ème tour :

04 Un pour tous, tous pour un
05 NUORISOSEURA
12 LA GRANGE (1)
14 CADRAGE
16 L'Agora
17 au bois dormant
21 éden
22 PILE OU FACE
34 BADABOOUM
37 sur la bonne pente
39 Tir au but
40 SOLSTICE
41 Aryà
44 ALT-R
46 Moitié-Moitié
47 CHAPEAU D'PAILLE

32. 3EME TOUR DE JUGEMENT

Le jury a procédé ensuite à un troisième tour d'élimination en affinant son analyse basée sur les critères de jugement énoncés.

Les 5 projets suivants ont ainsi été écartés au 3ème tour :

03 TRAIT D'UNION
08 bois en fête
25 Tête de bois
33 TIMBER BELL
38 GRANGE DU SPORT

A l'issue du 3ème tour le jury a passé en revue, encore une fois, toutes les propositions éliminées admises au jugement.

33. CLASSEMENT

Les six projets restants ont ainsi été retenus pour l'établissement du classement final et pour l'attribution des prix. Des critiques de ces projets ont été rédigées et une approche des coûts de ces 6 projets a été effectuée.
Sur la base de ces informations ainsi que sur les critères de jugements énoncés et développés, le jury a examiné à nouveau dans le détail les projets retenus.

Après délibération et à l'unanimité, le jury a établi le classement suivant :

1er rang,	1er prix de	Fr. 43'000.- HT:	n° 15 MATHILDE
2ème rang,	2ème prix de	Fr. 30'000.- HT:	n° 11 MISE EN SCENE
3ème rang,	3ème prix de	Fr. 22'000.- HT:	n° 49 CAPELINE
4ème rang,	4ème prix de	Fr. 20'000.- HT:	n° 07 Pavillon du Rialet
5ème rang,	5ème prix de	Fr. 16'000.- HT:	n° 28 Salle du Rialet
6ème rang,	6ème prix de	Fr. 14'000.- HT:	n° 26 DECUMANUS

34. RECOMMANDATIONS DU JURY

A l'unanimité, le jury a recommandé au maître de l'ouvrage d'attribuer le mandat d'architecte au lauréat du concours. Il a demandé par contre à l'auteur du projet de tenir compte des remarques suivantes dans le cadre du développement du projet du nouveau bâtiment:

1. Déplacer le bâtiment vers le Sud de la parcelle pour améliorer la sécurité de la place des fêtes par rapport à la route d'Arconciel.
2. Fermer les faces supérieures du couvert extérieur pour garantir une meilleure protection de l'espace face aux intempéries.
3. Arboriser de manière plus importante les abords de la place des fêtes.
4. Redimensionner l'escalier principal qui mérite une meilleure générosité.
5. Compléter le gradin par les deux gradins fixes demandés dans le programme des locaux.
6. Trouver une solution de séparation de la circulation pour les vestiaires extérieurs.
7. Rendre accessible la deuxième cage d'escalier depuis le rez-de-chaussée.
8. Rendre accessible la scène aux personnes à mobilité réduite.
9. Modifier les douches afin que chaque vestiaire ait ses propres douches pour améliorer la polyvalence d'utilisation simultanée des trois salles.
10. Redimensionner l'abri (à la baisse) afin de respecter les exigences en vigueur.
11. Améliorer le flux de circulation entre le rez-de-chaussée et l'étage.
12. Prendre en compte dans l'organisation des circulations la notion de pieds propres, pieds sales, afin d'optimiser l'exploitation du bâtiment.
13. Préciser le dimensionnement des avant-toits dans le but d'optimiser les gains et protections solaires.

35. APPROBATION DU RAPPORT DU JURY

Le présent rapport a été approuvé par le jury.

M. Patrick Gendre, Président du jury

Mme Sylvie Heimo, Vice-Présidente du jury

M. Marc Monney

M. Roger Gut

Mme Muriel Kauffmann

Mme Jacqueline Pittet

M. Sébastien Virdis

Mme Corinne Goumaz

M. Frédéric Page

Mme Aurélie Marti

Mme Valentine Rigolet

36. LEVEE DE L'ANONYMAT ET PRESENTATION DES PROJETS

A l'issue du jugement, le Président du jury procède à la levée de l'anonymat en ouvrant les enveloppes cachetées, du 1er au 6ème rang, soit :

1er rang,	1er prix	**Translocal Architecture GmbH**, Berne Gex & Dorthe ingénieurs consultants sàrl, Bulle
2ème rang,	2ème prix	**OESCHGER SCHERMESSER ARCHITEKTEN GmbH**, Zürich
3ème rang,	3ème prix	**LVPH Architectes Sàrl**, Fribourg
4ème rang,	4ème prix	**Siegrist Architectes Sàrl**, Bienne Kesküla Erard - architecture du paysage, Bienne
5ème rang,	5ème prix	**Les Ateliers du Passage Sàrl**, Fribourg
6ème rang,	6ème prix	**ENRICO GARDIN – 2 Architetti Sàrl**, Lugano

Le solde des enveloppes est ouvert dans l'ordre de la numérotation établie. Les projets sont présentés ci-après, du 1er au 6ème rang, puis dans l'ordre de la numérotation établie.

37. PRESENTATION DES PROJETS

Les noms des spécialistes-conseils, ayant collaboré avec les bureaux d'architecture sur une base volontaire, sont également mentionnés dans la présentation des projets

n°15 MATHILDE

1er rang, 1er prix

Translocal Architecture GmbH
Beatustrasse 19
3006 Berne

Collaborateurs : Marko Göhke
Peter Jährig
Lianghe Zhou

Gex & Dorthe ingénieurs
Rue de la Lécheretta 1
1630 Bulle

Collaborateurs : Arnaud Dorthe





PLAN DE SITUATION | 1:500

CONCOURS D'ARCHITECTURE BOIS-D'AMONT **MATHILDE**

PROJET URBAIN ET CONSTRUCTIONS FUTURES

La nouvelle salle polyvalente occupe la partie nord-est du périmètre de construction et établit ainsi un lien direct avec le terrain de sport extérieur et l'arrêt de bus prévu.
La place d'entrée est une terrasse spacieuse avec vue sur le Plateau jusqu'au Jura. Le parvis est partiellement couvert.

Dans le cas où les locaux pour l'accueil de la petite enfance ou les locaux pour l'administration communale seraient réalisés, ceux-ci auraient également leur adresse sur le parvis et formeraient un ensemble avec la salle polyvalente.

Les places de parking sont aménagées entre la halle et le terrain de sport, dans le périmètre non constructible, de manière à ce qu'un minimum de surface soit consommé et que les trajets soient le plus court possible. Conformément à la consigne, tous les véhicules entrent par le chemin du Vuasoz. La géométrie du parking permet au bus scolaire de s'arrêter à proximité immédiate de l'entrée principale de la halle.

La déchetterie, éventuellement réalisée ultérieurement, utiliserait l'accès du parking et serait située derrière la salle de sport, à l'abri des regards.

La nouvelle construction de la salle polyvalente amène à un IBUS de 0.22 et un IOS de 0.14 sur la parcelle RF 388. Il reste sur la parcelle un potentiel d'environ 14'200 m² de surface plancher pour des projets futurs.

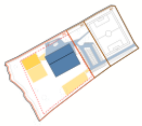
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Une attention particulière est portée au côté écologique et au maintien de la situation paysagère du site. Les surfaces des chemins sont minimisées et dans la mesure du possible perméables. Le nouveau parvis sera planté d'arbres à fleurs de haute tige qui donneront de l'ombre aux éléments e jeu intégrés dans la place. La place est normalement conçue comme espace piéton, mais également accessible pour les livraisons et les urgences.
Quelques bancs en béton sont intégrés sur le long côté du terrain de sport afin d'offrir des places assises aux spectateurs des matchs.
Les aires de stationnement sont proposées en grilles gazon afin de minimiser l'imperméabilisation du sol.

LA SALLE POLYVALENTE

Le hall est conçu de manière simple et claire, mais permet néanmoins de multiples scénarios.
Les salles publiques très fréquentées se trouvent au rez-de-chaussée. De plain-pied et directement accessible depuis le parvis, la salle polyvalente est accessible par un sas et un vestibule spacieux. Le vestibule peut s'ouvrir généreusement sur le parvis et le hall. Avec la galerie extérieure, qui peut être fermée par des stores, on obtient ainsi trois strates spatiales qui peuvent être utilisées de manière flexible pour des manifestations festives ou sportives. Le bar est situé au centre du vestibule et dispose en outre d'une partie fermée pour la préparation et le stockage des boissons et des repas.
Grace à la géométrie de la toiture, la salle est éclairée des deux côtés par des bandeaux de fenêtres. La salle peut être divisée par deux rideaux. La partie arrière du bâtiment, enterrée, abrite les équipements sportifs.
La scène est placée sur le plus petit côté de la salle. Elle dispose d'un espace backstage pour les répétitions et les accessoires. Des tiroirs situés sous le plancher surélevé de la scène permettent de stocker des tables et des chaises.
Les salles pour les sociétés sont également situées au rez-de-chaussée et offrent un accès direct à l'espace extérieur couvert et au vestibule.
La cage d'escalier située à l'angle nord-est dessert les toilettes publiques au sous-sol et les vestiaires à l'étage. Les vestiaires pour le sport en plein air sont situés directement dans la cage d'escalier afin de permettre un accès direct indépendamment de l'exploitation de la salle.
Tous les autres vestiaires sont accessibles par la galerie.
Les tribunes fixes peuvent être complétées par des tribunes mobiles en cas de besoin.

La divisibilité décrite de la salle de sport permet de pratiquer simultanément 3 disciplines sportives en salle, 2 clubs dans les salles polyvalentes et le sport en extérieur. De grandes manifestations sportives peuvent y être organisées avec 500 spectateurs. On peut par exemple imaginer une grande manifestation festive organisée par la commune, un concert ou un loto.



PHASES DU DÉVELOPPEMENT DU SITE



AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

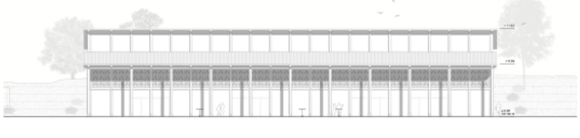


CONCEPT D'ACCESSIBILITÉ





FAÇADE NORD-EST | 1:200

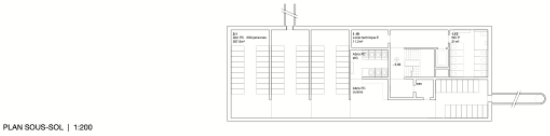


FAÇADE NORD-OUEST | 1:200

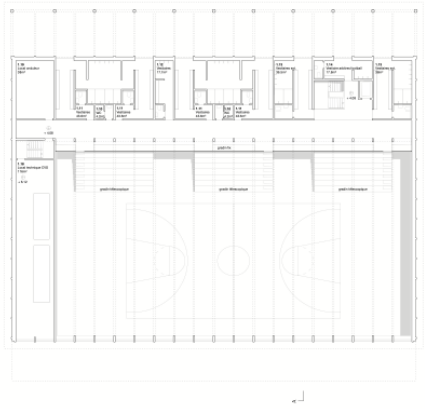
CONCOURS D'ARCHITECTURE BOIS-D'AMONT **MATHILDE**



PLAN REZ-DE-CHAUSSÉE | 1:200



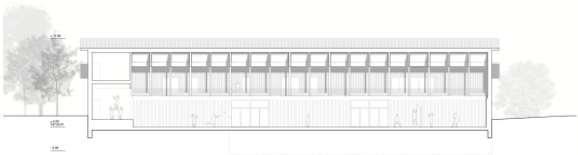
PLAN SOUS-SOL | 1:200



PLAN 1er ÉTAGE | 1:200



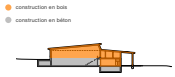
COUPE A-A | 1:200



COUPE B-B | 1:200



PRINCIPE VENTILATION / PHOTOVOLTAÏQUE



PRINCIPE STRUCTURE PORTEUSE

PROTECTION INCENDIE

Le concept de protection incendie de la salle est simple et efficace. Deux cages d'escalier servent de voies d'évacuation pour l'étage supérieur. Toutes les voies d'évacuation sont inférieures à 35 mètres. Grâce à la situation de plain-pied de la salle polyvalente, la largeur requise des voies d'évacuation en cas d'occupation complète de 72 m est garantie sans problème.





SCHÉMA SÉCURITÉ INCENDIE

MATÉRIALITÉ ET CONSTRUCTION

La volonté de recourir à du bois structurel s'exprime notamment dans la partie hors sol du projet, tout d'abord avec le choix en toiture de poutres BLC en porteurs primaires et le choix de dalles bois massives en porteurs secondaires, mais également avec le choix de solivages mixte bois-béton pour l'ensemble des planchers intérieurs. Toujours avec la même volonté, le système porteur se présente sous la forme d'ossature bois. Pour conforter la cohérence de ce choix de matérialité structurelle, les compositions ont été pensées les plus légères possibles dans le but de limiter l'utilisation de matière inutile.
Pour assurer l'exécution de la partie partiellement enterrée du projet, une excavation reste nécessaire afin de réaliser ces éléments en construction traditionnelle. Néanmoins, l'implantation à un niveau raisonnable permet de s'affranchir de travaux spéciaux mais surtout de limiter le volume des mouvements de terre. Les fondations se présente sous la forme de radiers généraux avec surprofondeurs.
La stabilisation du bâtiment face aux efforts horizontaux - vent et séisme - est assurée par les noyaux de circulation verticale en béton armé ainsi que par les façades pignons en construction bois. L'effet de diaphragme des planchers collaborant ainsi que de la toiture permet la transmission de ces efforts aux éléments de stabilisation verticaux.
Finalement, outre la sécurité et la qualité d'usage des bâtiments, les choix structurels sont très clairement empreints de la volonté de durabilité qui anime le projet dans son ensemble.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

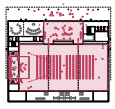
L'énergie grise nécessaire à la construction du bâtiment est réduite au minimum grâce à deux décisions de principe. D'une part, le bâtiment n'a que peu de volume excavé, ce qui permet d'économiser considérablement l'énergie grise. De plus, l'utilisation prioritaire de bois provenant de la région permet d'obtenir un très bon bilan CO2.
Les mesures de durabilité prises pour être efficace sur le plan de la consommation énergétique. L'enveloppe du corps du bâtiment plutôt compact se compose d'une isolation de haute qualité. Le respect des coefficients énergétiques est garanti par les bonnes valeurs U des éléments de construction. Le rapport entre les surfaces de façade ouvertes et fermées est de 30 % et se situe donc dans la plage inférieure. Des éléments d'ombrage flexibles réduisent l'apport de chaleur en été et permettent des gains de chaleur en hiver. Une installation photovoltaïque est mise en place sur le toit. Les besoins en électricité pour l'éclairage, la ventilation et le chauffage/l'eau chaude sont minimisés et peuvent être produits par le bâtiment.

Le bâtiment sera ventilé par des installations à double flux équipées de filtres et de récupérateur de chaleur. Les monoblocs sont situés au-dessus de la scène, ce qui permet de faire passer des conduites très efficaces. L'air frais est pulsé dans la salle de sport et évacué par les douches.
La zone d'entrée est ventilée séparément. Pendant la saison chaude, la salle polyvalente peut être ventilée naturellement par des ouvrants motorisés.
Tout comme la ventilation, le chauffage est optimisé en fonction de la situation spécifique : la production de chaleur est assurée par une pompe à chaleur. La distribution de chaleur est prévue sous forme de chauffage au sol. Celui-ci a un effet d'autorégulation élevé.
Par les moyens décrits ci-dessus le standard Minergie P ECO visé est facilement atteignable.

ECONOMIES DES MOYENS UTILISÉS

Les mesures suivantes contribuent à une construction économique :
- Bâtiment compact, géométrie simple, excellent ratio surface/volume
- Excavations du sol minimisées
- Système constructif simple avec des portées et hauteurs statiques optimisées
- Préfabrication de la structure porteuse et des éléments de façade
- Séparation des systèmes de la structure porteuse et de la technique du bâtiment
- Répétition des éléments de façade
- Efficacité du système technique,
- Concentration des flux de circulation routière

Grâce à l'interaction des mesures décrites précédemment, le nouveau bâtiment offre non seulement une réponse aux questions de durabilité et de préservation des ressources, mais représente également un investissement économiquement judicieux à long terme grâce à sa flexibilité et à ses possibilités d'utilisation multiples.



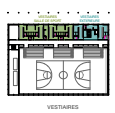
ÉVÉNETMENT / CONCERT



COMPETITION



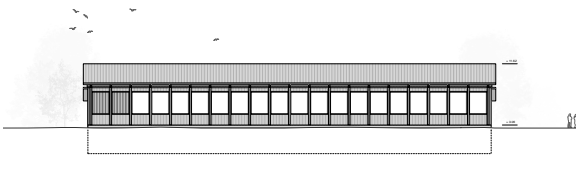
UTILISATION POLYVALENTE



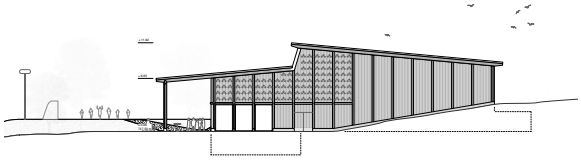
VESTIAIRES

SCHÉMA FLEXIBILITÉ D'UTILISATION





FAÇADE SUD-EST | 1:200



FAÇADE SUD-OUEST | 1:200

Organisation générale du site et flexibilité de développement
L'implantation du bâtiment est claire et précise. Le bâtiment occupe une position centrale, le parking est bien positionné et dimensionné, sa position est fonctionnelle et n'entre pas en conflit avec l'espace public piétonnier. La place de fêtes s'installe côté route d'Arconciel et assume ainsi son rôle « public » . L'auteur du projet a disposé de manière intelligente un espace extérieur à caractère végétal dans le prolongement de la place de fêtes ce qui offre une grande polyvalence d'utilisation de l'espace public. Le potentiel constructible du site est préservé et le projet conserve toutes ses qualités avec ou sans les futures constructions, déchetterie et/ou crèche administration. En comparaison avec d'autres projets, le bâtiment s'installe un peu trop proche de la route d'Arconciel, un retrait plus important permettrait d'améliorer les qualités spatiales et fonctionnelles de la place de fête tout en améliorant la sécurité des espaces extérieurs vis à vis de la route et du trafic.

Qualité des aménagements extérieurs et paysagers
Les aménagements extérieurs sont un peu minimalistes, une meilleure arborisation aurait été appréciée, celle-ci pourrait aider à une meilleure protection de la place de fêtes vis-à vis de la route d'Arconciel. L'ombrage pourrait également jouer un rôle dans la qualité de la place de fêtes.

Concept général et qualités architecturales
Le volume proposé est compact, il fait référence par sa forme aux constructions agricoles avec deux pans et l'intégration d'un shed orienté au Nord. Par sa forme et sa matérialité il s'intègre de manière naturelle dans son environnement paysager à l'image d'une construction agricole.
Le projet répartit de manière intelligente le programme des locaux sur les deux niveaux. L'apport de lumière naturelle est maîtrisée ; une grande fenêtre haute Sud-Est et le Shed Nord-Ouest donnent à l'ensemble une lumière homogène. Le dimensionnement des avant-toits devra être contrôlé pour optimiser les gains et protections solaires.
Le bâtiment est constitué d'un socle en béton armé et d'une structure en bois pour les façades, l'étage et la toiture.
La structure de toiture est régulière; elle ne permet cependant pas de disposer les rideaux de séparation des salles.

Organisation fonctionnelle / Respect du programme
L'organisation du bâtiment permet une bonne fonctionnalité et polyvalence d'utilisation. L'espace couvert extérieur est bien dimensionné, compte tenu de sa position Nord - Ouest et de sa forte exposition aux intempéries il aurait été préférable que l'auteur du projet ferme par le revêtement de façade la partie supérieure du couvert.
Le rez-de-chaussée dessiné est très clair, la relation entre la place de fêtes extérieure, le hall, la buvette, et la salle polyvalente est très bien pensée. La buvette n'entretient cependant pas de relation directe avec l'espace extérieur.
L'utilisation polyvalente et simultanée du bâtiment est optimale et très fonctionnelle, elle correspond très précisément aux attentes du Maître de l'ouvrage.
Le Jury a relevé le manque de gradins fixes que l'auteur du projet aurait pu facilement intégrer au projet sans modification majeure, bien que l'on comprend son souhait de vouloir préserver un plafond de hauteur homogène dans le hall d'entrée.
Les sorties de secours dessinées semblent sous dimensionnées, cependant l'implantation du bâtiment de plein pied devrait permettre à l'auteur du projet de satisfaire aisément à cette réglementation.
L'accessibilité à la scène pour les personnes à mobilité réduite n'est pas garantie en l'état.
Le premier étage présente autant de clarté que le rez-de-chaussée. Le fait d'avoir installé les vestiaires à l'étage permet d'activer l'étage et la galerie et de minimiser le volume bâti en optimisant les surfaces de circulation. L'étage se trouve ainsi dynamisé par la mixité des fonctions, ce qui est appréciable.
La position de l'escalier est optimale et fonctionnelle, son dimensionnement mériterait un peu plus de générosité.
Le projet présente une grande simplicité organisationnelle et fonctionnelle, simplicité retrouvée également dans son expression architecturale.

Durabilités du projet et de son exploitation
Le concept énergétique de ce projet est bien adapté aux exigences Minergie-P-ECO. L'enveloppe thermique compacte a une proportion modérée d'éléments vitrés, tout en garantissant un apport suffisant de lumière naturelle venant du Sud-Est et du Nord-Ouest. La disposition des ouvrants permet également une ventilation naturelle transversale utile pour un rafraichissement nocturne en été. Les avant-toits assurent un ombrage fixe intéressant durant la saison estivale. Il serait judicieux de prolonger légèrement l'avant-toit Sud-Est afin d'avoir un meilleur ombrage en juin. L'ajout de stores extérieurs mobiles reste toutefois nécessaire sur tous les vitrages. La construction en bois offrant peu d'inertie thermique, il faut apporter cette inertie avec un choix judicieux de matériaux intérieurs.
Le bilan carbone de ce bâtiment est réduit grâce à une construction en bois local et une excavation raisonnable. La toiture, entièrement recouverte de panneaux photovoltaïque, permet une production importante d'électricité.
L'accent est également mis sur la végétalisation du site et la perméabilité du sol, bien que la toiture n'est pas végétalisée.

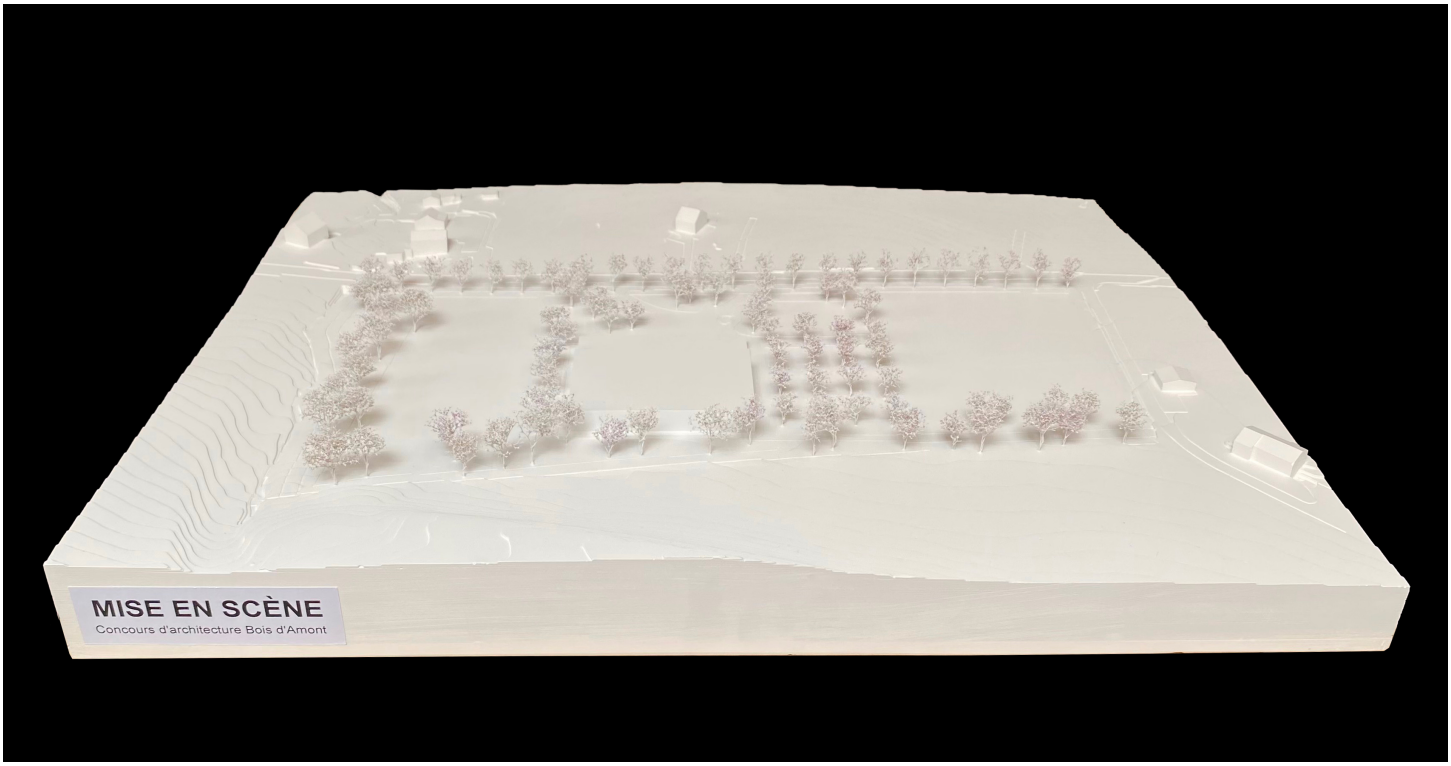
Économie du projet
Les volumes et surfaces se situent dans la moyenne inférieure des projets.

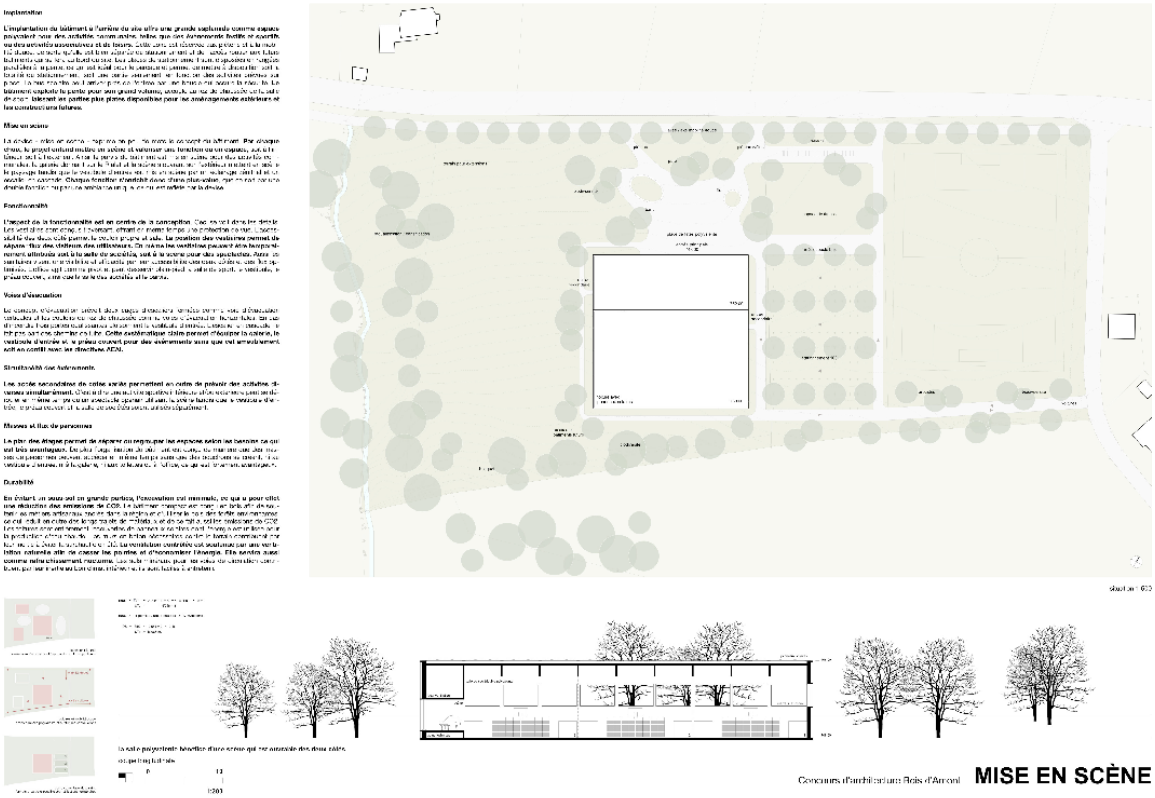
n°11 MISE EN SCÈNE

2e rang, 2e prix

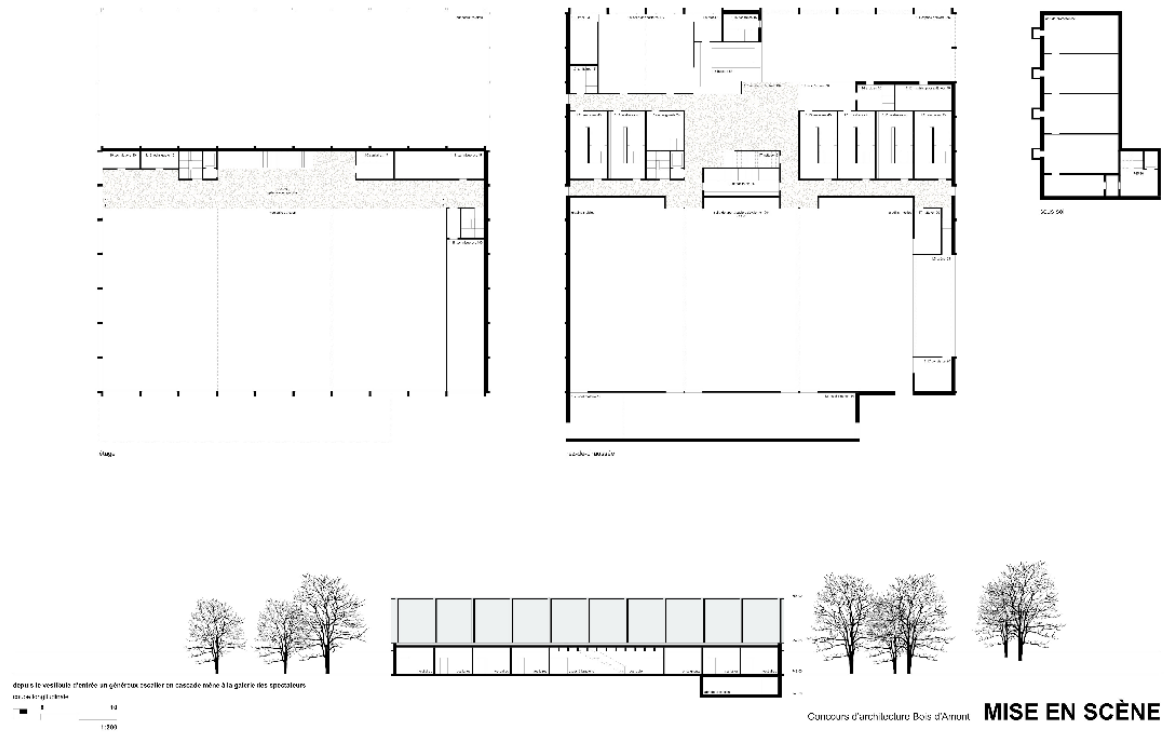
OESCHGER SCHERMESSER ARCHITEKTEN os.arch GmbH
Weberstrasse 12
8004 Zürich

Collaborateurs : Claudia Schermesser
Christian Oeschger





Concours d'architecture Bois d'Amont **MISE EN SCÈNE**

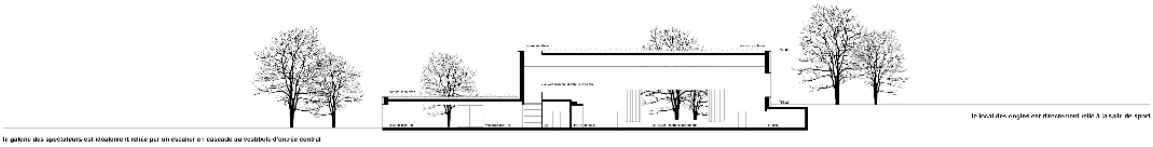


Concours d'architecture Bois d'Amont **MISE EN SCÈNE**





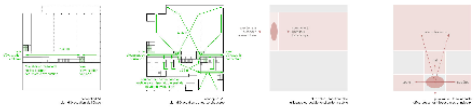




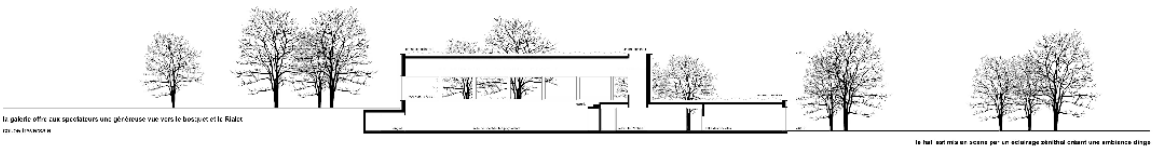


Concours d'architecture Bois d'Amont **MISE EN SCÈNE**











Concours d'architecture Bois d'Amont **MISE EN SCÈNE**

Organisation générale du site et flexibilité de développement

L'implantation du bâtiment est claire et précise. Le bâtiment occupe une position centrale, le parking est bien positionné et dimensionné, sa position est fonctionnelle et n'entre pas en conflit avec l'espace public piétonnier. La place de fêtes s'installe côté route d'Arconciel et assume ainsi son rôle « public » . L'auteur du projet a disposé de manière intelligente un espace extérieur à caractère végétal dans le prolongement de la place de fêtes ce qui offre une grande polyvalence d'utilisation de l'espace public. Le potentiel constructible du site est préservé et le projet conserve toutes ses qualités avec ou sans les futures constructions, déchetterie et/ou crèche administration.

Qualité des aménagements extérieurs et paysagers

Le bâtiment s'installe suffisamment en retrait de la route d'Arconciel pour que la place de fêtes soit sécurisée. Les aménagements extérieurs sont séduisants et l'arborisation proposée permet de sécuriser et d'ombrager la place de fêtes.

Concept général et qualités architecturales

L'expression est simple, le volume proposé est fait d'une partie basse côté route et d'une partie de plus grande hauteur côté Sud. Le projet regroupe la majeure partie des fonctions sur le niveau du rez-de-chaussée qui manque d'apport de lumière naturelle. L'éclairage de la salle polyvalente est assuré par les faces Sud et Ouest vitrées dans la partie supérieure de la salle, ce qui ne permet pas d'offrir une luminosité homogène des salles de sport.
Le bâtiment est constitué d'un socle en béton armé et d'une structure de toiture en poutres pleines de bois lamellé collé. La structure de toiture est régulière mais ne permet cependant pas de disposer les rideaux de séparation des salles.

Organisation fonctionnelle / Respect du programme

L'organisation du bâtiment permet une bonne fonctionnalité et polyvalence d'utilisation. Cependant le rez-de-chaussée dessiné manque de clarté, la position du bloc de sanitaires adossé à l'escalier vient perturber la relation entre le hall et la salle de sport. Le rapport fonctionnel entre l'espace public extérieur, le hall, et la salle est optimal pour une bonne polyvalence. Le projet présente une bonne orientation des fenêtres et des ouvertures, cependant le hall n'a que très peu de lumière naturelle, il est central et fonctionnel mais présente peu de qualités spatiales.
Les sorties de secours dessinées au Sud du bâtiment sont en réalité enterrées, l'impact des sorties enterrées n'est pas dessiné ce qui paraît non maîtrisé.
La bonne implantation du projet dans la pente du terrain permet à l'auteur du projet de proposer une scène intérieure-extérieure qui permettrait d'organiser par beau temps des spectacles en installant les spectateurs sur la partie Ouest du parking.
Le premier étage manque de qualités spatiales et organisationnelles. Le fait que la majeure partie du programme des locaux soit installés au rez-de-chaussée donne au premier étage un caractère résiduel, il ne sera utilisé que lorsqu'il y aura des spectateurs. Fonctionnellement deux escaliers auraient probablement suffi au lieu de trois, ce qui aurait offert des possibilités d'organisations spatiales plus intéressantes à l'auteur du projet. La position centrale de l'escalier principal n'est pas non plus optimale en termes de distribution.

Durabilités du projet et de son exploitation

Ce projet vise un bilan carbone et énergie grise faible grâce à une construction en bois local et une excavation réduite au minimum. La problématique du confort estival a été prise en compte par l'ajout d'inertie thermique avec des revêtements de sol minéraux et un rafraichissement nocturne via les ouvrants en façade et en toiture. La surface vitrée Sud-Est est importante et nécessite donc une étude approfondie de la protection solaire (fixe et/ou mobile). Il faut trouver un équilibre entre l'apport de lumière naturelle et des gains solaires trop importants péjorant le confort estival.
Avec l'avancée du rez-de-chaussée, le bâtiment présente un facteur de forme élevé, ce qui se traduit par une surface d'enveloppe vers l'extérieur importante. Cela nécessitera une isolation très performante pour compenser ce défaut.
Le concept énergétique est peu élaboré à ce stade et le type de panneaux solaires en toiture pour la production de l'eau chaude n'est pas très explicite (thermique ou photovoltaïque ?). A noter que des panneaux photovoltaïques sont obligatoires selon le règlement sur l'énergie du canton de Fribourg, ce qui n'est pas le cas du solaire thermique qui produit en général l'eau chaude sanitaire.

Economie du projet

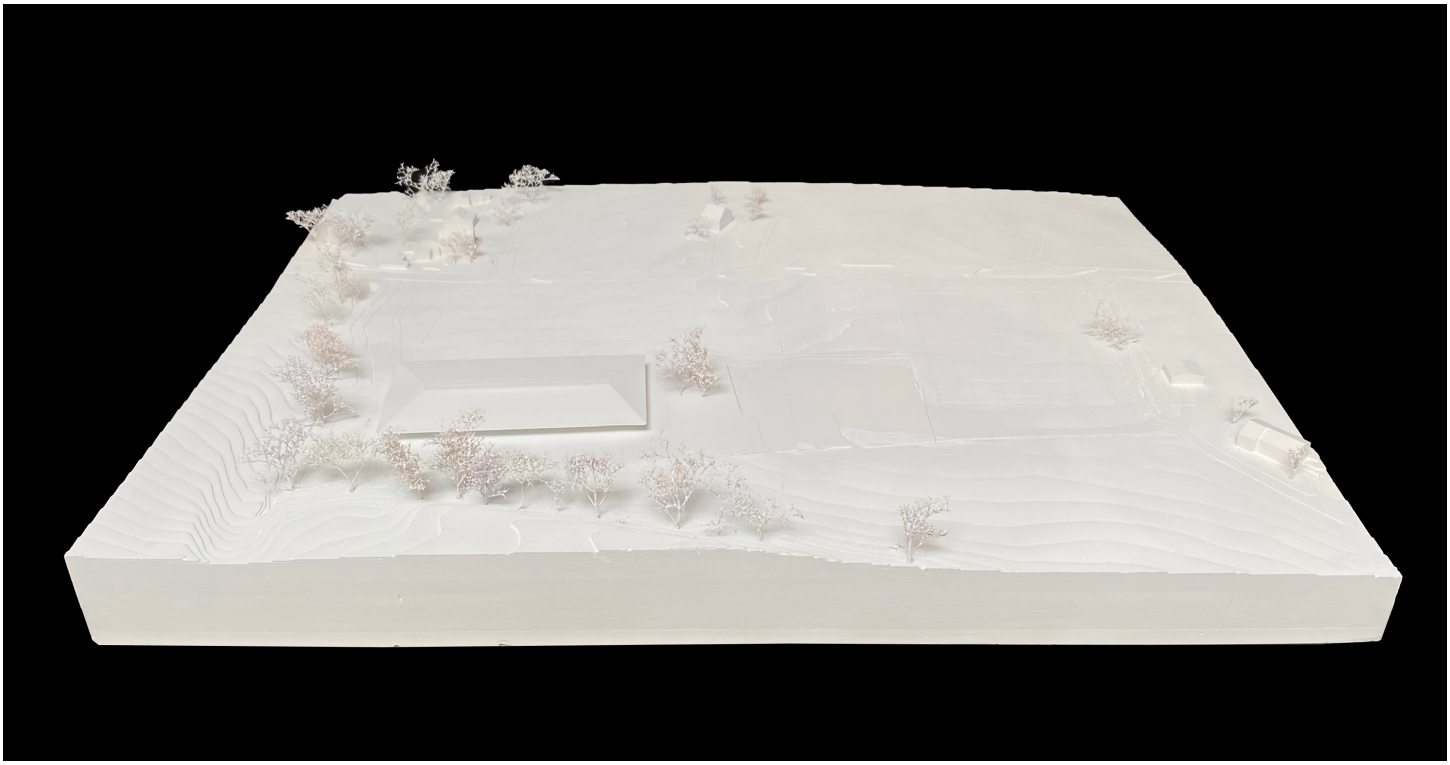
Les volumes et surfaces se situent dans la moyenne inférieure des projets.

n°49 CAPELINE

3ème rang, 3ème prix

LVPH Architectes Sàrl
Avenue de Beauregard 3
1700 Fribourg

Collaborateur : Paul Humbert
Thibaut Judalet
Delphine Serio
Mitko Iliev



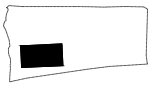


SITE 1:500 1 place de fêtes polyvalente 2 place de jeux / fitness 3 places de stationnement 4 couvert vélos/motos 5 zone dépose bus 6 parking 2 roues 7 panneaux solaires



IMPLANTATION

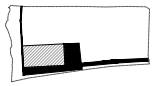
Le nouveau bâtiment, dont l'implantation en limite de parcelle au sud s'inspire de manière semblable au tissu bâti des villas, permet au même titre que ces dernières, de préserver le champ et la grande clairière qui entoure le périmètre. L'implantation de l'équipement sportif ainsi que ses futurs bâtiments voisins s'inspire des ensembles agricoles qui composent la campagne fribourgeoise, caractérisés par des groupements de constructions de formes et de dimensions variables, ajoutés au fil du temps, autour d'une cour d'accès.



AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

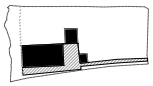
Une grande esplanade en prolongation du bâtiment accueille les visiteurs devant le pignon est du bâtiment. Cette place sert de lieu de rebroussement pour les bus tout en permettant d'accueillir des événements exceptionnels à l'extérieur. Cet espace public est dessiné pour pouvoir desservir les futurs bâtiments complémentaires du site, en se transformant en cour d'accès.

Le stationnement est décomposé en 2 zones distinctes : un parking permanent est disposé à l'entrée du bâtiment, la deuxième partie borde la route d'accès. C'est un parking « végétal » utilisé épisodiquement lors de grandes manifestations sportives. Ce partage du stationnement en 2 zones distinctes permet de préserver le paysage du site.



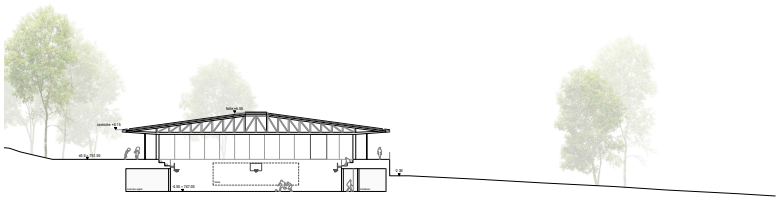
DEVELOPPEMENT FUTUR

En s'inspirant de ce mode opératoire, le projet laisse une grande flexibilité pour le développement des futurs équipements complémentaires tout en intégrant une vision contextuelle pour l'insertion du projet dans le paysage. Le projet fait ainsi écho à la grande ferme voisine de l'autre coté de la route cantonale.



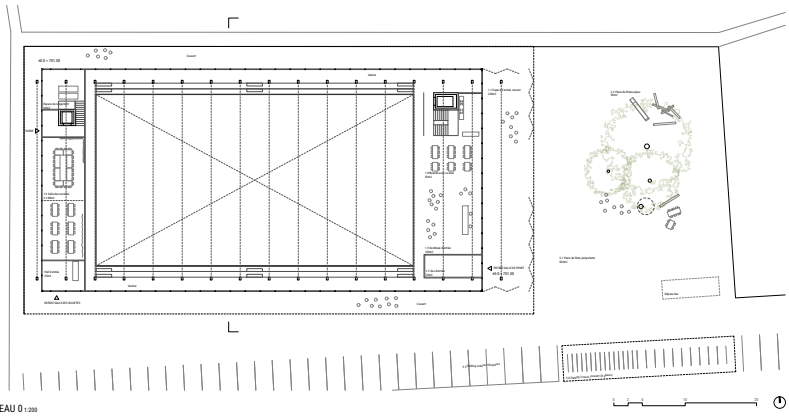
Concours d'architecture Bois-d'Amont - CAPELINE





COUPE TRANSVERSALE 1:200

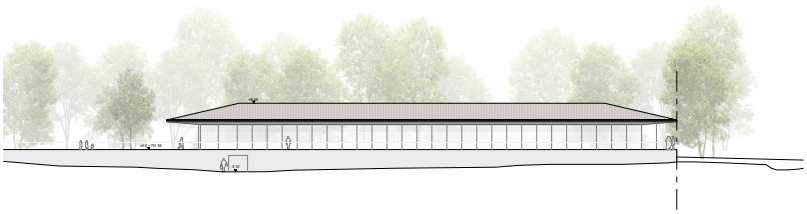
Concours d'architecture Bois-d'Amont - CAPELINE



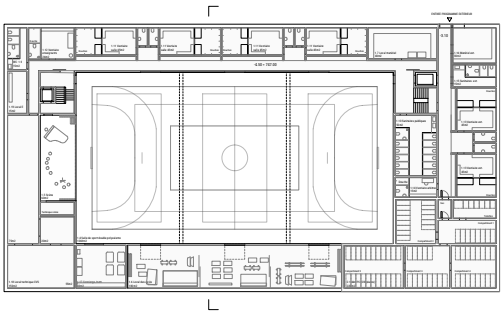
ORGANISATION INTÉRIEURE

Le programme est disposé en 2 étages selon un principe très simple. Au niveau de l'accès, à l'étage supérieur, se trouvent tous les programmes publics à destination des spectateurs et des utilisateurs de la salle des sociétés. Cet étage en balcon sur les salles de sport est entièrement vitré et ouvert sur le grand paysage. Au niveau inférieur se trouvent tous les équipements pour les sportifs ainsi que les locaux sanitaires et techniques.

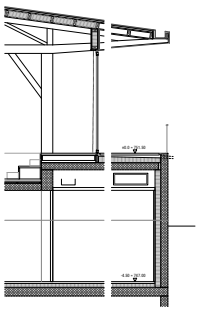
NIVEAU 0 1:200



ELEVATION NORD 1:200



NIVEAU -1 1:200

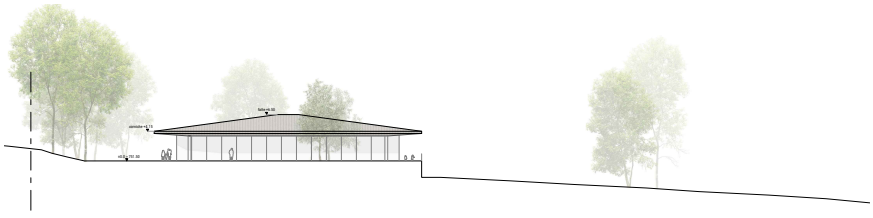


COUPE CONSTRUCTIVE 1:50



EXPRESSION ET CONSTRUCTION

Le bâtiment est caractérisé par un toit élancé qui flotte au-dessus d'un socle contenant tout le programme. Ce toit est constitué d'une grande charpente en bois qui se relève légèrement sur son avant-toit. Le socle est un grand mur en béton de hauteur variable qui délimite l'esplanade d'accès et disparaît dans le terrain



ELEVATION EST 1:200

Organisation générale du site et flexibilité de développement

Le projet s'inspire des ensembles agricoles de la campagne fribourgeoise organisés autour d'une cour d'accès. Le bâtiment, installé en limite amont du site à l'angle sud-ouest de la parcelle, est comme posé sur une esplanade qui se prolonge à l'est pour former une place d'accueil. La place d'entrée se situe à distance des nuisances de la route cantonale. Le parking est installé de manière simple et efficace à l'arrière du bâtiment et le long de la route d'accès. Le jury a apprécié le principe d'implantation qui permet de laisser libre le champ et la clairière tout en préservant le dégagement sur paysage. Il s'interroge quant à la capacité réelle du projet à intégrer le développement futur suggéré sans perdre la qualité du concept initial, par exemple l'installation d'une déchetterie en bordure de la place.

Qualité des aménagements extérieurs et paysagers

Les aménagements extérieurs sont schématiques, notamment l'arborisation de la place et le dessin des cheminements. Les activités extérieures (terrains de jeux, espaces et cheminements de détente, présence du Rialet …) sont ainsi peu mises en valeur. Le caractère très construit de l'esplanade aurait gagné à avoir un rapport plus direct avec le terrain naturel.

Concept général et qualités architecturales

Le bâtiment se signale par une grande toiture à 4 pans qui chapeaute l'espace de la salle ouverte sur le paysage. Un socle en béton abrite le programme des locaux et définit la limite de l'esplanade. Le jury a apprécié la présence du bâtiment qui s'affiche tout en restant en retrait de la route et son expression qui correspondant bien à une salle polyvalente de village.
La salle orientée Nord - Sud, bénéficie de fenêtres situées le long de l'aire de jeu. L'éclairage est complété par un éclairage zénithal en toiture. L'avant-toit assure seul la protection solaire. En l'absence d'autres dispositifs, une vérification serait nécessaire pour éviter tout risque de contre-jour et de surchauffe.
La charpente est constituée d'une série de poutres à treillis en bois. Le rythme de la structure ne prend pas en compte les contraintes des rideaux de séparation. Les principes illustrés dans la coupe constructive sont trop peu développés pour suggérer une atmosphère en lien avec l'image du projet.

Organisation fonctionnelle / Respect du programme

Le programme organisé en couronne autour de la salle est réparti sur deux niveaux de manière simple.
Au rez supérieur, le couvert d'entrée donne accès aux espaces destinés au public et aux utilisateurs de la salle des sociétés. Le jury a beaucoup apprécié le dispositif de la galerie en bordure de la salle, avec des gradins de part et d'autre de la salle, lui donnant ainsi un caractère d'aula. La salle des sociétés n'est pas en relation directe avec l'entrée mais elle s'ouvre sur le Rialet et dispose d'un accès indépendant avec une relation fonctionnelle avec la scène. La buvette devrait disposer d'une cuisine fermée.
La salle de sport se trouve au rez inférieur avec les divers locaux de services annexes. Les accès sont clairs et bien identifiés. Le système de circulations devrait être revu pour relier les vestiaires extérieurs avec la salle et disposer d'un nombre de voies d'évacuation suffisant, ceci d'autant plus facilement que le niveau est accessible de plain-pied côté Nord. En l'état, le projet devrait être revu en coupe pour permettre la superposition de la scène avec la salle de sociétés (hauteur de la scène insuffisante).

Durabilités du projet et de son exploitation

Le concept énergétique de ce projet n'est pas très développé. On note, toutefois, la présence d'un large avant-toit sur chaque façade, qui joue un rôle de protection solaire fixe, ainsi que la possibilité de créer une ventilation naturelle transversale ou via la toiture, à condition que les vitrages soient ouvrants. L'apport de lumière naturelle est significative grâce aux vitrages sur chaque orientation et en toiture. Cependant, cette grande surface de vitrages risque de péjorer la consommation d'énergie du bâtiment, rendant plus difficile d'atteindre les exigences énergétiques de Minergie-P, bien que celui-ci soit très compact.
Les murs en béton apparent du socle sont isolés par l'intérieur ce qui péjore l'inertie du bâtiment nécessaire au confort estival. Il faut apporter cette inertie avec un choix judicieux de matériaux intérieurs.
Ce projet nécessite l'excavation d'un niveau entier, ainsi que l'utilisation importante de béton et de vitrage, ce qui est très peu favorable pour le bilan d'énergie grise et le bilan carbone de Minergie-ECO.

Économie du projet

Les volumes et surfaces se situent dans la moyenne inférieure des projets.

n°07 Pavillon du Rialet

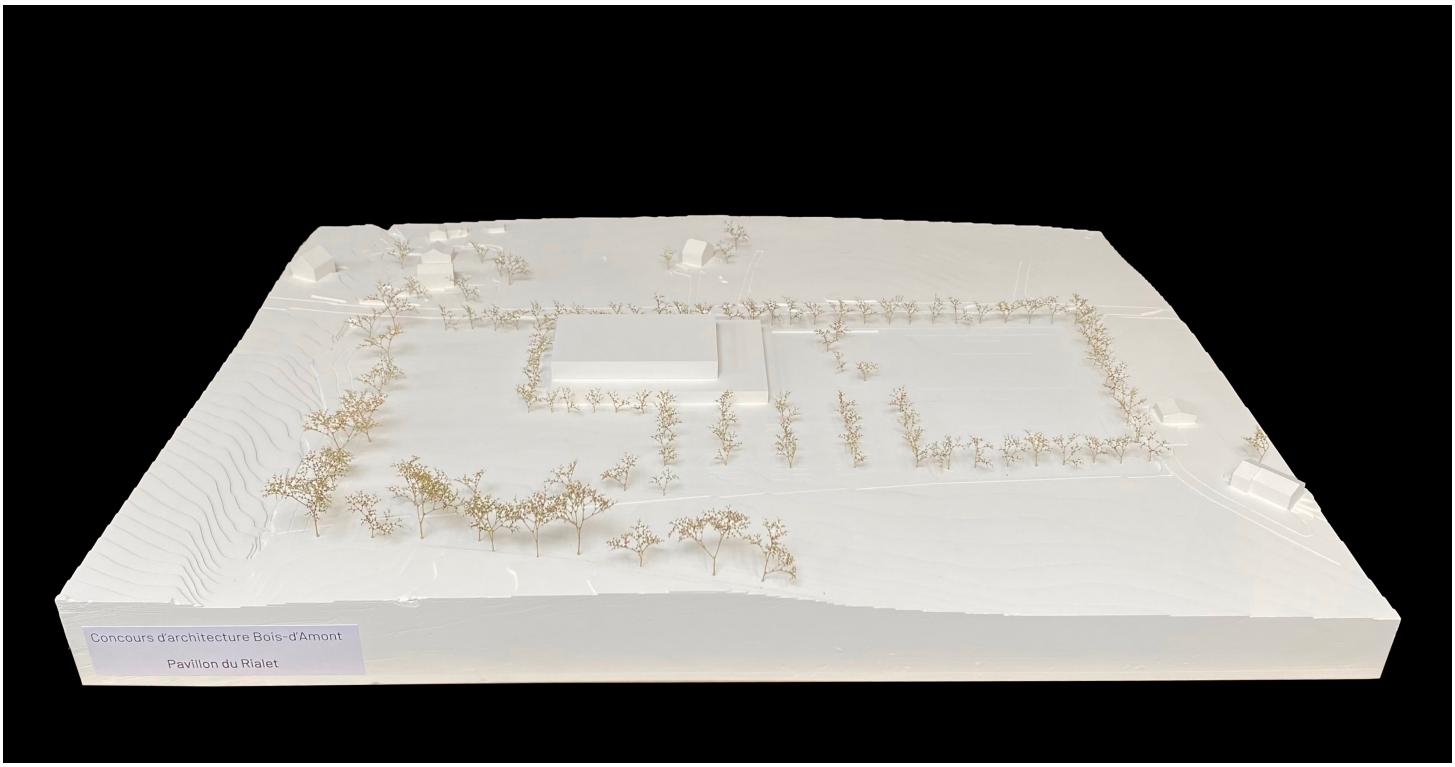
4e rang, 4e prix

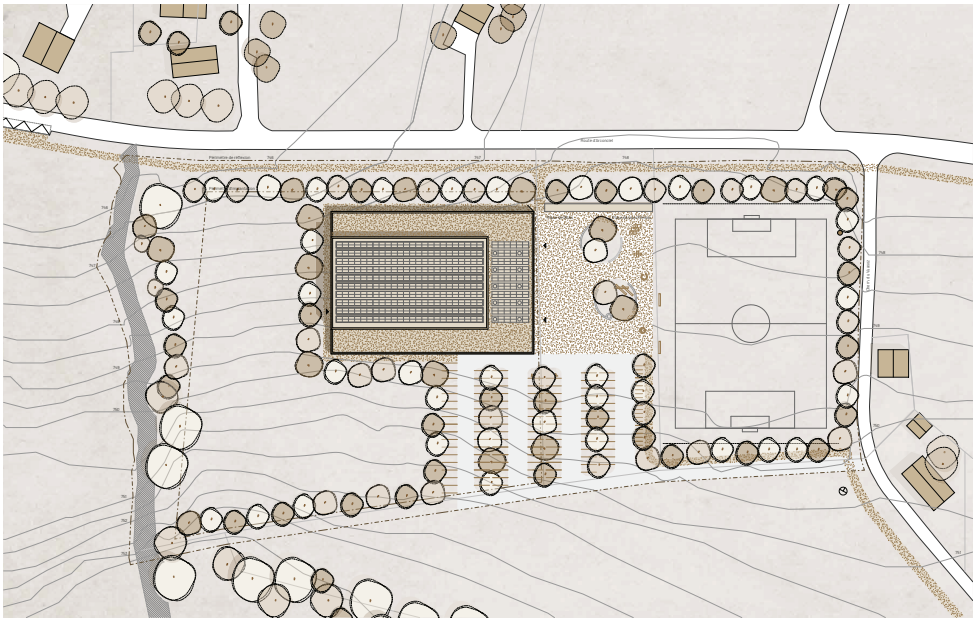
Siegrist Architectes Sàrl
Rue de l'Eau 42
2502 Biel/Bienne

Collaborateurs : Mariela Siegrist
Luz Siegrist

Kesküla Erard architecture du Paysage
Rue du Faucon 19
2503 Biel/Bienne

Collaborateurs : Epp Kesküla Erard
Laurent Erard





Situation 1:500

SITUATION

Située dans un cadre bucolique, la nouvelle salle polyvalente du Bois d'Amont se trouve à proximité du ruisseau du Rialet, bordé d'arbres majestueux, ce qui crée une ambiance paisible et inspirante. L'accès au site se fait principalement par le chemin du Vuassiz, facilitant ainsi l'arrivée des visiteurs tout en préservant l'intégrité naturelle du lieu.

À l'arrivée, le stationnement est commodément situé auprès le terrain de football, ce qui permet un accès aisé à la salle polyvalente et à la place adjacente. Cette disposition non seulement facilité l'accueil des visiteurs, mais elle permet également des possibilités d'extension et de développement futur de la parcelle, offrant de ce fait une flexibilité pour les besoins éventuels de la communauté.

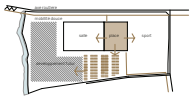
Malgré la forte pente du site, le projet est implanté dans la topographie d'une manière douce et intégrée, ou l'intervention d'excavation est minimale.

LA PLACE

Au cœur du site, une place spacieuse sert de point de convergence. Cette place est stratégiquement située entre le terrain de football et la salle polyvalente, et joue un rôle central en tant qu'espace de rencontre et de distribution. Elle accueille promeneurs, sportifs, étudiants et membres des sociétés locales, offrant ainsi un lieu convivial pour se réunir et profiter des activités proposées.

Que ce soit pour des événements sportifs, des rencontres culturelles ou des activités de loisirs, cette place généreuse contribue à créer une atmosphère de partage et de communauté. Elle incarne parfaitement la volonté de faire de la salle polyvalente un espace ouvert et accessible à tous, tout en respectant et en mettant en valeur le cadre naturel environnant.

La salle polyvalente, le terrain de football et le stationnement convergent vers cette place où se trouve des espaces naturels, des aires de jeux pour enfants, des installations pour les sports de plein air, des bancs pour observer les activités environnantes et une fontaine. La place vert s'ajuste avec élégance pour les piétons qui se rendent depuis le bas local et dispose d'un accès différencié pour les piétons et les véhicules.



APPROCHE PAYSAGE

Le projet des aménagements extérieurs est basé sur une approche paysagère pragmatique, à faible conservatrice et évolutive. L'insertion du volume bâti découle des contraintes du lieu. La future construction donnera de la structure au site, calée par les tracés rectilignes de la route d'Arconciel du côté nord-ouest et du futur chemin d'accès depuis le chemin de Vuassiz, côté sud-est.

Le projet cherche à atténuer au maximum du ruisseau du Rialet pour préserver hermétiquement naturel et créer un centre fluide et efficace de connections entre les espaces verts et construits. Combiné avec la végétation du bosquet du Rialet, les aménagements extérieurs offrent des vues dégagées et forment un cuvre. Sur cette base, la fluvre et de la flore et vont dans la rive en mesure du paysage une plus grande échelle.

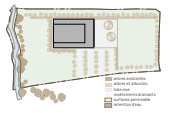
On densifie l'arborisation au ruisseau et on crée une ceinture d'arbres périphérique qui ensure le site. Un parking arborisé de 100 places assure un flux aisé et efficace des visiteurs tout en préparant l'avenir pour un développement potentiel de l'espace environnant.

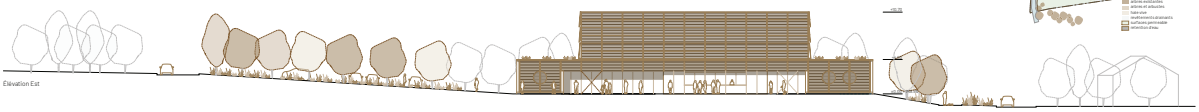
Toute la végétation est indigène et adaptée aux climat et et local. Prévu sur trois différentes strates, elle complète la végétation existante. Les ruleta herbeux au pied des haies vives arbustives ferment des cordons boisés linéaires qu délimitent l'espace nue de la salle polyvalente. Des arbres d'avenues indigènes verdissent la zone du parking afin de diminuer l'effet de chaleur créer par les surfaces dures.

Les revêtements sont tous perméables. Dans les zones destinées à la circulation routière, les allandes sont prévue en enrobé bitumineux drainant. Le reste des surfaces non-carrossables sont en argile-calcaire.

Les eaux de surfaces sacont infiltrées dans les surfaces vrtes ou les revêtements drainants. La suiture végétalale emmagasine une bonne parti des eaux de la suiture, le reste s'écoule en surface sur une couche de terre végétale, avat de s'infiltrer dans le sol. Les eaux excédentaires de la place coulent dans les fo/a plantés permettant le lamage de la végétation.

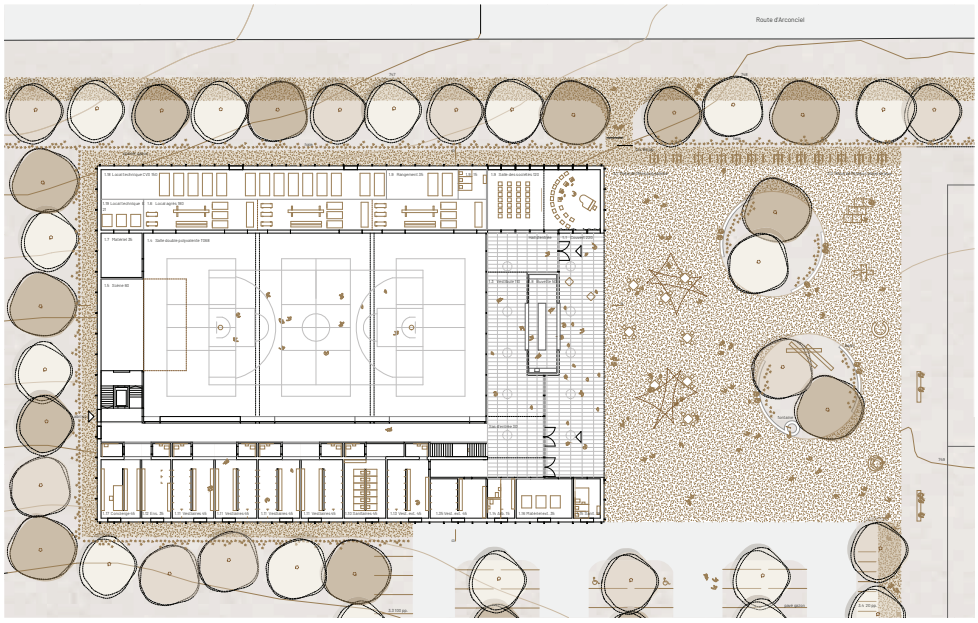
L'IBUS du projet est de 0.31 et 0.19 pour e 100, ceci s'il s'agit de que la zcède de surface de plancher (SP) qui peut être encore développée est de 2080 m². "Cette surface offre la possibilité d'implanter des infrastructures complémentaires qu'une crèche, un établissement médico-social (EMS) ou d'autres institutions culturelles, qui profiteront de la proximité du parking arbrin."





Élévation Est

Pavillon du Rialet
Concours d'architecture Bois-d'Amont



Rez-de-chaussée

LA SALLE

L'idée du projetest d'intégrer le bâtiment au paysage en concevant un seul niveau entourant la salle polyvalente, créant ainsi une entrée réduite et conviviale qui favorise une intégration progressive à l'environnement et procure la sensation d'entrer dans un « pavillon ».

La salle polyvalente s'ouvre vers la place avec un ample couvert, offrant une protection contre les intempéries et créant un espace couvert convivial. Ce couvert ne se contente pas de protéger il accompagne également les visiteurs vers les différents accès de la structure polyvalente.

Sous ce généreux couvert, plusieurs accès ont été intelligemment disposés pour maximiser la fonctionnalité et l'accessibilité. À partir du vestibule, les visiteurs peuvent accéder directement à la salle polyvalente située de plain-pied. La connexion directe avec l'extérieur est idéale pour accueillir une variété d'événements tels que réunions, spectacles ou activités sportives. Les spectateurs peuvent également accéder à la tribune directe vers l'extérieur. La salle dispose d'une scène sur le petit côté et tout autour des grands côtés ont situés les engins et les vestiaires, ce qui rend la composition fonctionnelle très simple et efficace.

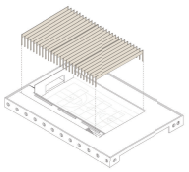
Depuis le vestibule, pour les visiteurs qui souhaitent admirer le spectacle sportif d'un point de vue surélevé, un escalier et un ascenseur mènent à une galerie avec des gradins offrant à l'étage supérieur. Cette galerie offre une connexion visuelle sur la nature de Rialet.

Sous le même couvert, mais un peu plus discrètement, se trouve facilité séparé à la salle de société, qui est également reliée au vestibule. La salle, qui peut être divisée en deux, offre suffisamment d'intimité pour les activités communales et autres rassemblements sociaux, mais permet également de s'intégrer aux activités réalisées à l'extérieur.

Les vestiaires extérieurs, également accessibles depuis le couvert, sont spécifiquement dédiés aux activités sportives réalisées à l'extérieur. Ils offrent un accès pratique et rapide pour les sportifs venant du terrain de football ou pour d'autres événements à l'extérieur.

Au centre du couvert, comme un point fluide et aérien, se trouve la buvette. Elle s'ouvre vers l'extérieur par les sportifs et les événements de plein air, ainsi que vers l'intérieur sur le vestibule, permettant une utilisation flexible des deux côtés et s'adaptant à n'importe quel événement. Elle constitue une base idéale pour des processus d'exploitation optimales et une attractivité maximale pour les utilisateurs.

Dans le sous-sol, l'abri PC pour 200 personnes est proposé de manière efficace, construisant la seule excavation réalisée sur le site.



CONSTRUCTION

À l'exception des sous-sols et de la cage d'escaliers, le bâtiment est conçu intégralement en construction bois. La conception d'un niveau compact qui entoure la volume de la salle polyvalente couvre la voie à une construction modulaire préfabriquée en structure de bois massif. Ce choix offre plusieurs avantages notamment d'une telle construction, notamment la rapidité de l'exécution et de l'assemblage de pouvoir être mise en œuvre par tous temps en atelier, réduisant le temps de construction sur place.

Les éléments de poutre, d'une portée de 21m sont réalisés à partir de panneaux lamellés en bois préfabriqués lamelle-collé intégrant les mesures de protection incendie et des panneaux acoustiques, offrant de ce fait une ambiance sonore agréable dans la salle.

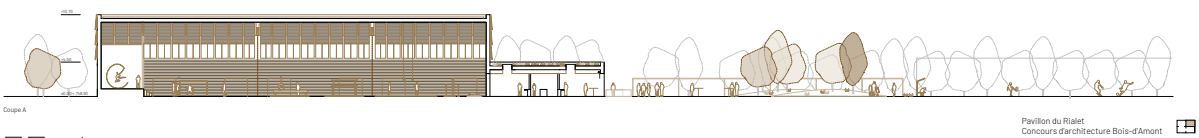
Les parois extérieures en ossature bois reliées à la structure principale. Également prévu pour en ossature bois, ces éléments intègrent l'isolation thermique du bâtiment.

Les toitures seront couvertes d'une alternance entre une végétalisation extensive, favorisant la biodiversité locale, et des panneaux photovoltaïques. Ces derniers photovoltaïques couvrent une partie des besoins en électricité du bâtiment.

Les protections solaires mobiles extérieures permettent d'éviter la surchauffe estivale et l'éblouissement tout en maintenant un apport consigné en lumière naturelle.

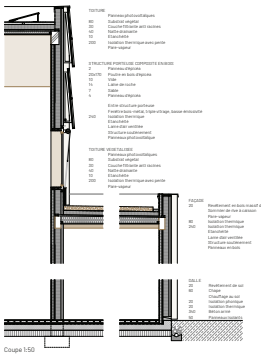
Les fondations sont réalisées en béton armé. Un radier général d'une épaisseur minimale de 25cm permet de répartir les charges sous l'ensemble de la construction. Ponctuellement, les épaisseurs seront augmentées sous les descentes de charge (Murs et poteaux) en fonction des contraintes.

L'abri pc au sous-sol, conçu en béton armé selon les normes, est relié avec la cage d'escaliers en béton qui assure la stabilité du bâtiment.

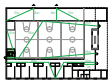


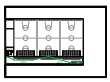
Coupe A

Pavillon du Rialet
Concours d'architecture Bois-d'Amont



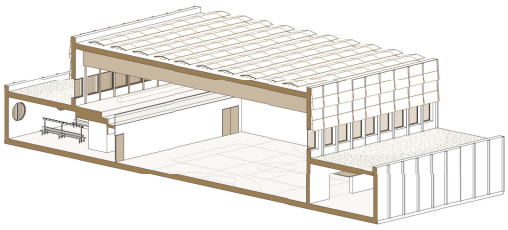
Coupe 1:50





Schemas incendie



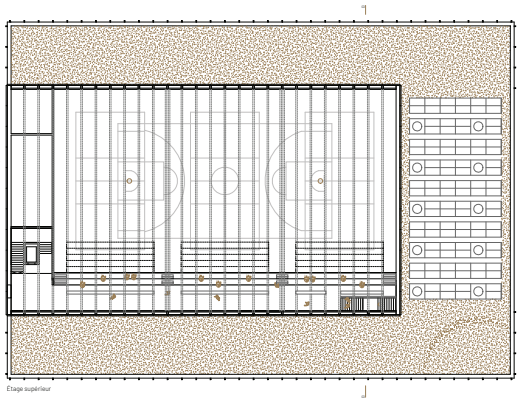


Axonométrie



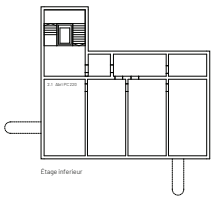
Coupe B

Pavillon du Rialet
Concours d'architecture Bois-d'Amont



Étage supérieur





Étage inferieur

CONCEPT ENERGETIQUE

Le concept énergétique est conçu selon les principes suivants :
1. Pertes thermiques minimales, grâce à une construction compact
2. Utilisation de la chaleur résiduelle existante (via l'hypo du système ventilation très efficace).
3. Fourniture de l'énergie restante avec des sources d'énergie r respectueuses vis l'environnement que possible.
4. Installation d'un système photovoltaïque en toiture de 252 MWh ou m² et 238 MWh ou 734 m² annuelle en façade.

Le bâtiment est conçu par l'architecture ainsi que par la technique bâtiment pour une grande flexibilité, efficacité énergétique et séparé

La construction durable avec des matériaux naturels systématiquement poursuivie et complétée par les installat techniques selon le principe du « low tech ». Le maître d'ouvrage obt un système technique du bâtiment facile à utiliser et qui permet modifications ultérieures.

MINERGIE - P ECO

Le nouveau bâtiment sera construit selon la norme Minergie-P Eco. Les critères fondamentaux de Minergie-P Eco seront particulièrement respectés :

Conditions délumière naturelle : avec la forme du bâtiment choisie, disposition des fenêtres et le grand puits de lumière sera désolidarisée sur le toit, la lumière naturelle peut être utilisée de manière optimale.

Installations sanitaires / Qualité de l'air intérieur / Protection contre le bruit : extraits / avec les exigences légales. Les structures massives du bâtiment et ventilation contrôlée, des conditions optimalescour l'utilisation de la nat peuvent être garanties. La protection contr la chaleur estivale a assurée par l'installation systématique e protections solair extérieures. La protection estivale de la salle (Noyalenta est assurée p un système de ventilation de nuit au moyen de l'ouverture des fenêtres, l rafraîchissant ainsi peu d'électricité.

Faible impact environnemental : grâce à l'utilisation de matériaux nature et à la mise en œuvre systématique de la réparation des systèmes, l exigences de l'impact environnemental selon Minergie-Eco so respectées.

CONCEPT TECHNIQUE DU BATIMENT

Concept de production de chaleur : le nouveau bâtiment aura une pompe à chaleur comme système de chauffage existant.

Installation photovoltaïque : il est logique de vouloir la plus grande surface possible du toit avec des modules photovoltaïques, ce qui représente environ 252 MWh a environ 780 m².

Ventilation, chauffage : Tous les locaux du nouveau bâtiment seront ventilés mécaniquement. Tous les équipements de ventilation seront situés dans le local technique. Les locaux seront chauffés par radiateurs et d'une récupération de chaleur avec un rendement très élevé.

Les débits d'air seront réglés en fonction de l'heures par la qualité de l'air intérieur. La salle sera aussi pourvue de sera plus filtre par des radiateurs ra placés sur les grandes parois vitrées, telles que sa sol de matériel, seront chauffées par de radiateurs.

En été, les façades photovoltaïques jouent un rôle de protection solaire fixe en effrant de zones d'ombres devant les façades. Combinées aux protections solaires mobiles extérieures cela permet d'éviter la surchauffe estivale et l'éblouissement tout en maintenant un apport conséquent en L'intérieur du jour naturelle.



Élévation Sud

Pavillon du Rialet
Concours d'architecture Bois-d'Amont

Organisation générale du site et flexibilité de développement

Le projet dispose les éléments majeurs du programme le long d'un chemin piétonnier parallèlement à la route d'Arconciel, et définit une place d'accueil comprise entre un nouveau bâtiment à toiture plate et le terrain de football. Un parking planté de plusieurs rangées d'arbres s'étend entre le terrain extérieur et la moitié du bâtiment au sud de la parcelle. Le solde du terrain à bâtir est plutôt restreint en raison de l'importance de la surface au sol de la proposition.

Qualité des aménagements extérieurs et paysagers

Surélevée de la route par une légère différence de niveau et protégée des nuisances par un couvert à vélos, la nouvelle place des fêtes est agrémentée de bosquets derrière lesquels prennent place les jeux extérieurs et le fitness. Une ceinture arborisée forme un ensemble naturel incluant les espaces bâtis et extérieurs ; le jury apprécie le soin porté aux choix des essences plantées et au traitement des sols.

Concept général et qualités architecturales

Le bâtiment est composé d'un niveau bas à toit plat entourant sur trois faces la salle de sport de manière à réduire l'impact construit le long des cheminements ; un volume émergeant surplombe la partie sportive au deuxième plan. Un grand préau compris dans le volume regroupe trois entrées indépendantes vers la salle des sociétés, le vestibule d'entrée et les vestiaires extérieurs ; la séquence d'accès à la salle polyvalente est bien organisée.
Hormis l'abri en béton situé au sous-sol, la construction est entièrement composée d'une structure en bois orientée dans le sens nord-sud, et de façades alternant de grands panneaux en épicéa et photovoltaïques dont l'intégration dans le paysage naturel est à vérifier.

Organisation fonctionnelle / Respect du programme

Le programme des locaux est disposé sur un seul niveau de plain-pied autour de la salle polyvalente, accessible par un vestibule dans lequel la cuisine occupe une place centrale. Du côté sud de la salle de sport se trouvent les vestiaires extérieurs et locaux annexes avec leur entrée indépendante, ainsi que le solde du programme sportif desservi par un long couloir au fond duquel se trouve l'entrée vers l'abri pc. Au nord de la partie sportive, la salle des sociétés bénéficie d'un accès séparé. Le local des agrès, dont la largeur est inférieure aux six mètres recommandés, est relié directement à la salle polyvalente ; les locaux techniques s'adossent au local des engins dans une configuration peu fonctionnelle. Il aurait été profitable de disposer cette partie technique au niveau inférieur, dans le socle construit pour maintenir le volume hors sol du côté nord-ouest.
Depuis le hall principal un escalier rejoint la galerie située à l'étage, atteignable également par un ascenseur ; malgré une relation visuelle avec la nature environnante séduisante, les gradins sont peu attractifs en raison d'une absence de programme complémentaire aménagé à cet étage.
Bien que l'organisation du rez-de-chaussée soit très convaincante, l'espace sportif profite au final peu de cette situation de plain-pied, la disposition de la lumière et des dégagements vers l'extérieur donnant dans l'ensemble l'impression d'un espace semi-enterré.
Le concept de sécurité incendie n'est pas conforme aux prescriptions en vigueur, deux voies d'évacuation devraient être ajoutées du côté de la scène ainsi qu'au travers de l'entrée afin de relier la salle directement à l'extérieur.

Durabilité du projet et de son exploitation

L'implantation, l'orientation et la construction de ce projet ont été soigneusement choisies pour satisfaire aux critères importants de Minergie-P-ECO. La construction en bois local ainsi que l'excavation réduite au minimum sont un atout important pour réduire le bilan carbone et énergie grise.
Le projet trouve également un bon équilibre entre l'apport de lumière naturelle et la gestion de la surchauffe estivale. En effet, des vitrages orientés Nord-Ouest et Sud-Est apportent une lumière naturelle adaptée et permettent une ventilation naturelle transversale tout en ayant des surfaces vitrées raisonnables. L'ombrage des panneaux photovoltaïques en façade (protection solaire fixe) et les protections solaires extérieurs mobiles sont complémentaires pour améliorer le confort estival. Cependant, il est recommandé d'étudier plus en détail l'ombrage créé par les panneaux photovoltaïques (inclinaison du panneau) afin d'assurer une protection solaire réellement efficace. Pour les ouvertures rondes, des protections solaires sont nécessaires.
La construction en bois offrant peu d'inertie thermique, il faut apporter cette inertie avec un choix judicieux de matériaux intérieurs.
Avec sa forme particulière, le bâtiment présente un facteur de forme élevé, ce qui se traduit par une surface d'enveloppe vers l'extérieur importante. Cela nécessitera une isolation très performante pour compenser ce défaut.
Le projet propose également des espaces extérieurs très végétalisés, y compris la toiture, et perméables, permettant l'infiltration de l'eau de pluie, évitant les îlots de chaleur et favorisant la faune et la flore.
Enfin, la position et l'accès au local technique doivent être réévalués pour une meilleure fonctionnalité.

Économie du projet

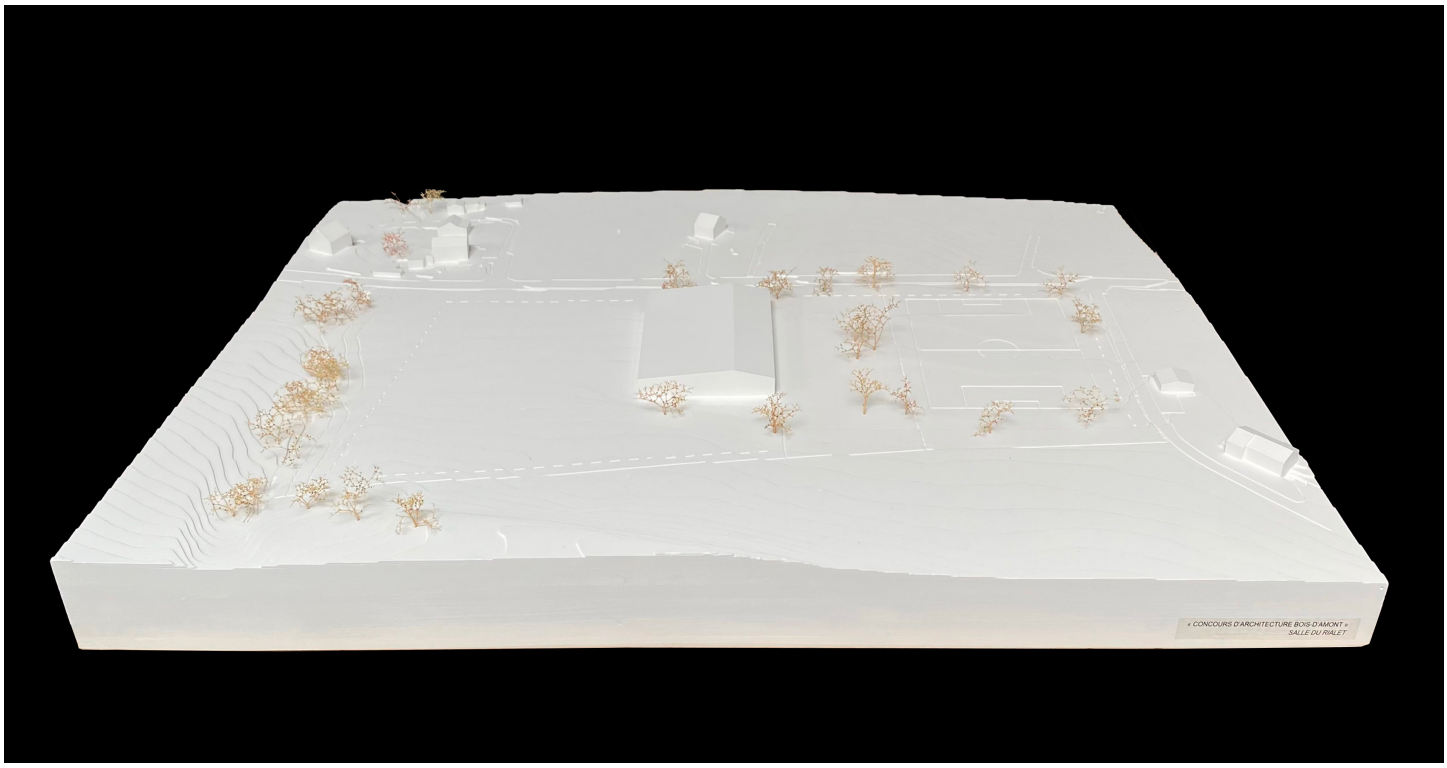
Les volumes et surfaces se situent dans la moyenne des projets.

n°28 SALLE DU RIALET

5e rang, 5e prix

Les Ateliers du Passage Sàrl
Avenue de Tivoli 4
1700 Fribourg

Collaborateur : Léonie Ruchet
Morgane Leppänen
Céline Mazza
Diego Fussinger
Hervé Romanens
Tom Schouwey
Arnaud Périsset
Cyrille Fasel



CONCEPT URBANISTIQUE

Avec la construction de ce site, c'est **un nouvel hameau**, à l'image de ceux existants, qui voit le jour. Ce nouveau **complexe sportif et culturel**, à disposition des habitants de la Commune, comprend une salle de gym double à usage polyvalent, une salle multi-usage, une place de fête et un terrain de foot. **L'ensemble est regroupé à l'Est** du site, libérant un solide important du terrain pour le développement ultérieur d'infrastructures communales. Le ruisseau du Rialet sera revitalisé. La route d'accès ainsi que le parking bordent le sud de la parcelle.

CONCEPT ARCHITECTURAL

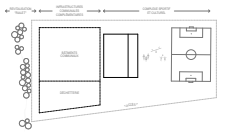
Le projet propose **un complexe sportif et culturel fonctionnel et durable**. La place de fête est **le lieu de rassemblement** de tous les habitants. Située entre le terrain de sport et la salle, elle accueille également une place de jeux et un fitness en plein air. Toutes **les affectations publiques de la salle** (couvert, vestibule, gradins, buvette, salle multi-usage) **s'ouvrent sur la place**. La salle de sport double polyvalente est semi-enterrée afin de s'intégrer au terrain. Une grande toiture protège le bâtiment et lui confère son identité.



plan masse commune bois-d'amont

DÉVELOPPEMENT DU SITE

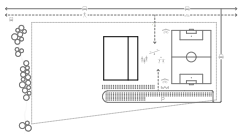
L'utilisation rationnelle du terrain **permet le développement** de futures **infrastructures communales** complémentaires. La route d'accès au sud permettra de distribuer l'entier du site « en boucle » et comprendra les parkings voir l'éventuelle déchetterie. Entre cette zone et la route cantonale, d'autres bâtiments pourront être construits. Sur la parcelle RF356, le projet utilise un **IBUS de 0.23** et un **IOS de 0.14. 12'930 m2 de surface de plancher** peuvent encore être développés.



développement du site

MOBILITÉ

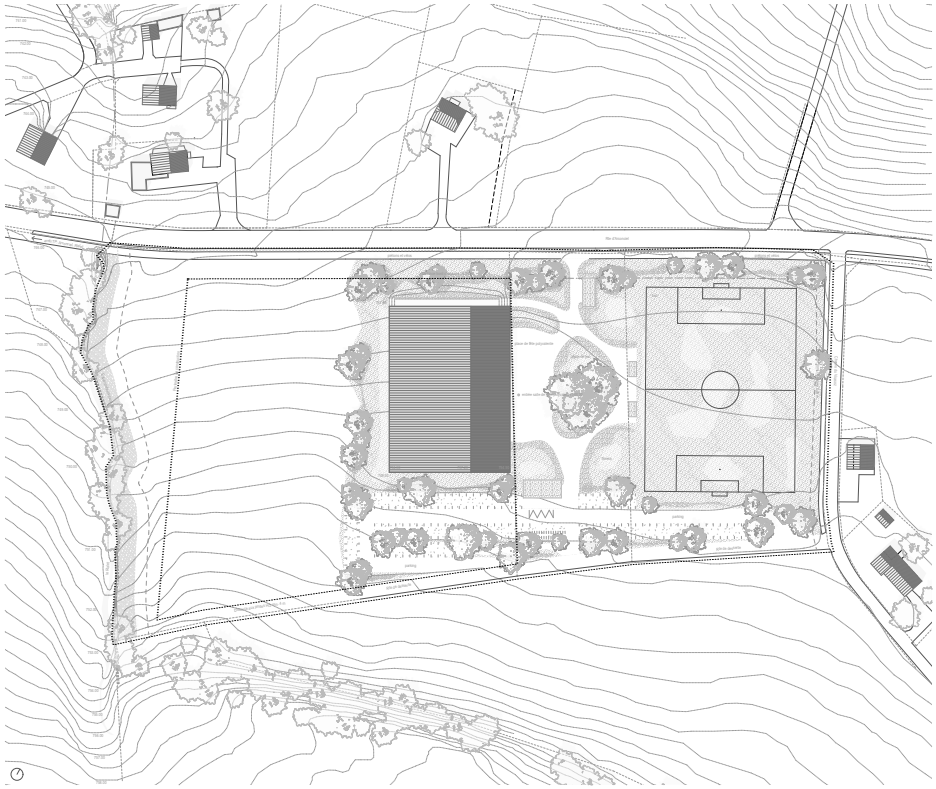
Le complexe sportif et culturel est **entièrement piéton**, les accès véhicules étant maintenus en périphérie du site. L'axe de mobilité douce, aménagé le long de la route, permet un **accès piéton et vélo sécurisé** depuis Ependes et Arconciel et se connecte directement à la place de fête. Les places de parc deux roues, couvertes, sont aménagées à proximité des accès. Le **parking-voiture borde le côté sud** du site. La place dépose minute pour les bus scolaires est située dans le parking, au droit de l'accès.



accès et mobilité

DURABILITÉ

Le projet propose et les mesures prises au niveau structurel, constructif, fonctionnel, ainsi que le matérialisation relève permettent de proposer un **bâtiment durable, sobre, polyvalent** et avec des coûts rationnels. Ce bâtiment permet de **répondre aux objectifs énergétiques** fixés : à savoir le standard Minergie P, voir minergie Eco et un bâtiment consommant peu d'énergie. La compacité du bâtiment, la grande toiture, la bonne isolation thermique ainsi que la ventilation transversale et la lumière naturelle assureront, entre autres, un **confort estival et hivernal optimal**. Les aménagements extérieurs, en pleine terre et avec de nombreuses plantations indigènes, ainsi que la revitalisation du cours d'eau, contribueront à la **biodiversité du site** et éviteront les îlots de chaleur.



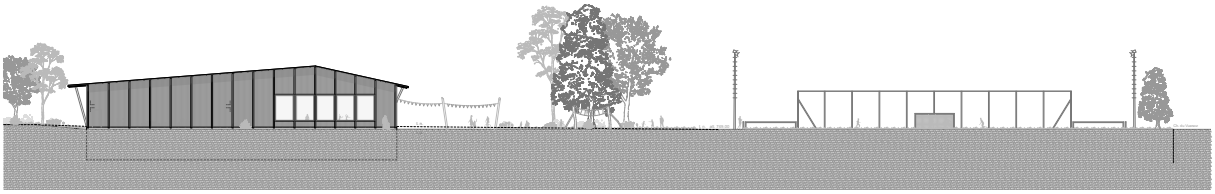
PLAN DE SITUATION 1:500

SALLE DU RIALET
CONCOURS D'ARCHITECTURE BOIS-D'AMONT

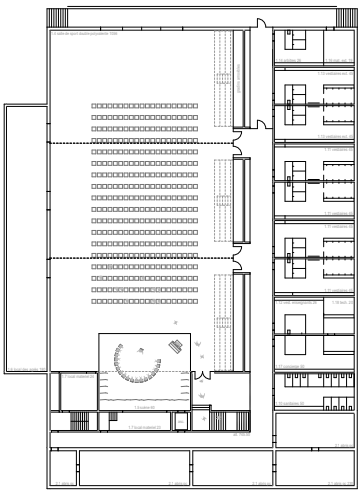


REZ-DE-CHAUSSEE SUPERIEUR 1:200

SALLE DU RIALET
CONCOURS D'ARCHITECTURE BOIS-D'AMONT



FACADE NORD-OUEST 1:200

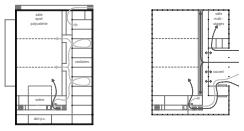


REZ-DE-CHAUSSEE INFERIEUR 1:200



ILLUSTRATION EXTÉRIEURE

SALLE DU RIALET
CONCOURS D'ARCHITECTURE BOIS-D'AMONT

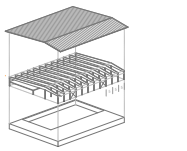


rez inférieur - flux et programme

rez supérieur - flux et programme

ORGANISATION DU PROGRAMME ET FLUX

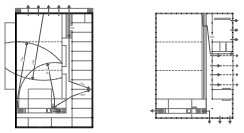
La mise en place du programme a été réfléchie sous l'**axe de la fonctionnalité**, afin de répondre aux besoins des utilisateurs, des spectateurs et des exploitants. Les flux, pour chaque catégorie d'utilisateurs sont clairs et différenciés. Le **couvert extérieur, prolongement de la place du Rite**, est l'espace d'entrée, qu'peut être fermé pour accueillir des activités annexes. De cet espace, il est possible d'accéder directement et de plain-pieds au vestibule, à la buvette, aux gradins et à la salle multi-usage. La salle de sport polyvalente, semi-enterrée, est accessible par un grand escalier. Les vestiaires sont organisés au même niveau et ont un accès côté nord pour les activités extérieures. L'entier du complexe est accessible et aménagé pour les personnes à mobilité réduite.



axonométrie du principe structurel et constructif

PRINCIPES STRUCTURELS ET CONSTRUCTIFS

Le bâtiment est semi-enterré, avec des **fondations en béton armé**, qui s'appuient ainsi directement sur la bon terrain. La **partie hors-sol est en construction bois**, avec des poutres en bois lamellé-collé, réparties tous les 5m et d'une portée maximale de 20m. Les façades sont des éléments de remplissage vitrés ou en lames de bois local traités. Les parties vitrées sont équipées des stores afin d'obscurcir la salle de spectacle. **La toiture**, constituée d'éléments en bois préfabriqués, repose sur les fermes et est prolongée par de grands **avant-toits qui protègent** les façades contre les intempéries et la surchauffe estivale. La couverture sera réalisée en fortdanlene et panneaux photovoltaïques. A l'intérieur, des matériaux sains, écologique, résistants, faciles d'entretien et durables dans le temps sont envisagés.

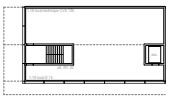


rez inférieur - protection incendie

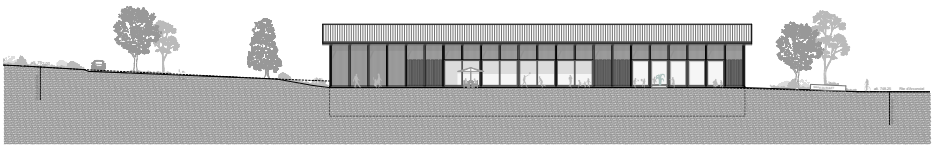
rez supérieur - protection incendie

PROTECTION INCENDIE

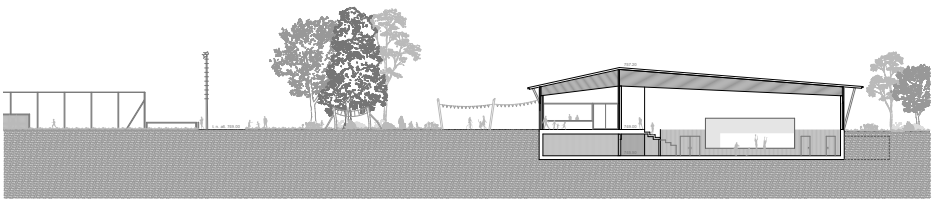
Le bâtiment bénéficie d'**issues de secours de plain-pieds** aux deux niveaux. Les locaux accueillant un grand nombre de personne (gradins, vestibule, salle multi-usage et salle polyvalente) ont des **sorties directes sur l'extérieur**. Toutes les **voies d'évacuation** ont une **longueur inférieure au 25m** requis par les normes aeai.



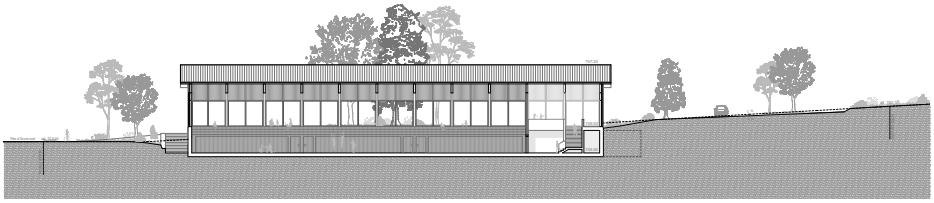
ETAGE 1:200 (angle sud-ouest du bâtiment)



FACADE NORD-EST 1:200



COUPE A-A 1:200



COUPE B-B 1:200

SALLE DU RIALET
CONCOURS D'ARCHITECTURE BOIS-D'AMONT

Organisation générale du site et flexibilité de développement

Un volume compact à toiture asymétrique à deux pans est implanté perpendiculairement à la pente du terrain, à la limite constructible côté Est, et propose le long de sa façade principale une généreuse place des fêtes agrémentée d'un massif planté ; le parking est organisé en longueur du côté sud de la parcelle, un chemin piéton permet relier la parcelle transversalement. La limite entre le flux des véhicules et les piétons est résolu par la disposition d'un couvert pour les places deux-roues. La compacité de la composition est intéressante et libère le ruisseau du Rialet de la proximité d'une future construction en laissant le terrain libre et naturel.

Qualité des aménagements extérieurs et paysagers

La mise à niveau de la place demande un remaniement du terrain sur une surface conséquente.
Par une arborisation sous forme de bosquets, les contours du bâti et du terrain de sport sont définis sans toutefois être trop opaques et permettent de dissimuler partiellement le parking. La partie des places de stationnement derrière la salle polyvalente aurait pu faire l'objet d'un traitement de sol différencié afin d'en limiter l'impact au sol.

Concept général et qualités architecturales

L'expression du bâtiment est simple, composée de remplissage de panneaux de bois pleins, à claire-voie ou de vitrages posés entre une structure massive apparente à l'extérieur, partiellement protégée par des avant-toits. Le projet s'oriente majoritairement sur la place des fêtes, le dégagement du vestibule d'entrée sur le parking au sud n'est pas convaincant.
La structure en bois lamellé-collé sur la salle de sport, dont la partie inférieure est en pente, n'est pas recommandée pour la suspension des engins et rideaux de séparation.

Organisation fonctionnelle / Respect du programme

Le projet s'organise sur deux niveaux, un niveau partiel au niveau de la place et un niveau inférieur comprenant la salle polyvalente à demi enterrée ; un espace d'accueil compris sous la toiture, le long de la place des fêtes, propose deux accès sur sa largeur, côté Nord vers le local des sociétés et au Sud vers un vestibule disposé à l'extrémité des gradins fixes ; une buvette permet de desservir l'extérieur et l'entrée simultanément. La grande baie vitrée à niveau de la galerie des spectateurs propose un décloisonnement spatial bienvenu vers le préau en cas de grandes manifestations.
D'un côté du préau, la salle des sociétés se divise en deux parties au moyen d'une cloison mobile, la dimension de la seconde salle est cependant en partie entamée par un espace de rangement ainsi qu'un couloir d'accès.
Depuis le hall principal, une cage d'escalier conduit au niveau inférieur vers l'accès à la salle de sport ainsi que vers les vestiaires ; une entrée en façade côté sud propose une entrée directe pour les vestiaires extérieurs par des escaliers faisant également office de sorties de secours ; cette partie du programme est séparée du reste des locaux par un cloisonnement efficace.
La position et profondeur du local des agrès n'est pas idéale et l'absence d'informations sur sa position en coupe laisse présumer une difficulté à le dissimuler dans le terrain ; sa profondeur n'est pas adéquate.
Les voies d'évacuation sont correctement disposées mais trop étroites au nord en raison de la situation de la salle dans le terrain.
Si la compacité de la proposition est à relever, le jury regrette que la salle des sociétés et le vestibule soient séparés par des sas de l'espace extérieur central et de ce fait impossible à mutualiser en cas de besoins plus spécifiques.
Le choix d'enterrer la salle de sport la prive d'une relation de plain-pied entre la place des fêtes et la salle polyvalente lors de grandes manifestations.

Durabilité du projet et de son exploitation

Le concept énergétique n'est pas encore très élaboré à ce stade. Toutefois, avec un bâtiment compact, simple et raisonnablement vitré, les exigences Minergie-P-ECO semblent atteignables. Les orientations opposées Sud-Ouest et Nord-Est des vitrages permet un apport suffisant de lumière naturelle ainsi que la création d'une ventilation naturelle transversale utile pour le confort estival. Les avant-toits et les stores extérieurs offrent une bonne protection solaire, tout en garantissant des gains solaires importants en hiver.
La toiture est recouverte de panneaux photovoltaïques permettant une production significative d'électricité propre.
Au niveau de Minergie-ECO, l'excavation d'un niveau entier et le volume de béton utilisé pour ce niveau nuisent au bilan carbone, bien que le reste de la construction soit en bois.
Selon les plans, la hauteur sous chevrons des locaux techniques est insuffisante pour y installer les monoblocs de ventilation et le chauffage.

Économie du projet

Si les surfaces se situent dans la moyenne des projets, le volume bâti est revanche supérieur à la moyenne.

n°26 DECUMANUS

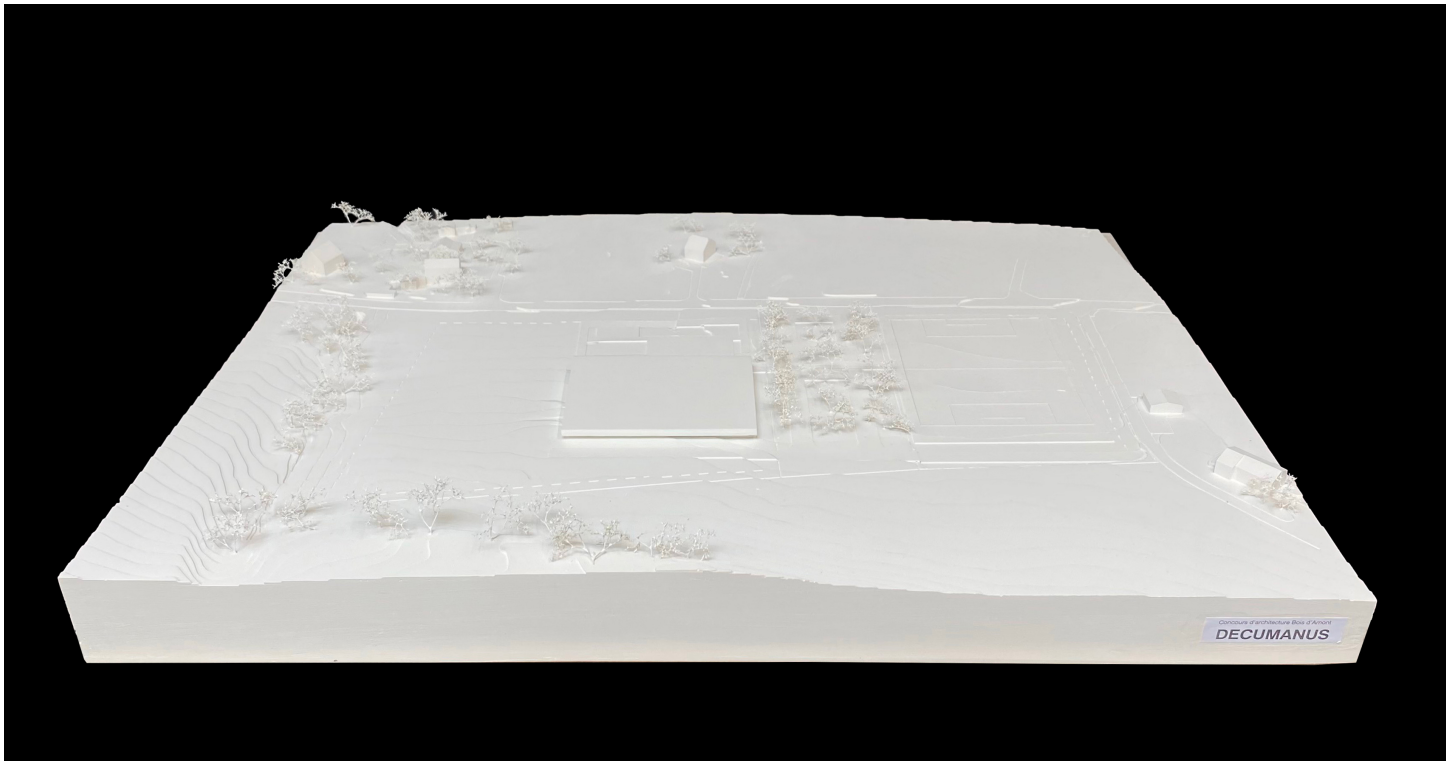
6e rang, 6e prix

ENRICO GARBIN _ 2 Architetti SAGL
Via Dufour 2
6901 Lugano

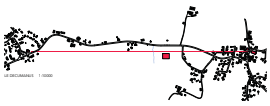
Collaborateurs : Enrico Garbin
Salvatore Guzzo

Passera & Associati studio d'ingegneria civile SA
Via alla Sguancia 5
6912 Pazzallo

Collaborateurs : Stefano Campana
Luca Bremen

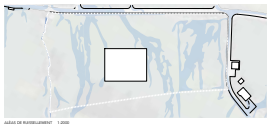


Concept urbain



LE DECUMANUS 1:10000

Le site du concours se trouve le long de la route cantonale qui relie les villages d'Arconciel, d'Ependes et de Senèdes, dont la fusion a donné naissance à la commune de Bois-d'Amont en 2021.
Le paysage se caractérise par une configuration collinaire de prairies ponctuées de zones boisées.
Le terrain du projet correspond à un ancien marais drainé et se présente actuellement comme une prairie naturelle, en pente douce vers la route, totalement dégagée de constructions.
Le projet proposé vise à créer un nouveau pôle communal entre les centres d'Ependes et d'Arconciel.
Il est basé sur le tracé d'un axe piétonnier, un DECUMANUS, parallèle à l'axe de la route cantonale, reliant les nouvelles fonctions qu'y trouveront place entre le terrain de football existant et le ruisseau du Ralet.
Dans l'intention de contenir l'impact volumétrique sur le terrain, la nouvelle salle polyvalente s'implante dans la partie amont du site du concours, en s'écartant de la route cantonale par une esplanade naturelle.
De même, pour minimiser l'impact hydrogéologique, le bâtiment se tient à distance du ruisseau du Ralet et s'insère délicatement sur la partie du terrain libre des aléas de ruissellement.



ALEAS DE RUISSELLEMENT 1:2000

CONCEPT PAYSAGER

Un esplanade naturelle est le coeur de l'implantation du projet. Centre névralgique de l'ensemble, point de départ et d'arrivée d'une trame de cheminements reliant les unes aux autres les différentes parties du site, cette place constitue l'espace de référence du futur développement. Grâce à son caractère isotrope, la trame pourra en effet s'étendre librement selon l'évolution des besoins de la commune.
Sur cette esplanade naturelle en pente est prévue la surface de la place de fêtes qui, outre son rôle représentatif et ses qualités d'espace d'accueil, de rassemblement, de séjour, de vestibule à ciel ouvert ou même de belvédère, pourra être utilisée de manière flexible pour la mise en place de structures éphémères lors de manifestations et évènements.

CONCEPT ARCHITECTURAL

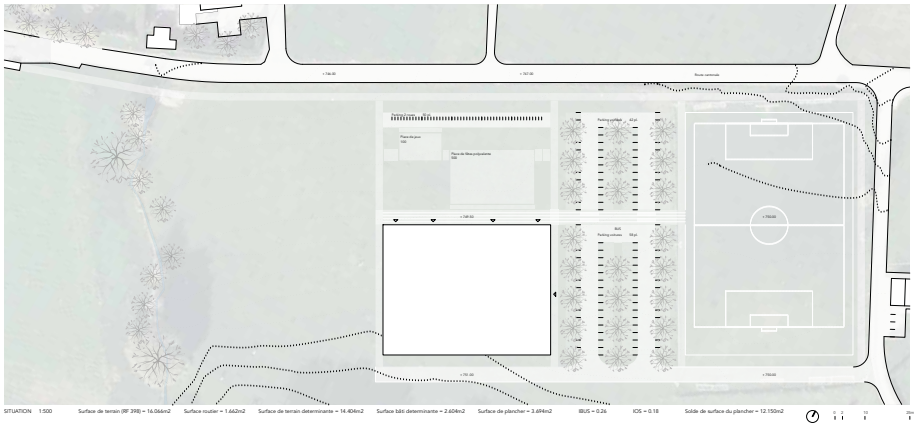
La nouvelle salle de sport se présente comme un volume compact et ponctuel qui définit une relation discrète avec le paysage.
La volumétrie du bâtiment est dominée par une grande toiture en porte-à-faux vers la place de fêtes pour abriter les visiteurs.
L'emplacement du bâtiment permet de le sécuriser par rapport à la route cantonale via une séquence d'espaces ouverts à partir de la piste cyclable et piétonne jusqu'à la place de fêtes, ensuite au Decumanus qui traverse le terrain longitudinalement et sur lequel donne directement la façade principale de la salle de sport.
Les façades nord et sud sont entièrement vitrées, ce qui confère au bâtiment une transparence qui souligne sa relation avec les bois en amont et les collines environnantes en aval, tandis que les façades est et ouest, qui s'insèrent dans la pente du terrain, sont réalisées en béton produit avec des agégats provenant du sol d'excavation.

PROGRAMME ET PARCOURS

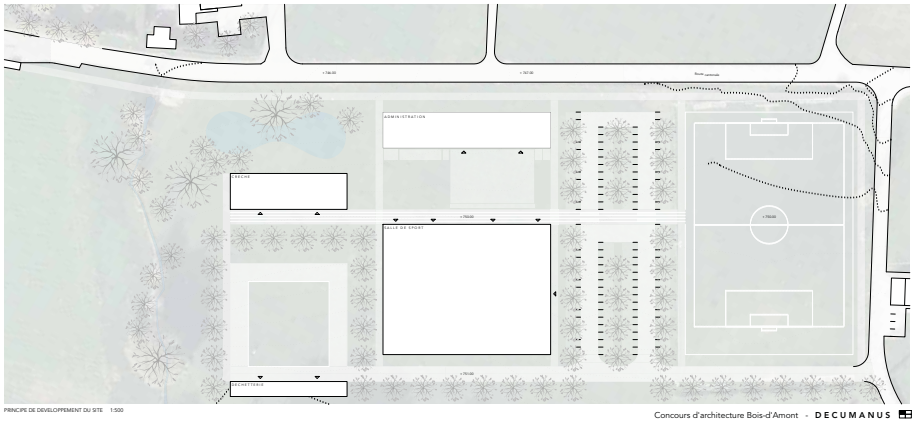
L'accès à la nouvelle salle est simple et frontal. Un large couvert extérieur courant sur toute la largeur du bâtiment marque l'entrée et offre ainsi une vue directe dans la salle de sport polyvalente.
La répartition du programme est conçue pour que l'utilisation du bâtiment par les divers usagers soit la plus simple et la plus fluide possible.
Le programme est organisé sur deux niveaux : espaces d'accueil au rez-de-chaussée ; la surface de sport polyvalente, les vestiaires, le local des agrès et l'abri PC en dessous.
Deux escaliers relient généreusement les deux niveaux.
La gestion des flux de personnes a été étudiée afin que l'utilisation des espaces soit possible sans aucune gêne. Chaque utilisateur dispose d'un accès indépendant depuis l'espace d'entrée couvert.
Deux accès centraux permettent aux visiteurs d'emprunter le vestibule d'entrée et la galerie de gradins. La galerie se voit attribuer une double fonction : elle sert non seulement de galerie spectateurs, mais elle devient également le foyer de la salle polyvalente.
Deux entrées latérales permettent aux athlètes d'accéder aux escaliers menant aux vestiaires et à la salle de sport directement depuis l'extérieur.
La buvette et la salle de sociétés ont également des accès directs indépendants.
Un ascenseur permet de relier aisément les deux niveaux pour que ce soit possible l'accès aux personnes à mobilité réduite et le transport du matériel.
Les locaux techniques sont placés en sous-toit.

PRINCIPE DE DEVELOPPEMENT DU SITE

Le principe d'aménagement de la parcelle est conçu par une stratégie en quadrants, selon un schéma de cheminements qui permettront aux personnes de se déplacer dans le lotissement sans utiliser de voitures.
La nouvelle salle de sport sera l'élément primaire des fonctions qu'y trouveront place dans le futur.
La déchetterie sera située dans l'angle sud-ouest du site et sa vue sera protégée par le grand volume de la salle polyvalente.
Les bâtiments pour l'administration communale et pour la crèche seront disposés autour de la grande esplanade et délimiteront avec la salle de sport son périmètre, en créant ainsi une nouvelle "place naturelle".
La mise en valeur du Ralet prévoit la création d'un étang entouré d'arbres pour recueillir l'excédent des eaux de ruissellement descendant de la colline et pour protéger la crèche de la route cantonale.

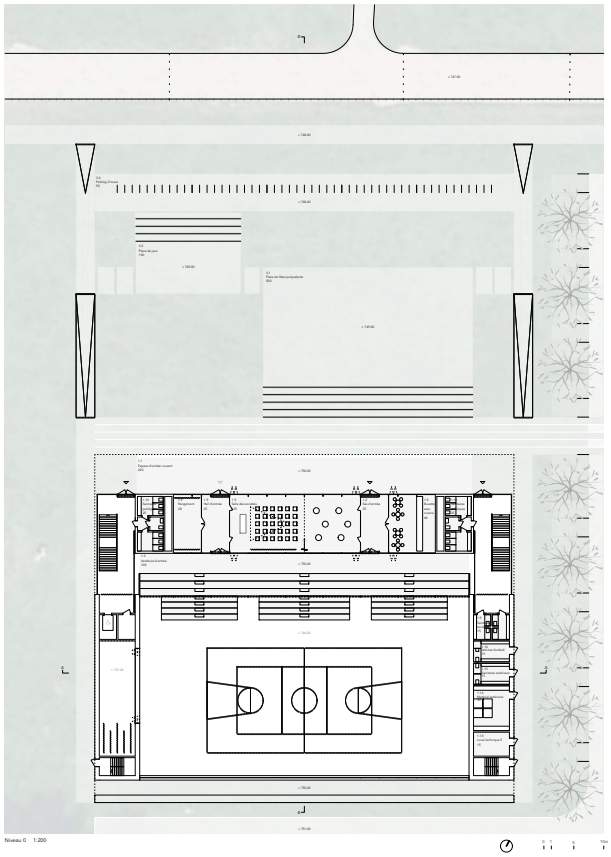


SITUATION 1:500 Surface de terrain (RF 398) = 16.066m2 Surface routier = 1.662m2 Surface de terrain déterminante = 14.404m2 Surface bâti déterminante = 2.604m2 Surface de plancher = 3.694m2 IBUS = 0.26 IOS = 0.18 Solde de surface du plancher = 12.150m2



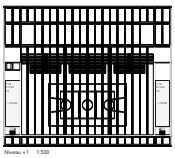
PRINCIPE DE DEVELOPPEMENT DU SITE 1:500

Concours d'architecture Bois-d'Amont - **DECUMANUS**



Niveau 0 1:200

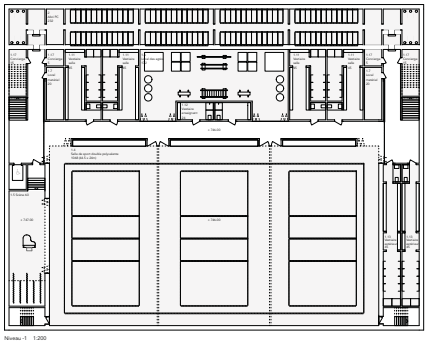




Niveau +1 1:500

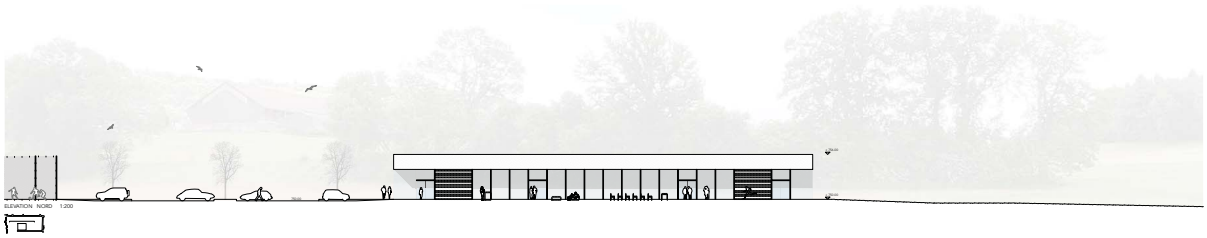
MATERIAUX

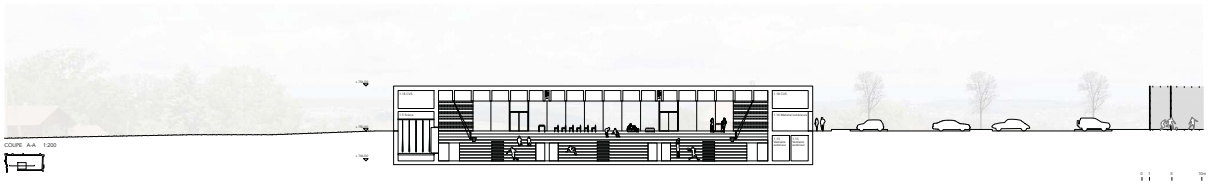
Le bâtiment se compose essentiellement de trois matériaux : bois, béton et verre.
Les trois matériaux répondent chacun à une fonction spécifique :
– le socle en béton contient toutes les fonctions de service (vestiaires, agrès, abri PC) ;
– le rez abrite le vestibule d'entrée, les gradins pour les spectateurs, la buvette, la salle de société et la double hauteur de la salle de sport et grâce à son enveloppe généreusement vitrée permet un éclairage naturel optimal et adaptable selon les besoins ;
– la grande toiture caractérisé par de poutres BLC - bois lamelle collé - donne un aspect unitaire et garanti une continuité spatiale entre intérieur et extérieur.
Les façades présentent de grandes surfaces vitrées ouvertes sur le paysage et des parties en béton avec des surfaces finies soigneusement dans le but de le rendre plus « doux » qu'un simple béton brut.
Afin de réchauffer l'ambiance générale l'intérieur de la salle de sport est revêtu en lamelle de bois qui améliore les qualités acoustiques.
Selon les besoins, la salle peut s'ouvrir vers l'extérieur en direction sud par de grands panneaux vitrés ouvrant en guillotine et peut être obscurcie par de stores verticaux en toile.
L'espace d'entrée couvert peut être fermé par une membrane transparente descendues verticalement depuis des rouleaux puis fixées au sol.
A l'extérieur, afin de réduire les surfaces étanches empêchant l'infiltration naturelle des eaux de pluie, les cheminements et la place de fêtes sont prévues en revêtement mixte de pierre végétalisé tandis que les places de stationnement sont prévues en stabilisé.
Tout choix répond avec cohérence à la demande de durabilité, économicité et entretien limité.

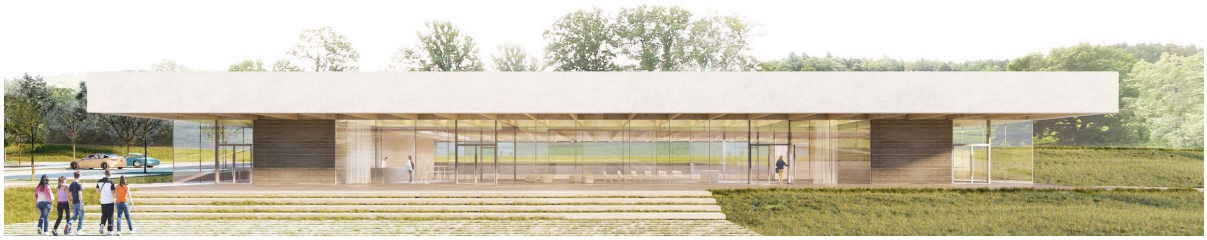


Niveau -1 1:200

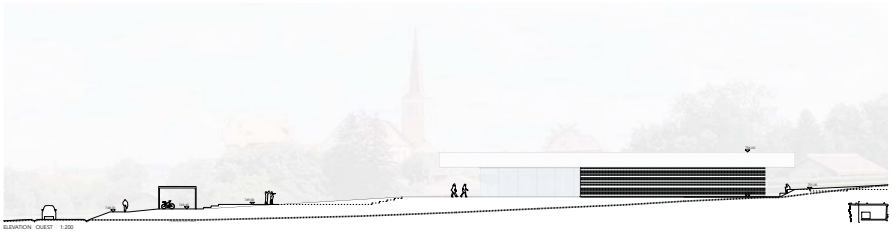
Concours d'architecture Bois-d'Amont - **DECUMANUS**

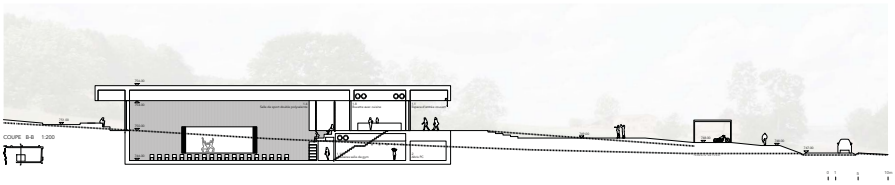






Concours d'architecture Bois-d'Amont - DECUMANUS

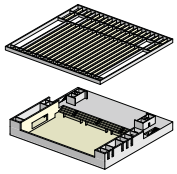






STRUCTURE

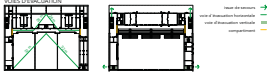
Les choix structurels se fondent sur le concept architectural et spatial.
Les charges de la toiture sont transférées aux 4 blocs porteurs en béton armé situés le long du côté court du bâtiment et constituent la structure verticale de la salle de sport tout en assurant la stabilité vis-à-vis des efforts horizontaux.
La couverture est supportée par une couronne de poutres en béton armé et précontraint de 2 m de hauteur statique en permettant ainsi la création des grandes surfaces vitrées sur les côtés longs du périmètre sans nécessiter de supports intermédiaires.
La dalle de couverture est composée de poutres en bois sur deux travées centrales et deux travées d'extrémité en porte-à-faux. La trame de poutres principales en bois dans le sens transversal du bâtiment sera réalisée en bois lamellé-collé de section 24 x 160 cm, disposées tous les 2.5 m. Cet entrase contenu permet de se passer d'une structure secondaire, remplacé par un panneau portant multicouche de 150 mm d'épaisseur. Ce dernier fera également office de membrane pour le contreventement horizontal de la toiture.
La structure du sous-sol est prévue totalement en béton armé.
Le niveau de fondation se situe à 746 msm, correspondant au début de la couche de moraine, laquelle représente un appui optimal pour le bâtiment et peut être atteinte plus aisément dans cette partie de la parcelle.



CONCEPT ENERGETIQUE ET INSTALLATIONS CVS-E

Le projet combine les aspects architecturaux, constructifs et techniques de manière optimale et assure une intégration totale et un résultat énergétique et environnemental remarquable sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment.
L'utilisation rationnelle de l'énergie et la valorisation des ressources naturelles et locales s guidé les choix techniques. Les mesures actives et passives retenues visent à une limitation de la consommation énergétique au strict minimum tout en garantissant le bien être des occupants tout le long de l'année.
Notamment, la conception privilégie la prise en considération des aspects suivants :
- Bâtiment compact avec une très bonne isolation thermique de l'enveloppe assurant une bonne inertie thermique et une isolation optimale pour limiter les déperditions d'énergie
- Protections solaires pour éviter des apports solaires excessifs
- Utilisation de matériaux naturels et/ou recyclés [béton, grave, isolation]
- Toiture végétalisée permettant une limitation de la température
- Récupération de l'eau de pluie pour les besoins d'arrosage du site
- Ventilation et rafraichissement naturel de la salle grâce à des prises d'air motorisées en façade et à l'évacuation aérolithale en toiture
- Chauffage par pompe à chaleur combinée de manière exemplaire avec une installation photovoltaïque
- Système de chauffage à basse température et combiné pour permettre le maximum de réactivité et minimiser les consommations
- La salle sera équipée d'un chauffage au sol pour assurer le confort des utilisateurs. Pour s'adapter rapidement à l'utilisation, ce système garantira uniquement la base du chauffage selon les conditions extérieures, le complément sera assuré par la ventilation mécanique qui adaptera la température de pulsion aux besoins et à l'occupation
- Installation de ventilation mécanique à double-flux avec récupération d'énergie performante permettant de garantir la qualité d'air nécessaire aux différents espaces selon l'occupation. La taille du monobloc sera optimisée en prenant en considération des coefficients de simultanéité adaptés aux utilisations des locaux. Le débit d'air sera en partie pulsé dans la zone des gradins pour assurer l'hygiène et le confort du public
- Les installations techniques seront pilotées par un système MCR de dernière génération (mesure, commande, régulation) permettant une exploitation simplifiée et un suivi énergétique des consommations.
Les solutions techniques adoptées, combinées avec le choix des matériaux, permettent de garantir au Maître d'ouvrage une réalisation écologique et économique atteignant ainsi le standard Minergie P-ECO.

VOIES D'EVACUATION



PARKING

Le parking s'étend sur toute la profondeur du site en position centrale entre la salle de sport et le terrain de football et est coupé par le decumanus piétonnier qui les relie.
En cas de manifestations majeures, il sera tout accessible, en revanche en temps normal, il peut être partiellement fermé pour éviter le croisement des flux de piétons avec celui des véhicules.
Les places de stationnement sont ombragées par des arbres d'essences indigènes.

TRAVAUX D'ESCAVATION

L'emplacement altimétrique du bâtiment a été soigneusement étudiée en fonction du volume d'excavation nécessaire à la réalisation du projet.
L'altitude de 750 m.s.m du niveau d'accès à la salle de sport polyvalente fait en sorte que le terrain excavé puisse être utilisé en entier sur site pour façonner le profil altimétrique des espaces externes et ajuster la pente actuelle du terrain de football.

Concours d'architecture Bois-d'Amont - DECUMANUS

Organisation générale du site et flexibilité de développement

Le projet propose de créer un pôle d'activités le long d'un nouvel axe piétonnier - le Decumanus - le long de la route cantonale qui relie les villages d'Arconciel et d'Ependes. Le bâtiment s'implante au centre de la parcelle en retrait de la route de manière à dégager côté route une place d'entrée, délimitée à l'ouest par un parking arboré installé dans la profondeur de la parcelle.
Le jury salue la volonté de prendre en compte le développement futur du site dans son entier, tout en notant une certaine rigidité dans le concept d'aménagement en quadrants.

Qualité des aménagements extérieurs et paysagers

Le traitement de la place permet d'aménager un espace d'entrée sécurisé à bonne distance de la route cantonale. Les accès piétons, véhicules, livraisons sont clairement séparés. Les aménagements extérieurs sont bien gérés, quoique très construits, donnant à l'ensemble un caractère urbain. La mise en valeur du Rialet est intégrée dans le projet général.

Concept général et qualités architecturales

L'expression se veut simple, ancrée dans le paysage, avec un caractère représentatif, marqué par l'horizontalité de la dalle toiture en porte à faux. Le volume reprend le principe d'organisation générale avec une belle transparence sur le paysage. La salle orientée Nord – Sud, bénéficie de fenêtres situées le long de l'aire de jeu côté sud. La protection solaire est assurée par un avant-toit. Ce dispositif nécessite une étude soignée pour éviter les risques d'éblouissement et de surchauffe éventuelle.
Le système structurel est constitué d'une couronne de poutres en béton précontraint reposant sur les blocs de services latéraux en béton et d'une dalle de toiture en poutres en bois lamellé-collé. Les poutres sont dédoublées pour recevoir les rideaux de séparation. Le résultat est hétérogène avec l'expression d'une dalle en béton en façade et la transition en bois à l'intérieur. L'effort nécessaire pour assurer la transparence recherchée en évitant des poteaux intermédiaires est questionnable.

Organisation fonctionnelle / Respect du programme

Le projet s'organise de manière simple et fonctionnelle sur deux niveaux, avec les espaces d'accueil au rez et la salle polyvalente au rez inférieur. L'accès principal se fait de manière frontale sous un couvert d'entrée bien dimensionné, donnant sur la salle des sociétés, la buvette et la galerie-foyer des spectateurs. Les accès ont été pensés pour permettre une flexibilité d'usages et faciliter les divers flux. Le jury regrette l'absence d'une véritable entrée clairement identifiable avec un hall plus spacieux. La salle des sociétés largement vitrée et sans local de rangement à proximité, ne permet aucune appropriation possible. Au rez inférieur, les surfaces de la salle et du local des agrès sont insuffisantes. L'accès à la scène devrait être adapté pour les PMR. Les vestiaires extérieurs ne disposent pas de liaison directe sur l'extérieur.

Durabilités du projet et de son exploitation

Le concept énergétique répond aux exigences Minergie-P-ECO. Le bâtiment, de forme compacte, bénéficie de longs avant-toits, d'une bonne inertie et d'un rafraichissement par ventilation naturelle ce qui constituent des atouts majeurs pour le confort estival.
L'apport de lumière naturelle est bien adapté avec une orientation sur deux faces opposées. Il est nécessaire, toutefois, d'évaluer si les surfaces vitrées Nord-Ouest ne sont pas excessives pour atteindre une enveloppe performante respectant l'exigence Minergie-P.
Concernant Minergie-ECO, l'excavation non négligeable et le volume de béton utilisé prétéritent le bilan carbone bien que le reste de la construction soit en bois.
Une attention particulière est portée à la gestion de l'infiltration d'eau de pluie grâce à des revêtements perméables et une toiture végétalisée. De plus, l'eau de pluie collectée en toiture est récupérée pour les besoins d'arrosage du site.

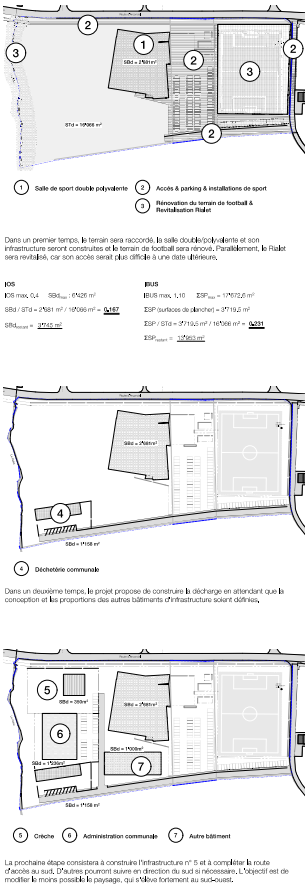
Économie du projet

Les volumes et surfaces se situent dans la moyenne inférieure des projets.

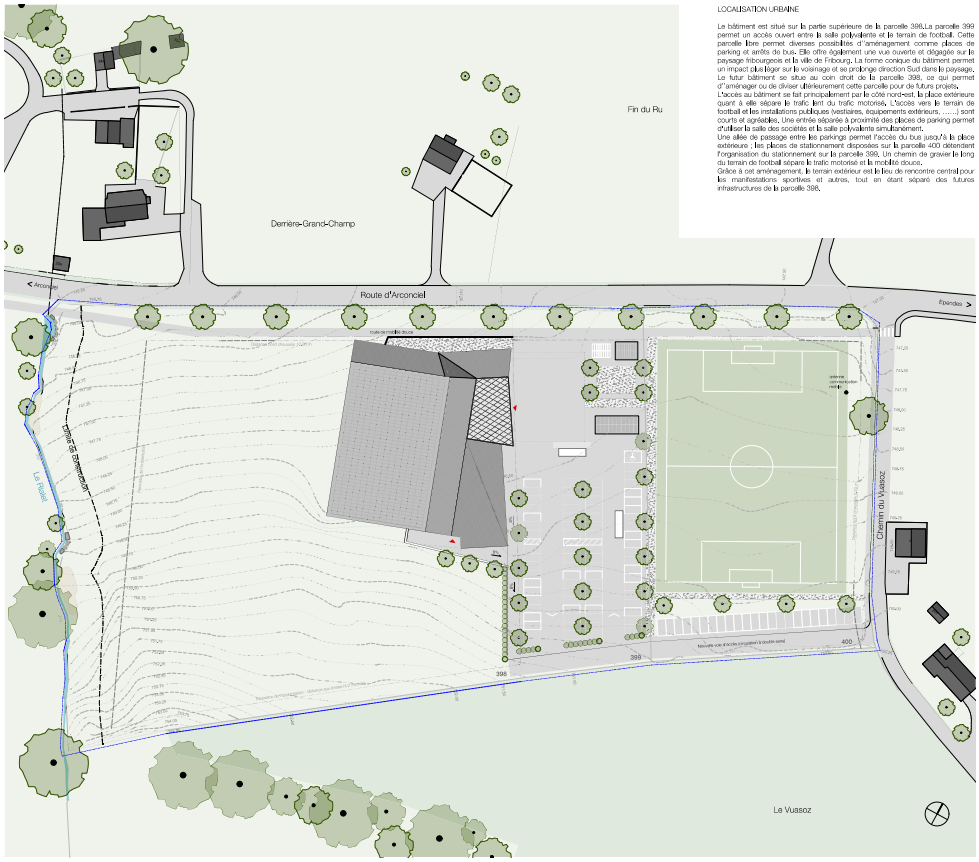
n°01 PAPILLON
écarté au 1e tour

Hera Architektur GmbH
Waffenplatzstrasse 90
8002 Zürich

Collaborateurs : Aleksandra Momcilovic

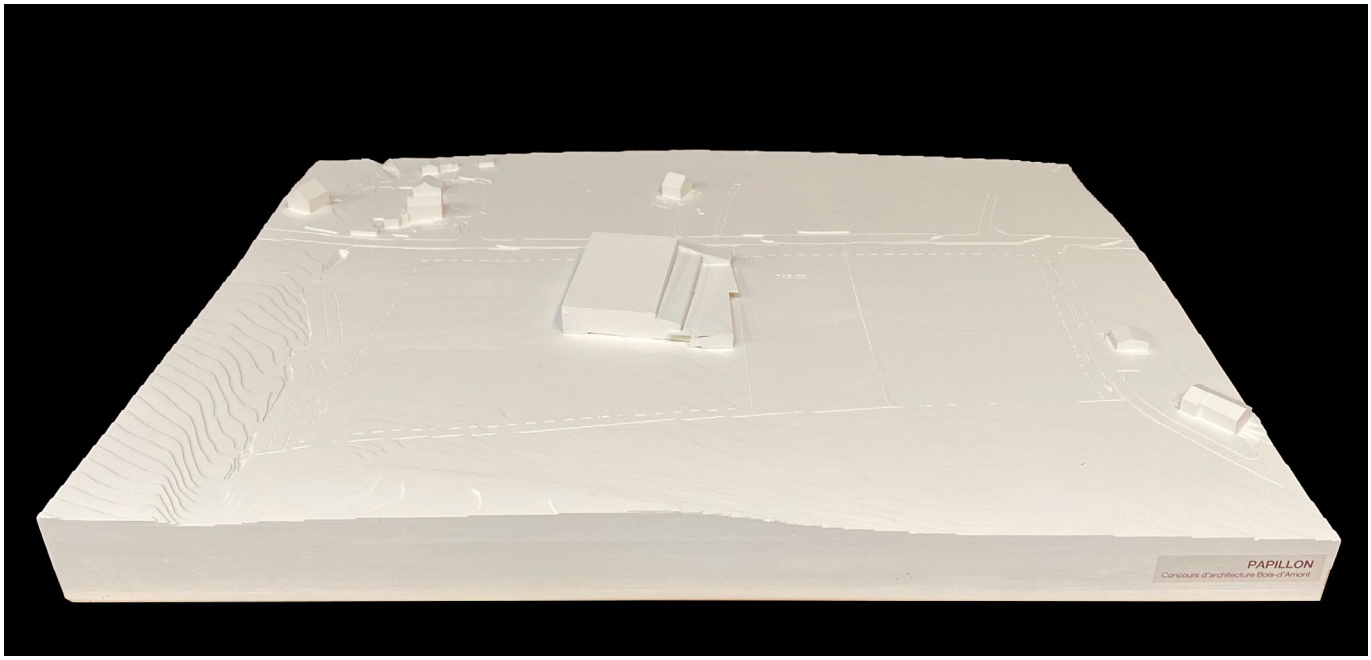


PRINCIPE DE DÉVELOPPEMENT



PLAN DE SITUATION 1: 500

PAPILLON
Concours d'architecture Bois-d'Amont



n°03 TRAIT D'UNION
écarté au 3e tour

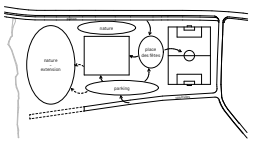
Overney architecte Sàrl
Chemin de la Piantsèta 11
1731 Ependes

Collaborateurs : Loris Overney

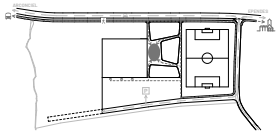
CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORT DOUBLE POLYVALENTE SUR LA COMMUNE DU BOIS D'AMONT

TRAIT D'UNION

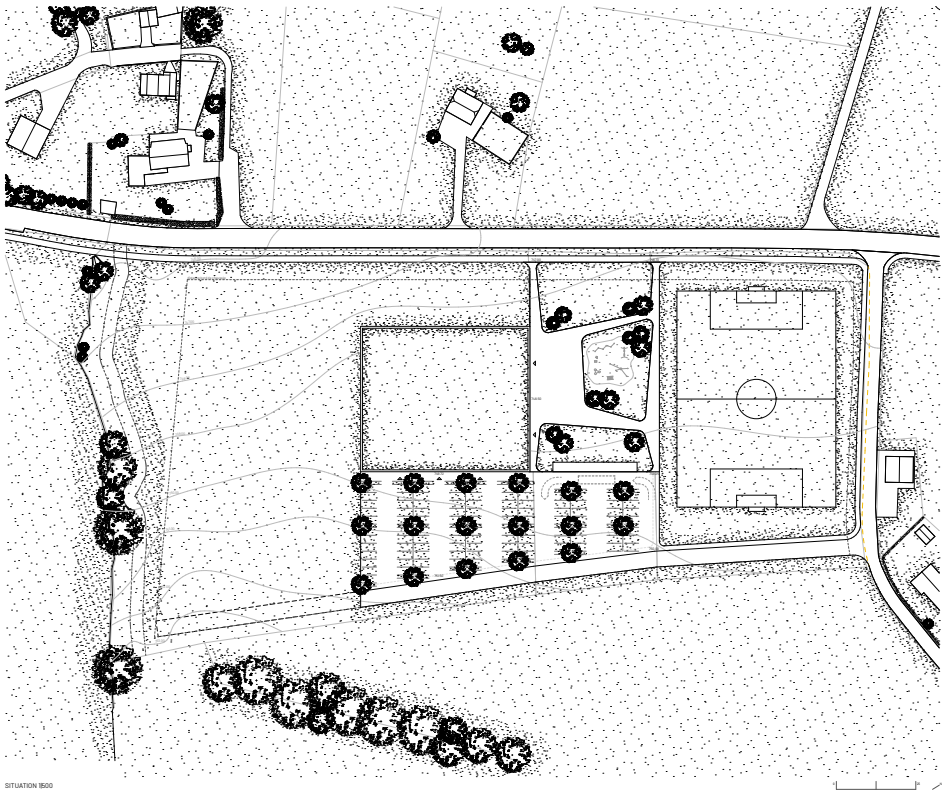
IMPLANTATION
La nouvelle salle de sport se présente comme un volume compact et distinctif, établissant une relation harmonieuse avec le paysage ouvert qui l'entoure. Sa conception soigneusement pensée lui permet de s'intégrer naturellement dans le cadre environnant, tout en marquant sa présence par une architecture épurée et contemporaine.
Le bâtiment est situé au centre du site de réflexion ce qui lui permet de jouir d'un espace libre tout autour du volume. Le couvert d'entrée, orienté vers le terrain de football, établit une connexion entre le parking situé à l'arrière du site et la route cantonale. La place des fêtes, directement reliée au couvert d'entrée, s'ouvre sur la route cantonale et le trafic, lui permettant de jouer le rôle de vitrine accueillante lors de manifestation publique. Cela permet de profiter également d'une vue dégagée sur la ville de Fribourg et la chaîne du Jura. Grâce à sa proximité avec le terrain de football, la place des fêtes peut bénéficier de surfaces supplémentaires en cas de besoin.
L'objectif de cette implantation est d'assurer une rationalité optimale du site, facilitant les futures constructions, tout en permettant au complexe de fonctionner de manière autonome.
Au nord et à l'ouest du bâtiment, le champ s'étend jusqu'aux façades, réduisant ainsi l'impact visuel de la construction. Cette implantation offre un potentiel significatif pour des extensions futures, permettant l'ajout harmonieux de nouvelles constructions sur le site.
Le bâtiment suit la pente naturelle du terrain, offrant ainsi un accès de plain-pied tant au niveau du parking qu'au niveau de la place des fêtes. Cette configuration en deux niveaux permet de minimiser les travaux de modification du terrain naturel et crée deux échelles distinctes pour le bâtiment : une échelle plus réduite à l'arrière et une plus imposante à l'avant.



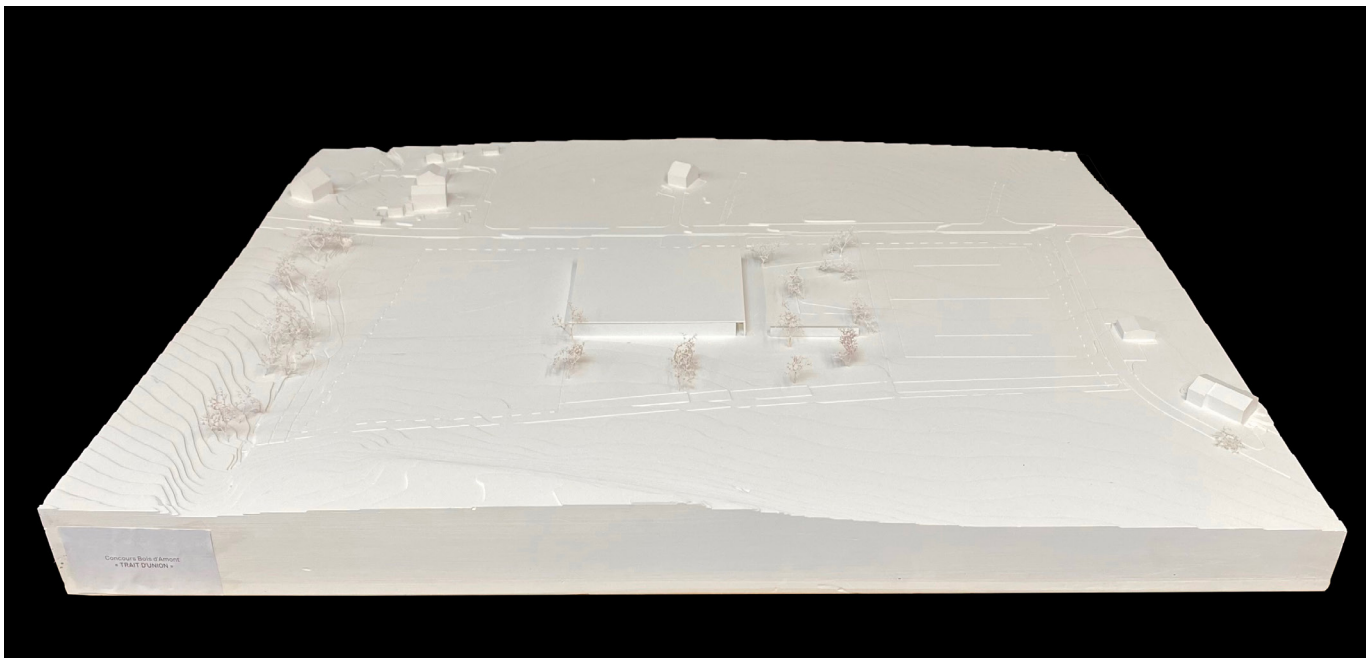
MOBILITE
Pour simplifier l'accès au site, un parking est aménagé à l'arrière du bâtiment, directement relié à la route d'accès. Cette décision permet de réduire l'impact des véhicules sur le site en les maintenant à l'arrière et de contenir ainsi à l'écart des activités et des manifestations.
Le couvert à vélo apporte une séparation physique entre les voitures et la place. Ce qui permet également une minimisation de l'impact visuel du parking.
Les piétons arrivant de l'arrêt de bus ou des villages d'Ependes et Arconciel pourront emprunter un trottoir aménagé pour la mobilité douce. Des chemins piétonniers conduiront les visiteurs directement à la place des fêtes, véritable cœur du projet.
Un chemin piéton longe le parking et le bâtiment, desservant les diverses affectations dédiées aux activités extérieures ainsi que la salle des sociétés. Ce chemin d'accès pourra également être prolongé pour y desservir les futures constructions.



TYPOLOGIE
Les locaux indépendants de la salle de gym sont situés au sud, en connexion avec le parking. Ils bénéficient d'un accès autonome tout en permettant des synergies avec le reste des installations. Par exemple, la salle des sociétés peut être utilisée comme espace de préparation et de répétition avant une entrée sur scène. Grâce à un escalier de service, qui sert également de voie de fuite, les utilisateurs peuvent accéder directement aux coulisses sans passer par le vestibule.
La buvette, située dans la prolongation du bâtiment, sert de pivot pour les visiteurs. Avec le couvert qui s'étend dans la continuité de la buvette, celle-ci marque l'entrée du site depuis le parking. Elle peut être utilisée lors des activités extérieures et intérieures grâce à son accès direct au vestibule, offrant ainsi une fonctionnalité polyvalente et accueillante.
Dans la prolongation du vestibule se trouve la galerie avec les gradins. De là, les invités pourront profiter d'une vue plongeante sur la salle de gym, ainsi que d'un panorama sur la ville de Fribourg et les montagnes du Jura, au loin.



SITUATION 1500



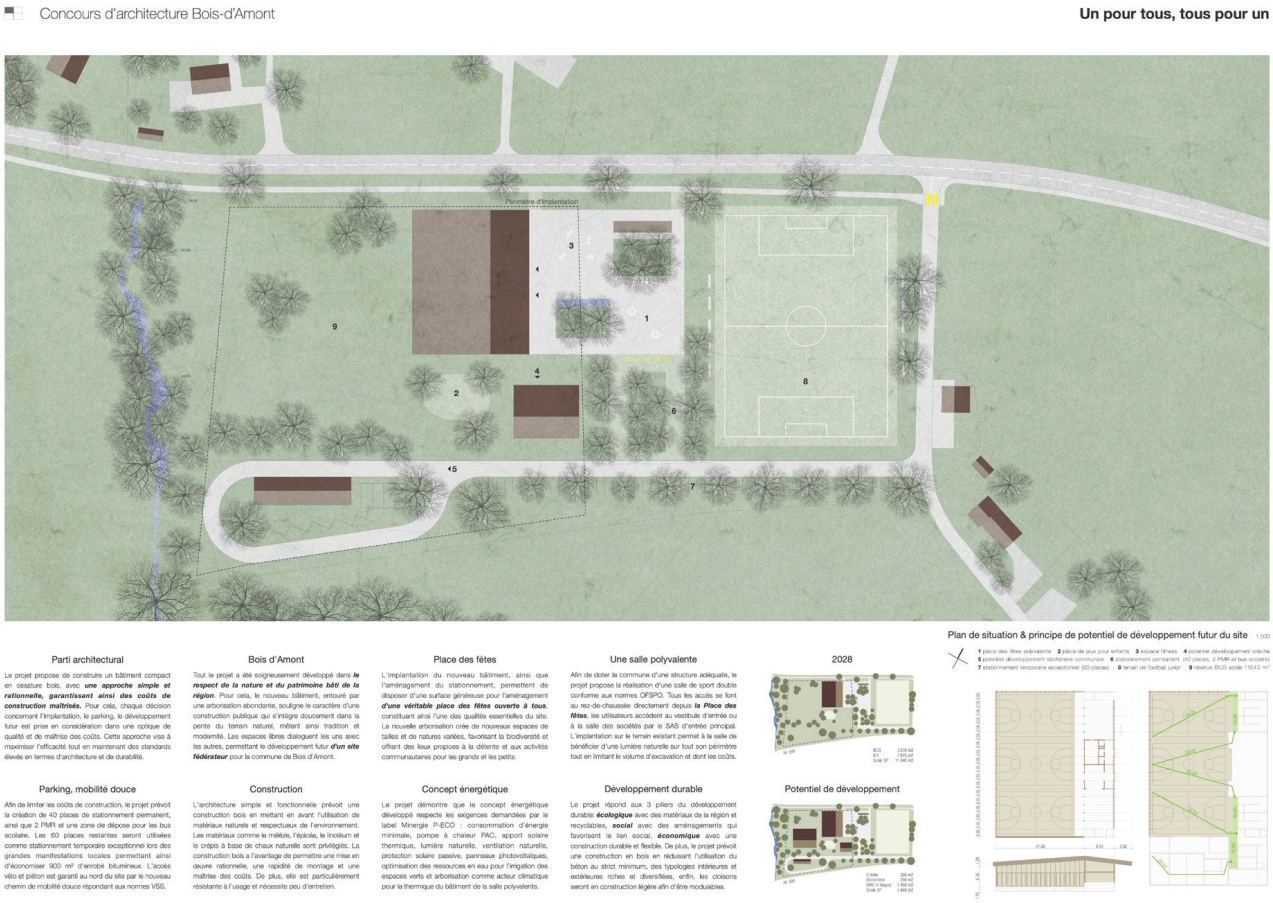
n°04 Un pour tous, tous pour un
écarté au 2e tour

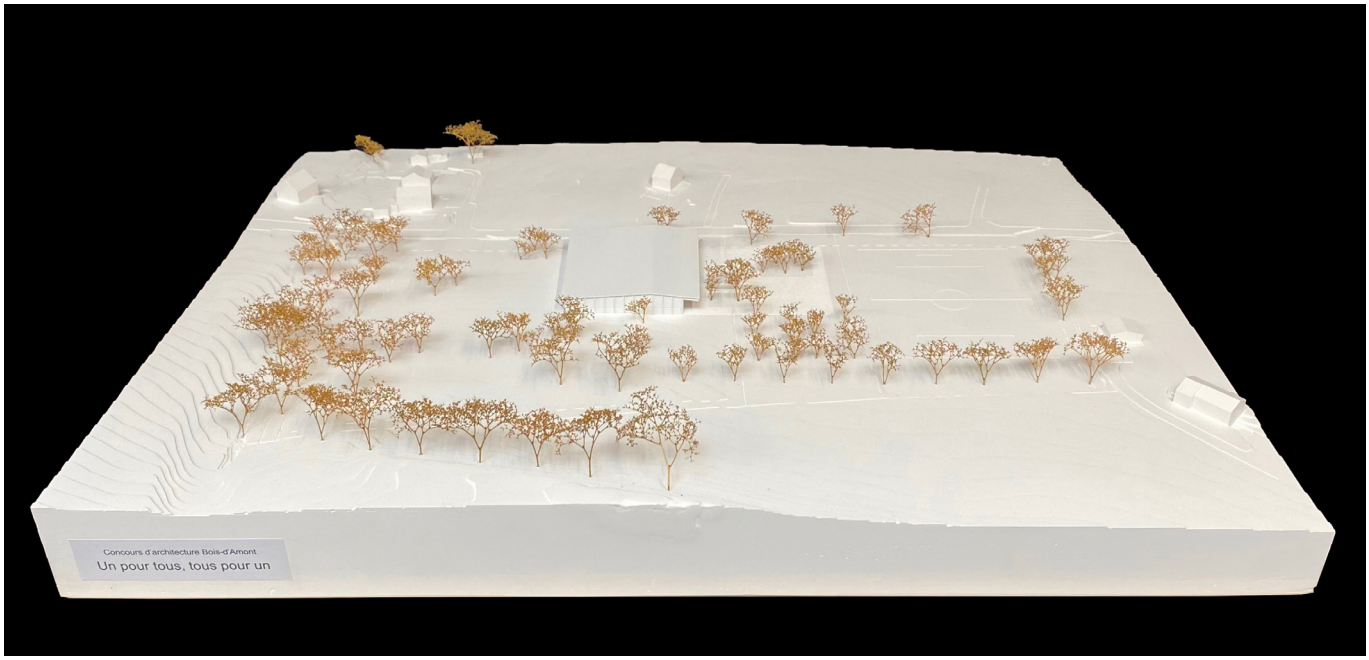
SAJAA sàrl
Rue de la Borde 14
1018 Lausanne

Collaborateurs : Apolinario Soares
Marie-Luce Jaquier

gex & dorthe ingeniéurs consultants sàrl
Rue de la Lécheretta 1
1630 Bulle

Collaborateurs : Arnaud Dorthe





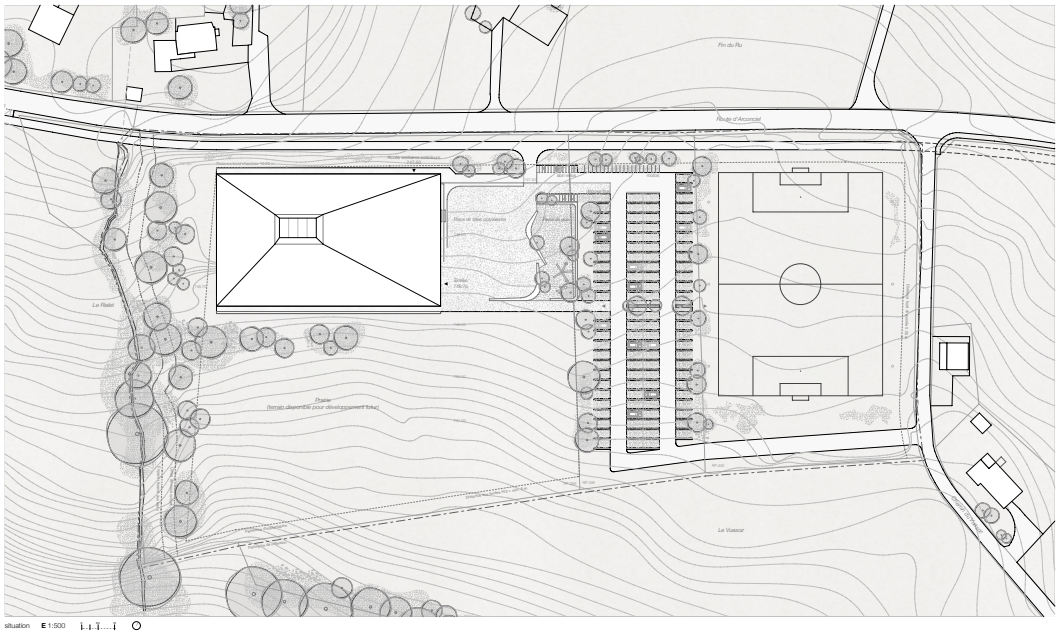
n°05 NUORISOSEURA
écarté au 2e tour

CAPATORI FERNÁNDEZ ARCHITECTES
Rue Luis-Curval 6
1206 Genève

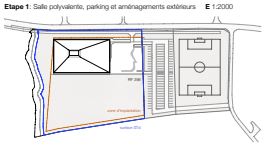
Collaborateurs : Agustin Fernandez
Michele Capatori

AIC ingénieurs conseils SA
Avenue Tissot 2 bis
1006 Lausanne

Collaborateurs : Andrea Lavelli



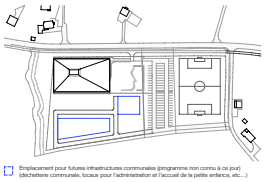
situation E 1:500



Etape 1: Salle polyvalente, parking et aménagements extérieurs E 1:2000

Parcelle RF 395
Surface parcelle ≈ 16'066 m²
ST_{cf} ≈ 14'753 m² **IBUS** ≈ $SP_{max\ IVG}$ / ST_{cf} ≈ **0.24**
SP ≈ 3'553 m² **IOS** ≈ SB / ST_{cf} ≈ **0.18**
SB ≈ 2'644 m²

Surface de plancher constructible sur la parcelle ≈ ST_{cf} x 1.1 ≈ 16'228 m²
Solde de surface de plancher (SP) disponible après étape 1 ≈ 16'228 m² - SP ≈ **12'675 m²**



Etape 2: Principe de développement futur E 1:2000

Emplacement pour futures infrastructures communales (programme non connu à ce jour)
(déchetterie communale, locaux pour l'administration et l'accueil de la petite enfance, etc...)

Organisation

Le projet s'adapte aux niveaux du terrain naturel afin de minimiser les déplacements de terre.
La salle de sport polyvalente est partiellement enterrée de manière à limiter la hauteur du bâtiment et à marquer son horizontalité.

Le programme s'organise sur deux niveaux.

L'entrée est en relation directe avec la place des filles polyvalente et l'espace couvert d'entrée qui profitent d'une vue sur le village d'Ependes.
Le sas d'entrée permet l'accès d'une part à la salle de sport polyvalente et d'autre part à la salle des sociétés localisée au-dessus de la scène.

Le rez-de-chaussée est organisé comme un espace ouvert dans lequel trouvent place la buvette, le vestibule d'entrée et les gradins fixes. Un large escalier permet une liaison claire et directe entre cet espace et le hall de la salle polyvalente à l'étage inférieur. Dans un volume fermé se trouvent des locaux de service, ainsi que des locaux en lien avec les activités à l'extérieur.

La salle de sport polyvalente est orientée sur les façades nord et nord-est. Grace à des grandes surfaces vitrées, elle bénéficie d'un éclairage naturel optimal pour la pratique du sport, sans ensoleillement direct, ainsi que d'un lien visuel permanent avec l'extérieur et notamment sur la végétation le long du cours d'eau « le Riaté ».
Au niveau de la salle de sport polyvalente se trouvent les vestiaires, le local des agrès, les locaux techniques et de service, ainsi que les vestiaires pour le sport à l'extérieur qui sont accessibles également par une entrée dédiée.


Des archives Gleyoux-Musée gruérien
Les artisans partagent leur repas avec le curé.

Situation et implantation

La site se situe entre les villages d'Ependes et d'Arconciel, à proximité de l'entrée du village d'Ependes. Il bénéficie de vues ouvertes sur le paysage environnant, caractérisé des prairies interrompues ponctuellement par des zones boisées. La première du concours est délimité au nord par la route d'Arconciel, à l'est par le chemin du Vuascor, au sud par des parcelles agricoles et à l'ouest par le cours d'eau « le Riaté ».

La nouvelle salle de sport polyvalente s'intègre dans ce contexte avec un volume simple et compact caractérisé par une hauteur modeste et un développement horizontal.
Les façades sont très ouvertes vers l'extérieur. La grande toiture à quatre pentes, marquée par la présence d'un lanterneau central, crée des ouvertures zénithales sur les quatre façades. Ces éléments architecturaux s'inspirent de l'architecture rurale du lieu et confèrent au bâtiment une identité forte dans le site.

Implanté à proximité de la route d'Arconciel et du cours d'eau « le Riaté », la nouvelle salle polyvalente est facilement identifiable depuis la route cantonale comme un bâtiment d'importance publique et un lieu de rassemblement à l'échelle de la commune.

Cette implantation lui permet de fonctionner comme un bâtiment isolé et intégré dans le paysage qui l'entoure tant que d'autres fonctions ne sont pas développées sur le site, tout en garantissant le maximum de flexibilité aux développements futurs.
Si d'autres bâtiments devaient voir le jour sur la même parcelle, ils pourraient constituer un ensemble cohérent et unitaire autour de la place des filles polyvalente.


Place de jeux en gravier lin


Détail revêtement perméable du parking


Représentation d'une construction agricole fribourgeoise

Aménagements extérieurs

La proposition paysagère de l'ensemble du périmètre du concours s'inscrit dans la continuité du paysage rural environnant.
Les fonctions publiques du programme viennent s'implanter dans ce contexte de manière respectueuse et profitent de cet environnement diversifié permettant plusieurs usages simultanés (filles à l'extérieur, expériences didactiques dans la nature, sport à l'extérieur, détente, etc.).

Les solutions proposées sont simples et fonctionnelles.
- Une vaste prairie ouverte et ensoleillée côté sud est préservée et permet d'éventuels développements futurs sur le site.
- La zone boisée existante le long du cours d'eau « le Riaté » est complétée par des essences indigènes favorisant la biodiversité.
- L'emplacement de la place des filles polyvalente est centrale et facilement identifiable. Délimitée par la végétation et des assises en béton brut, elle est un élément de liaison des différentes fonctions qui prendront place sur le site. Les matériaux proposés pour les surfaces minérales sont simple et éprouvés: l'enrobé teinté, le gravier et le béton.
- La place de jeux est conçue comme un jardin ombragé bénéfique à l'utilisation publique du site. Elle est riche en végétation, équipée de jeux pour les enfants et d'une zone pour le fitness.
- Les places de parc sont traitées avec un revêtement de sol perméable en pavés-gazon, permettant de maximiser l'infiltration dans le terrain des eaux de pluie.

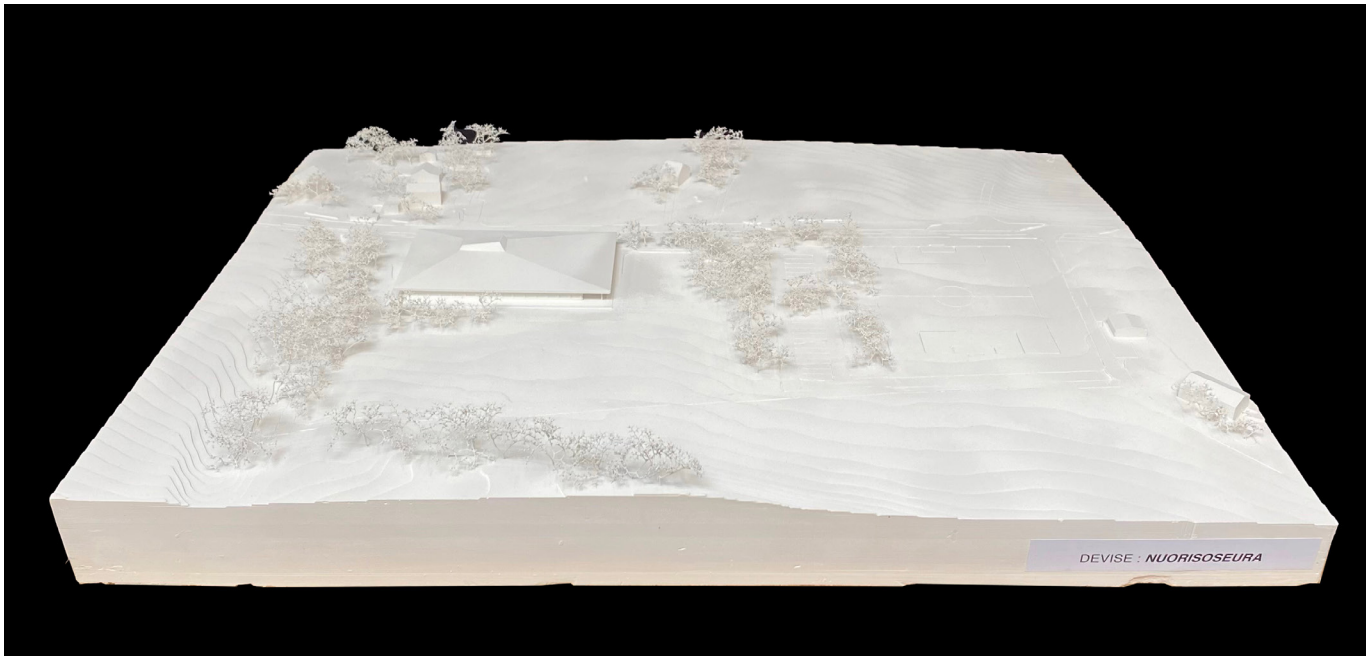
L'ensemble du site est accessible depuis toutes les directions par la mobilité douce. L'accès véhicules est limité par le chemin du Vuascor, en longeant le terrain de sport. La dépose bus se trouve au fond des places de parc, à proximité de la place des filles polyvalente.



Planche 01

Salle de sport double polyvalente

Concours d'architecture Bois-d'Amont ***Nuorisoseura***



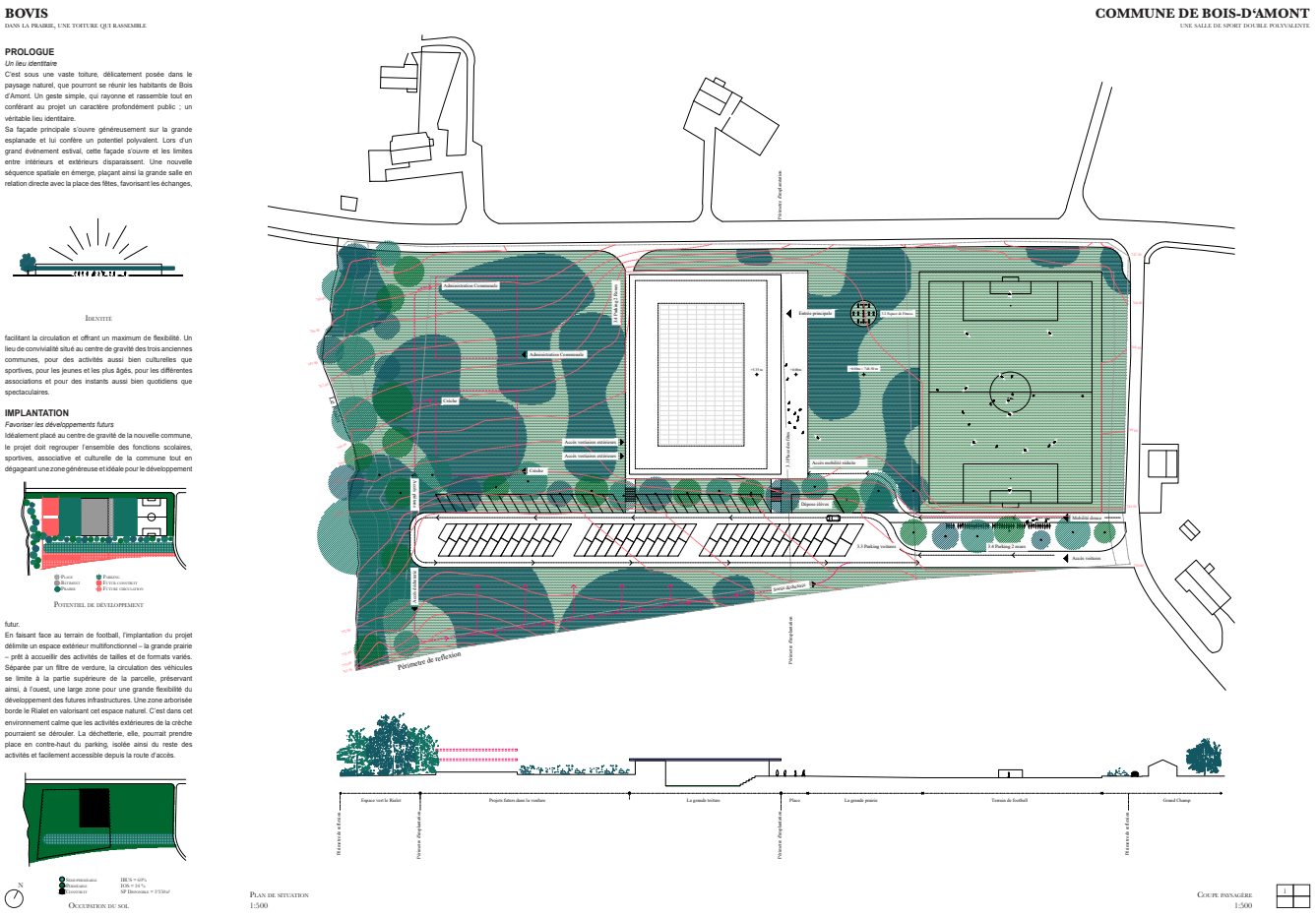
n°06 Bovis
écarté au 1er tour

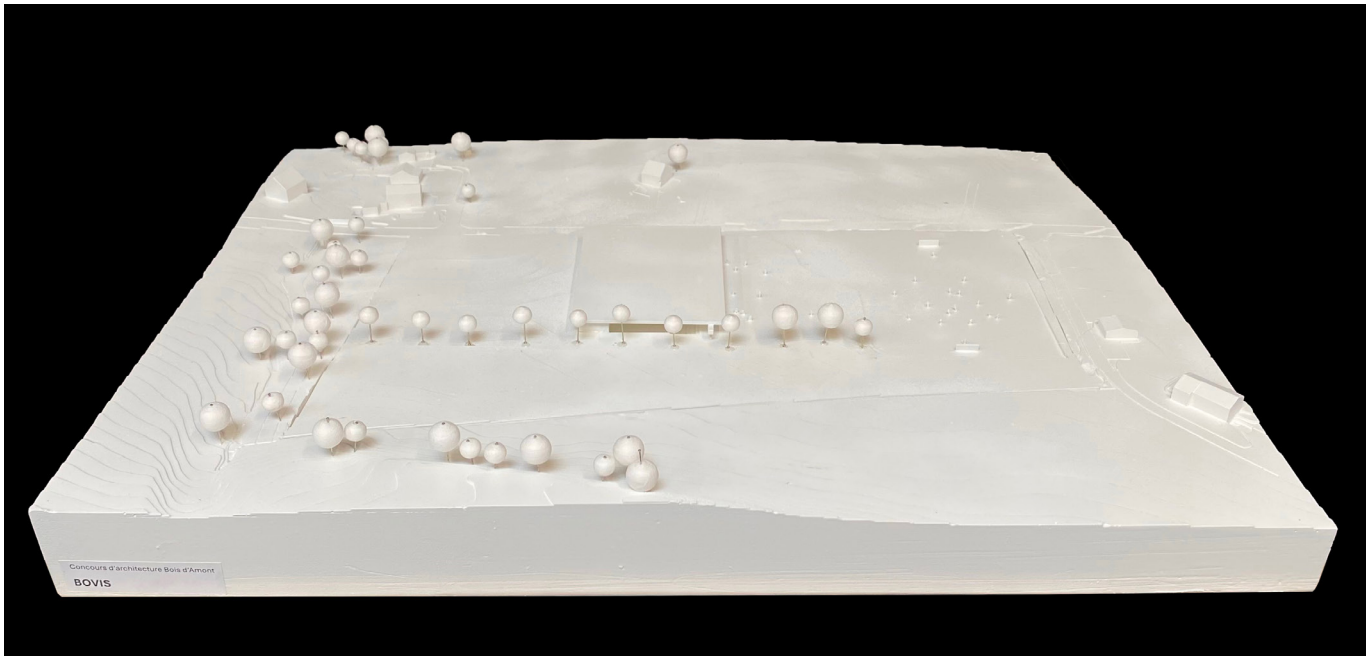
ALIAS architects Sarl
Augustinergasse 30
8001 Zürich

Collaborateurs : Antoine Berchier
Lorenza Donati

co – struct SA
Chemin des Clos 17
1170 Aubonne

Collaborateurs : Fabrice Meylan



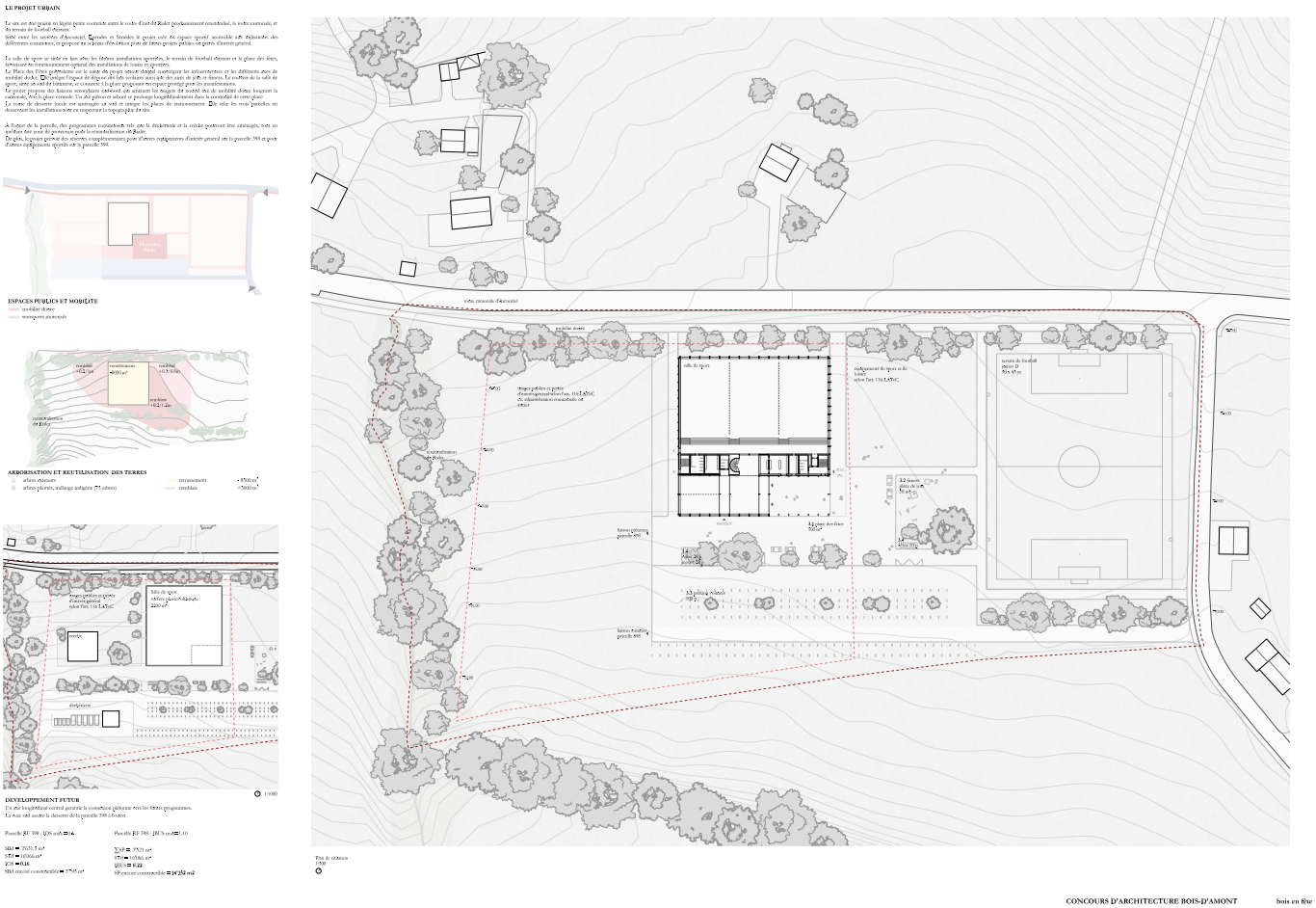


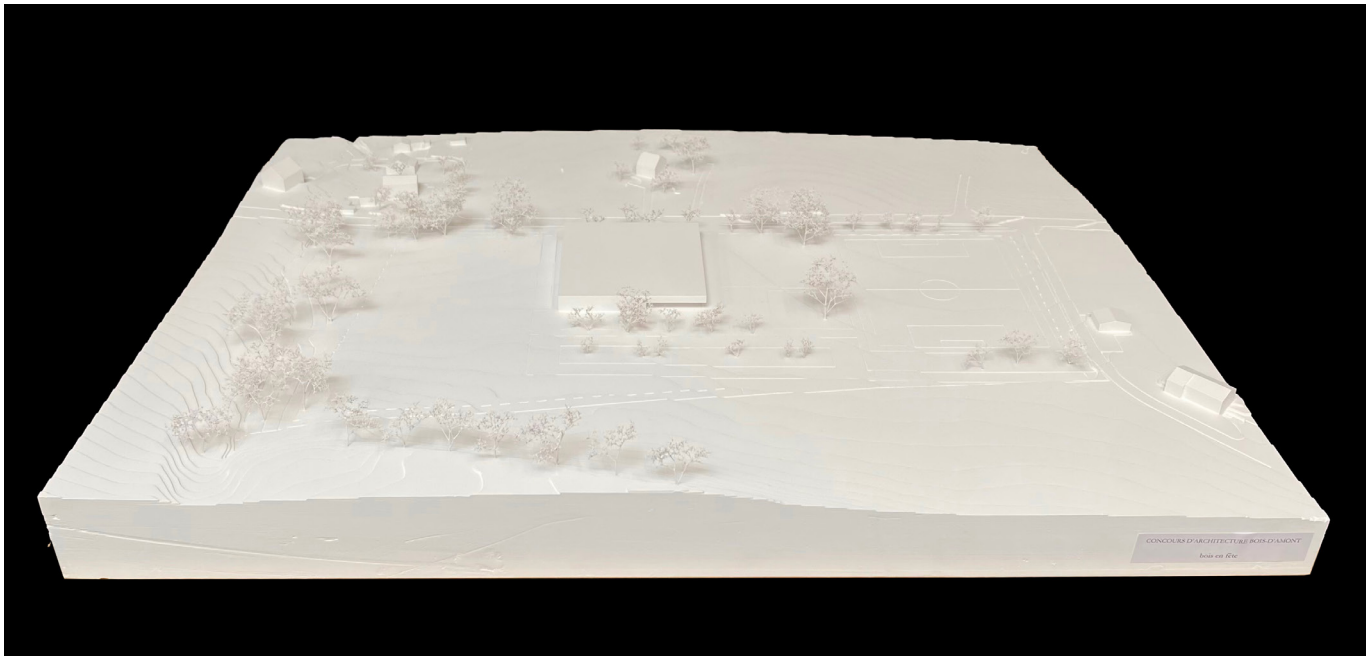
n°08 bois en fête

écarté au 3e tour

Juan Socas Architectes
Place Dufour 4
1110 Morges

Collaborateurs : Katia Schmit
Eloïse Blanchard





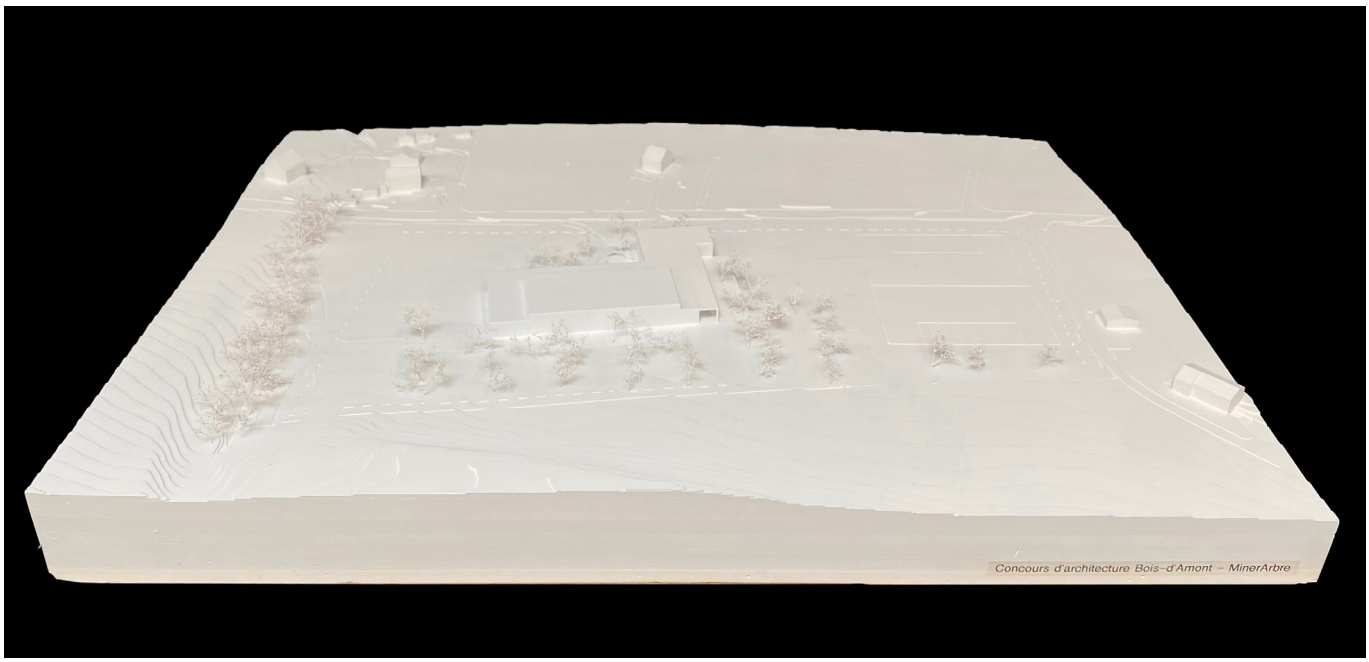
n°09 Minerarbre

écarté au 1er tour

Rmoved SA
Route de Bayerel 8
2063 Engollon

Collaborateurs : Audrey Berenguer
Mathias Raetz
Ralf Howald





n°10 À mon toit !
écarté au 1er tour

Thibault De Oliveira Architecte
Route des Arsenaux 24
1700 Fribourg

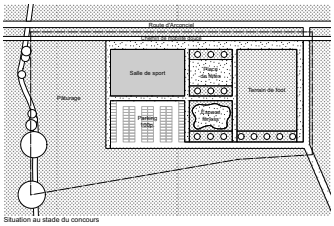
Collaborateurs : Thibault De Oliveira
Dimitri Descloux

JORIS PASQUIER ARCHITECTES SA
Rue de l'Etang 25
1630 Bulle

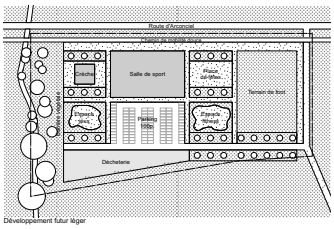
Collaborateurs : Joris Pasquier

Beaud ingénieurs Bois Sàrl
Chemin des Prairies 12
1630 Bulle

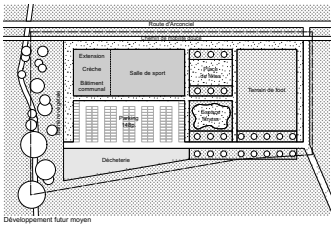
Collaborateurs : Sylvain Beaud
Antoine Martin



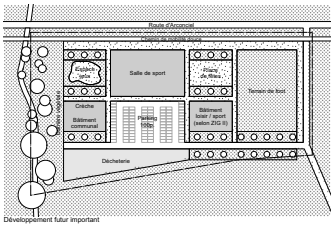
Situation au stade du concours



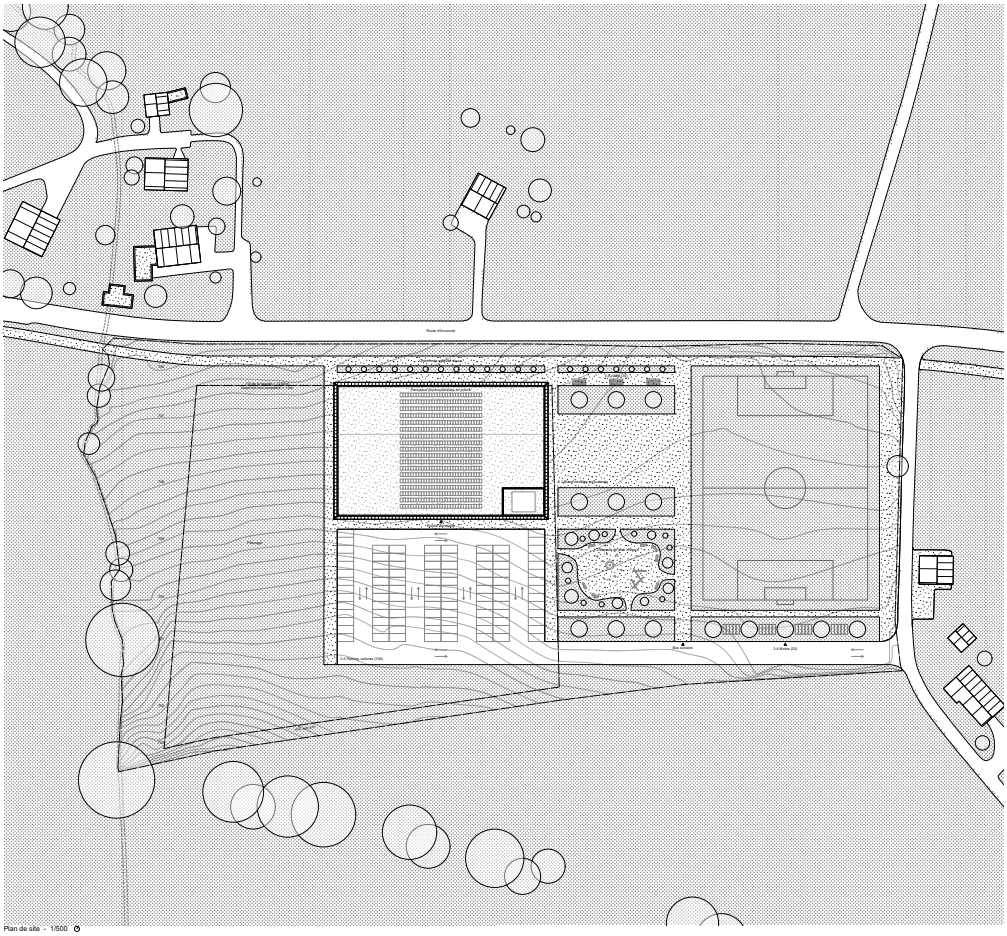
Développement futur léger



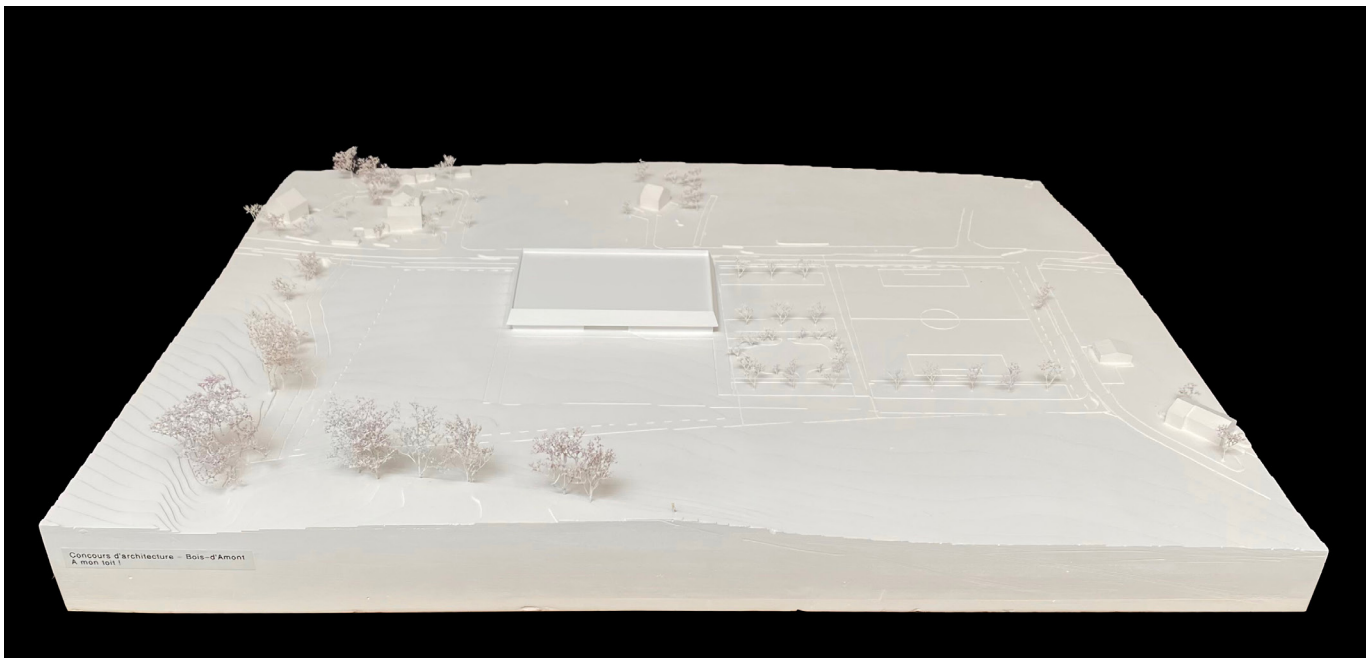
Développement futur moyen



Développement futur important


Plan de site - 1/500

Concours d'architecture Bois-d'Amont - À mon toit !



n°12 LA GRANGE (1)
écarté au 2e tour

Encounter
Elsässerstrasse 93
4056 Basel/Bâle

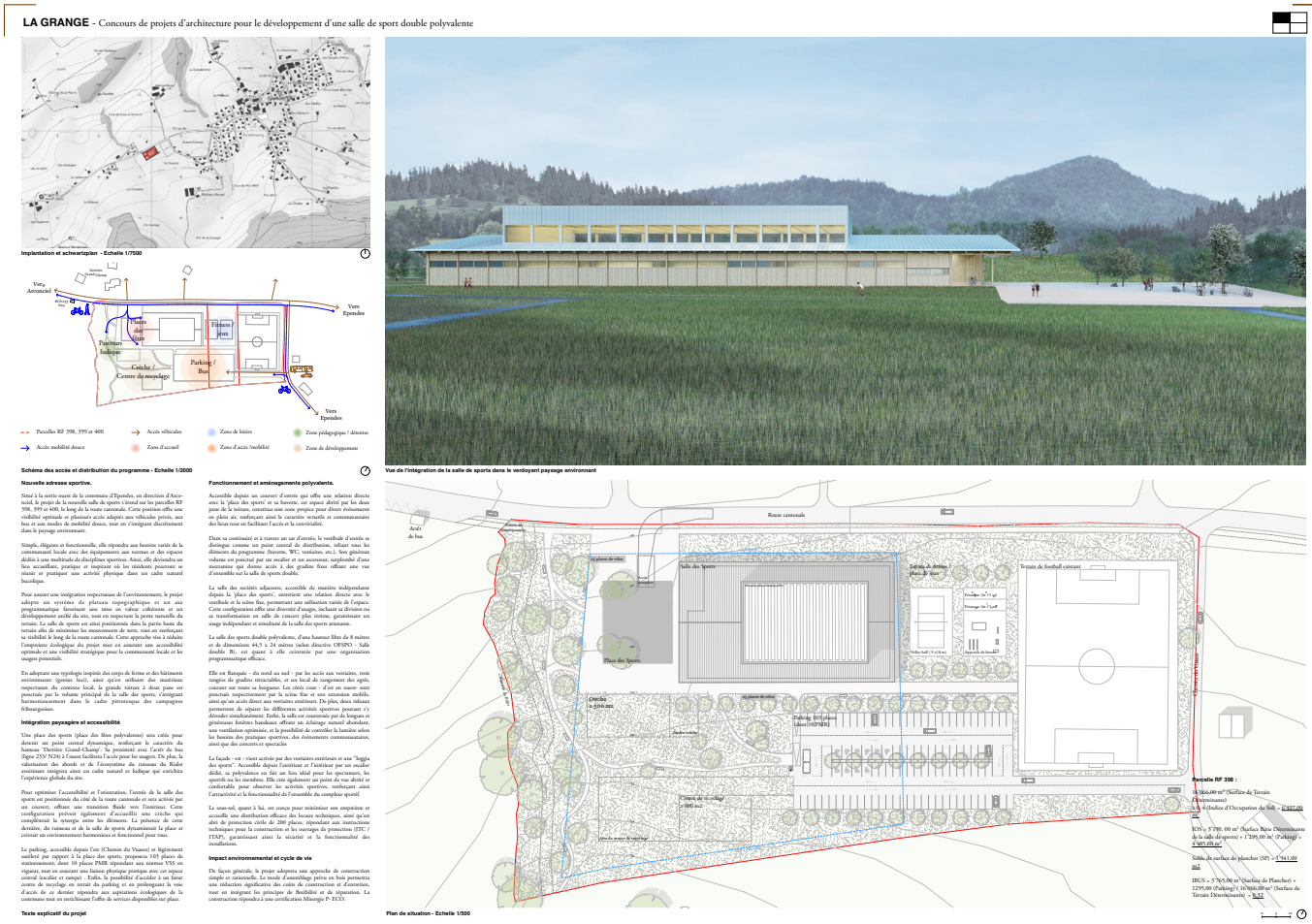
Collaborateurs : Sèbastien Le Dortz

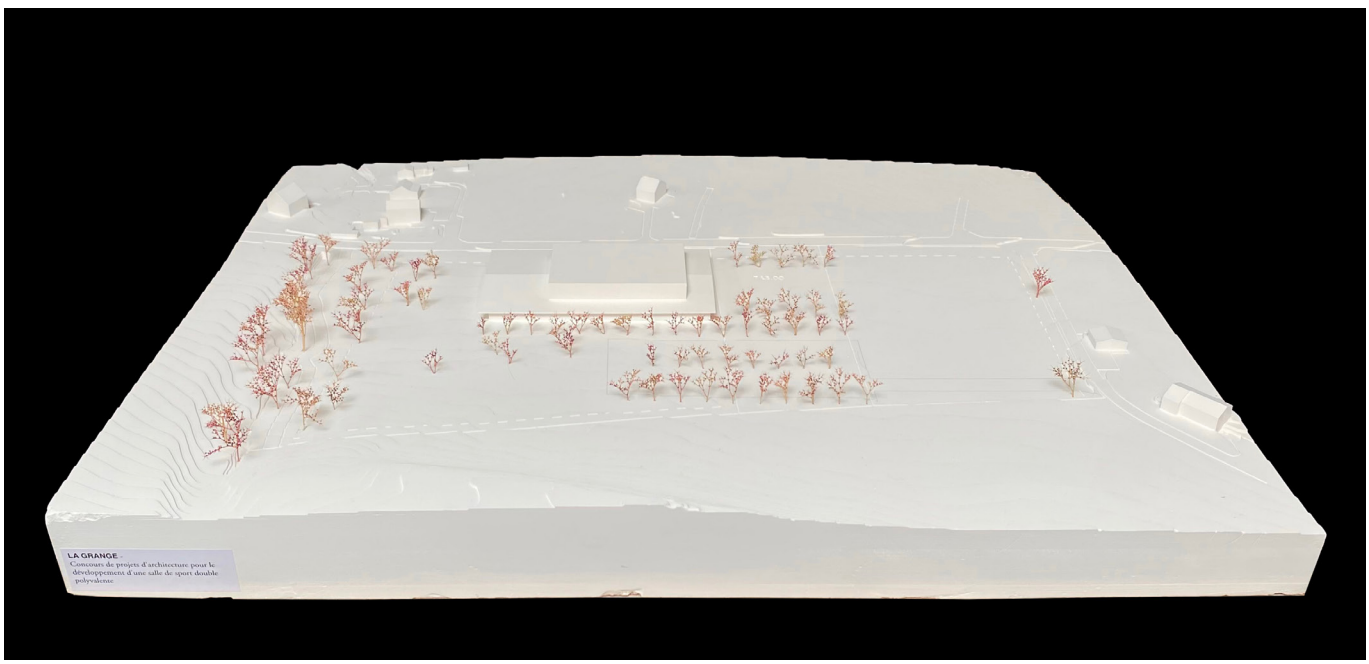
Furio Montoli Space Workshop
Via Giosuè Carducci 7
20123 Milano

Collaborateurs : Furio Montoli

Frigerio Jundt Ingenieure Planer AG
Seelandweg 7
3013 Bern

Collaborateurs : Michele Frigerio



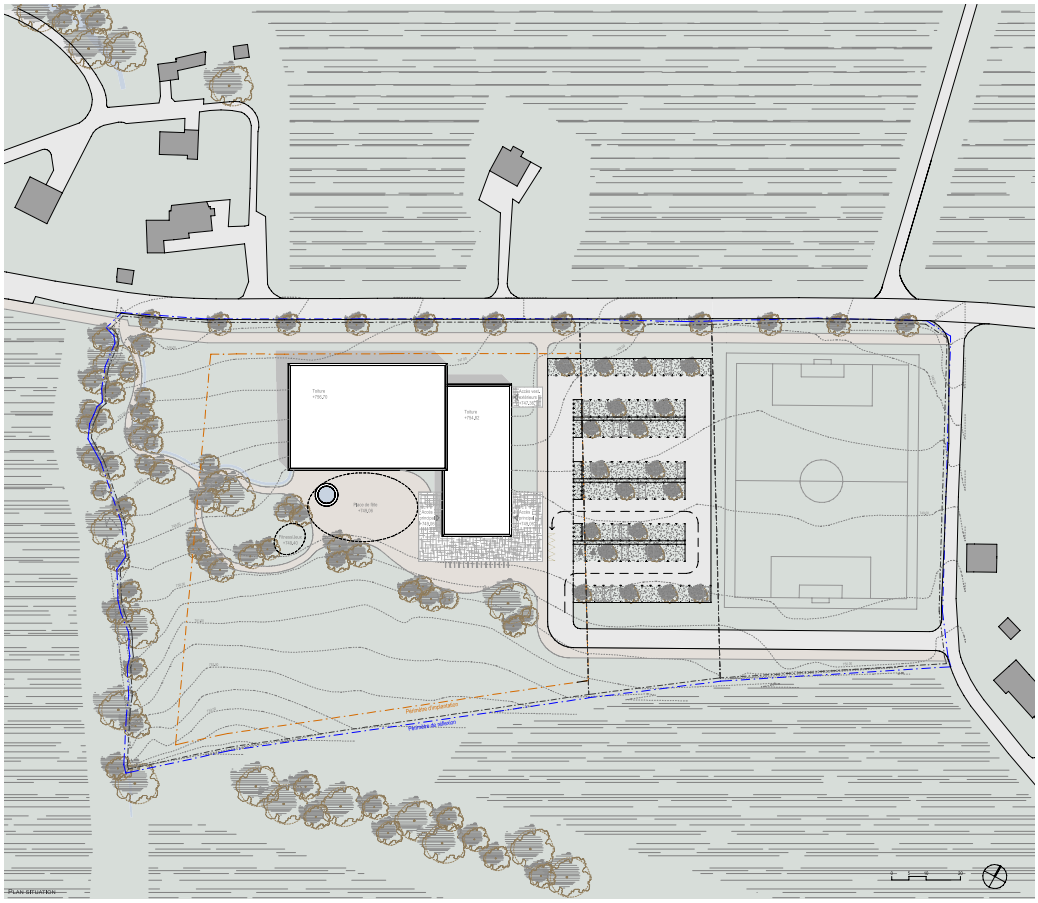


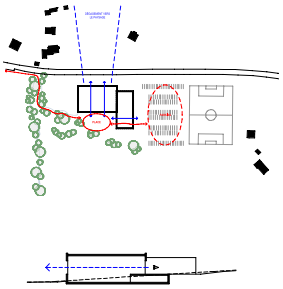
n°13 L'UNION FAIT LA FORCE
écarté au 1er tour

Burri Flavien Architecte
Chemin des Sauges 18
1018 Lausanne

MG associés sàrl
Grand rue 32
1486 Vuissens

Collaborateurs : Pablo Gabbay





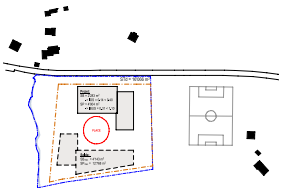
Implantation

Suite à la fusion des communes d'Arconciel, d'Ependes et de Senèdes, pour former la commune de Bois-d'Amont, le développement d'infrastructures communales, dont une salle de sport double polyvalente, est nécessaire pour répondre aux besoins sportifs et associatifs. Le site choisi pour ériger cette nouvelle construction se situe le long de la route cantonale qui relie Ependes à Arconciel, entre le terrain de football et le cours d'eau du Rialet.

Le parti pris pour ce nouveau bâtiment prend la forme de l'union de deux volumes simples s'imbriquant l'un dans l'autre. Un premier front bâti vient longer la route cantonale et offrir une façade principale depuis cette dernière, et un second front bâti fait face au futur parking situé à côté du terrain de football. L'union de ces deux volumes permet alors de définir une place centrale, en retrait des nuisances sonores de la route et du parking, et offre une relation directe et privilégiée avec le ruisseau du Rialet. Cette connexion se traduit par un cheminement piéton qui permet de rejoindre la place directement depuis l'arrêt de bus. Une noue, permettant la récupération des eaux de pluie du corps principal du bâtiment et de la place, longe ce chemin piéton et vient se jeter dans le Rialet. L'arborisation présente le long de ce ruisseau est alors renforcée et se prolonge de la même manière au bord de la noue jusqu'à la place des fêtes afin d'y amener de l'ombre et de la fraîcheur.

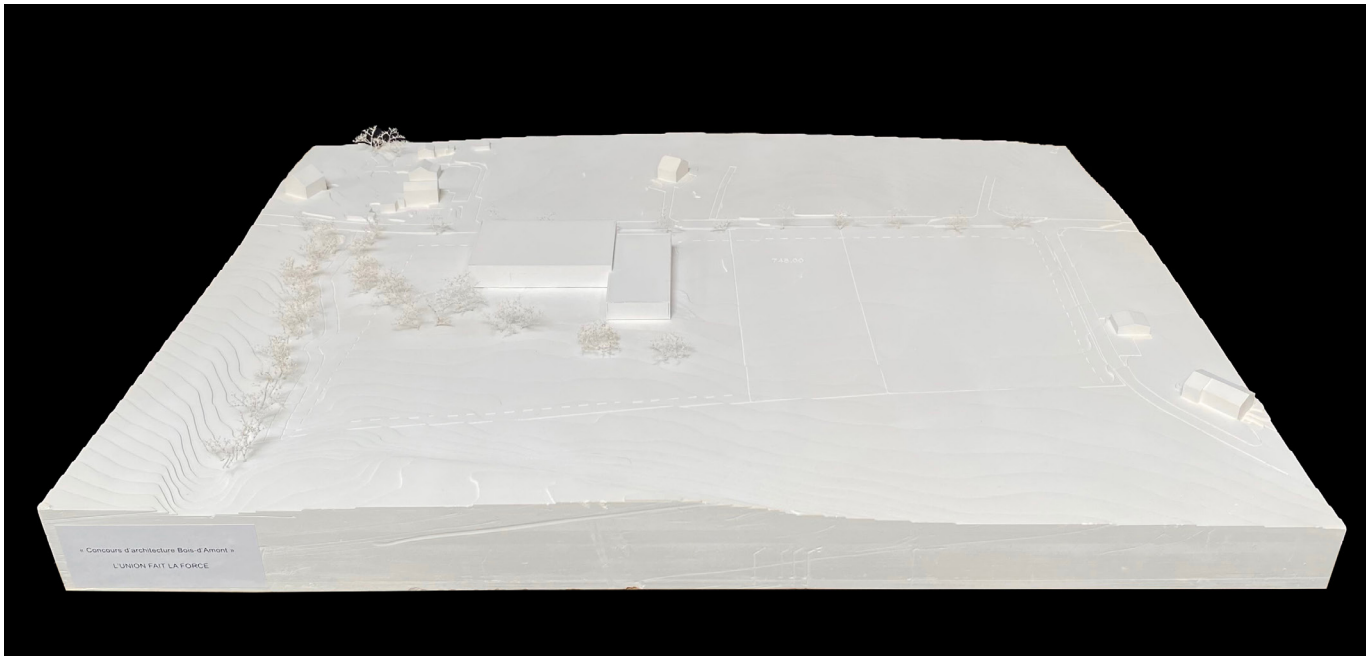
De par leur implantation, les deux volumes sont clairement orientés dans des directions différentes et offrent une transparence au travers du bâti. La salle de sport est orientée nord-sud afin d'offrir un dégagement visuel sur le paysage fribourgeois depuis les gradins. La zone d'entrée (espace couvert et vestibule) permet, quant à elle, un lien visuel et physique entre le parking et la place de fête.

L'implantation proposée permet le développement futur du site sans aucune contrainte et laisse la possibilité à la commune la construction d'un ou plusieurs autres bâtiments sur la parcelle avec un solde de droit à bâtir conséquent.



Principe de développement futur

« Concours d'architecture Bois-d'Amont » - L'UNION FAIT LA FORCE



n°14 CADRAGE
écarté au 2e tour

Felix Kellenberger Architekt GmbH
c/o Albisstrasse 155
8038 Zürich

Collaborateurs : Felix Kellenberger
Silvio Albin
Helke Lutz

Timbatec Holzbauingenieure Schweiz AG
Falkenplatz 1
3012 Bern

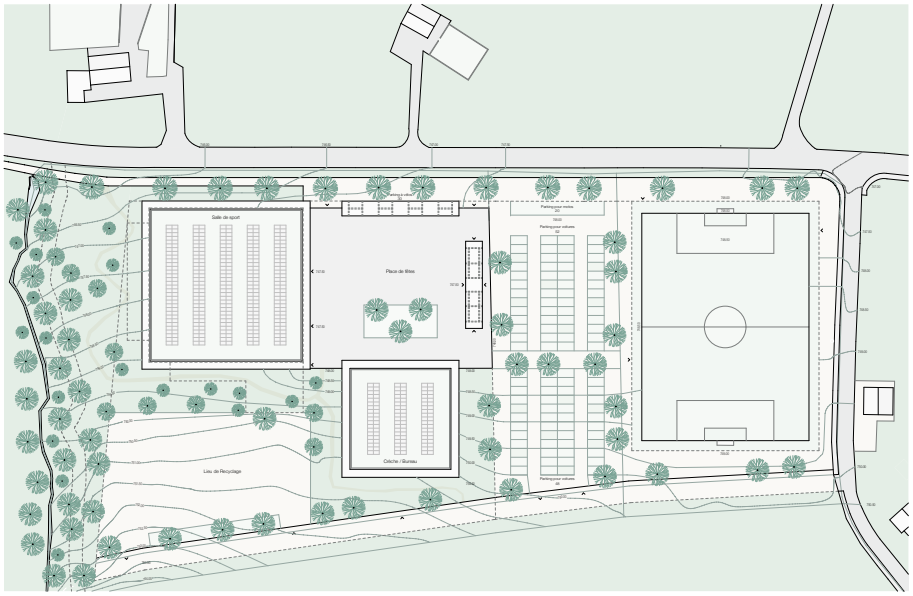
Collaborateurs : Philipp Lutz

IBG ENGINEERING AG
Flurhofstrasse 158d
9000 St Gallen

Collaborateurs : Dominc Lenz







Contexte

La salle polyvalente de Bois-d'Amont est située entre Arconciel et Ependes. Elle est utilisée par plusieurs communes et a donc une importance régionale.
Par conséquent, le nouveau bâtiment est bien situé sur la route cantonale et visible de loin.

L'articulation des volumes doit permettre de créer un lien avec le lieu et un thème architectural attrayant.

Le gymnase et l'extension sont placés avec précision dans la topographie et sont conçus comme des pavillons.

Les toits en légère saillie et à végétation extensive s'intègrent dans le vaste paysage.

Toutes les constructions sont disposées autour d'une place centrale et formant une petite ferme.

La salle polyvalente se trouve à l'ouest du terrain, l'extension s'étend vers le sud. L'abri à vélos se trouve au nord du terrain, et les locaux d'équipement se trouvent à l'est.

Il en résulte une place de fête bien délimitée. Elle constitue une adresse et dessert naturellement tous les bâtiments.

De cette place, on accède au foyer du gymnase par l'espace extérieur couvert. L'aula est accessible de manière indépendante par une entrée secondaire.

Les salles polyvalentes transparentes créent au rez-de-chaussée, vers la place de fête, des relations spatiales captivantes et bien exploitables.

Les tribunes rétractables étendent la place de fêtes jusqu'au gymnase, au sous-sol, en passant par la galerie.

Avec le terrain de jeu abaissé et les locaux annexes souterrains, le hall prévu n'occupe que peu de surface dans le coin nord-ouest du périmètre.
Cette flexibilité maximale permet une extension ultérieure.

Architecture

Le gymnase est conçu comme construction hybride en béton et en bois.
La cuve du gymnase abaissée au sous-sol est construite en béton.
La structure du toit et l'aménagement intérieur sont prévus en bois.

La construction hybride bois-béton optimise le bilan carbone et permet de répondre au standard Minergie exigé.

Le bac en béton en forme de coque émerge du sol en forme de U et crée un volume clair avec les parois latérales fermées. Le bac peut être adapté avec précision au terrain légèrement en pente.

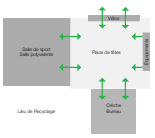
Le hall s'ouvre à l'est sur la place de fête et permet des relations spatiales facilement utilisables.

La structure du plafond se compose d'un plafond à caissons carré fixé à la couronne de piliers périphérique. La structure flotte au-dessus des murs et forme une bande lumineuse sur tout le pourtour.

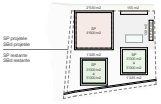
Le toit horizontal dirige le regard vers le paysage et met en scène le bel environnement.

La fenêtre en bandeau qui s'illumine tout autour forme un geste d'accueil et fait apparaître le hall comme une lanterne festive à la tombée de la nuit.





RF 398 ST2	**10'066 m2**
IBUS	**1.1**
SP possible 16'066 m2 x 1.1	**17'673 m2**
SP projetée	**4'662 m2**
SP restante 17'673 m2 - 4662 m2	**13'011 m2**
ICG	**0.4**
SBd possible 16'066 m2 x 0.4	**6'426 m2**
SBd projetée	**3'915 m2**
SBd restante 6'426 m2 - 3'915 m2	**3'911 m2**
VB projetée	**23'348 m3**



Sur la partie sud de la parcelle 398, une construction plus dense est possible.
Il serait bien possible de construire deux bâtiments de quatre étages (et un sous-sol).

CADRAGE **Concours d'architecture Bois-d'Amont**



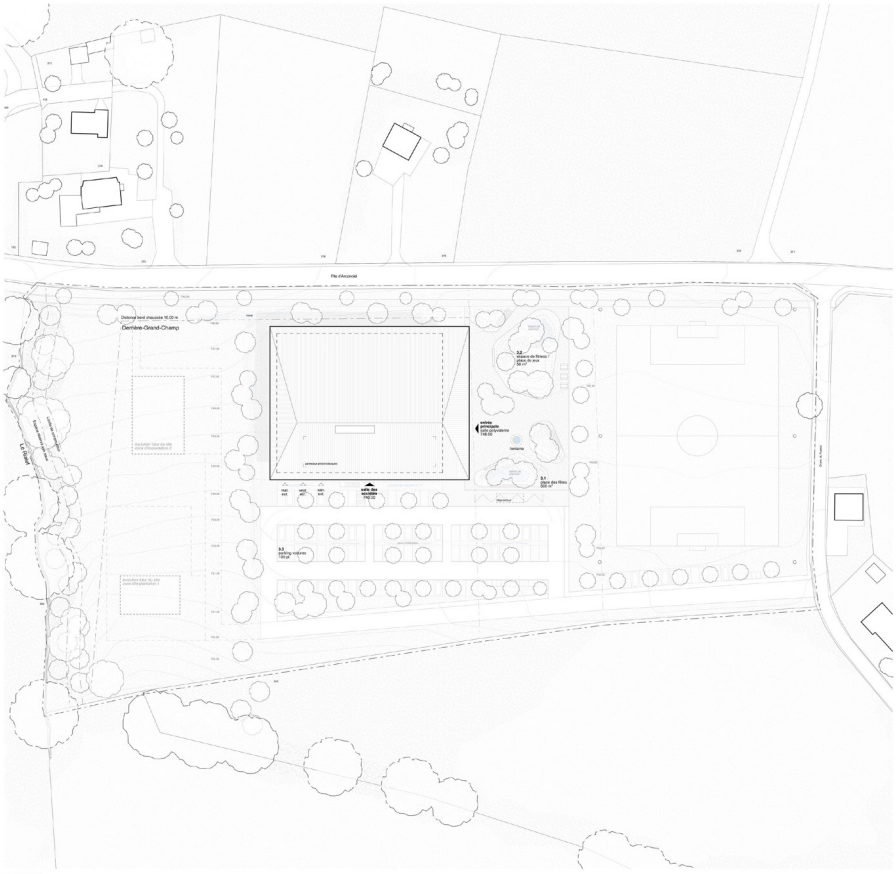
n°16 L'agora
écarté au 2er tour

KNOPF & SAUTEUR ARCHITECTES
SA Route de l'Aérodrome 33
1730 Ecuvillens

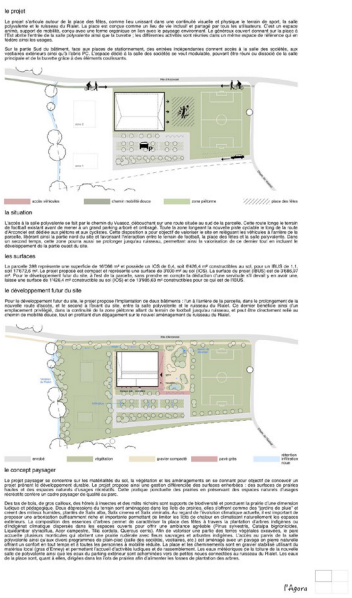
Collaborateurs : Florent Richard
Stephane Sauteur

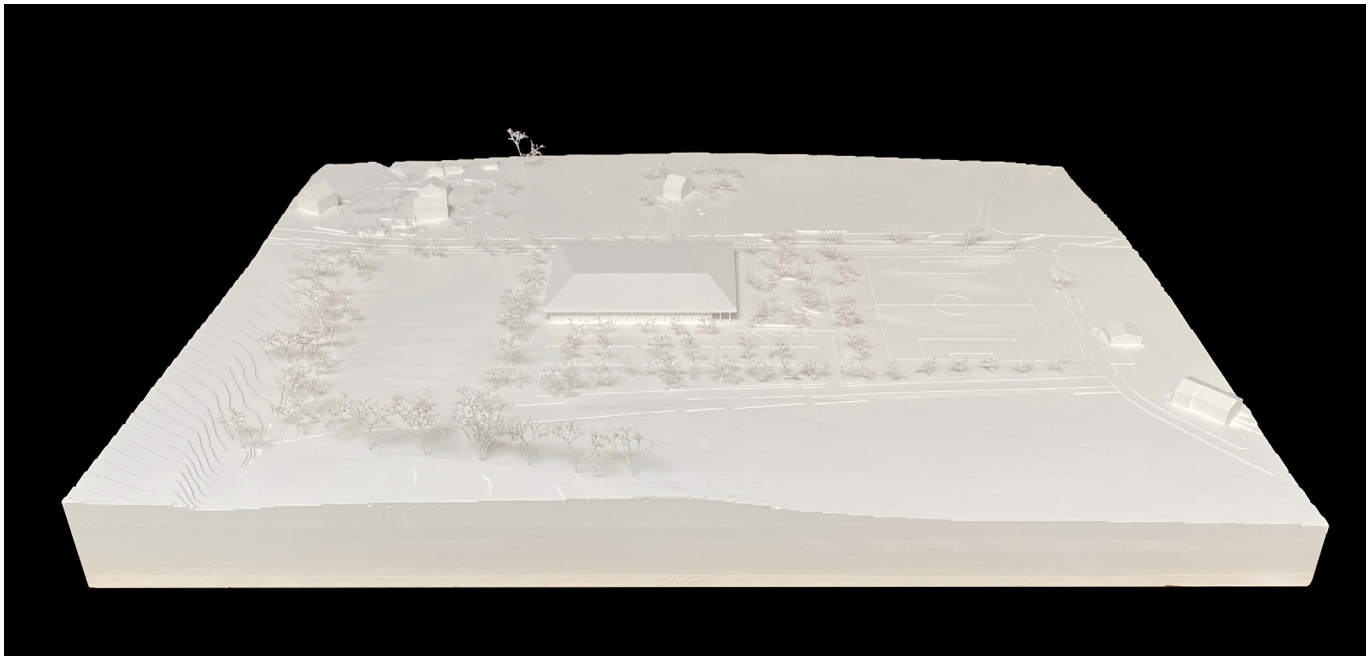
MG associés sàrl
Grand rue 32
1486 Vuissens

Collaborateurs : Pablo Gabbay









n°17 au bois dormant
écarté au 2e tour

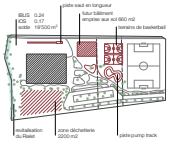
Jean-Loup Clément Architecte
Rue de l'Eau 42
1003 Lausanne

Fabienne Nydegger Architecte
Rue du Stand 82
2502 Biel/Bienne

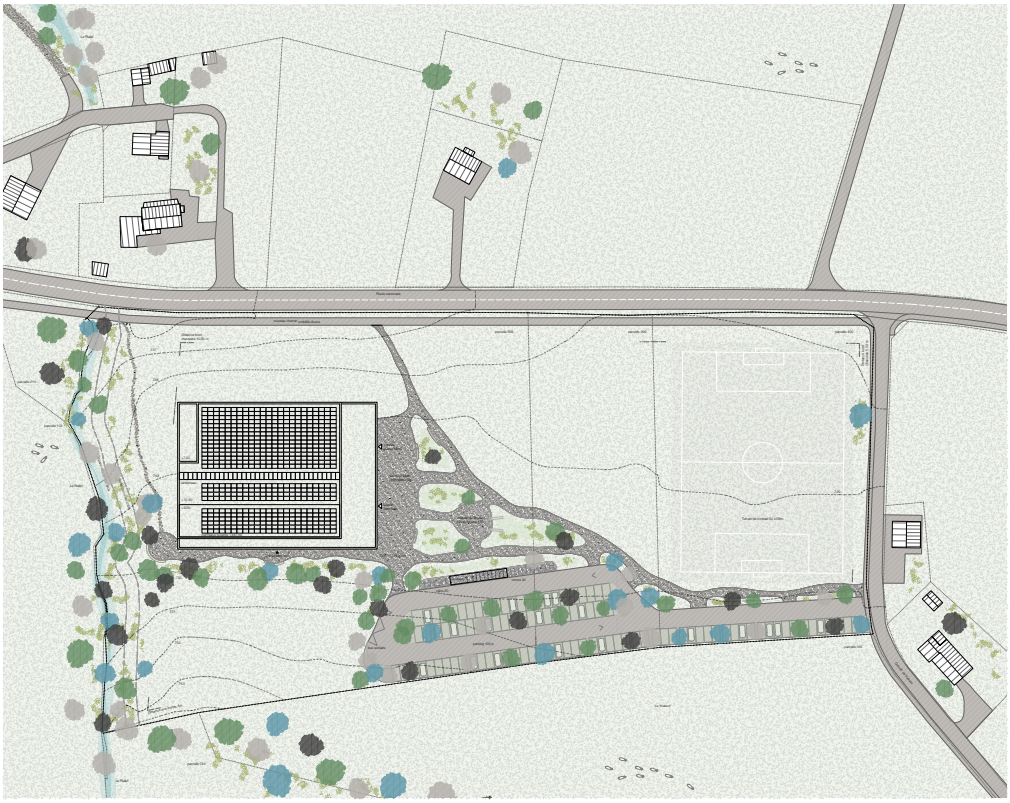
au bois dormant
La nouvelle salle de sport polyvalente de la Commune de Bois d'Amont s'implante sur le site entre le ruisseau du Réalet et le terrain de football dans une partie douce et faisant face à la campagne fribourgeoise. Le bâtiment permettra à terme d'offrir pour la région, les élèves des classes des villages voisins et pour les sociétés locales, un nouveau complexe pour le sport et les manifestations. Le projet a pour ambition de tenir profiter les utilisateurs de la salle polyvalente des grandes qualités paysagères du site en proposant une salle munie de grandes fenêtres et une vue s'étendant en direction du nord. La question des multiples affectations et des différents utilisateurs est également au centre de la réflexion. Ainsi, les différents utilisateurs profitent de qualités spatiales et fonctionnelles égales. Les accès pour chacun se doivent d'être facilement repérables.

programme des locaux
La répartition du programme permet un fonctionnement logique de la salle de sport polyvalente. Les différentes activités sportives ou non-sportives peuvent se dérouler de manière optimale.
La salle de sport est construite de plain-pied afin de mieux répondre à sa fonction de salle polyvalente. Juxtaposé à la salle de sport se trouve le vestibule, vitré sur la salle et sur le couvert extérieur. La buvette est attenante à ces espaces et peut fonctionner lors de manifestations intérieures et/ou extérieures. La configuration du couvert extérieur et la trame des poteaux facilitanat la mise en place de stores amovibles, qui pourraient être abaissés en cas nécessité ou lors de manifestations. Lors d'événements, les allers-retours entre l'intérieur et la place extérieure se fait de manière naturelle et sans obstacles.
Les usagers sportifs trouvent les vestiaires de plain-pied également. Les vestiaires configurés de la sorte disposent un accès direct sur l'extérieur (façade sud) et peuvent être utilisés par les usagers du terrain de football, par exemple. Les utilisateurs de la salle
des sociétés entrent par le sas, empruntent l'escalier ou l'ascenseur afin d'atteindre leurs locaux dédiés au 1er étage. La salle des sociétés est divisible en deux. Il est également possible d'imaginer lors d'événements spéciaux et de manière sporadique que la salle des sociétés puisse être totalement ouverte sur la galerie. Au sous-sol, on trouve les abris de protection civile pouvant accueillir 200 personnes.

développement du site
L'implantation du bâtiment se fait sur la parcelle constructible en limite ouest et en partie basse du site afin de laisser du terrain disponible au développement futur du site et d'utiliser la place de manière rationnelle. Les aménagements extérieurs sont pensés de manière à pouvoir répondre de la manière la plus large au futur développement du site. Le parking en particulier pourrait servir de chemin d'accès à la futur déchetterie.
Le calcul de l'IBUS et de l'IOS comparé au règlement communal confirme que le projet proposé est optimisé et ne compromet aucunement le futur développement du site. L'IBUS calculé avec le projet de la salle de gym est à 0,24 (max. 1,4) et le IOS est à 0,17 (max. 0,4). Les surfaces de plancher encore constructibles après la réalisation de la salle de gym sont de 18'500 m2.
Le scénario de développement futur est au plus proche des attentes de la Commune, avec l'installation d'une déchetterie et la construction d'un nouveau bâtiment d'intérêt général. L'emplacement de la déchetterie ainsi éloigné des habitations permet de limiter les nuisances sonores. Le bâtiment futur pourra trouver naturellement sa place entre la salle de sport polyvalente et les terrains de foot. Des équipements publics de sport pourraient être prévu sur la parcelle 399, tels qu'un terrain de basketball et une piste de pumptrack pour les amateurs de trottinettes et autres. Certains équipements d'athlétisme comme une piste de saut en longueur pourrait compléter l'offre lié à la salle de sport. Une extension du parking sur la parcelle 399 ou en direction de l'ouest est également possible.



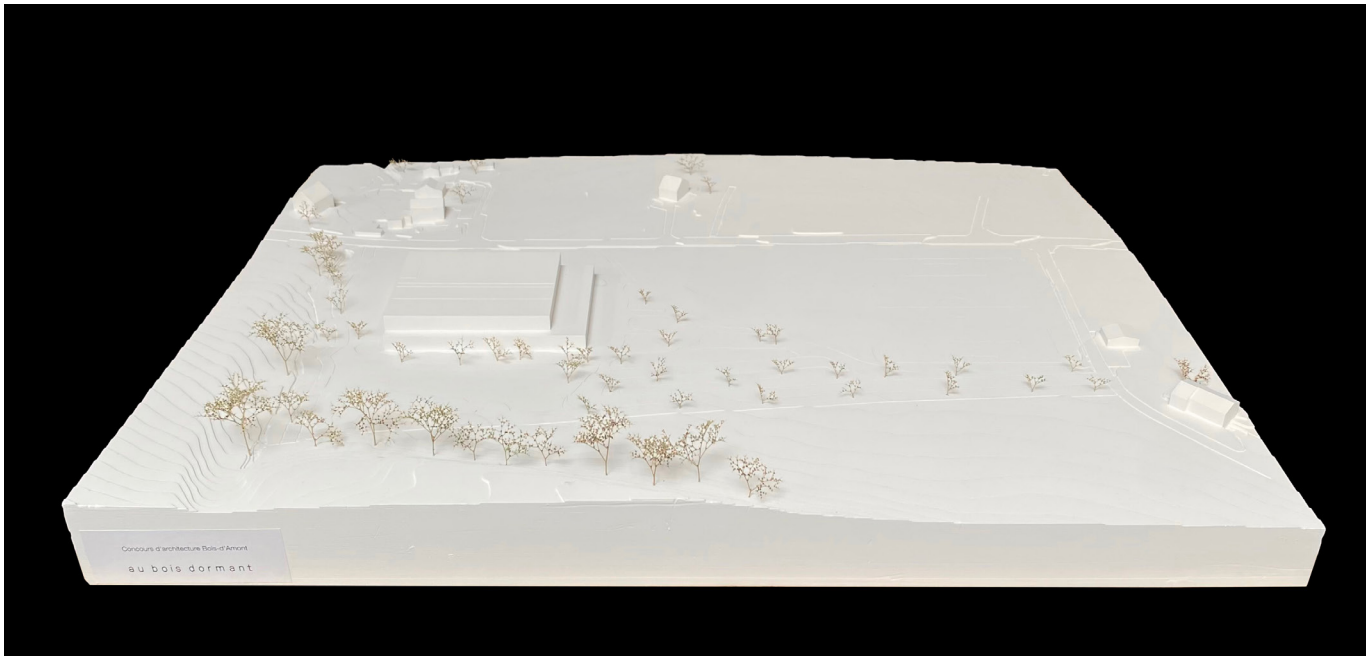
accès et espaces extérieurs
Les automobilistes et les deux-roues accèdent au site en quittant la route principale et en contournant le terrain de foot. Depuis le parking, on trouve naturellement les chemins d'accès piétons et l'entrée principale de la salle. Le parking comprend 100 places de stationnement pour les usagers de la salle et du terrain de foot. Les places en pavés-gazons sont entrecoupées d'arbres plantés. L'eau de ruissellement de la chaussée peut ainsi être ré-infiltrée de manière simple et économique. Cinquante places pour les deux-roues sont également mises à dispositions, dont une partie sont couvertes. Le bus scolaire dépose les élèves non loin de l'entrée principale. En lien avec l'augmentation du trafic sur le chemin du Vuasoz, des limitations de vitesse sur la route d'Ependes sont à mettre en place. Un chemin de mobilité douce reliant l'arrêt du bus et le chemin de Vuasoz est prévu le long de la route. La place d'entrée qui sert de place de fête est bordée par de petits monticules végétalisés. Ci et là quelques bancs fixes et une place de jeu, juste un peu à l'écart. En longeant la façade sud, on trouve les accès aux vestiaires extérieurs et les autres locaux ayant un accès direct sur l'extérieur. Au bout du chemin se trouve une placette sous les arbres et proche du Réalet, utilisable comme lieu de détente ou de contemplation.
Les eaux de toiture captées sont conduites sur le site dans un bassin de rétention afin d'être re-infiltrées. De nombreux arbres, arbustes et plantes vivaces sont plantées sur le site et reproduisent la biodiversité du bosquet. Les espaces extérieurs aménagés se veulent fortement inspirés de la nature environnante, permettant ainsi au projet de se fondre dans son environnement.



Concours d'architecture Bois-d'Amont

au bois dormant

plan de situation 1:500



n°18 La forêt Enchantée
écarté au 1er tour

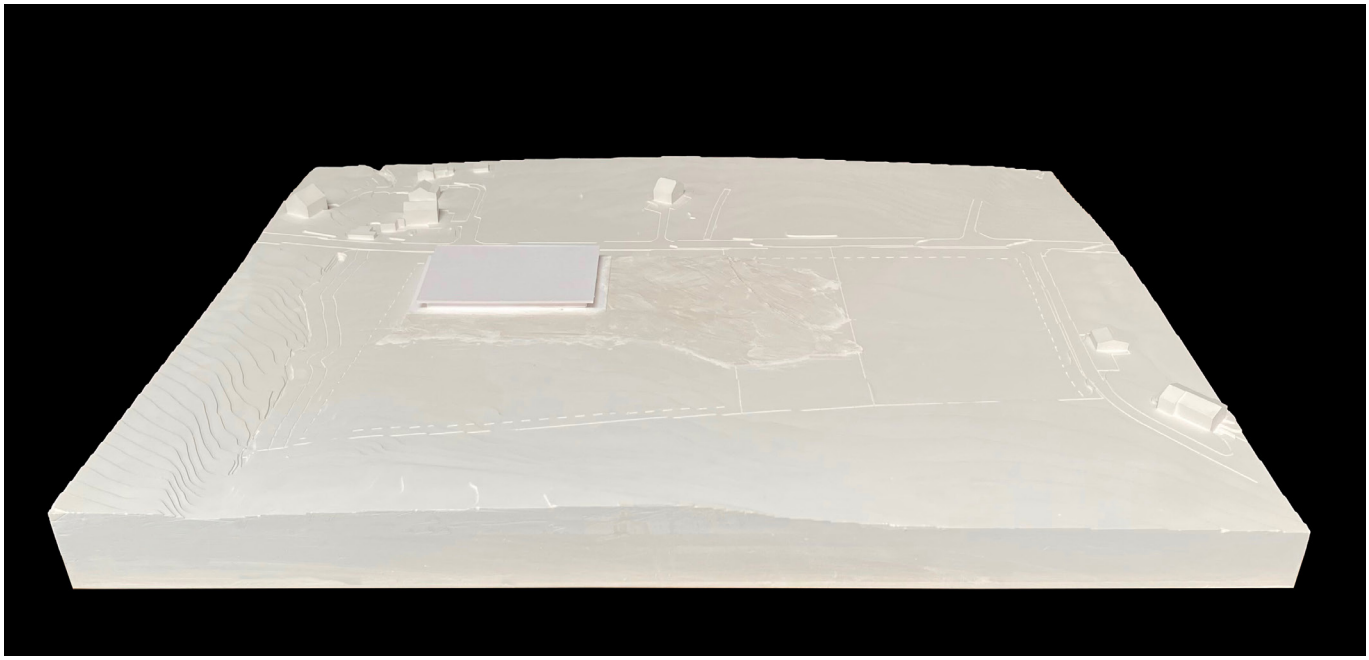
Arteco associati Sagl
Via San Gottardo 92
6900 Massagno

Collaborateurs : Loris Ghirlanda

concours Bois-d'Amont



La Forêt Enchantée

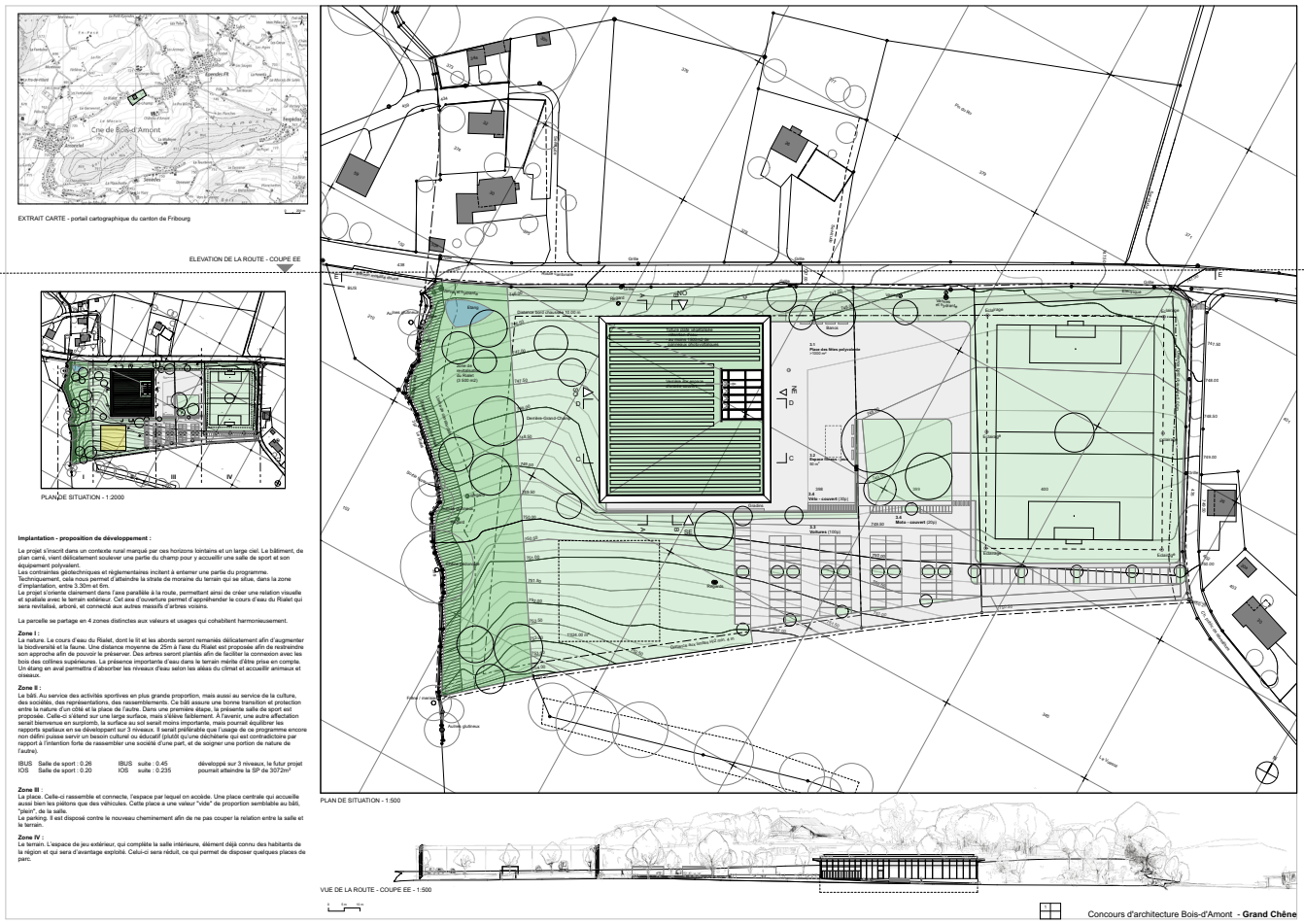


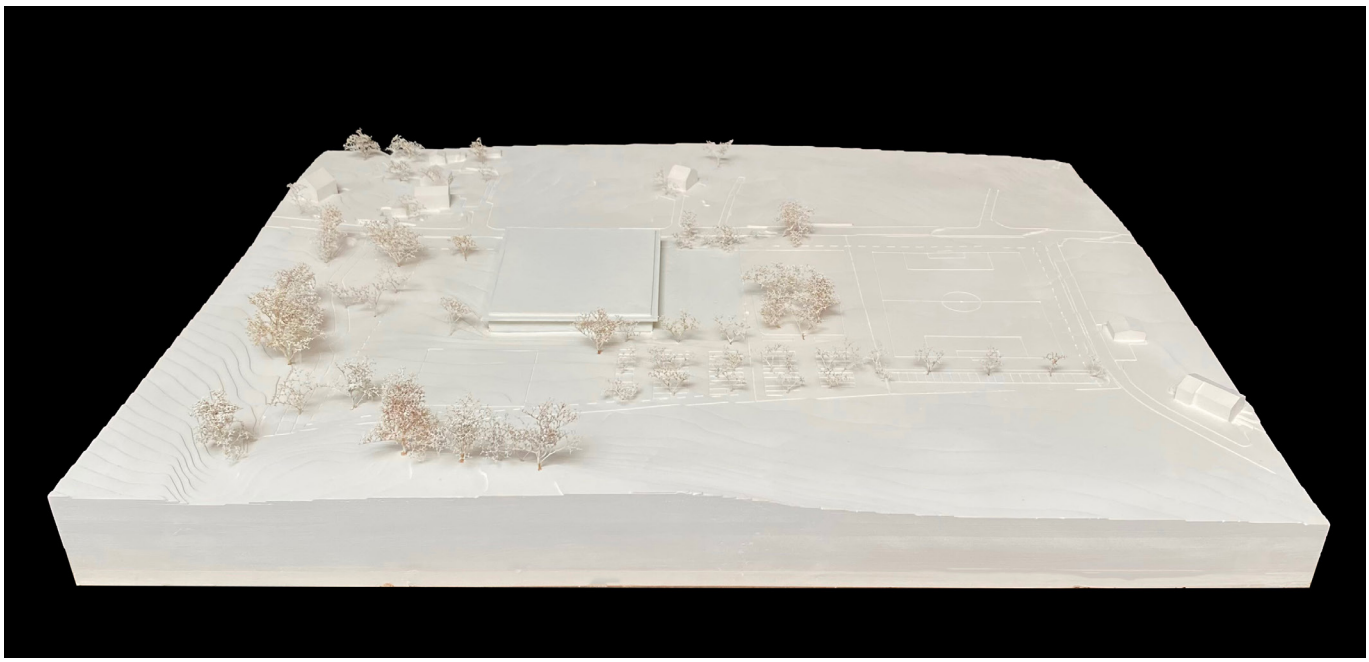
n°19 Grand Chêne
écarté au 1er tour

Anael Poveda Architecte
Avenue de la Dôle 18
1005 Lausanne

Sarl / Handustry
design & architecture studio
Rue école de commerce 1
1004 Lausanne

Collaborateurs : Damien Carugati





n°20 CADENCE
écarté au 1er tour

Loris Jungen Architecture
Rue de la Chapelle 1
1373 Chavornay

Collaborateurs : Loris Jungen
Matthias Pengg
Yutian Lei

IMPLANTATION

L'implantation au nord-est de la parcelle RF 398 permet de rapprocher le nouveau bâtiment du terrain de football existant et de créer une place polyvalente qui lie ces deux espaces. Cette liaison par la place est dépourvue de routes, d'accès et de places de stationnement, assurant un passage confortable et en toute sécurité pour tous les usagers, tout en permettant une flexibilité d'usage maximale entre les infrastructures intérieures et extérieures.

De plus, l'accès aux vestiaires et rangements extérieurs pour les usagers du terrain de football extérieur s'en voit grandement facilité.

L'entrée principale se trouve sur la place polyvalente, dont l'accès se fait au sud pour les véhicules et au nord par mobilité douce et transports publics.

Par sa position centrale, le bâtiment saura s'adapter plus facilement à un futur développement du site tout en en formant le cœur.

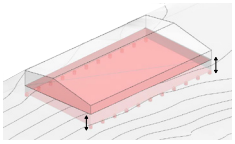
SOBRIETÉ

Le nouveau bâtiment vient s'implanter dans le paysage avec sa toiture à deux pans asymétriques et sa matérialité en bois.

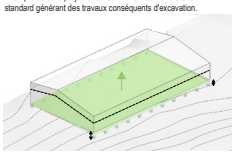
De par son volume, il assume volontiers son statut d'important lieu de rassemblement, de rencontre et d'activité pour la population, tout en exprimant une sobriété architecturale qui laisse toute sa place au paysage environnant.

Mis à part l'abri de protection civile, l'ensemble du programme se situe hors-sol, permettant ainsi d'éviter un déplacement de terre conséquent et de se passer de plusieurs centaines de mètres cubes de béton armé.

Le projet permet alors un usage élargi du bois dans la structure du bâtiment, réduisant ainsi grandement l'énergie grise requise pour la construction.



Exemple de salle polyvalente "semi-enterrée": une situation standard générant des travaux conséquents d'excavation.

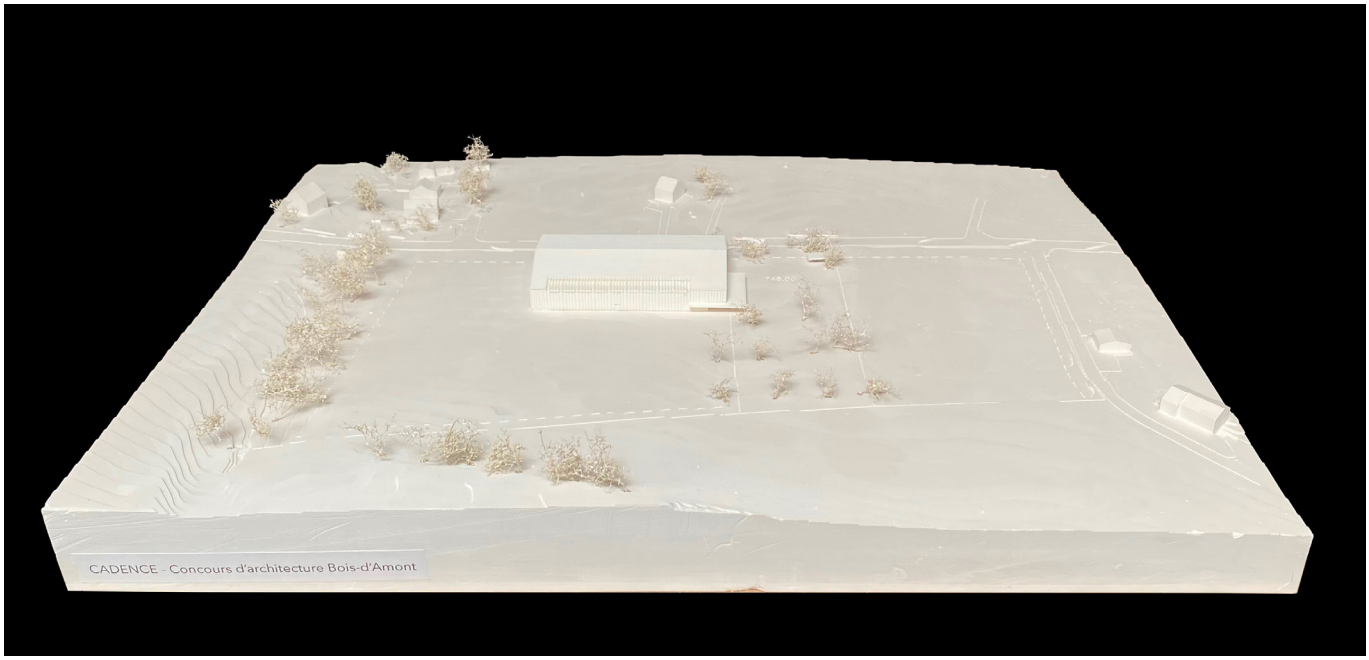


En prenant parti de ne pas enterrer le bâtiment (hormis arbis PC), les surfaces d'excavation sont considérablement réduites et génèrent peu d'impact sur le site.



Plan de situation - 1:500

CADENCE - Concours d'architecture Bois-d'Amont



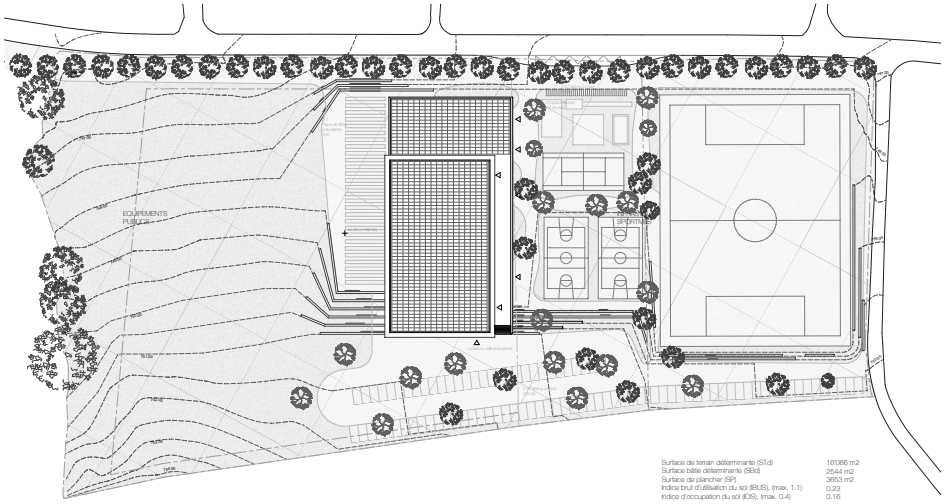
n°21 éden
écarté au 2e tour

Atelier Jordan
Albisriederstrasse 243a
8047 Zürich

Collaborateurs : Frédéric Jordan
Benjamin Bonnard
Alina Avsanova

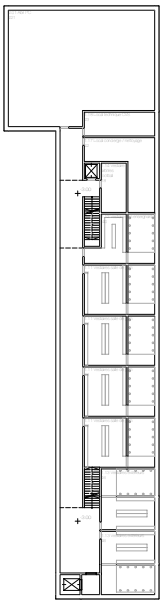
Pfister Schiess Tropeano & Partner
Architekten AG
Staubstrasse 15
8038 Zürich

ONIRISM STUDIO
Via Giuseppe Piolti de' Bianchi
Milan



Plan de situation 1:500

Surface de terrain déterminante (STd)	167066 m2
Surface bâtie déterminante (SBd)	2544 m2
Surface de plancher (SP)	3653 m2
Indice brut d'utilisation du sol (IBUS), (max. 1.1)	0,23
Indice d'occupation du sol (IOS), (max. 0.4)	0.16
Reserve surface de plancher (SP)	14019 m2



Plan du sous-sol

Un nouvel espace public de référence pour Bois d'Amont
La parcelle choisie pour l'implantation des nouveaux équipements se trouve le long de la route cantonale unissant Arconciel, Ependes et Senèdes.
Aujourd'hui, cette parcelle ne se différencie pas clairement du reste des terrains agricoles alentours et se trouve un peu à l'écart des zones plus densement habitées. Il s'agit de lui conférer une véritable adresse tout en la repositionnant « au centre » de la région. Le raccord à la route constitue donc un des enjeux majeurs de la proposition : accessibilité, visibilité, représentativité...

Implantation et organisation générale
Un volume étroit et allongé place perpendiculairement par rapport à la route cantonale, permet de poser un premier jalon, simple et clair, pour l'organisation du site.
En positionnant la façade étroite côté Nord-Ouest, les bandes Sud-Ouest et Nord-Est sont directement à la route et la perception de toute la profondeur du site est renforcée.
Une organisation en bandes successives est naturellement générée : des vides et des pleins se succèdent du NE au SW. L'ensemble du site reste perceptible alors que la topographie marquant le début des Préalpes toutes proches est soulignée. Le regard peut librement s'étendre jusqu'à la Berra et au-delà. Les bandes vides sont traitées comme des parcs. Ces espaces aux aménagements naturels et arborisés accueillent en leur sein les différents espaces publics de la commune.
Avec la création d'un large trottoir, la frange le long de la route est dédiée à la mobilité douce. Elle permet une circulation aisée entres les différentes bandes, jusqu'à l'arrêt de bus Filalet. Elle constitue un filtre protecteur face aux nuisances du trafics grâce une rangée d'arbres.
La frange Sud-Est est dédiée à l'accès véhicules, au stationnement et aux livraisons.

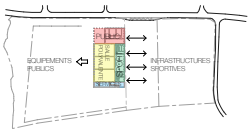
Espaces extérieurs et futurs développements
Le positionnement du nouveau volume en limite de la parcelle de la parcelle 399 définit au nord-est une première zone dédiée au sport alors que le reste de la parcelle est dédiée à l'espace extérieur polyvalent et à l'implantation des futurs équipements communaux. (déchetterie, accueil de la petite enfance, administration communale...)
Cette organisation générale du site permet une grande flexibilité:
1. la bande sportive entre terrain de football et salle polyvalente pourra accueillir les futurs équipements sportifs de plein air de la commune
2. La bande laissée libre au sud-ouest, occupée dans un premier temps par la place polyvalente pourra être complétée par les futurs aménagements extérieurs communaux (cour de récréation, couvert, place d'arrêts...)
3. Une bande construite à l'extrémité sud-ouest pourra accueillir les futures constructions communales (structure d'accueil, déchèteire, administration communale...)
4. La frangea sud-est pourra se développer parallèlement à la limite de parcelle, assurant desserte, livraison et stationnements aux nouvelles parties urbanisées.



Shema territorial



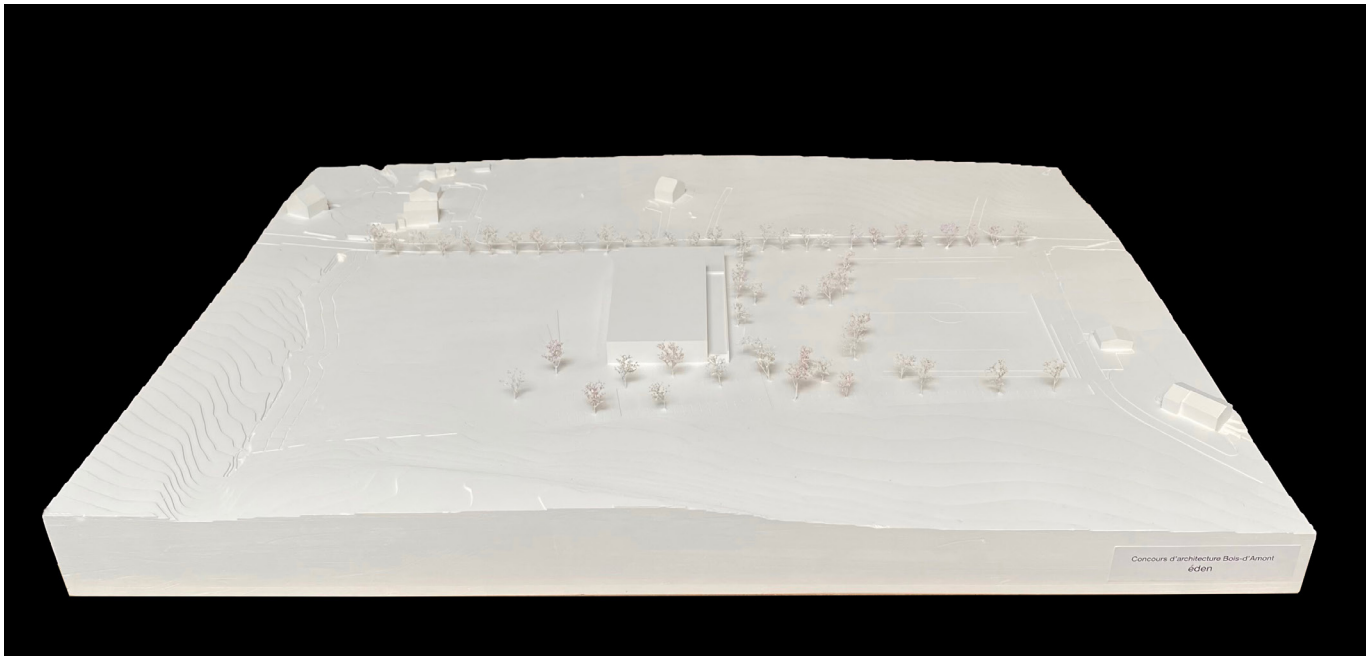
Développement et circulations



Organisation générale

1:200 +0.00=+748.00

Concours d'architecture Bois-d'Amont - éden

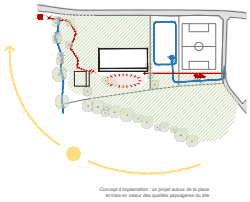


n°22 PILE OU FACE
écarté au 2e tour

Diego Carrión Lobo Architecte
Chemin de Mornex 2
1003 Lausanne

La Boqueria Taller d'Architectura SCCL
Carrer del Bruc 23, 1-1
08010 Barcelone, Espagne

Collaborateurs : Alfons Tornero Dacasa
Mercè Baqué Piña



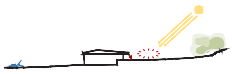
Concept d'implantation : un projet autour de la place et mise-en valeur des qualités paysagères du site

Implantation, orientation, paysage

Le site se caractérise par la déclivité du terrain vers le nord et deux cordons arborés, qui constituent les principaux repères d'un paysage verdoyant. Des arbres s'élèvent à l'ouest et au sud : les premiers suivent le cours de l'eau, les seconds couronnent le mens talus qui se trouve en aval. Vers l'est, la localité d'Ependes et son église se devinnent à l'horizon. Vers l'ouest, la pente dirige le regard vers le ciel, laissant entrevoir les Alpes à mesure qu'on s'approche du ruisseau. Seules quelques maisons individuelles se trouvent à proximité, conformant un contexte bâti peu dense et d'échelle modeste.

Pile ou face vise à mettre en valeur les qualités paysagères du lieu et à structurer le développement du site. Le complexe s'organise autour de la Place de fêtes, située au sud, en contrebas de la colline et à l'abri des nuisances provenant de la route. Elle bénéficie d'un ensoleillement optimal et offre les plus belles des vues. Lieu de rassemblement, la place se situe à la confluence des flux piétons, favorisant les rencontres inopinées entre les utilisateurs.

La salle de sport se situe au nord de la place. Le nouveau bâtiment s'oriente suivant les courbes de niveau et s'insère dans la pente du terrain. Il se situe à une distance respectueuse des petites constructions d'habitation, et le volume est couronné par une toiture à deux pans. La façade sud est équipée d'un couvert sur toute la longueur, face à la Place de fêtes. Une bande libre de constructions est aménagée en prairie au nord. Lécart entre le bâtiment et la route permet d'éloigner le point de vue du visiteur pour découvrir le bâtiment en perspective, posé sur la pente et entouré de verdure.

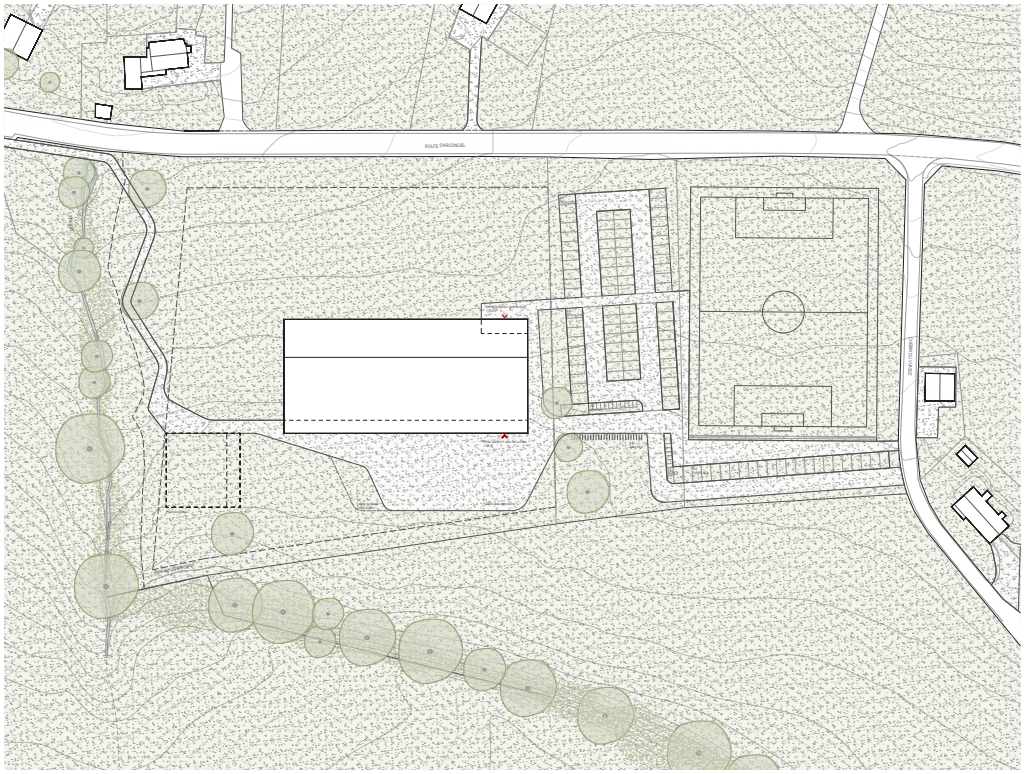


L'orientation et la topographie, des éléments fondateurs du projet

Accès, circulation, valorisation

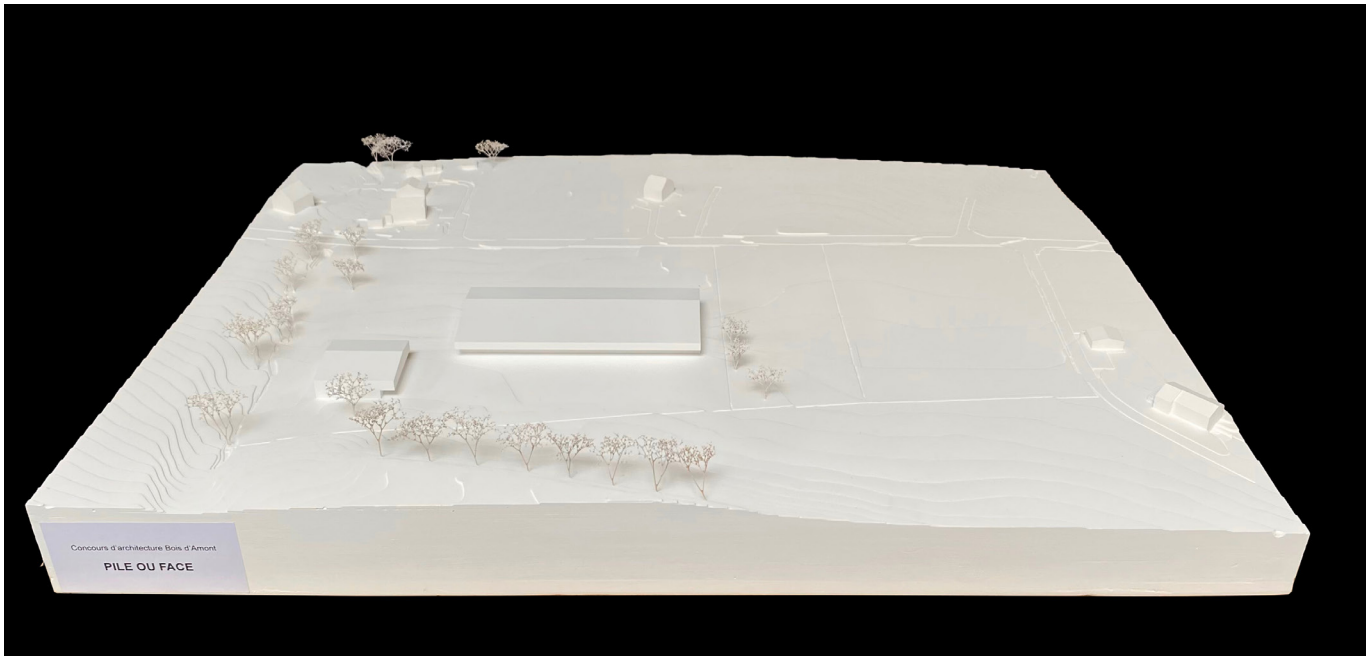
L'accès principal se fait par le chemin du Vuasoz, à l'est. Le couvert d'entrée de la salle de sport est disposé dans la prolongation de cet axe. Dans la continuité du couvert, un axe de mobilité douce part vers l'ouest. Son tracé est aménagé à proximité du cours de l'eau, en limite du site. C'est un parcours ponctué d'arbres, animé par la rumeur de l'eau, le bourdonnement des insectes, le sifflement du vent. Le chemin finit par traverser le cours du Rialet à son point le plus bas et rejoint l'arrêt de bus. C'est un dispositif qui contribue à valoriser les espaces du cours d'eau, en cohérence avec le projet de revitalisation, et offre aux usagers un parcours sensoriel dans un cadre paisible qui change au rythme des saisons.

Dès l'arrivée dans le site, les flux sont séparés afin de sécuriser la mobilité des piétons et des vélos. Les places de parc se situent à proximité de l'accès, ainsi que des entrées, afin de minimiser le trafic de véhicules motorisés au sein du complexe. Un couvert dans l'angle nord-est du bâtiment, à proximité de terrain de football, signale l'entrée qui permet d'accéder directement aux vestiaires.



Plan de situation 1/500

CONCOURS D'ARCHITECTURE BOIS D'AMONT _ **PILE OU FACE**



n°23 JOUR DE FÊTE
écarté au 1er tour

PEZARQUITECTOS SLP
Calle campomanes 8, bajo a
28005 Madrid , Espagne

Collaborateurs : Javier de Mateo
Patricia Leal
Juan Utiel
Cristina Hernandez Jose
Ignacio Barrionuevo Alberto
Rubio
Vincenzo Riccio
Samantha Miguel Canalizo

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE 2401,
Rue Elisa-Serment 1
1018 Lausanne

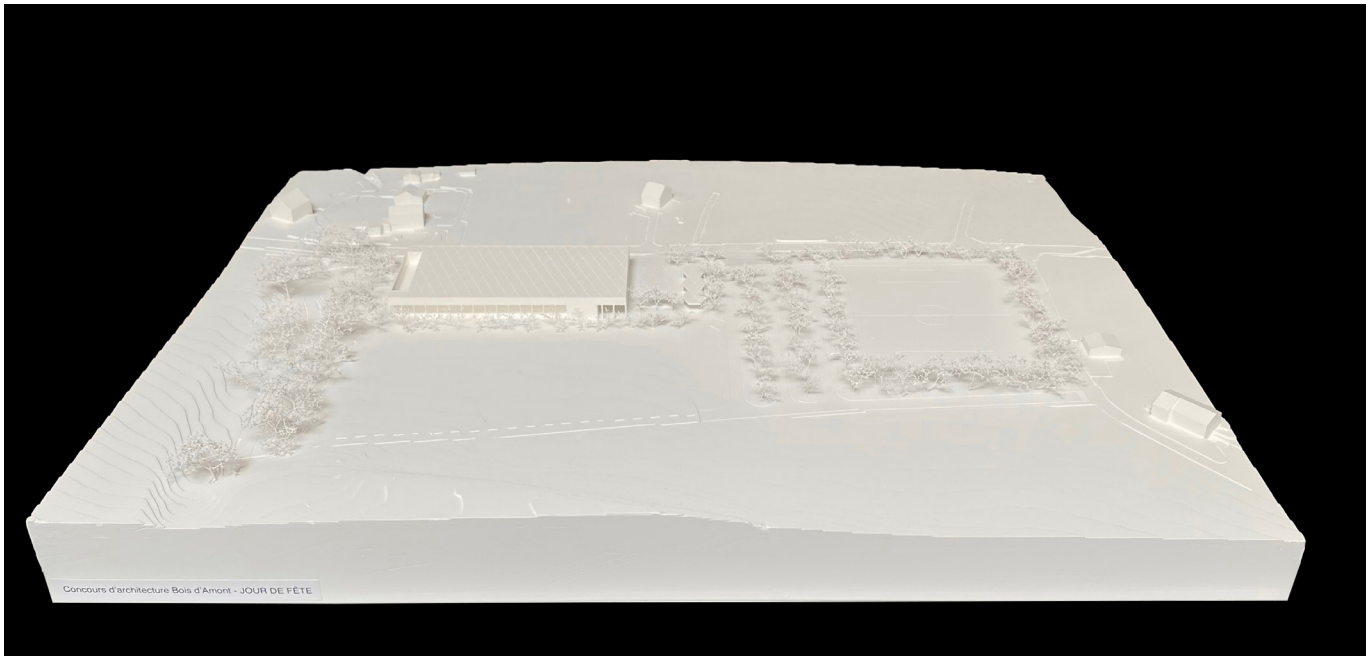
Collaborateurs : Elodie Vautrin

LAURA JESCHKE, paysagiste
Calle Lorenzana 2
28039 Madrid, Espagne





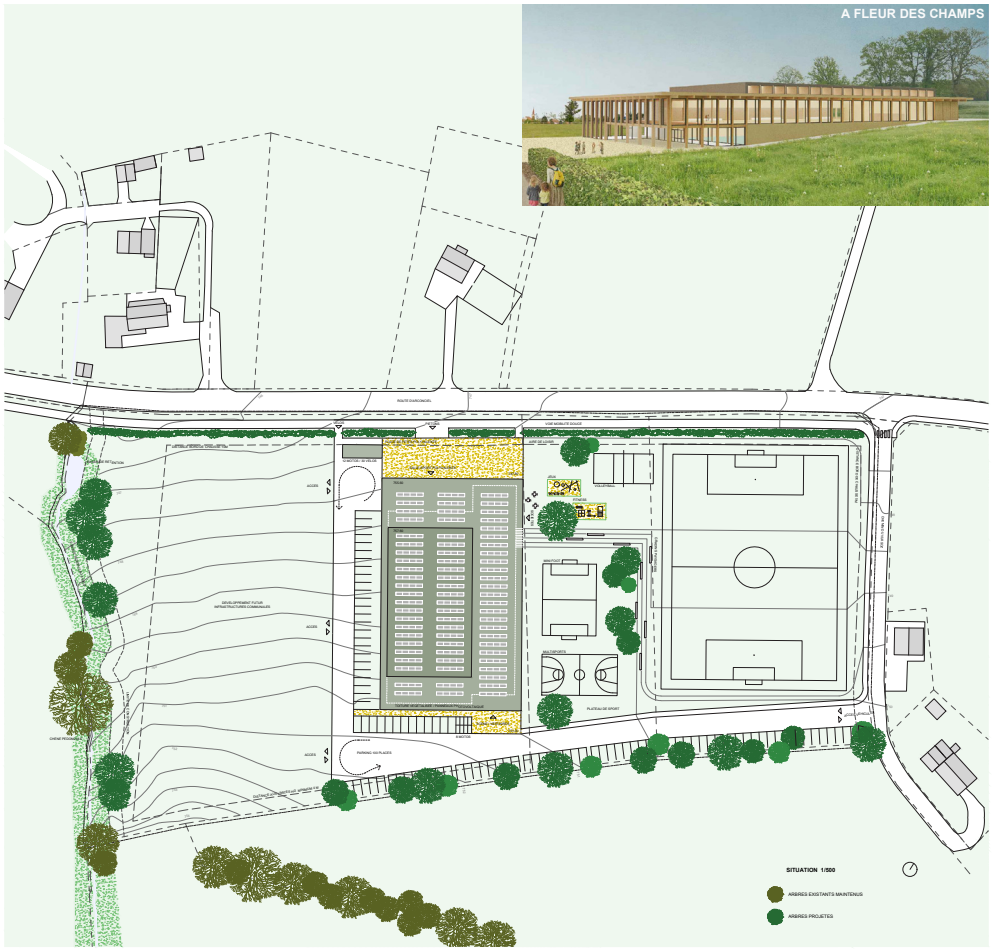


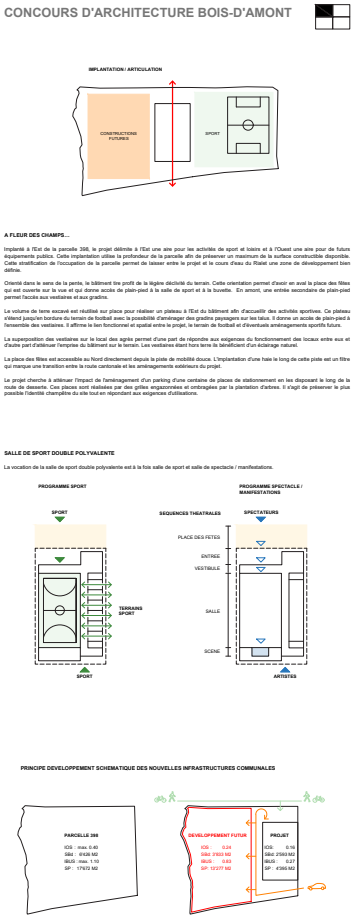


n°24 A FLEUR DES CHAMPS
écarté au 1er tour

D4 atelier d'architecture SA
Avenue de Rumine 9
1005 Lausanne

Collaborateurs : Driebeek
Pinto
Hassissene
Camarneira







n°25 Tête de Bois
écarté au 3e tour

Alessandro Zotta Architektur
Zürcherstrasse 39
9000 St. Gallen

Collaborateurs : Giorgio Notari

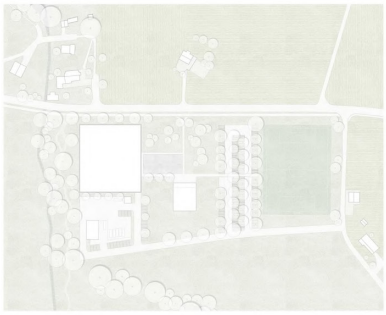
CSD INGENIEURE AG
Belpstrasse 48
3007 Bern

Collaborateurs : Luca Lafranchi
De Giorgio
Tobias Haldimann
Bruno Schletti
Livia Müller

Parbat Landschatfsarchitektur GmbH
Burgstrasse 41
9000 St. Gallen

deSigne GmbH
Neffenmoosstrasse 10
9108 Gonten

1/4



Plan de développement futur

Idée

Une tête de bois, un grand toit, un élément simple et archétypique, immédiatement appréhendable – suivant cette représentation, la nouvelle salle de sport double se greffe au paysage vallonné et vert de Bois-d'Amont, composé de prés, de lignes arborées, et de petites et de grandes bâtisses isolées.
Un bâtiment en harmonie avec la nature qui l'environne, perméable à la vue, et au sein duquel le regard du visiteur voyage, de la place au paysage environnant. Un signe du paysage, un pavillon au sein du vert, plus qu'un simple bâtiment.

Implantation

Située à l'ouest du centre habité, le long de la route cantonale, la nouvelle salle de sport double est le premier des bâtiments qui sera construit sur le plan d'expansion développé pour les installations publiques, ainsi que la commune de Bois-d'Amont l'a voulu.
La proposition, comme indiqué dans l'appel à projet, confirme la structure et la logique générale des études de faisabilité. Les accès véhicule et cyclable sont renforcés et précisés suivant la configuration des espaces externes : avec une attention particulière apportée à la valorisation du cours d'eau du Rialet. Il en résulte un projet rationnel, simple et compact, conçu pour laisser un maximum de liberté au développement futur de la zone d'intervention.

Le nouveau bâtiment, situé au nord-ouest du terrain, présente un volume simple et compact, à base rectangulaire. Directement positionné en face de la place, lieu de rencontre et véritable cœur palustrie de la zone d'intervention, le bâtiment est partiellement enterré et harmonieusement intégré au contexte. Le toit, authentique cinquième façade du bâtiment, étant donnée la morphologie du terrain, se donne à voir comme un "tapis vert", qui se mêle au paysage.

Organisation

La rationalité de la forme et la hiérarchie claire des matériaux se reflètent en une planimétrie à configuration simple au sein de laquelle les espaces extérieurs et intérieurs sont organisés de manière logique et facilement appréhensible.

En arrivant de la place, le visiteur est accueilli depuis un généreux espace couvert, imaginé pour héberger des activités et des évènements locaux, et qui pourra être refermé grâce à des rideaux verticaux.
Les entrées principales du bâtiment, la salle des sociétés et le bar donnent directement sur l'espace couvert en question, permettant une synergie efficace entre l'intérieur et l'extérieur, ainsi que l'organisation d'évènements publics à l'abris des intempéries.
Au Nord, les vestiaires extérieurs sont légèrement séparés, tout en maintenant une connexion interne à la salle de sport.



René Magritte, Le Blanc Seing, 1965



Erik Gunnar Asplund et Sigurd Lewerentz, Stockholm

Les escaliers et l'ascenseur, en liaison directe avec le vestibule d'entrée, sont positionnés, ensemble avec les toilettes et l'entrepôt de la salle des sociétés, selon deux noyaux symétriques. Ceux-ci permettent une connexion rapide avec l'étage en sous-sol, et une orientation claire à l'intérieur du bâtiment.
Depuis l'entrée, une grande verrière conduit aux aires de sport et aux gradins, éclairés par une lumière zénithale.
La scène, située sur le côté court de la salle de sport, est accessible depuis le sud, de manière indépendante, par une voie d'accès secondaire, ainsi que demandé dans l'appel à projet.

A l'étage en sous-sol, sont situés les vestiaires, les locaux de service, les entrepôts et les locaux techniques, cela en plus des abris (Abri PC).
Le stockage du matériel, compris avec les gradins télescopiques, est positionné entre la salle de sport et le couloir.
Ce choix, relativement au choix classique d'un positionnement frontal aux gradins, permet de garder un volume clair et simple, sans avoir à créer une poche près du fleuve, qui, pour disposition dans le paysage, aurait requis de configurer l'extérieté de la salle de sport à une altitude inférieure, augmentant ainsi l'excavation et par-là même les coûts.
La proximité du local avec les escaliers et les ascenseurs, par ailleurs, facilite le déplacement du matériel de l'étage supérieur à l'extérieur.



Plan de situation 1.500

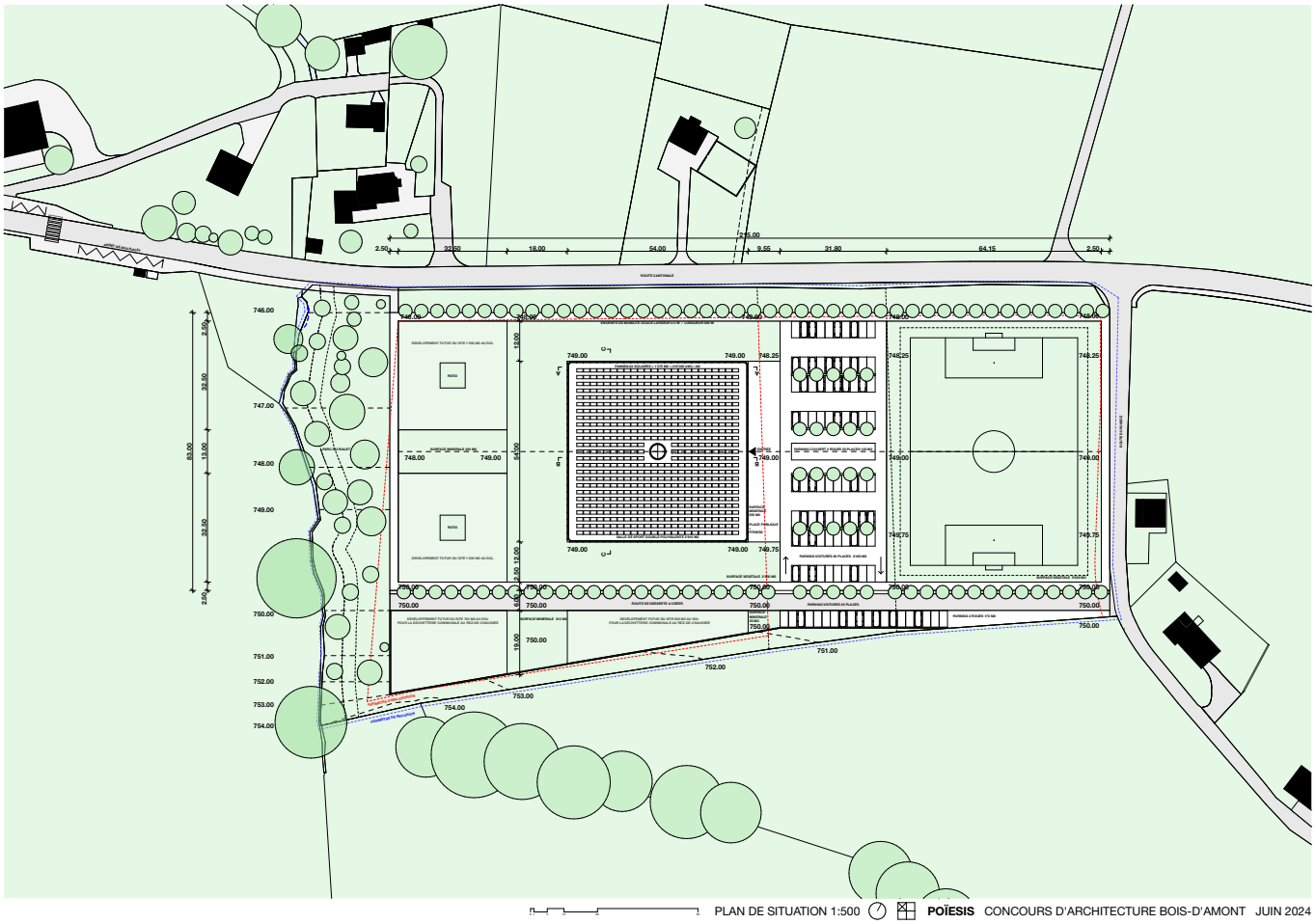
Tête de Bois Concours d'architecture Bois-d'Amont

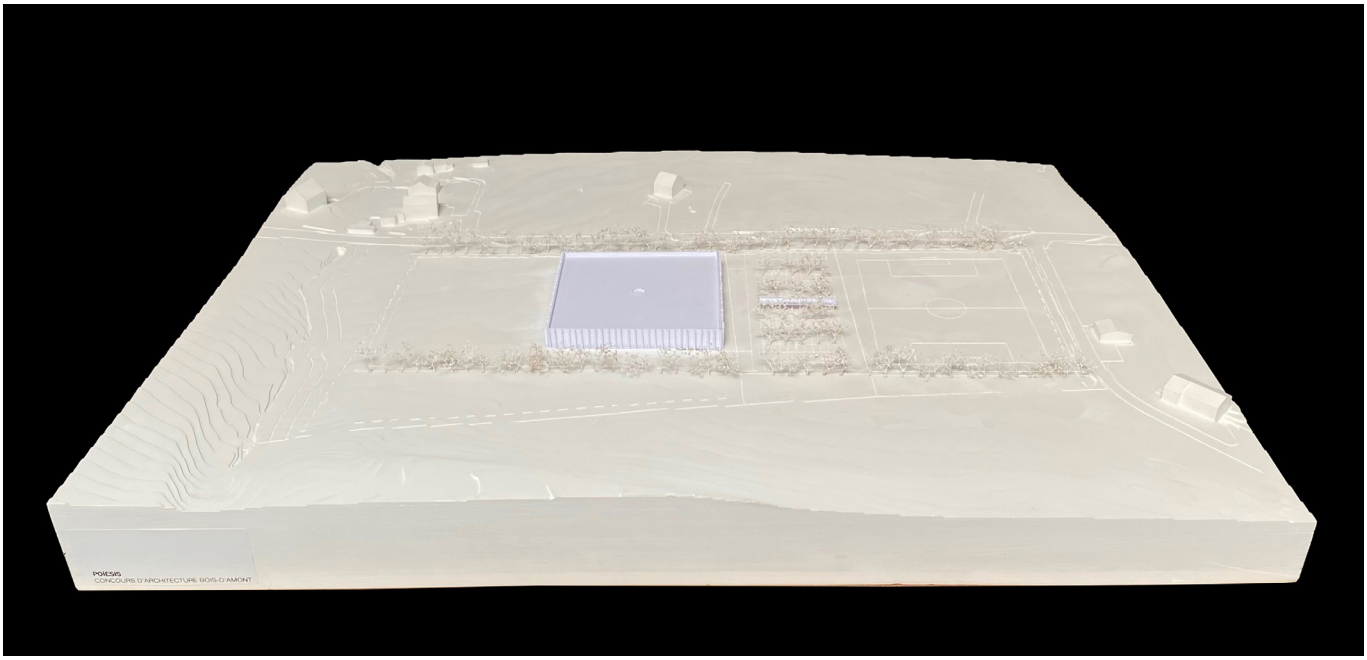


n°27 POÏESIS
écarté au 1er tour

DAVID-LLOYD RUGGIERO
Route des Alpes 4
1700 Fribourg

Collaborateurs : Daniele Ruggiero

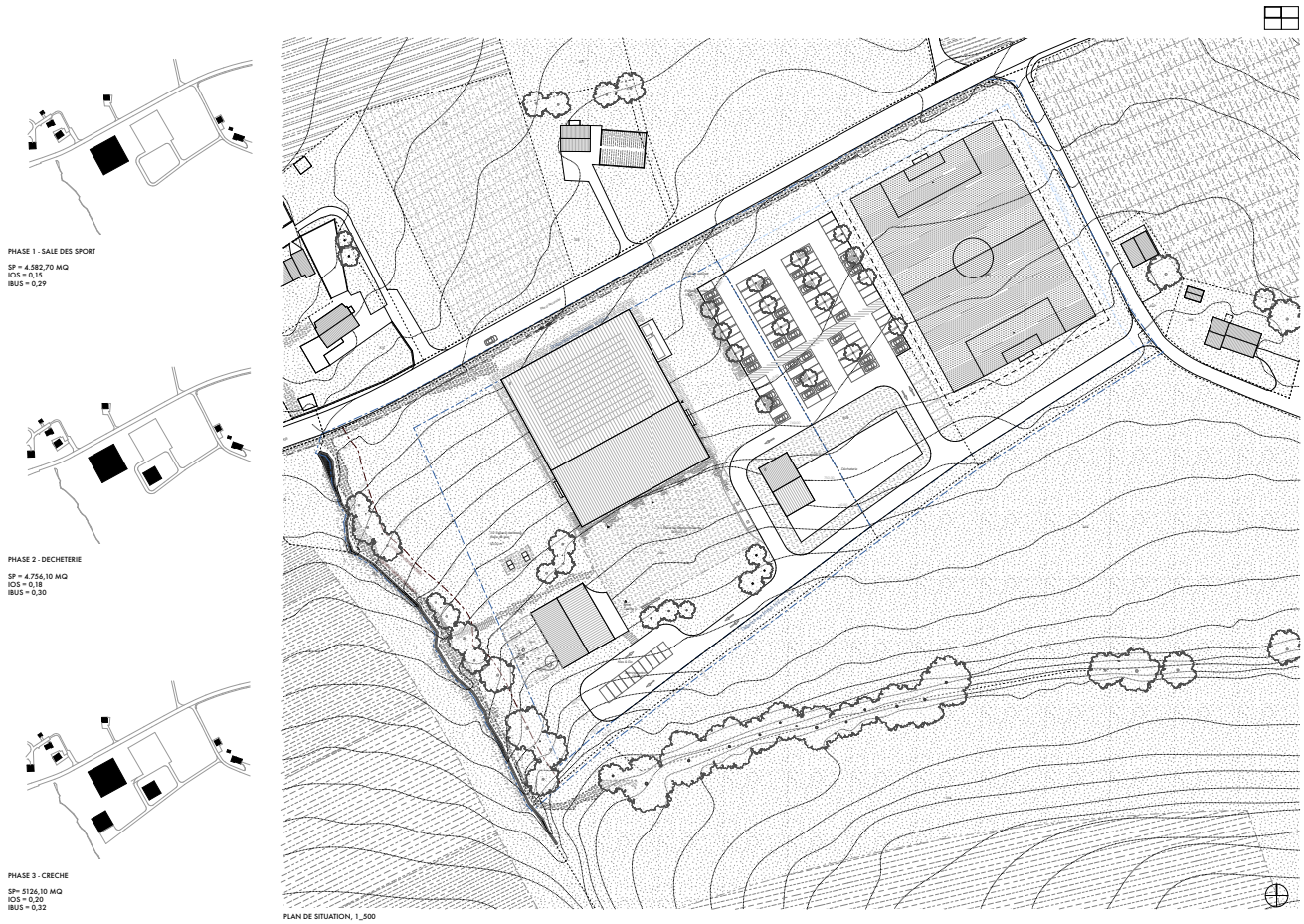


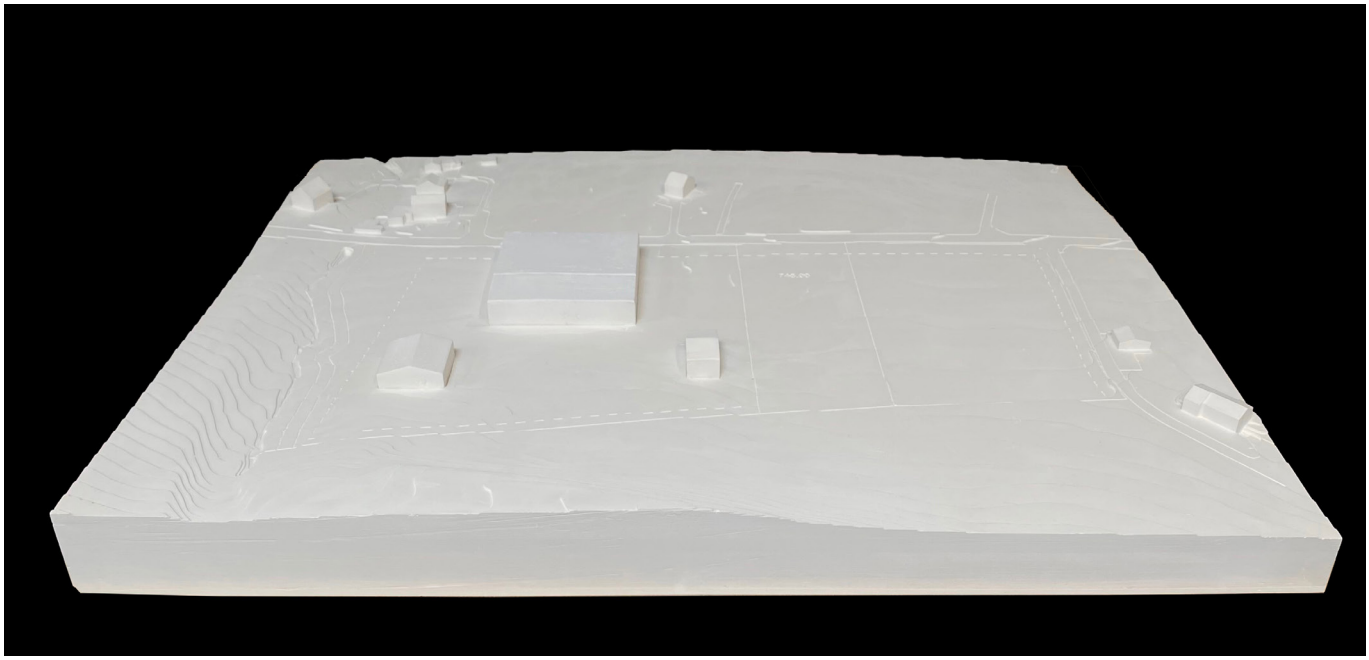


n°29 PARASOL
écarté au 1er tour

Maša Mori
Schlegelstrasse 5
10115 Berlin, Allemagne

Collaborateurs : Maša Mori
Era Merkuri
Martin Gioleka





n°30 SPINDIS
écarté au 1er tour

Francey Architecte EPFL
Rue des Terreaux 2
1003 Lausanne

AB ingénieurs SA
Rue Hans-Fries 2
1700 Fribourg

Collaborateurs : Olivier Francey

Concours d'architecture Bois-d'Amont

SPINDIS

Le projet SPINDIS répond à la problématique du concours en créant un bâtiment polyvalent, mettant l'accent sur la simplicité d'utilisation et le rapport au territoire.

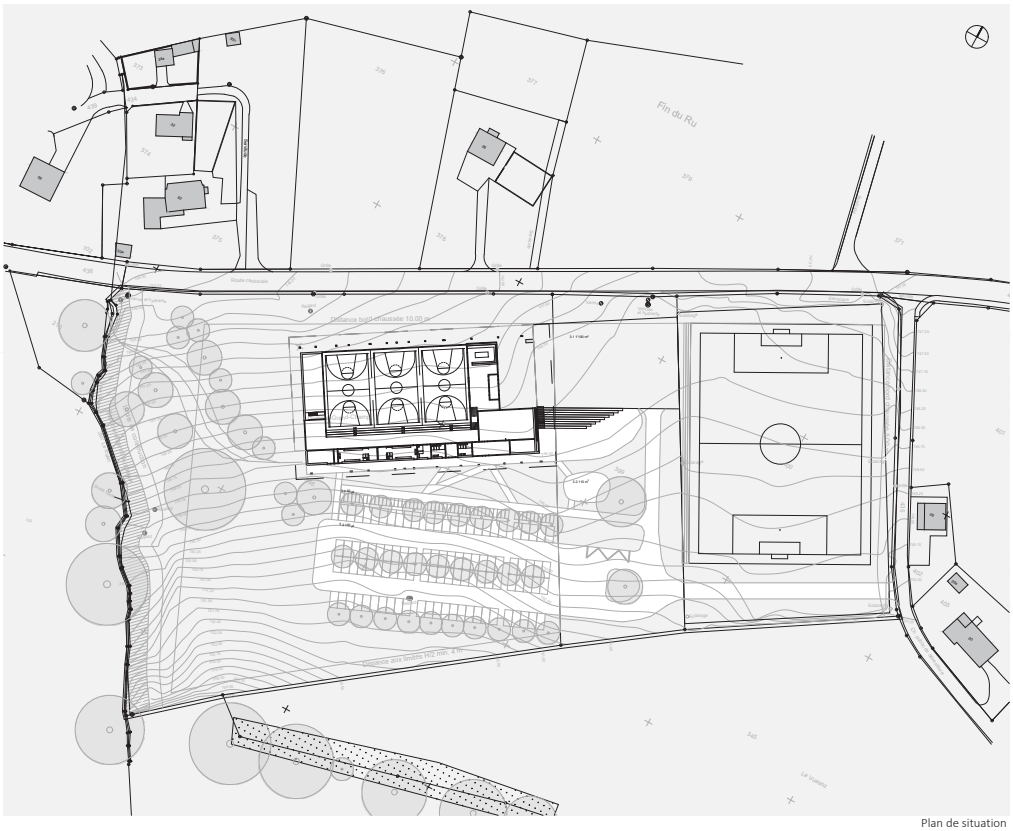
La salle de sport et de spectacle est de plain-pied avec le vestibule d'entrée, le couvert extérieur et la place de fêtes polyvalente, offrant une continuité entre ces espaces tant intérieurs qu'extérieurs. Que ce soit pour une activité sportive, un programme scolaire ou un événement culturel ou social, les espaces intérieurs se prolongent vers l'extérieur et inversément, les espaces extérieurs se prolongent vers l'intérieur.

Ce projet est un projet de toiture, une toile plissée supportée par un branchage. Le programme vient se blottir en dessous.

L'image que veut donner le bâtiment est celui d'un objet organique qui dialogue avec le paysage de la campagne sarinoise s'offrant à lui. Il est résolument ouvert au Nord sur un magnifique panorama qui se veut un tableau qui participe au lieu. Imaginez un instant être spectateur d'un match de basket et d'avoir en arrière plan la vue sur un ciel infini coupé par les crêtes du Jura et tapissé par la plaine Fribourgeoise.



Tout le programme intérieur est de plain-pied au rez-de-chaussée. L'espace couvert extérieur peut être cloisonné avec de grandes parois coulissantes qui fonctionnent comme un prolongement de la façade.



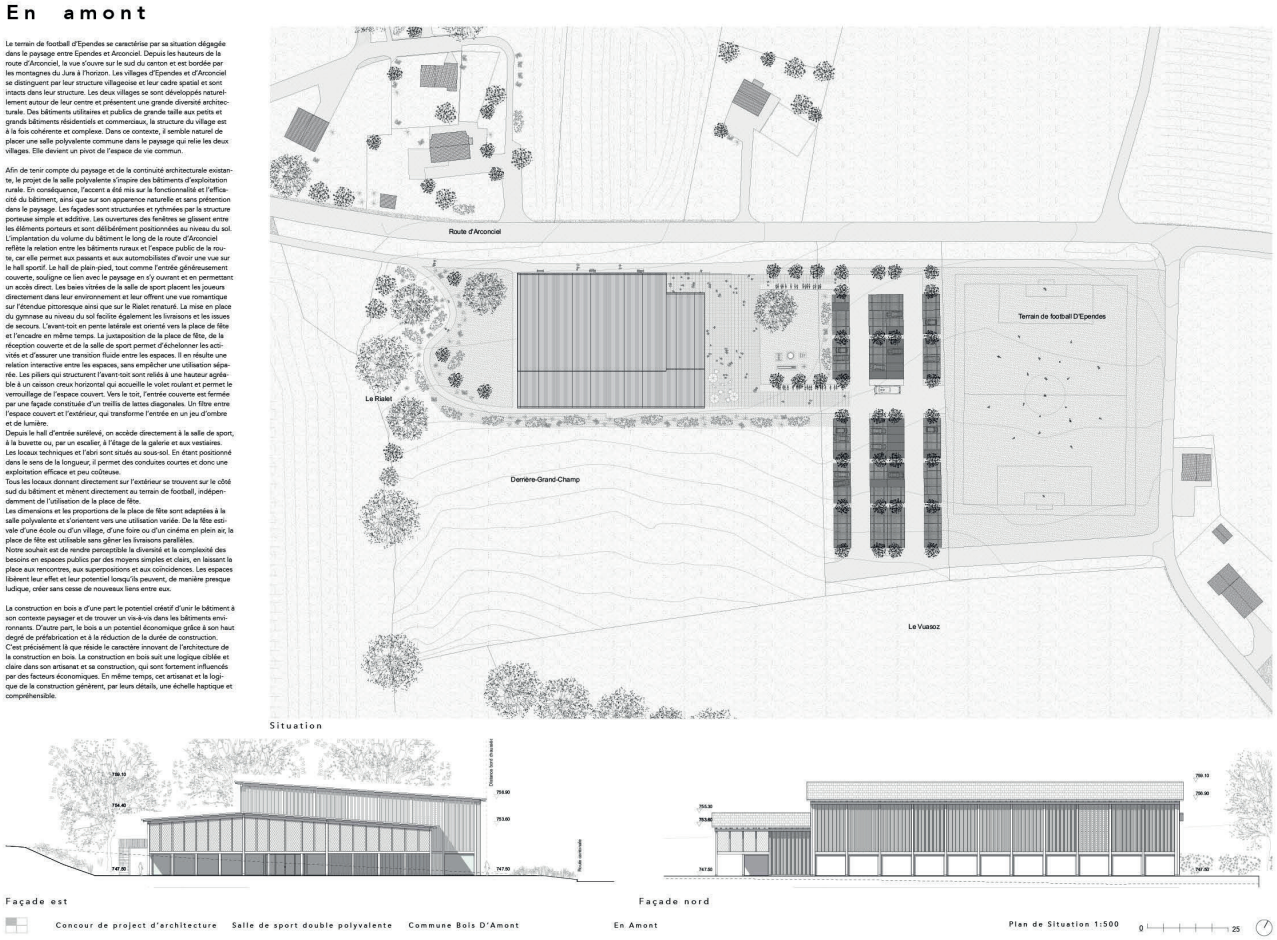
Plan de situation



n°31 En Amont
écarté au 1er tour

Atelier Mika GmbH
Gerechtigkeitsgasse 6
3011 Bern

Collaborateurs : Katrin Röthlin





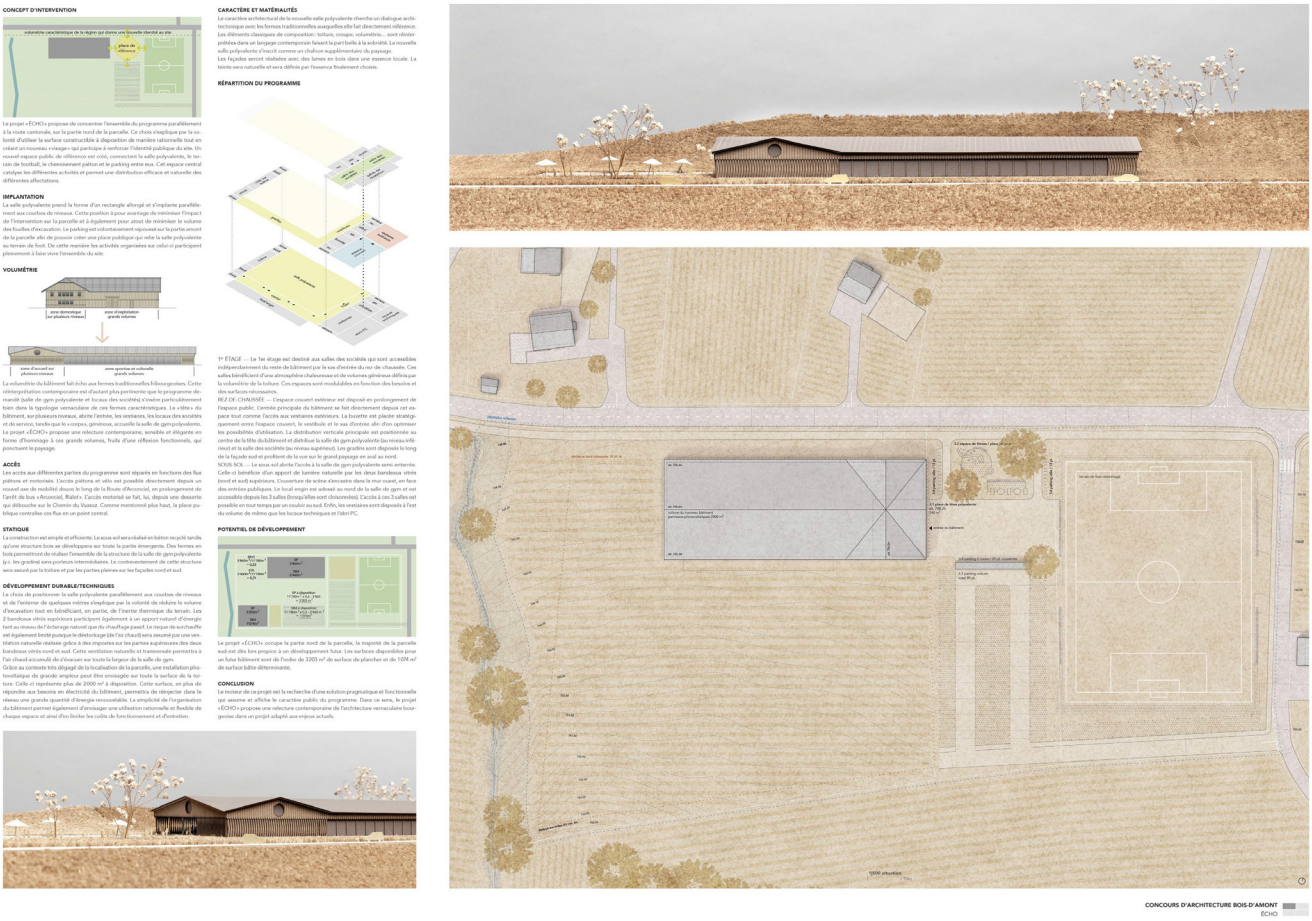
n°32 ÉCHO
écarté au 1er tour

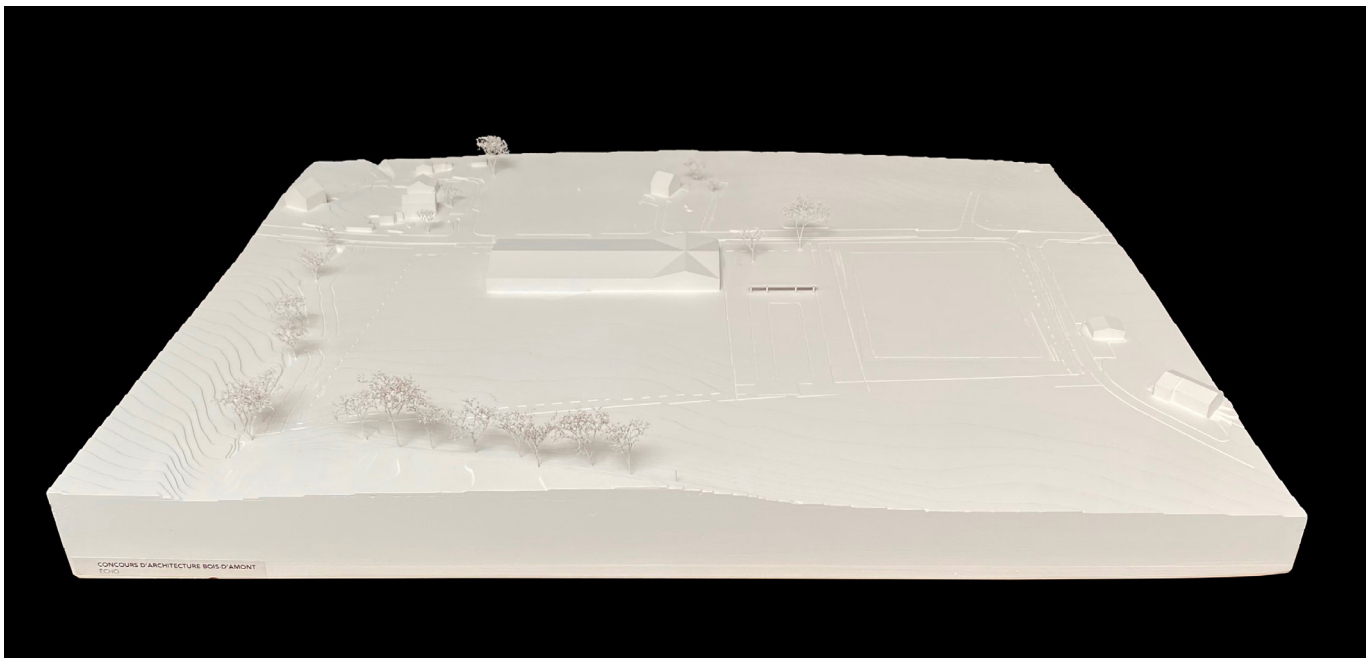
Atelier Mojo
Rue de la Rouvenettaz 1
1820 Montreux

Collaborateurs : Djavan Cardona

Atelier Charvoz Architectes SIA
Rue de l'Industrie 54
1950 Sion

Collaborateurs : Bastien Charvoz

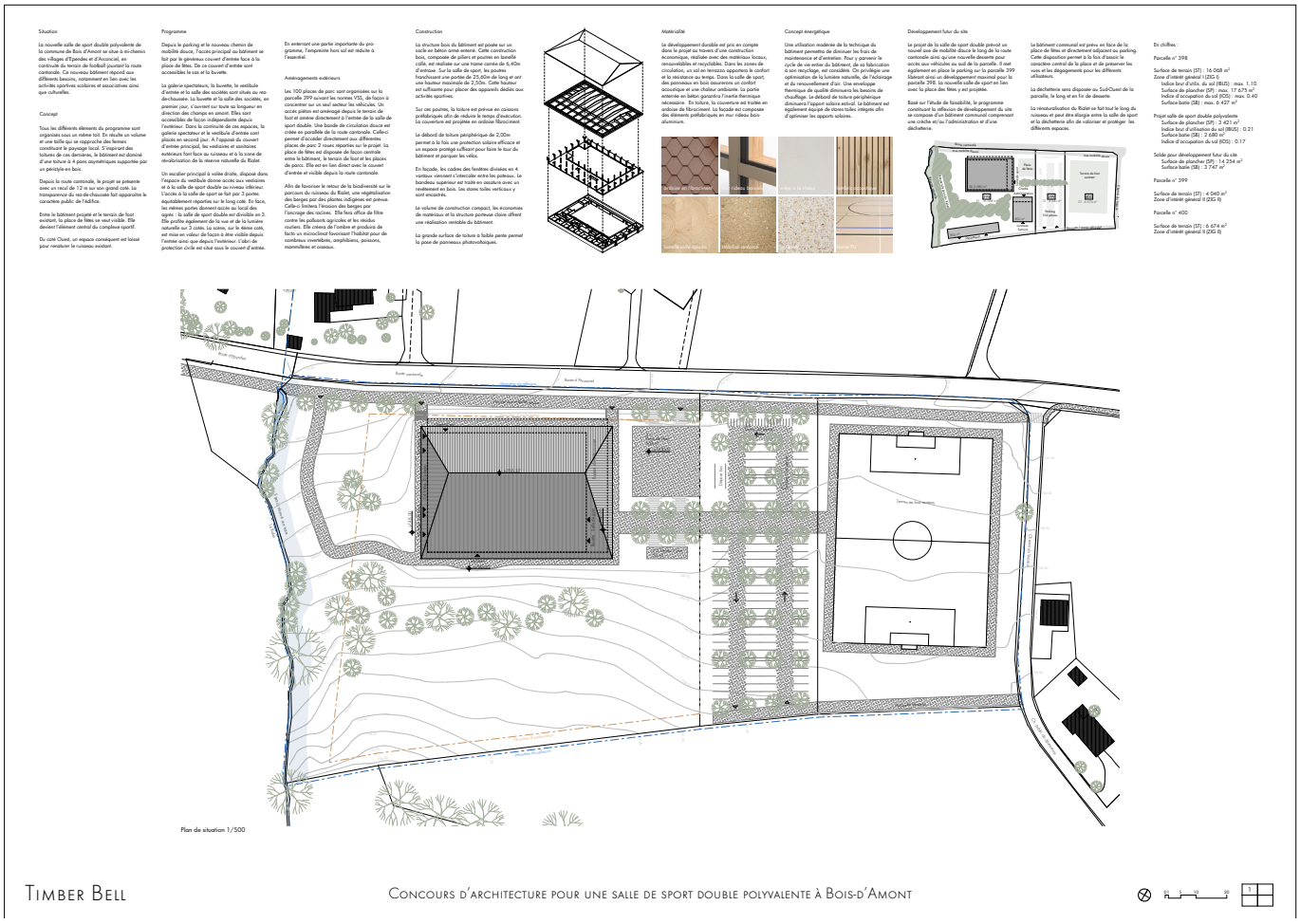


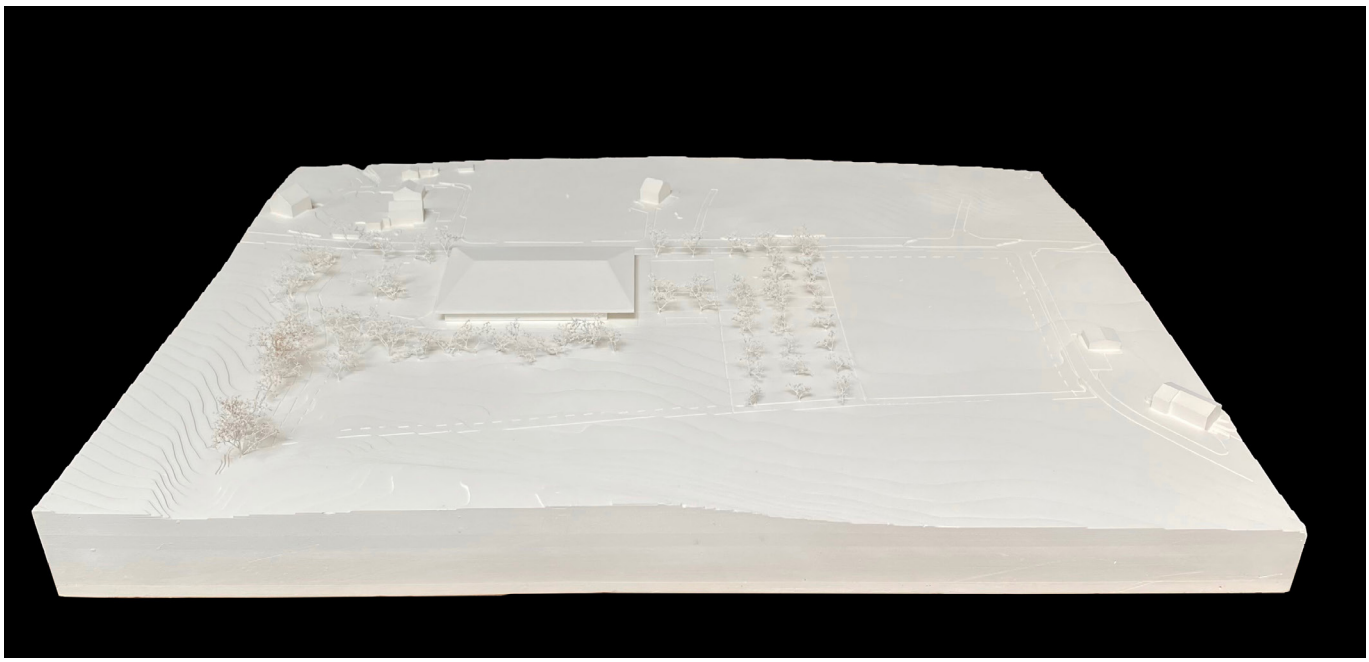


n°33 TIMBER BELL
écarté au 3e tour

DAL-ZOTTO architecture sàrl
Chemin du Rionzi 54
1052 Le Mont sur Lausanne

Collaborateurs : Franck Dal-Zotto
Constanze Dal-Zotto





n°34 Badaboum
écarté au 2e tour

Tim Simonet Architekt
Limmatstrasse 73
8005 Zürich

ZPF Consulting AG
Förrlibuckstrasse 30
8005 Zürich

Collaborateurs : Thong Tran

Propos

Le projet de développement du site se fonde sur l'attentive observation des qualités qu'il recèle. Le site a nourri et guidé le processus visant à le valoriser. La jeune commune du Bois-d'Amont réunit les villages d'Ependes, d'Arconciel, et de Senèdes le long de la route entourant le Bois de Montenneau. Elle souhaite offrir à ses habitants de nouvelles infrastructures communales, sportives et culturelles réunies sur une seule parcelle. Ce projet est une hameau au milieu des trois villages.

Implantation

En son centre, une place des fêtes entourée d'arbres et de prairies réunit les accès et dessert le programme. Les voitures sont limitées au haut de la parcelle, en lien direct avec la future déchetterie tandis que la salle polyvalente et ses locaux annexes se regroupent sous un seul grand toit en contrebas du hameau, le long du chemin de mobilité douce, là ou le terrain est le plus stable. Ils forment à eux deux les limites nord et sud du site. Cet emplacement libère une surface généreuse pour l'aménagement d'un parc ouvert à tous. Le projet offre une grande aire de jeux en lien avec la nature, permettant de développer les capacités cognitives, émotionnelles, motrices et sociales des enfants. La crèche et les locaux communaux se trouvent au milieu à la hauteur de la place des fêtes. Ces trois constructions s'implantent de manière subtile en suivant le terrain naturel formant ainsi un système de trois terrasses propice au développement de ce site en pente. Des escaliers et des rampes à faible pente font le lien entre le haut et le bas de la parcelle.

De généreuses pièces extérieures marquent les entrées et invitent à une meilleure symbiose entre l'intérieur et l'extérieur. Les espaces intérieurs peuvent être à moindre coût agrandis sur l'extérieur lors des saisons estivales. Le reste de l'année, elles servent de couverts à l'abris des intempéries.

Les chemins extérieurs traversent le bâtiment de la salle de gym. Le bâti cadre les vues. La vue se redécouvre à l'intérieur, jusqu'aux gradins qui s'orientent sur la ville de Fribourg au nord.

La salle de gymnastique semi-enterré permet d'atteindre la moraine saine présente dans le terrain à cet endroit et par la même occasion de limiter la hauteur de corniche pour une meilleure intégration dans le paysage environnant.

Développement durable

Une arborisation précise le long des grands axes donne au site une nouvelle identité qui lui est propre et en accord avec sa future utilisation tout en gardant la flexibilité d'un développement futur.

L'utilisation de l'asphalte a été réduite au minimum, c'est-à-dire uniquement à l'accès aux véhicule motorisés. Les places de stationnement sont réalisées en dalles de gazon tandis que les chemins et la place sont en dalles béton.

L'architecture simple et fonctionnelle prévoit une construction en bois avec des matériaux écologiques et naturels. La construction en bois a l'avantage de permettre une mise en œuvre rationnelle et un montage rapide. Dans ce sens, les revêtements, les colles, les résines et les matériaux auxiliaires peuvent être fabriqués à partir de composants naturels et sans additifs chimiques.

Le projet répond aux trois piliers du développement durable : écologique, car indigène et recyclable, social grâce aux aménagements extérieurs et économique grâce à une construction durable et flexible. Le bilan énergétique développé répond aux exigences les plus élevées : consommation d'énergie minimale, énergie solaire thermique, lumière naturelle, ventilation naturelle, protection solaire passive, toitures végétalisées extensives, géothermie couplée à des pompes à chaleur et des panneaux photovoltaïques, optimisation des ressources en eau pour l'arrosage des espaces verts et arbres comme acteurs du climat utile à la thermique du bâtiment.

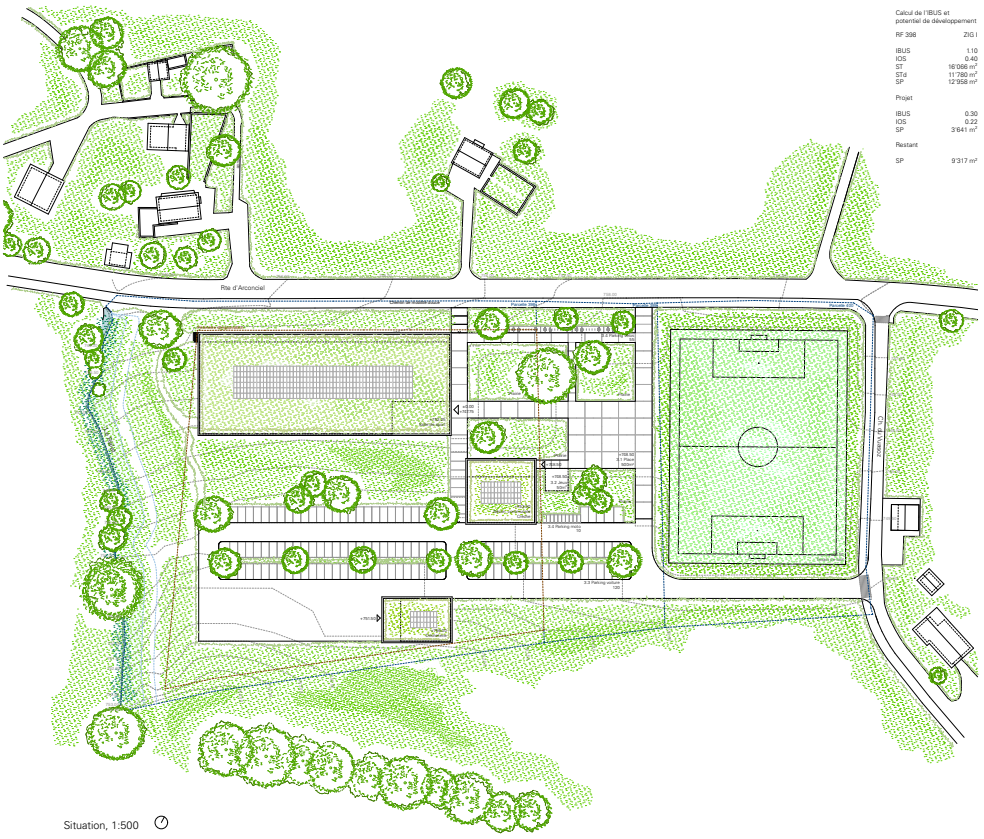
Concept structurel

Conscient des enjeux climatiques et sociétaux, le projet propose une structure rationnelle et adaptable à l'évolution des besoins d'utilisation

Les murs contre terre et le radier en béton formant une cuve de protection contre l'eau présente sur le site. Les éléments porteurs intérieurs du sous-sol ainsi que tous les éléments hors-sols sont conçus en bois.

La structure suit un entraxe de 2.66 m. Les fines poutres de la salle de sport, en bois lamellé-collé de dimensions de 260 x 1800 mm, franchissent la portée de presque 30 m. Entre elles, des panneaux CLT de 200 mm d'épaisseur (7 plis 20-40-20-40-20-40-20) sont posés. D'une part, les panneaux forment la structure porteuse dans la direction transversale ; d'autre part, dans la direction longitudinale, ils travaillent comme membrure en compression des poutres principales. Celle-ci reposent sur des poteaux en bois lamellé-collé de dimensions de 260 x 300 mm. Les poutres principales seront livrées en trois éléments et assemblées sur place. Les panneaux CLT sont constitués d'éléments de 15 x 2.66 m.

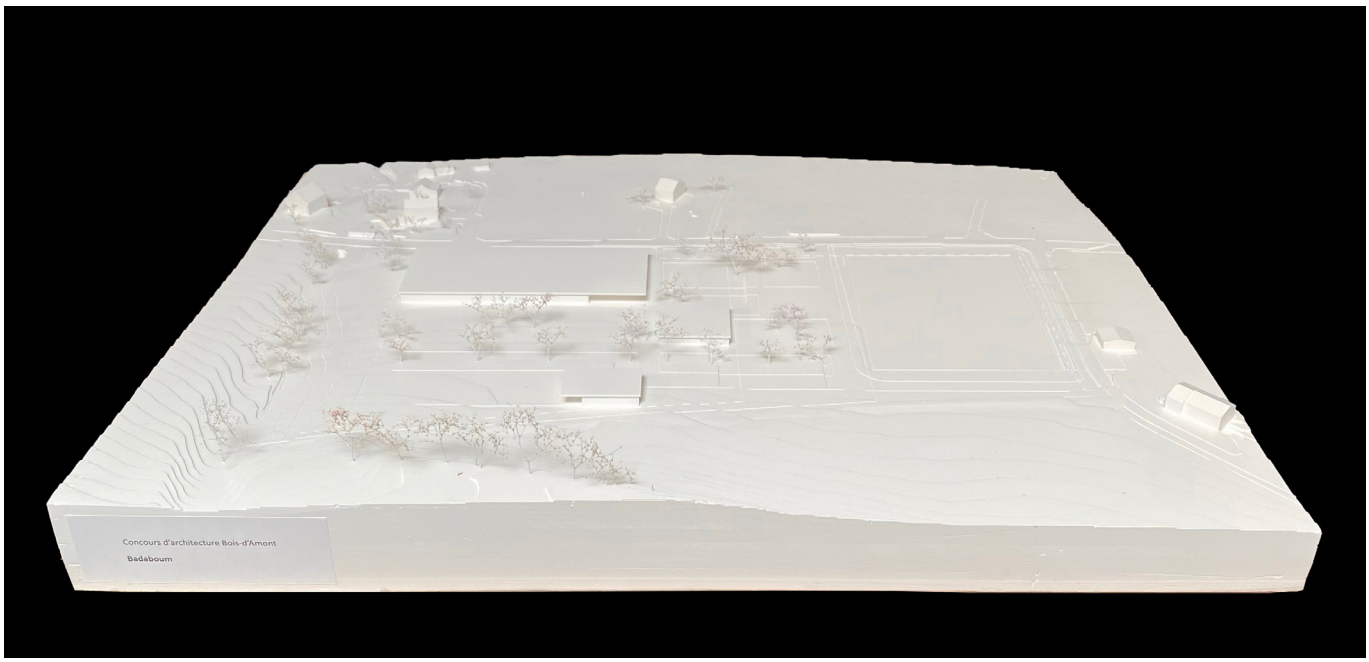
Pour les éléments porteurs en bois lamellé-collé (BLC) la qualité GL28h en essence de bois d'hêtre est préférée. Les éléments CLT sont en bois massif d'essence de bois résineux de la classe C24 et C20. Il est préférable de ne pas utiliser un matériel de construction à haute performance (comme le bois tasseaux-collés) pour des raisons économiques. Le béton mis en œuvre est de classe C30/37 pour les sous-sols et pour l'abris de protection.



Situation, 1:500

Badaboum

Commune de Bois-d'Amont
Concours de projets d'architecture pour le développement d'une salle de sport double polyvalente



n°35 BIANCA
écarté au 1er tour

Thomas Laffly Architecte
Avenue Bel Air 71
25870 Châtillon-Le-Duc, France



PLAN DE SITUATION

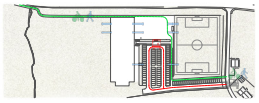
IMPLANTATION

L'enjeu du projet réside dans le positionnement stratégique de la première construction de la parcelle, car elle déterminera l'évolution du site. Les volontés de développement de la commune n'étant pas encore totalement définies à ce jour, le projet doit optimiser l'occupation du sol et offrir un maximum de possibilités pour les futurs aménagements.

Le parking et la place des fêtes se trouvent sur la parcelle 399 (zone d'intérêt 2), ce qui optimise la réserve foncière pour les futurs équipements sur la parcelle 398 (zone d'intérêt 1). Le bâtiment se positionne au plus près du terrain de sport existant. On trouve le parking enfanté qui devient l'ensemble : il est facilement traversable par les piétons d'Est en Ouest, et la desserte des enfants par bus se fait en partie Nord, au plus près de la place. Le gradin extérieur, qui suit la pente, se situe le long du terrain de football et borde la piste cyclable.

Séparée par un léger talus, la place en contrebas fait la liaison entre le terrain de football et l'entrée du bâtiment. Elle est cernée par la voie verte qui la contourne et la devant. L'espace est donc délimité, qualifié et contenu. Ce dispositif concentre les usages, génère du passage, garantissant ainsi le dynamisme et la vitalité de la place des fêtes.

Le bâtiment est facilement identifiable, il épouse la pente naturelle du terrain. On aperçoit un volume uni, mais on distingue deux grandes toitures avec le faîtage dans le sens de la pente, le gabarit rappelle les constructions agricoles alentours et facilite l'intégration du bâtiment à l'échelle du grand paysage. Le vocabulaire architectural utilisé s'inspire d'éléments traditionnels, tout en assurant un aspect contemporain à l'édifice.



CONCEPT PAYSAGER

L'organisation et le caractère des espaces extérieurs tirent profit des éléments existants du lieu pour préserver son caractère verdoyant. Le parking, avec sa voirie en boucle, optimise la desserte des places et limite son emprise au sol. Les places sont enherbées et des arbres assurent l'ombre aux voitures. En légère pente, il relie les tribunes du gymnase aux gradins extérieurs. La faible pente de la voie verte qui longe le parking lui assure le rôle de rampe PMR et d'accès pompier jusqu'à la place des fêtes.

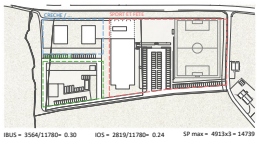
Une ceinture verte entoure l'ensemble des aménagements extérieurs et agit comme un corridor de biodiversité. La place est bordée par un talus qui la relie au parking. Cet espace est végétalisé avec quelques arbustes bas pour ne pas gêner l'arrivée du parking d'une vue lointaine sur le Jura.

La plantation d'arbres en limite Nord/Est de la place assure un espace ombragé, agrémenté d'assises, de jeux, de tables de pique-nique et de l'équipement pour le fitness, dont les habitants et cyclistes de passage pourront profiter toute l'année. De manière générale, les essences choisies assurent des arbres résistants aux aléas climatiques, et leur composition est pensée pour animer chaque saison.

Le cœur de la place des fêtes est volontairement plus sobre et minéral. Un sol dur mais drainant et un aménagement simplifié optimisent les possibilités d'utilisation lors de grands rassemblements. Les écoulements d'eau du parking et de la place sont drainés jusqu'au petit bassin qui délimite la place.

La création d'une zone humide, à l'ouest, en aval de la parcelle, contribue à la revitalisation du Rialet. En cas d'épisode pluvieux intense, la zone humide joue le rôle d'écrêteur de crue (effet tampon) qui contribue au ralentissement des écoulements sur l'ensemble du bassin versant. Elle compense les impacts négatifs de l'ensemble des constructions et aménagements actuels et futurs sur le ruissellement et l'imperméabilisation des sols.

La zone humide aura un rôle épurateur car elle contribuera à un effet atténuateur des polluants, par un choix pertinent de la flore (à définir selon étude) qui constituera l'armature végétale de la zone. La voie verte, sur pilotis, surplombe la zone humide à travers un cheminement sinueux. Cette biodiversité singulière enrichit le traget sur la voie verte et donne la possibilité d'un parcours pédagogique pour les enfants.



IBUS = 3564/11780= 0.30 IOS = 2819/11780= 0.24 SP max = 4913x3 = 14739

PRINCIPE DE DÉVELOPPEMENT

L'implantation du bâtiment le long de la limite Nord/Est de la parcelle 398 offre une multitude d'avantages :

La future déchetterie sera située dans la zone Sud/Ouest, en partie haute du terrain. Ce dispositif permet de placer cet élément de programme moins esthétique au second plan, en le masquant au maximum avec de la végétation. De plus, l'endroit alloué profite de la déclivité la plus forte de la parcelle, permettant ainsi le fonctionnement optimal de la gestion des bennes à déchets.

Les autres équipements futurs se développeront en partie basse, le long de la route d'Arcconciel. Cette situation pourra permettre un accès par la place des fêtes, dont la vitalité sera renforcée, même si un second parking d'appoint, plus proche, peut être envisagé. L'aspect perméable du bâtiment offre une accroche urbaine pour les futures constructions. En effet, la Halle sportive donne en direction de cette future zone, aussi bien dans les parcours extérieurs possibles, avec la voie verte, que dans son organisation intérieure, avec le hall/cafétéria, et la salle des sociétés qui s'ouvre au Sud/Ouest.

La mise en valeur du Rialet, par la création d'une zone humide, bénéficiera aux futurs équipements. Le lien pourra être seulement visuel, ou les espaces extérieurs pourront profiter de cet espace. Le programme d'une crèche, par exemple, se prête parfaitement à la quiétude d'un ruisseau.

Concours d'architecture Bois-d'Amont DEVISE : **BIANCA**



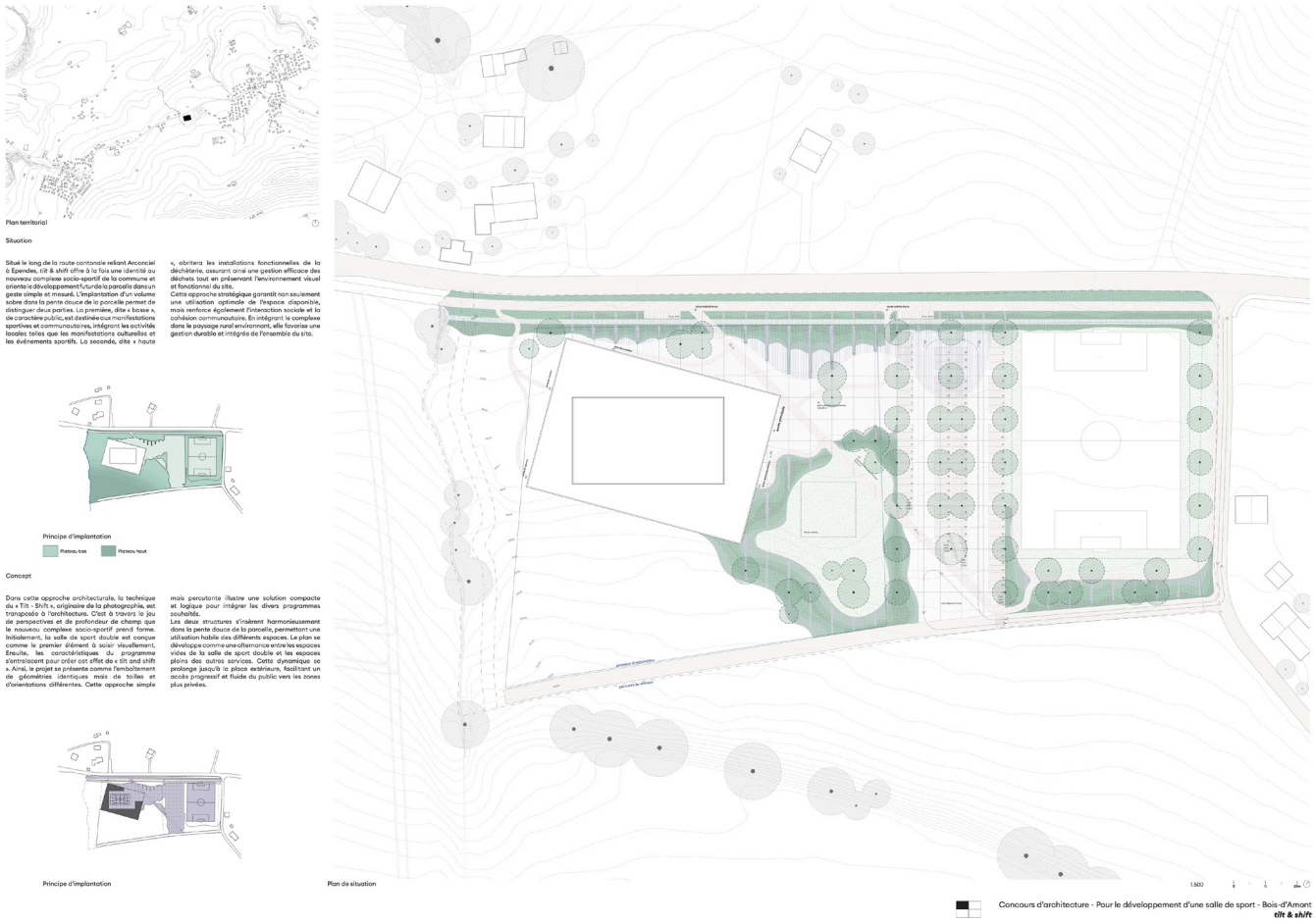
n°36 tilt & shift
écarté au 1er tour

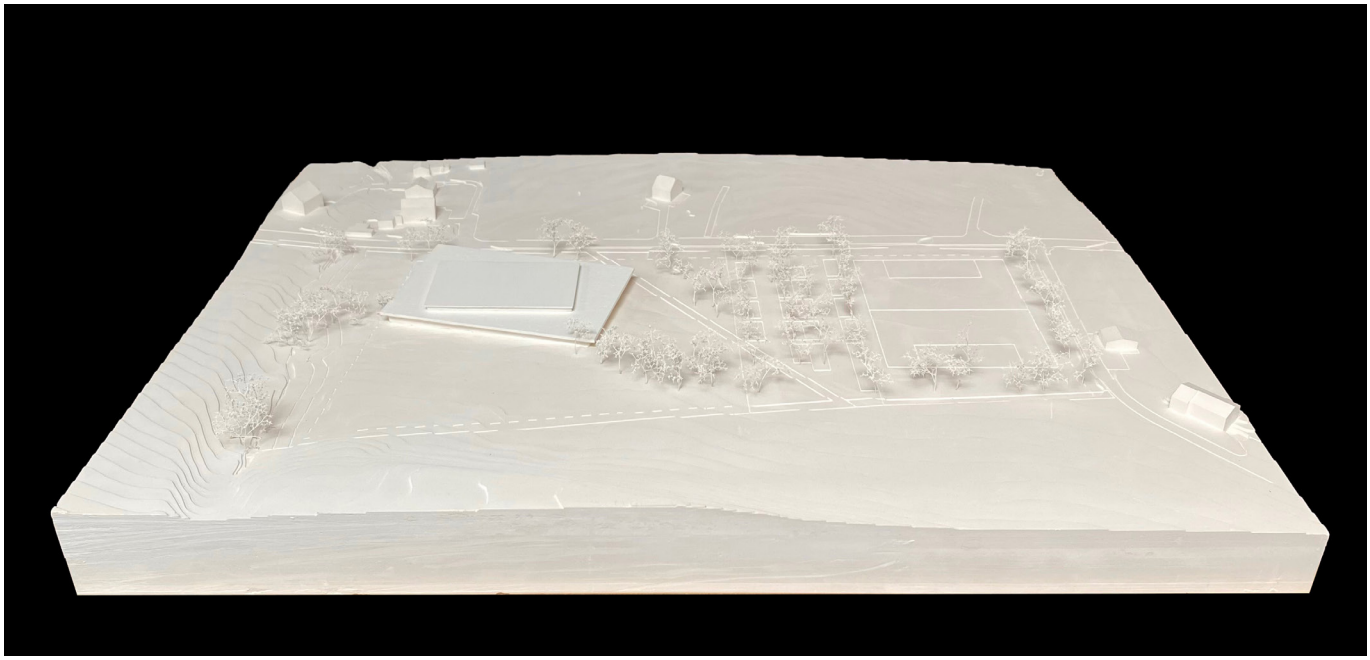
Piera Fumagalli Architecte
Chemin des Lupins 7
1009 Pully

Collaborateurs : Aurélie Thill

Forme Commune SNC
Avenue Tissot 12
1006 Lausanne

Collaborateurs : Luciano Antonietti

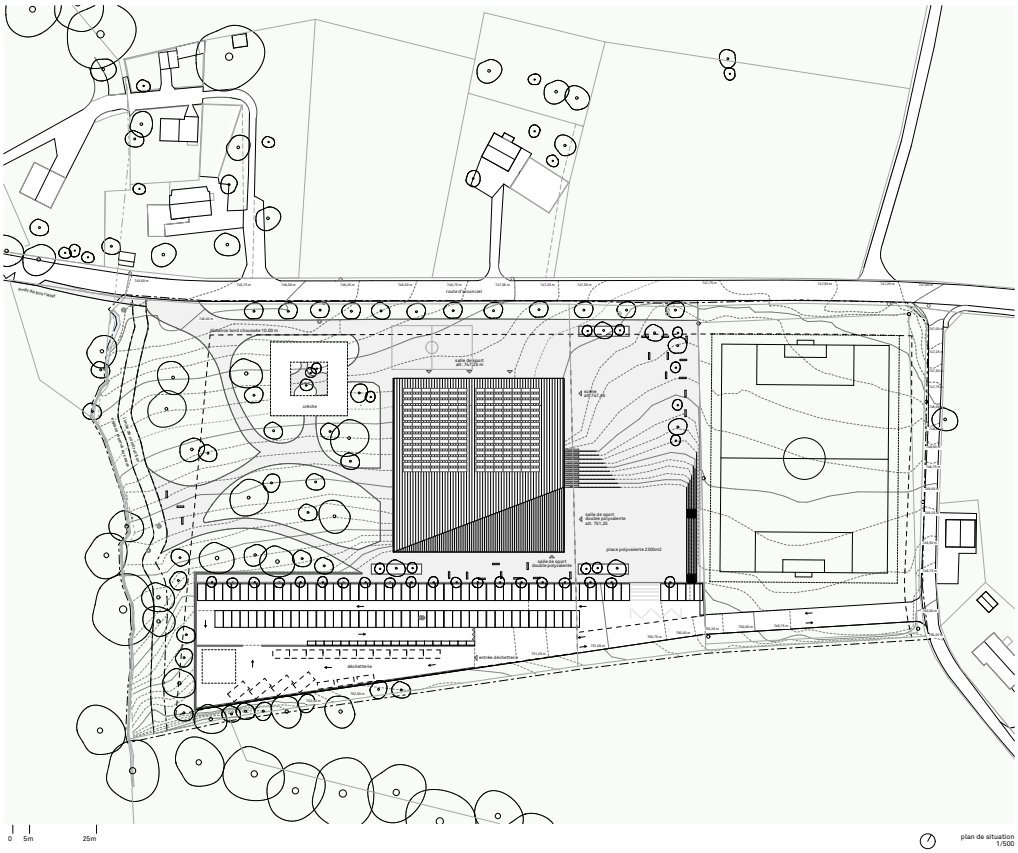




n°37 sur la bonne pente
écarté au 2e tour

Sarah Ramirez + Elodie Gillioz
Route de Chevalley 94
1911 Ovronnaz

Collaborateurs : Sarah Ramirez
Elodie Gillioz



plan de situation
1/500

Contexte et intentions

L'idée de départ, inspirée par la thématique du sport et la rivière adjacente, est le mouvement. Retranscrit en architecture, le rythme est représenté par la volumétrie du bâtiment. De même, le mouvement est représenté à l'intérieur du bâtiment par la structure.
Les lignes conceptuelles du projet sont en continuité avec l'environnement rural du site existant. Une réflexion complémentaire a été apportée afin de mélanger l'aspect rural et les nouvelles technologies au service du développement durable. Ces deux thèmes cohabitent afin d'avoir une cohérence architecturale par sa volumétrie et son implantation.

Implantation et volumétrie

Le centre sportif est implanté au cœur de la parcelle. L'objectif est de structurer et d'organiser un schéma d'aménagements qui tourne autour du bâtiment. En lien avec le contexte existant, nous proposons un plan d'aménagement global, comprenant la salle de sport, le terrain de football existant, une zone verte avec la possibilité d'y implanter une crèche, une déchetterie et un parking. La salle de sport se pose au centre de la parcelle, tandis que les différentes zones de stationnements, sont concentrées vers l'est et le terrain de sport existant, le reste des affectations pourront être développées sur la partie ouest. Le parking est positionné dans la partie haute du terrain afin de libérer le reste du site de toute voiture.
La façade est s'ouvre vers la place de fêtes polyvalente. À l'ouest, un pan arbore est en lien avec le cours d'eau existant et offre la chance d'y implanter un centre de garde de vie enfantine dans un environnement calme et agréable. La salle de sport est en lien avec cette zone par une simple connexion visuelle depuis l'étage. Du côté sud se trouve l'entrée principale ainsi que la nouvelle route qui dessert l'ensemble des infrastructures. Au nord, des aménagements de jeu sont disposés afin de compléter l'offre déjà présente sur site. Nous avons apporté un regard particulier et contemporain sur le toit et sa structure. Le choix du type de toit s'est porté sur une imposante toiture en pente, comme pour les fermes villageoises fribourgeoises. Nous l'avons repensé pour avoir un aspect plus contemporain et plus en lien avec le projet. Concrètement, le toit est composé de deux pans déstructurés, donnant à chaque façade son caractère propre.

Organisation et programme

L'entrée du bâtiment est orientée au sud avec une liaison directe sur la place des fêtes et le parking à proximité. Cette entrée est valorisée par un grand couvert d'entrée et signifiée par le volume de la conciergerie et du hall d'entrée.
Le bâtiment se compose de deux niveaux. Le niveau d'entrée est dédié aux espaces communs. On y peut trouver des programmes tels que le vestibule, la buvette et la salle des sociétés.
À l'étage inférieur, on retrouve les salles de sport et les locaux permettant au bon fonctionnement de l'ensemble. Chaque programme possède son accès direct sur le programme extérieur. Par exemple, la salle de sport est orientée et accessible depuis la place nord où se trouvent des terrains extérieurs. Sur la façade est, se trouve la scène intérieure, qui est proposée avec une double orientation. Tirant profit de l'organisation du bâtiment et de la topographie, la scène intérieure peut également être ouverte sur l'extérieur et servir de tribune pour spectateurs.
Pour l'organisation interne du programme, nous avons divisé de façon distincte les deux niveaux. Le programme du niveau d'entrée, le rez-de-chaussée, est dédié aux locaux communs et le sous-sol abrite les infrastructures directement liées à la salle de gym.

Structure et matérialité

Comme pour la volumétrie, notre source d'inspiration pour la matérialité est aussi tirée du contexte rural. C'est donc logiquement que notre choix s'est porté sur le bois en structure et en façade. Pour la façade en bois, nous avons joué avec les contrastes de pleins et de vides. Un équilibre a été trouvé afin d'avoir un apport suffisant en éclairage naturel, sans surchauffe. Les avants-toit viennent soigner l'entrée du bâtiment.
La structure du bâtiment est l'élément fondamental du projet. Dans un souci de cohérence globale de projet, nous avons privilégié une structure porteuse traditionnelle en bois avec un système de poteaux - poutres. Sa particularité est la forme de la poutre qui est liée aux pans de toiture déstructurés, évoquant le mouvement.
Le toit est composé de deux pans. Ces pans sont orientés de façon asymétrique afin de créer une ambiance différente selon la façade.

IBUS = 3SP/STd
=(1059m2 + 2580,5m2) / 16'066m2= 0,23

IBUS maxi 1,1
Solde SP = 14'033m2

IOS max
IOS = 2'437m2/ 16'066m2= 0,15

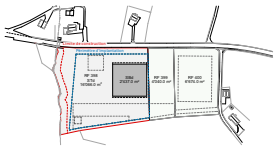


schéma de développement du site - IBUS / IOS

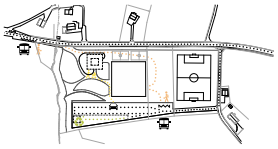
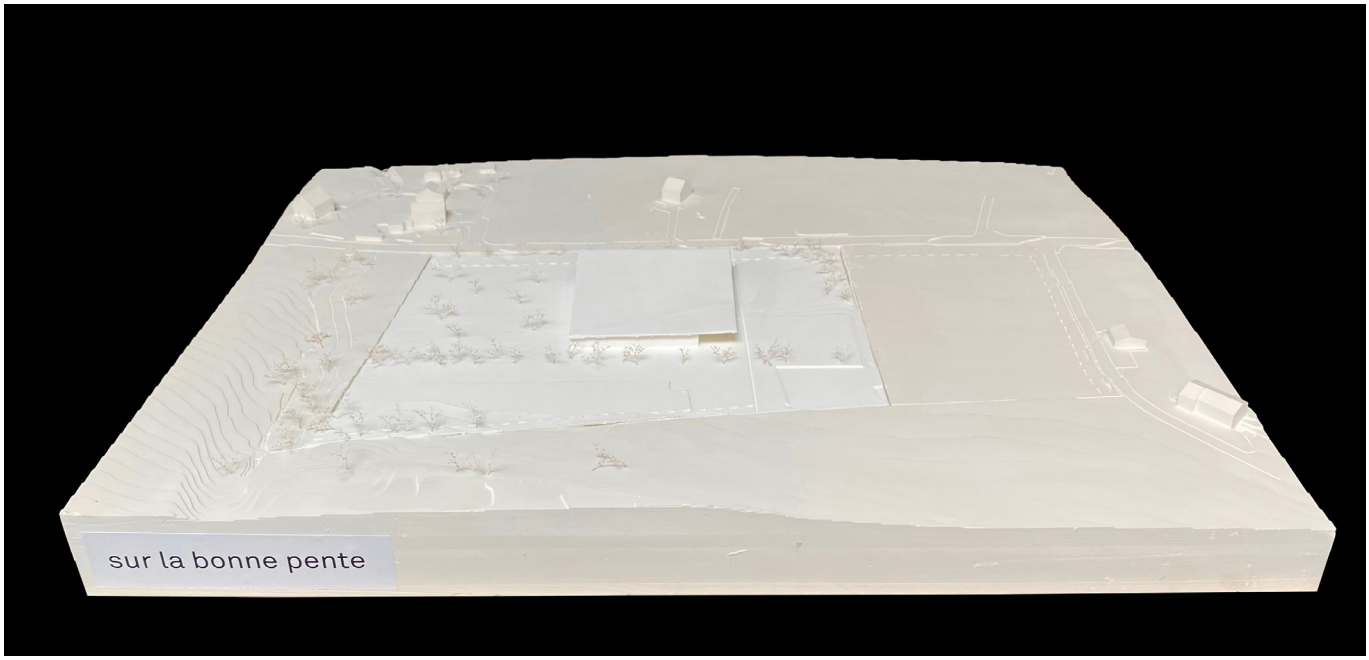


schéma des flux principaux vers le site

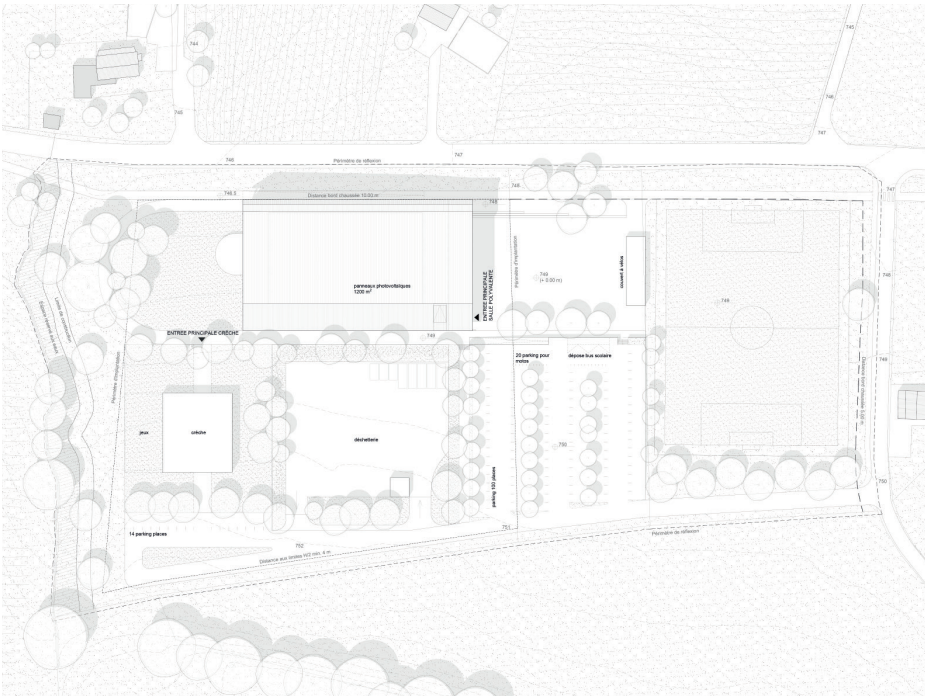
sur la bonne pente
concours d'architecture bois d'amont



n°38 GRANGE DU SPORT
écarté au 3e tour

BDR bureau
Via Vincenzo Globerti 8
10128 Torino, Italie

Collaborateurs : Alberto Bottero



Plan de situation 1:500





Coupe 1:1000

Aménagement et flexibilité

L'aménagement du site est conçu pour définir un espace public continu le long de la route principale qui relie Ependes à Arconciel. En même temps, il permet une flexibilité pour un possible développement futur.
Le bâtiment de la salle de sport est placé en position centrale par rapport à l'axe. Cela permet de générer une place vers le terrain de football et une clairière vers le ruisseau.
La partie arrière accueille le parking requis et l'espace pour les possibles développements futurs. Les services, telles que la déchetterie, peuvent être placées derrière le bâtiment sportif, ce qui les rend plus discrets. Les activités comme la crèche peuvent être situées de manière à être visibles de la rue, tout en bénéficiant de la proximité de la zone renaturalisée du ruisseau et de la clairière.
L'implantation du parking sur une partie (minime) de la surface du bâtiment n'a pas d'impact significatif sur les indices IBUS et IOS. En revanche, cette localisation favorise énormément la continuité entre le bâtiment sportif, la place et le terrain.

Aménagements extérieurs

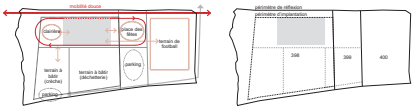
Le bâtiment est orienté parallèlement à la route principale et à la piste cyclable située à cet endroit. La position du volume dessine une "place d'entrée" entre le bâtiment et le terrain de football.
Sur cette place est situé l'accès principal au bâtiment avec son espace couvert, à travers lequel se développent les activités festives à l'extérieur.
De l'autre côté, la position du bâtiment, en retrait du ruisseau, définit une clairière qui peut accueillir de petits événements en plein air. Contrairement à la place "minérale" située devant l'entrée, cet espace est conçu comme un espace vert qui favorise et met en œuvre la biodiversité, tout en valorisant la présence du cours d'eau.
Dans l'espace amont, un chemin de service relie le bâtiment au terrain de football et, vers le ruisseau, se connecte à l'autre sentier, permettant ainsi une circularité des parcours.
Du point de vue du paysage, la conception est complétée par la plantation de nouveaux arbres placés en groupes ou en îlots, dans une continuité paysagère avec la campagne environnante.

Concept général et qualités architecturales

Le projet fonde ses prémisses sur la relation avec le paysage agricole et cherche sa dimension expressive en réinterprétant les caractéristiques typologiques des bâtiments de production agricole disséminés dans la région.
La modularité et la légèreté de composition du système constructif en bois bois caractérisent l'espace intérieur du bâtiment et définissent la spatialité de la grande salle.
Les façades du bâtiment sont raisonnées par contraste.
Les façades nord-ouest et sud-est sont caractérisées par une tension horizontale; notamment, la façade nord-ouest présente de grandes fenêtres qui montrent les activités sportives à l'extérieur.
La façade sud-est, orientée vers les parkings, accueille les entrées de service.
La façade nord-est, avec l'accès principal, se présente comme une façade avec une profondeur généreuse, qui, si nécessaire, peut être fermée par des rideaux pour définir l'espace couvert.
La façade sud-ouest, plus opaque, est conçue avec un grand portail qui peut, si nécessaire, relier la scène intérieure avec l'extérieure.

Organisation du programme

Le programme est distribué rationnellement en fonction du système des accès et de la disposition altimétrique du terrain extérieur.
Le foyer d'entrée abrite la buvette, communique directement avec l'espace couvert (ainsi qu'avec la place) et donne sur la salle de sport. A la même hauteur que le foyer se trouvent les tribunes et tous les services qui doivent également être accessibles de l'extérieur.
L'étage inférieur, accessible par deux escaliers, abrite les vestiaires, le local des agrès et le terrain de jeu. La surface de jeu se trouve à une hauteur inférieure d'environ 1 m par rapport au niveau extérieur vers la rue, ce qui établit une relation visuelle avec l'extérieur. La salle de sport peut être divisée par des rideaux verticaux. La scène est située sur le petit côté de la grande salle et est conçue pour être occasionnellement ouverte sur l'extérieur pour des spectacles en plein air.
La salle des associations, située au premier étage, possède sa propre entrée secondaire près du deuxième escalier. L'espace peut être cloisonné en deux parties et fait face à la salle de sport et au ruisseau.

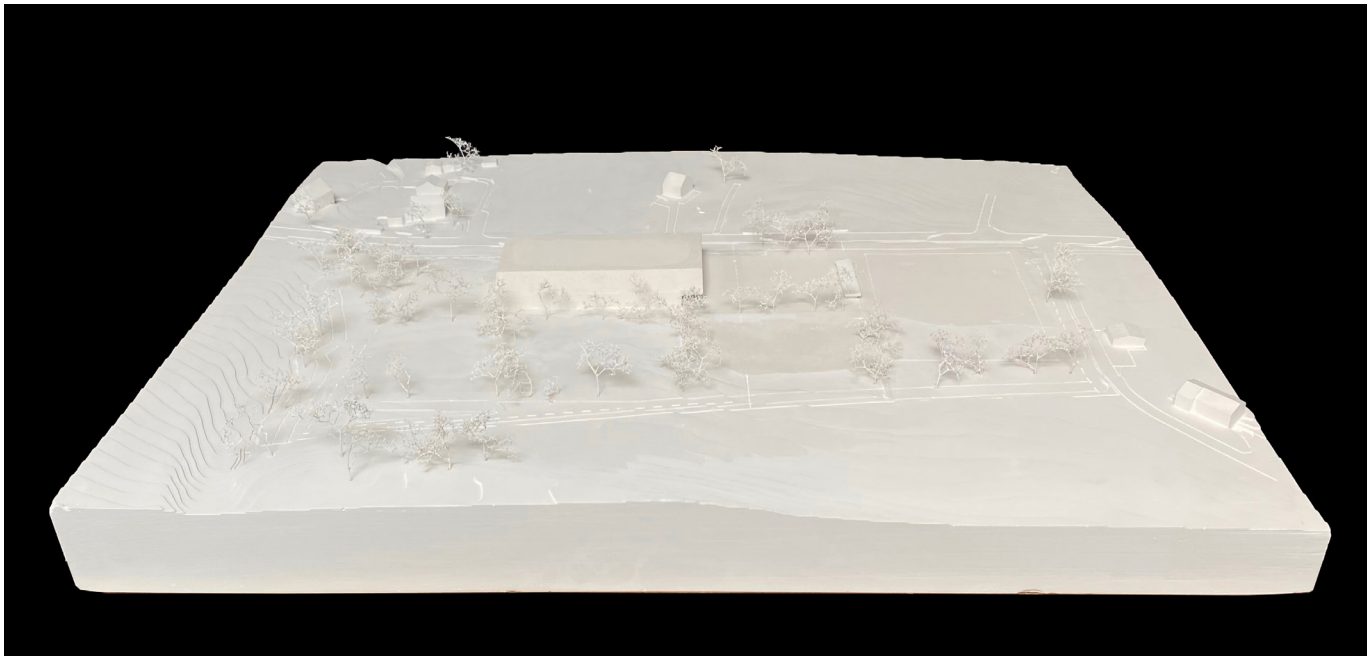


Surface du projet, parcelle 398
IBUS = 4056,88 m²
IOS = 2304,28 m²

Surface parking du projet = 2302,73 m²
dont 616,7 m² dans la parcelle 398

Surfaces réalisables, parcelle 398
IBUS = 12668,02 m²
IOS = 3936,62 m²

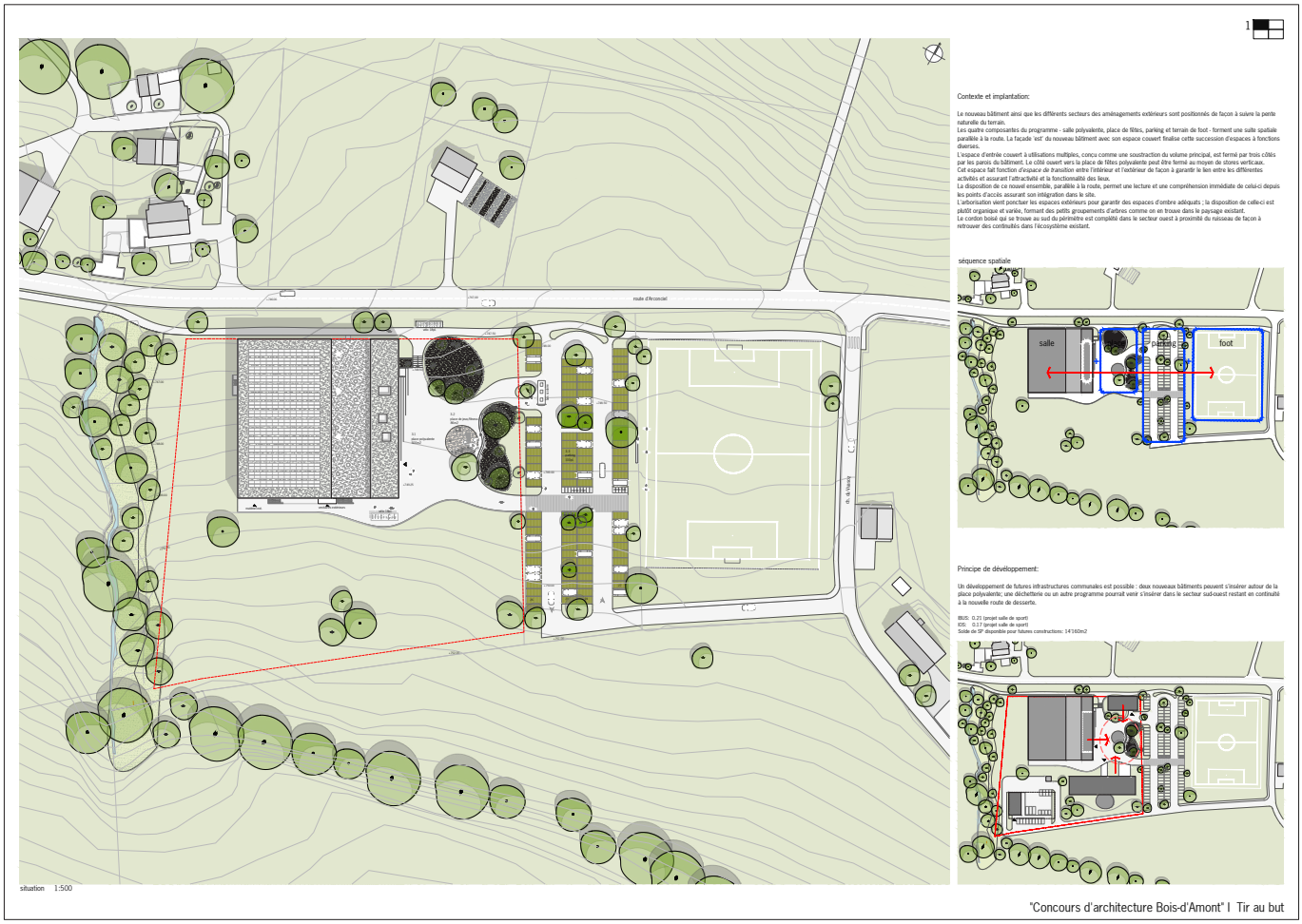
Concours d'architecture Bois-d'Amont *Grange du sport*

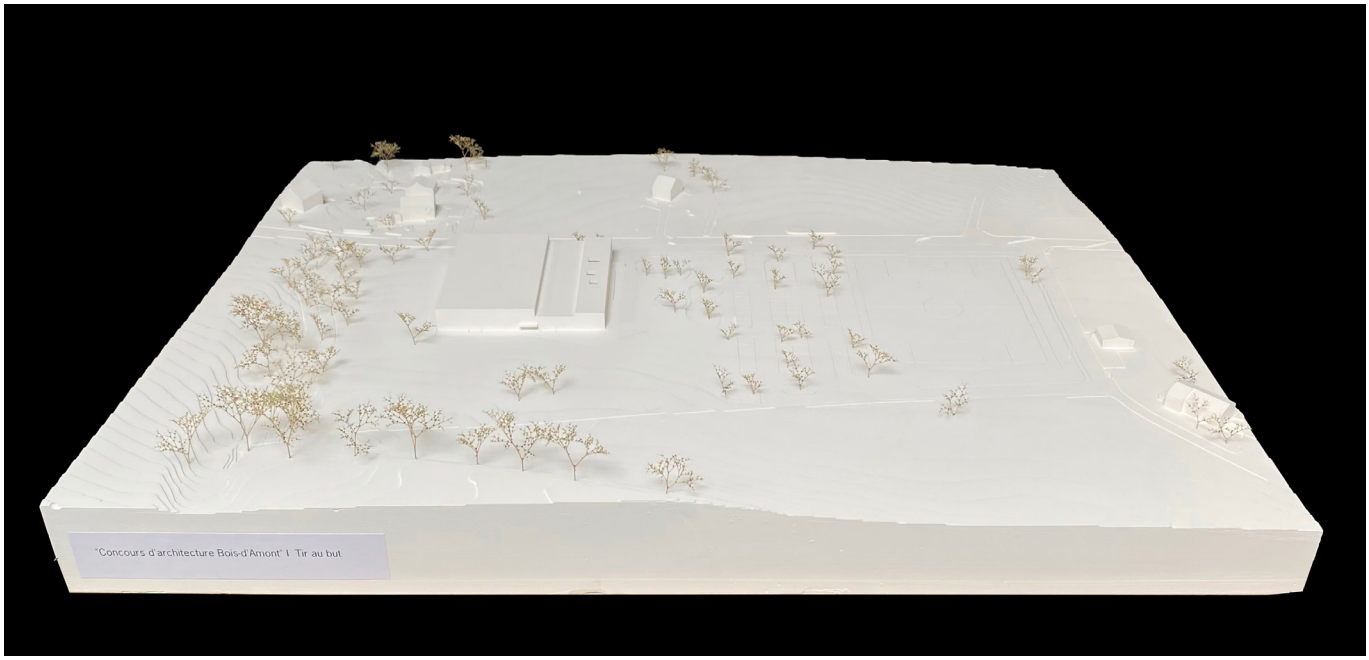


n°39 Tir au but
écarté au 2e tour

bauzeit architekten GmbH
Rue du Faucon 17
2502 Biel/Bienne

Collaborateurs : Matteo Romano
Mariana Michalcikova
Rebeca Vidal



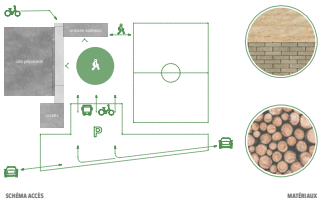


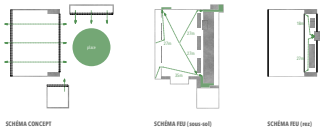
n°40 SOLSTICE
écarté au 2e tour

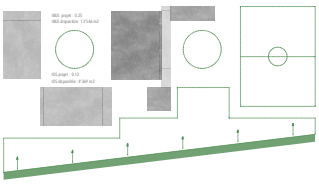
RBRC architectes sàrl
Rue Jacques Gachoud 3
1700 Fribourg

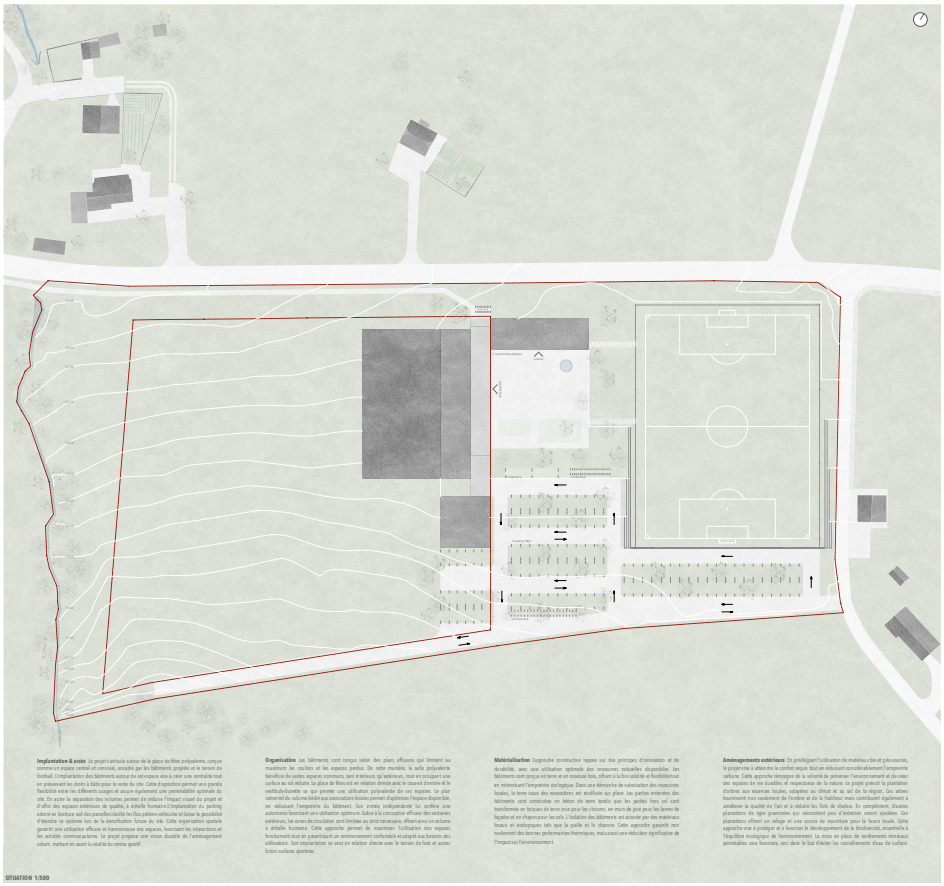
Collaborateurs : Paolo Basso Ricci
Christian Rodrigues
Frédéric Chollet

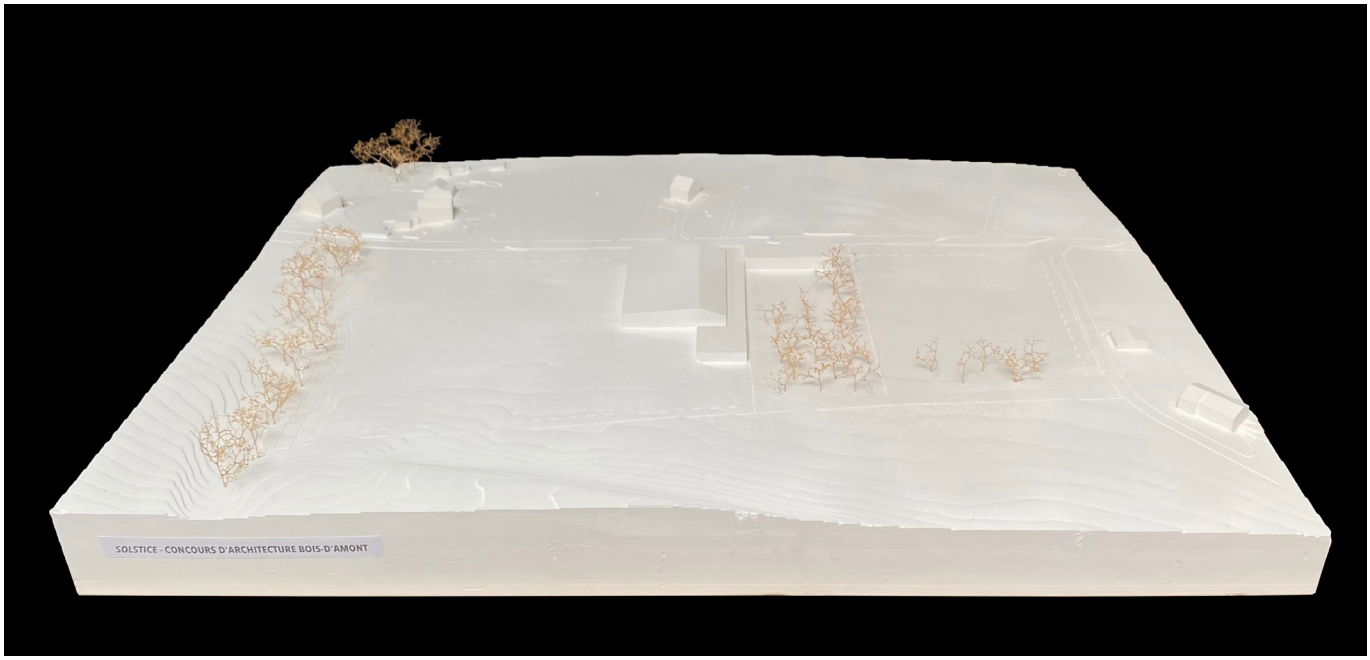












n°41 Aryà
écarté au 2e tour

Daniel Zamarbide Sarl
Avenue de Châtelaine 43
1203 Genève

Collaborateurs : Daniel Zamarbide
Galliane Zamarbide
Carine Pimenta
Leo Yuan
Lujza Lehocká
Tudor Rusev
Jeremy Morris
Pierre Musy

emixi architects sàrl
Rue de Sébeillon 9B
1004 Lausanne

Collaborateurs : Laurent Chassot
Eugènie Mazerand
Stéphane Grandgirard

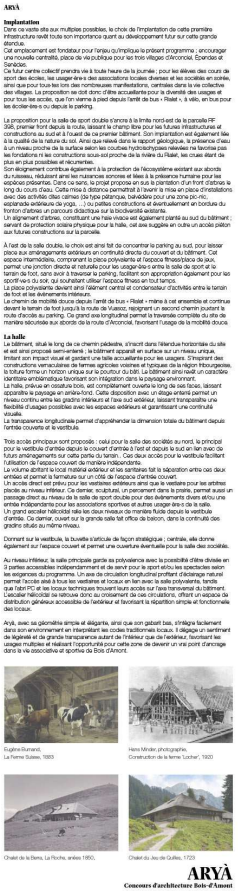
Energy Management SA
Chemin du Pre-Fleuri 5
1228 Plan-les-Ouates

Collaborateurs : Adrien Favre



Plan de situation | 1:500

- 1 -



ARYÀ

Implantation

Dans ce vaste site aux multiples possibles, le choix de l'implantation de cette première infrastructure revêt toute son importance quant au développement futur sur cette grande étendue.
Cet emplacement est fondateur pour l'avenir, il implique le présent programme ; encourager une nouvelle centralité, place de vie publique pour les trois villages d'Arconciel, Ependes et Senèdes.
De futur centre collectif prendra vie à toute heure de la journée, pour les élèves des cours de sport des écoles, les usagers-ères des associations locales diverses et les sociétés en soirée, ainsi que pour tous les lors des nombreuses manifestations, centrales dans la vie collective des villages. La proposition se doit donc d'être accueillante pour la diversité des usages et pour tous les accès, que l'on vienne à pied depuis l'arrêt de bus « Relet », à vélo, en bus pour les écolier-ère-s ou depuis le parking.

La proposition pour la salle de sport double s'ancre à la limite nord-est de la parcelle RF 368, premier front depuis la route, laissant le champ libre pour les futures infrastructures et constructions au sud et à l'ouest de ce premier bâtiment. Son implantation est également liée à la qualité de la nature du sol. Ainsi que relevé dans le rapport géologique, la présence d'eau à un niveau proche de la surface selon les courbes hydrotachygraphes relevées ne favorise pas les fondations ni les constructions sous-sol proche de la rivière du Relet, les cues étant du plus en plus possibles et récurrentes.
Son alignement contribue également à la protection de l'écosystème existant aux abords du ruisseau, réduisant ainsi les nuisances sonores et lières à la présence humaine pour les espèces présentes. Dans ce sens, le projet propose en sus la plantation d'un front d'arbres le long du cours d'eau. Cette mise à distance permettrait à l'avenir la mise en place d'installations avec des activités dites calmes (de type pâtaroux, balnéaire pour une zone pic-nic, esplanade extérieure de yoga, ...) ou petites constructions et éventuellement en bordure du fronton d'arbres un parcours didactique sur la biodiversité existante.
Un alignement d'arbres, constituant une haie vivace est également planté au sud du bâtiment ; servant de protection solaire physique pour la halle, cet axe suggère en outre un accès piéton aux futures constructions sur la parcelle.

À l'est de la salle double, le choix est ainsi fait de concentrer le parking au sud, pour laisser place aux aménagements extérieurs en continuité directe du couvert du bâtiment. Cet espace intermédiaire, comprenant la place polyvalente et l'espace fitness/place de jeux, permet une jonction directe et naturelle pour les usager-ère-s entre la salle de sport et le terrain de foot, sans avoir à traverser le parking, facilitant son appropriation également pour les sportif-ve-s du soir, qui souhaitent utiliser l'espace fitness en tout temps.
La place polyvalente devient ainsi l'élément central et condensateur d'activités entre le terrain de foot et les évènements intérieurs.
Le chemin de mobilité douce depuis l'arrêt de bus « Relet » mène à cet ensemble et continue devant le terrain de foot jusqu'à la route de Vuasoz, rejoignant un second chemin jouxtant la route d'accès au parking. Ce grand axe longitudinal permet la traversée complète du site de manière sécurisée aux abords de la route d'Arconciel, favorisant l'usage de la mobilité douce.

La halle

Le bâtiment, situé le long de ce chemin piétonne, s'inscrit dans l'étendue horizontale du site et est ainsi proposé semi-enterré ; le bâtiment apparaît en surface sur un niveau unique, limitant son impact visuel et gardant une taille accueillante pour les usagers. S'inspirant des constructions vernaculaires de fermes agricoles voisines et typiques de la région fribourgeoise, la toiture forme un horizon unique sur le pourtour du bâti. Le bâtiment ainsi revêt un caractère d'artefact emblématique favorisant son intégration dans le paysage environnant.
La halle, prévue en ossature bois, est complètement ouverte le long de ses faces, laissant apparaître le paysage en arrière-fond. Cette disposition avec un étage enterré permet un niveau continu entre les gradins intérieurs et l'axe sud extérieur, laissant transparaître une flexibilité d'usages possibles avec les espaces extérieurs et garantissant une continuité visuelle.
La transparence longitudinale permet d'appréhender la dimension totale du bâtiment depuis l'entrée couverte et le vestibule.

Trois accès principaux sont proposés ; celui pour la salle des sociétés au nord, le principal pour le vestibule d'arrivée depuis le couvert d'arrivée à l'est et depuis le sud en lien avec de futurs aménagements sur cette partie du terrain. Ces deux accès pour le vestibule facilitent l'utilisation de l'espace couvert de manière indépendante.
Le volume abritant le local matériel extérieur et les sanitaires fait la séparation entre ces deux entrées et permet la fermeture sur un côté de l'espace d'entrée couvert.
Un accès direct est prévu pour les vestiaires extérieurs ainsi que le vestiaire pour les arbitres placés au niveau inférieur. Ce dernier, sculptural, s'y percement dans le prairie, permet aussi un passage direct au niveau de la salle de sport double pour des évènements divers et/ou une entrée indépendante pour les associations sportives et autres usager-ère-s de la salle.
Un grand escalier hélicoïdal taille les deux niveaux de manière fluide depuis le vestibule d'entrée. Ce dernier, couvert sur la grande salle fait office de balcon, dans la continuité des gradins situés au même niveau.

Donnant sur le vestibule, la buvette s'articule de façon stratégique ; centrale, elle donne également sur l'espace couvert et permet une ouverture éventuelle pour la salle des sociétés.

Au niveau inférieur, la salle principale garde sa polyvalence avec la possibilité d'être divisée en 3 parties accessibles indépendamment et de servir pour le sport et/ou les spectacles selon les exigences du programme. Un axe de circulation longitudinal profitant d'éclairage naturel permet l'accès aisé à tous les vestiaires et locaux en lien avec la salle polyvalente, tandis que l'abri PC et les locaux techniques trouvent leurs accès sur l'axe transversal du bâtiment. L'escalier hélicoïdal se retrouve donc au croisement de ces circulations, offrant un espace de distribution généreux accessible de l'extérieur et favorisant la répartition simple et fonctionnelle des locaux.

Aryà, avec sa géométrie simple et élégante, ainsi que son gabarit bas, s'intègre facilement dans son environnement en interprétant les codes traditionnels locaux. Il dégage un sentiment de légèreté et de grande transparence autant de l'intérieur que de l'extérieur, favorisant les usages multiples et réalisant l'opportunité pour cette zone de devenir un vrai point d'ancrage dans la vie associative et sportive du Bois d'Amont.

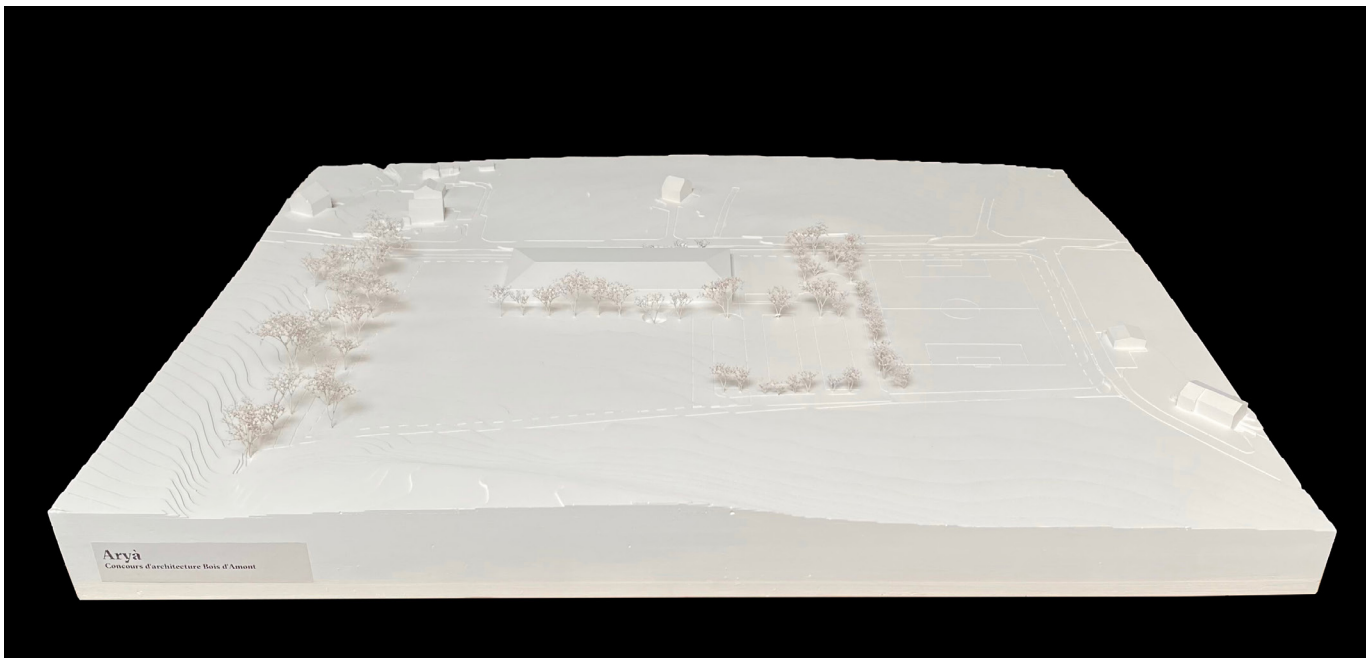
Eugène Burnand,
La Ferme Suisse, 1883

Hans Minder, photographe,
Construction de la ferme "Locher", 1920

Chalet de la Berra, La Roche, années 1950.

Chalet du Jeu de Quilles, 1720

ARYÀ
Concours d'architecture Bois-d'Amont



n°42 BOIS BRÛLÉ
écarté au 1er tour

adher architectes SNC
Avenue de Cour 42
1007 Lausanne

Collaborateurs : Raul Cordoba
Julie Riondel
Amélie Gaillet

BOIS BRÛLÉ



Plan de situation 1\500

Le bâtiment de la nouvelle salle de sport double se présente en plan comme un volume simple, orienté vers la place polyvalente et le terrain de football extérieur. Finement tramée, sa structure en bois foncée lui confère toute sa finesse et son caractère. La traditionnelle toiture à double pan est réinterprétée pour conférer au bâtiment son unité architecturale et correspondre aux besoins des différents programmes et usages. Dans cet édifice rationnel et compact, l'espace est valorisé dans toute ses dimensions.

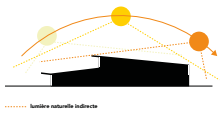
Le projet se distance de la route cantonale et propose sa propre gestion modale, pour assurer cohérence et sécurité dans ce nouvel espace public. Une voie de mobilité douce parcourt tout le côté nord du site, qu'il faudra aussi prolonger au-delà du périmètre du site, dans une logique de mobilité inter-villages élargie. Les usagers motorisés se dirigent vers le parking par un axe secondaire. Les usagers arrivant à pied ou à vélo entrent dans le site par le côté opposé. Cette séparation des flux assure sécurité et efficacité pour le développement futur.

Les utilisateurs du nouveau complexe sont nombreux et divers: écoliers, sportifs, sociétés communales, clubs d'entraînement, associations, etc.
Le projet est conçu afin qu'à chacun de ces groupes, des espaces propres soient dédiés et organisés de manière synergique.

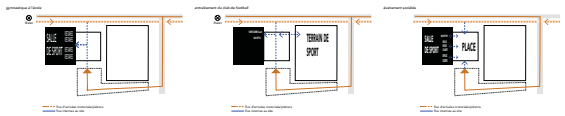
ORGANIGRAMME DU SITE



OUVERTURES



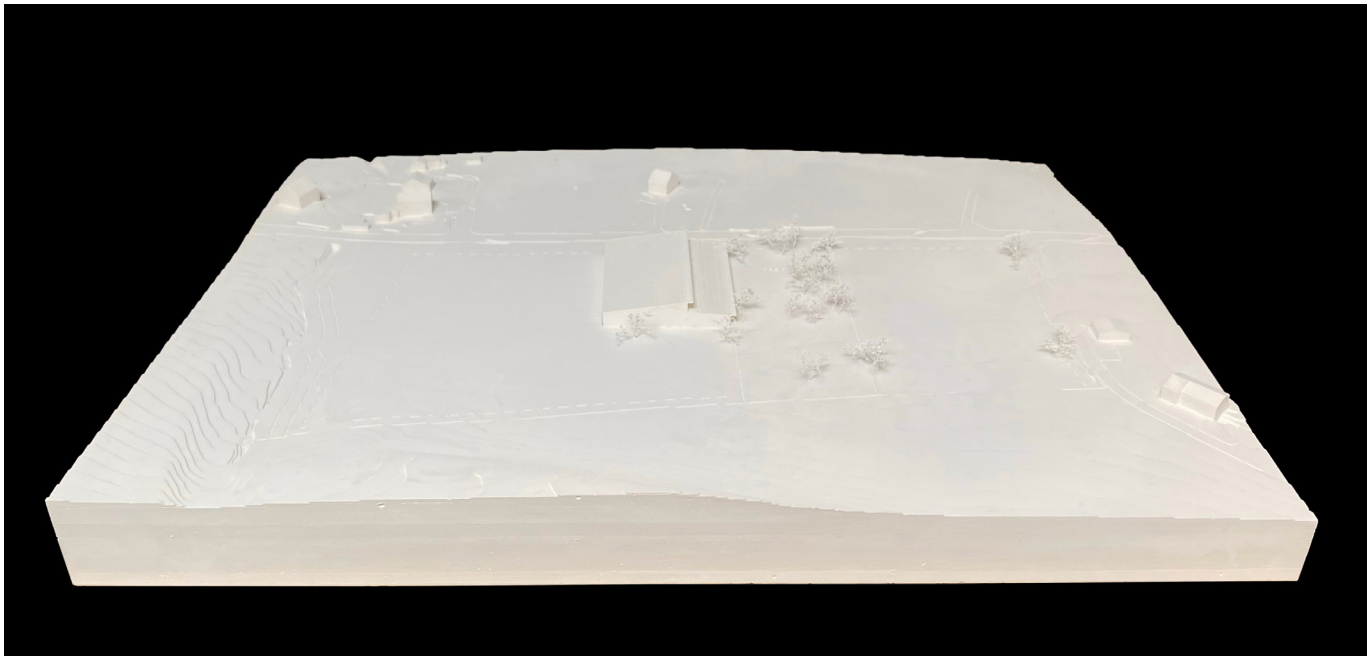
FLUX DES UTILISATEURS





Vue extérieure

Concours d'architecture Bois-d'Amont



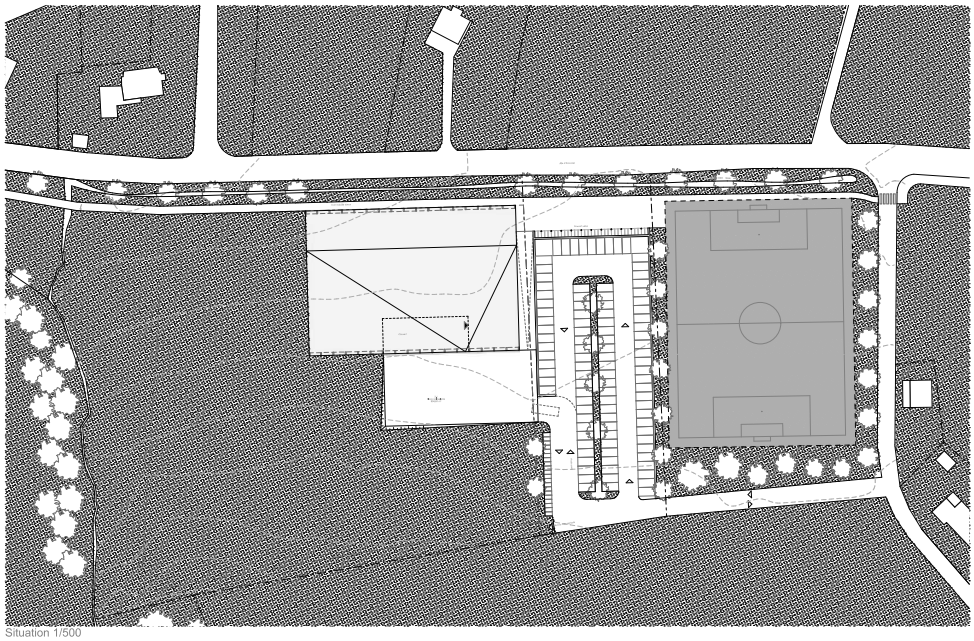
n°43 La Grange (2)
écarté au 1er tour

ALT Architecture & Design Sàrl
Chemin du Buvelot 1
1110 Morges

Collaborateurs : Arthur Fernandes
Luca Geinoz

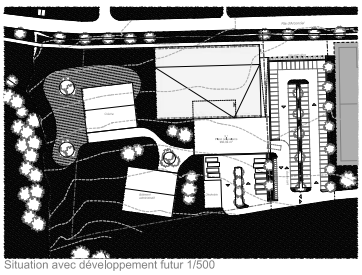
3Conseils Prévention SA
Chemin de la Gravière 2
1227 Les Acacias

Collaborateurs : Roger Fernandes



Situation 1/500





Situation avec développement futur 1/500

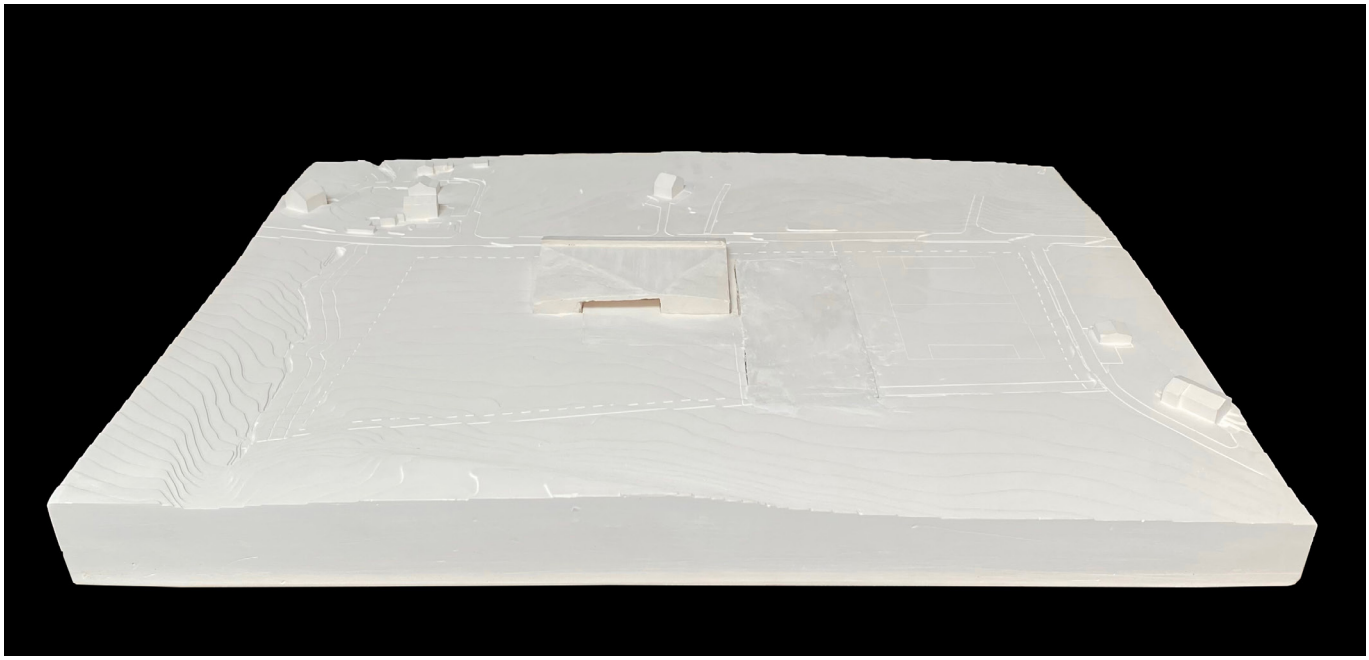




1. Site et implantation
Au sein de la commune de Bois d'Amont, on remarque une très faible densité urbaine ainsi que la prévalence des terres agricoles. Ces dernières sont marquées par les granges traditionnelles caractérisées par leurs toitures. La plupart du temps, ces bâtiments s'orientent en fonction de la topographie du territoire. « Devise » réplique ce schéma en maximisant l'efficacité de la distribution sur le site. En effet, implanté tout au nord de la parcelle, à proximité du terrain de football pour faciliter les allers-retours grâce à l'intermédiaire d'une petite place de transition qui sert également à accueillir les flux de piétons-cyclistes arrivant de la voie à mobilité douce. La place polyvalente est placée au sud du bâtiment afin de créer un espace complètement isolé de la route cantonale. Le parking est situé sur la parcelle 399 afin de maximiser l'espace constructible disponible sur la parcelle 398 pour les futures constructions communales.

1.1 Développement futur
Comme anticipé précédemment, l'espace disponible pour le développement laisse une grande liberté pour l'avenir. L'implantation sur le site se fera dans les parties sud et ouest, en suivant le principe de se positionner le long des courbes de niveau, d'autant plus que la partie sud de la parcelle est moins élevée. La déchetterie restera à proximité du parking, éloignée autant que possible du Rialet afin d'éviter tout risque de contamination.

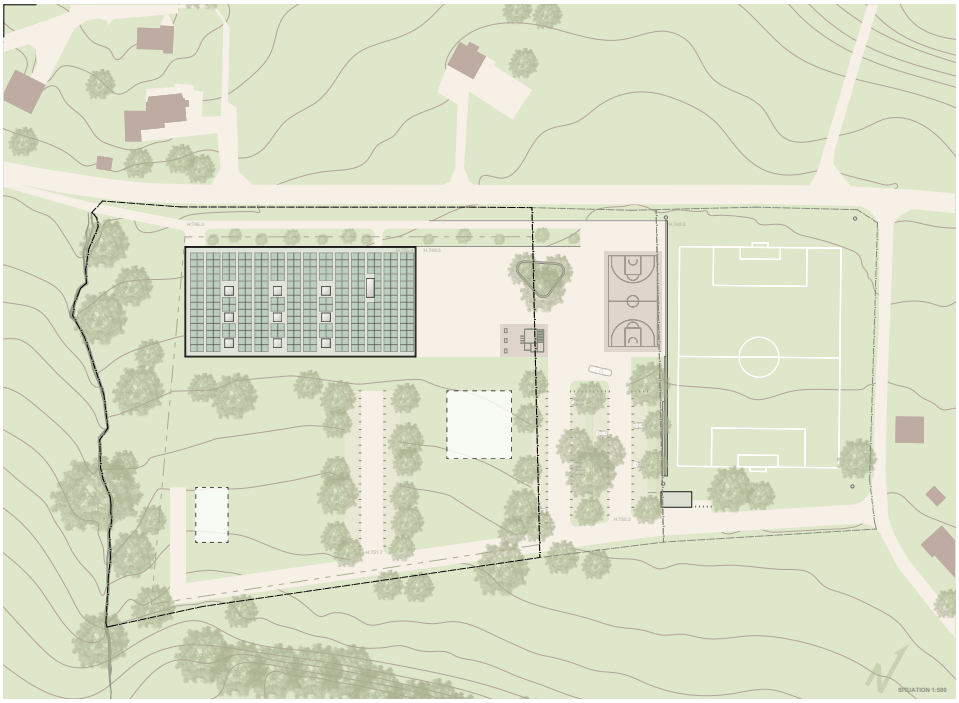
Concours d'architecture Bois-d'Amont - La Grange

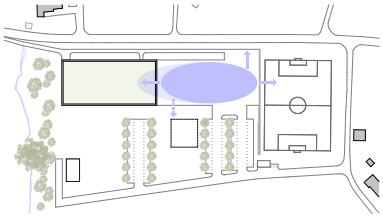


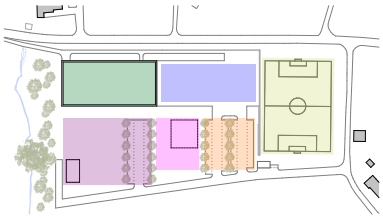
n°44 ALT-R
écarté au 2e tour

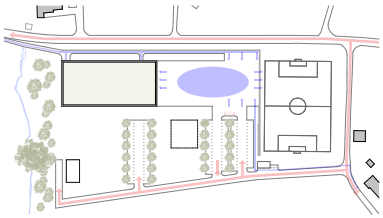
Epure Architecture et urbanisme SA
Place St-Etienne 1
1510 Moudon

Collaborateurs : Pascal Favre
Gregory Pache
Philip Esteve
Jean – Claude Gerolimatos



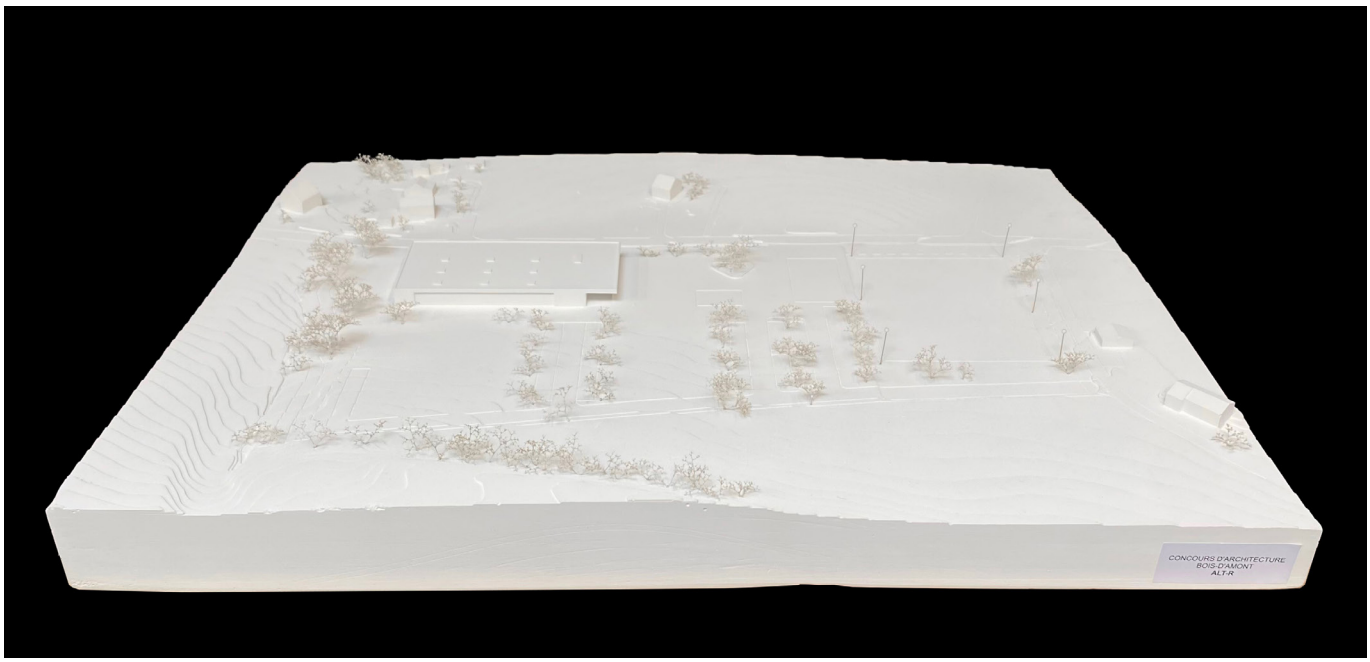








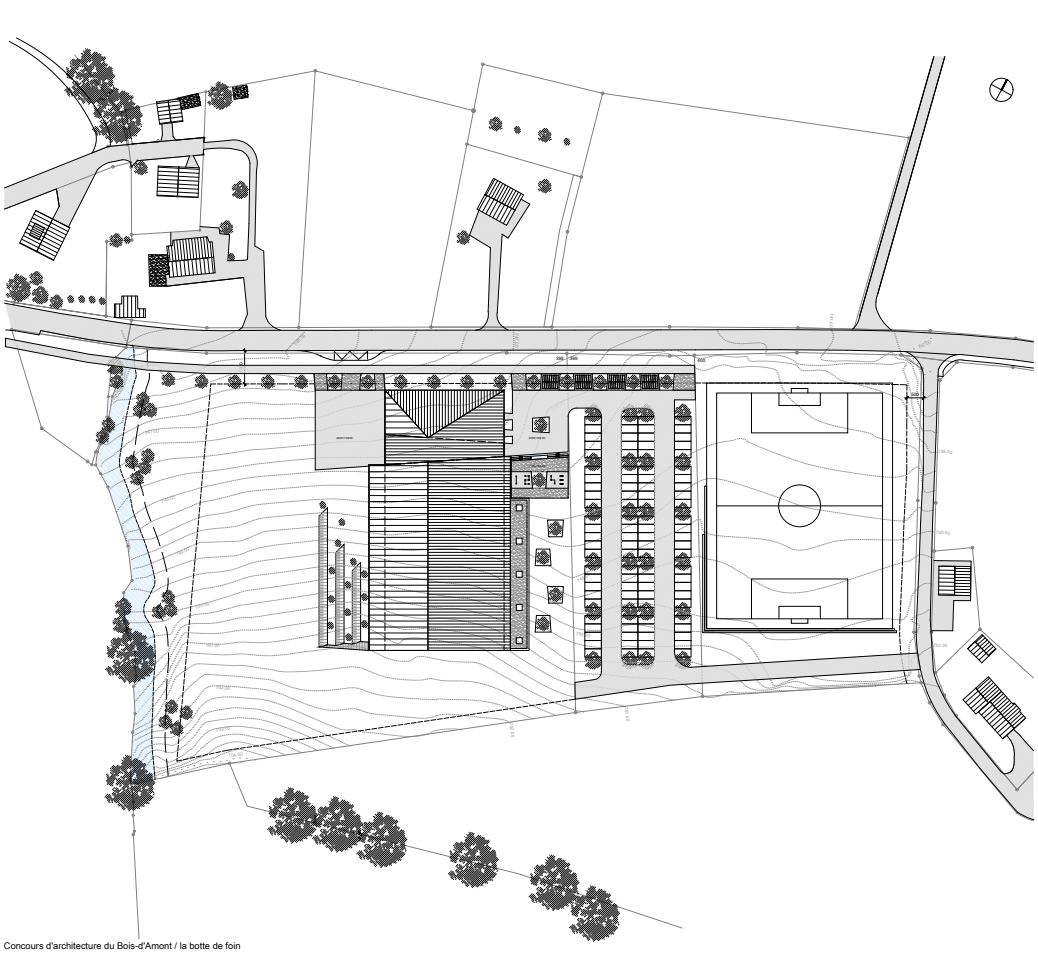
CONCOURS D'ARCHITECTURE BOIS-D'AMONT
ALT - R



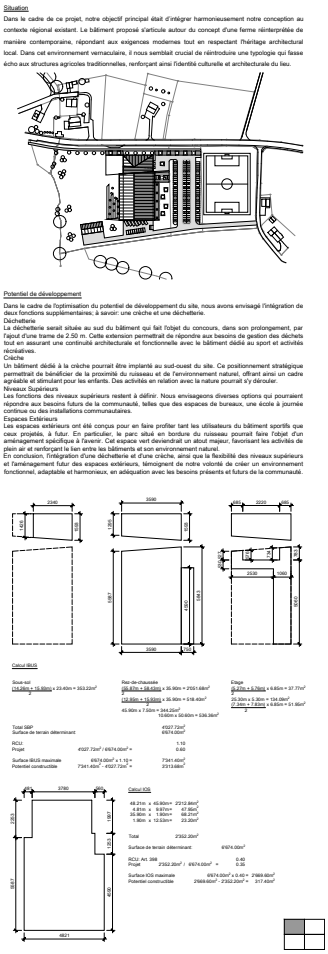
n°45 La botte de foin
écarté au 1er tour

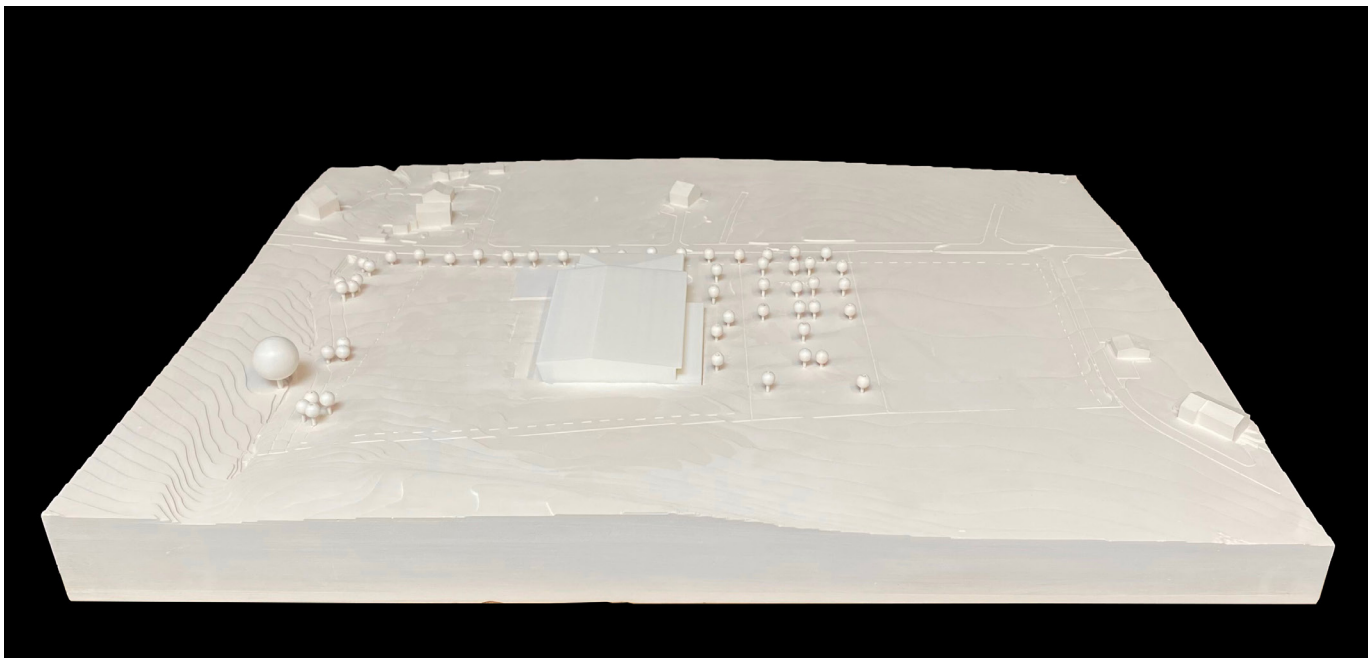
Atelier d'architecture Jacques Jaeger SA
Route André Piller 33b
1762 Givisiez

Collaborateurs : Chantal Jan du Chêne
Ivan Maradan



Concours d'architecture du Bois-d'Amont / la botte de foin





n°46 Moitié -Moitié
écarté au 2e tour

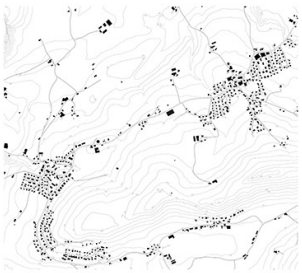
orca space KLG
Sprensenbühlstrasse 10
8032 Zürich

Collaborateurs : Christina Cibeira Lachmann
Thomas Cristea
Lino Mercolli

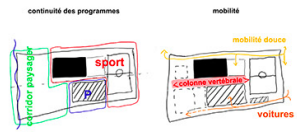
Moitié-Moitié

Le projet moitié-moitié propose une implantation qui permet une extension future simple, sans compromettre le paysage et l'écosystème existant.

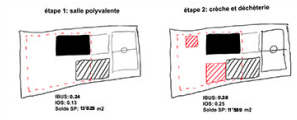
Les mouvements de terrains sont minimisés par une implantation vers le plat existant. Le bâti s'insère harmonieusement dans la topographie et en tire parti, pour articuler les places de stationnement et l'espace public au moyen d'un discret mur de soutènement. Ce dernier esquisse un axe piéton qui relie tous les programmes et facilite les développements futurs du site. Attenant à la place principale, cet axe médiant devient la colonne vertébrale du site et permet à tout les programmes sportifs d'être en lien direct. Cette connexion entre le terrain de football et les vestiaires extérieurs est indépendante et n'interfère pas avec les éventuelles activités sur la place ou le couvert. Le mur articule également la transition entre le parking et l'espace public.



Intégration à l'échelle intercommunale



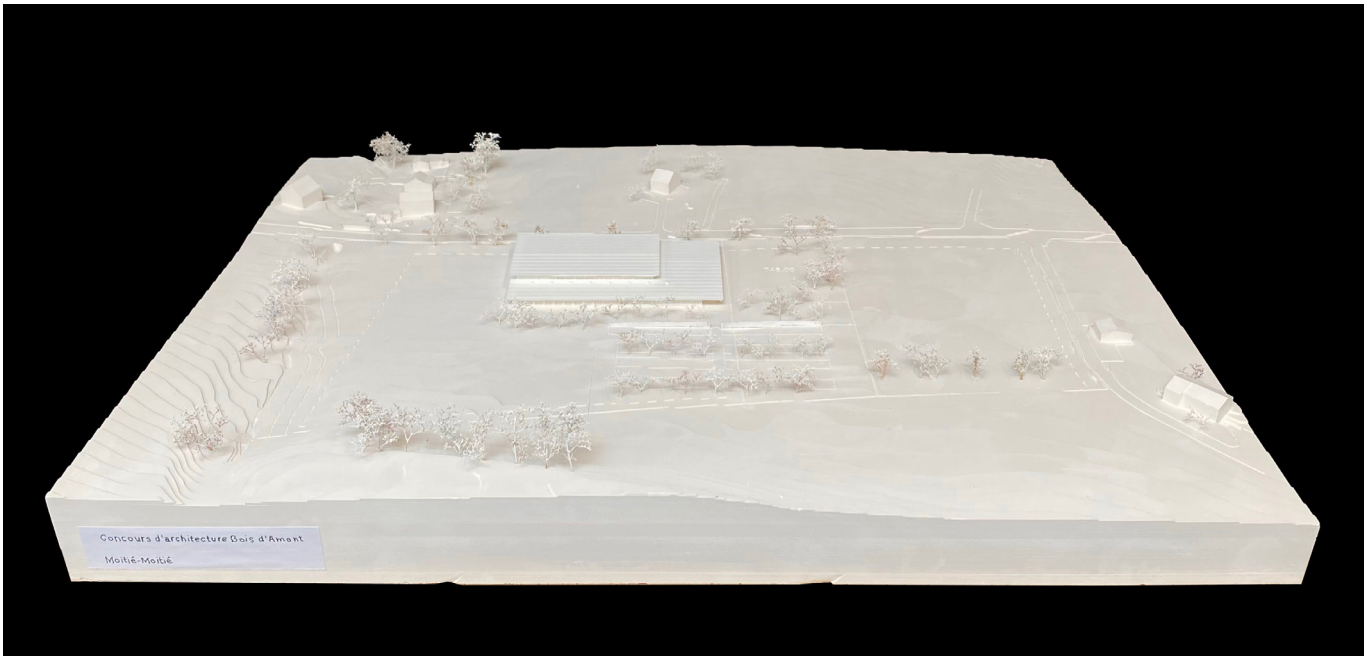
Schémas distribution et mobilité



Schémas étapes



Plan de situation, 1:500



n°47 CHAPEAU D'PAILLE
écarté au 2e tour

RUDAZ ARCHITEKTEN GmbH
Flüelastrasse 6
8084 Zürich

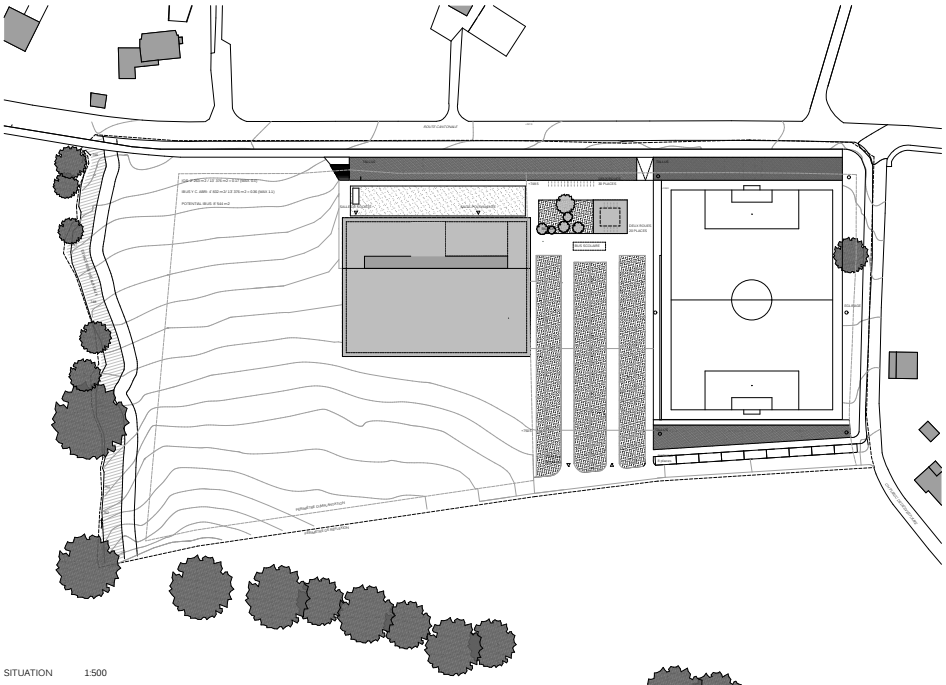
Collaborateur : Lars Reinhardt

ZPF consulting AG
Förlibuckstrasse 30
8005 Zürich

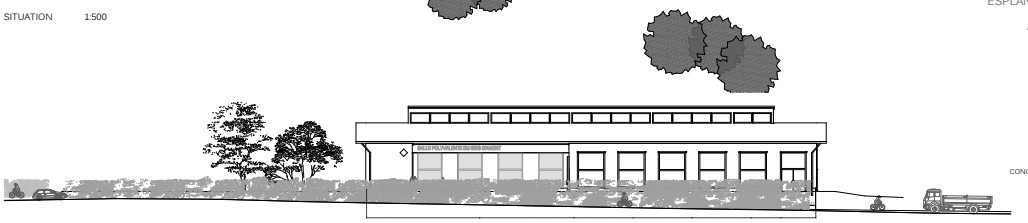
BAKUS Bauphysik & Akustik AG
Grubenstrase 12
8045 Zürich

Edelmann Energie AG
Allmendstrasse 149
8041 Zürich

Weinmann Energies SA
Chemin du Grésaley 4
1040 Echallens



SITUATION 1:500



ELEVATION N-O 1:200

TERRITOIRE

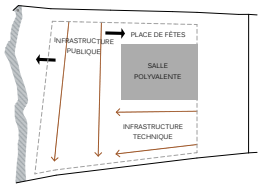
Positionné sur une coupe à mi-chemin entre les villages d'Ependes et d'Arconciel, le bâtiment s'oriente clairement vers la voie publique et la vue, offrant un nouveau lieu de vie commun aux deux communes. Le volume unique proposé s'adosse à la typologie des granges structurant le territoire et crée par son implantation centrale des espaces extérieurs différenciés sur la grande prairie du périmètre d'implantation.

En aval du bâtiment, une place des fêtes en forme de terrasse surplombe la route. Cette esplanade est liée au préau couvert, articulant l'entrée de la salle polyvalente. Dans la continuité de la terrasse se situe une zone piétonne tampon articulant l'accès des différents acteurs.



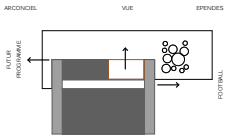
STRATEGIE DEVELOPPEMENT

De par son implantation et son volume compact, le bâtiment est économes en espace, permettant plusieurs scénarios de développement sur le périmètre d'implantation. Plusieurs infrastructures techniques sont imaginables au dos de la salle polyvalente, alors que parallèlement à la route à l'articulation avec le biotope du ruisseau Rialet, un bâtiment publique peut être desservi latéralement par la même terrasse centrale et offrir des espace tranquillisés vers le ruisseau.



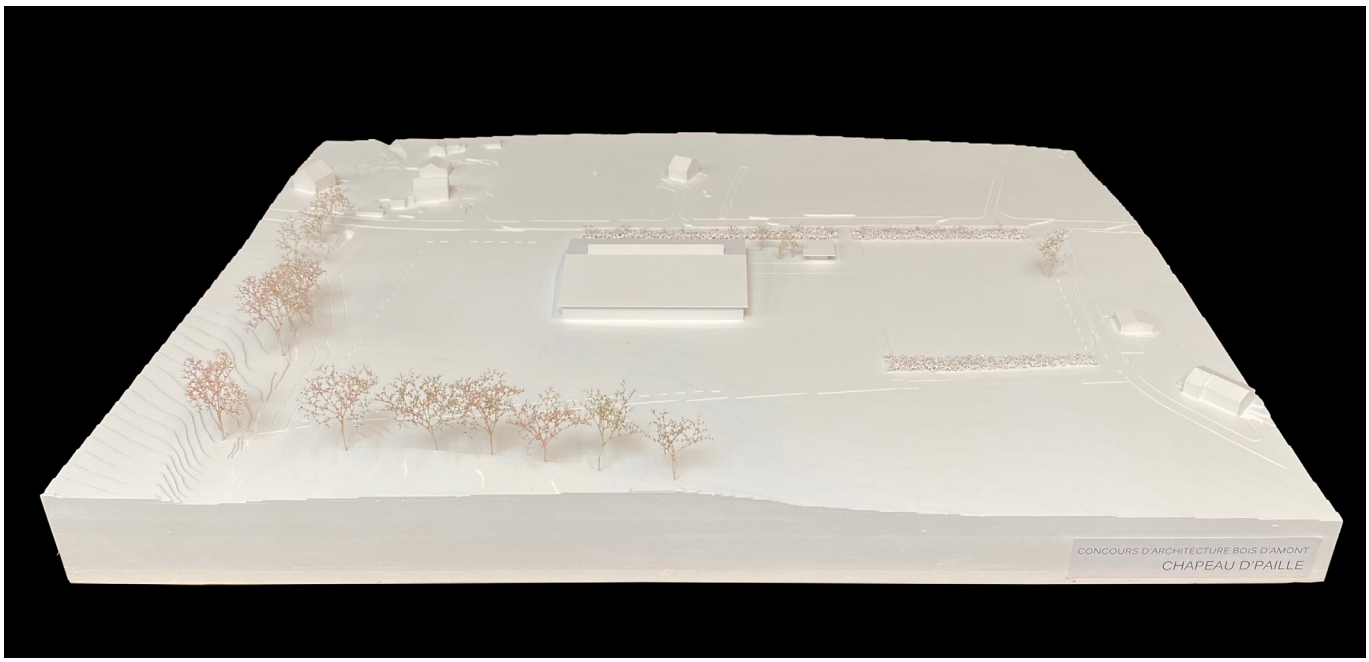
SCHEMA DEVELOPPEMENT

ESPLANADE



CONCEPT

CONCOURS D'ARCHITECTURE BOIS D'AMONT
CHAPEAU D'PAILLE

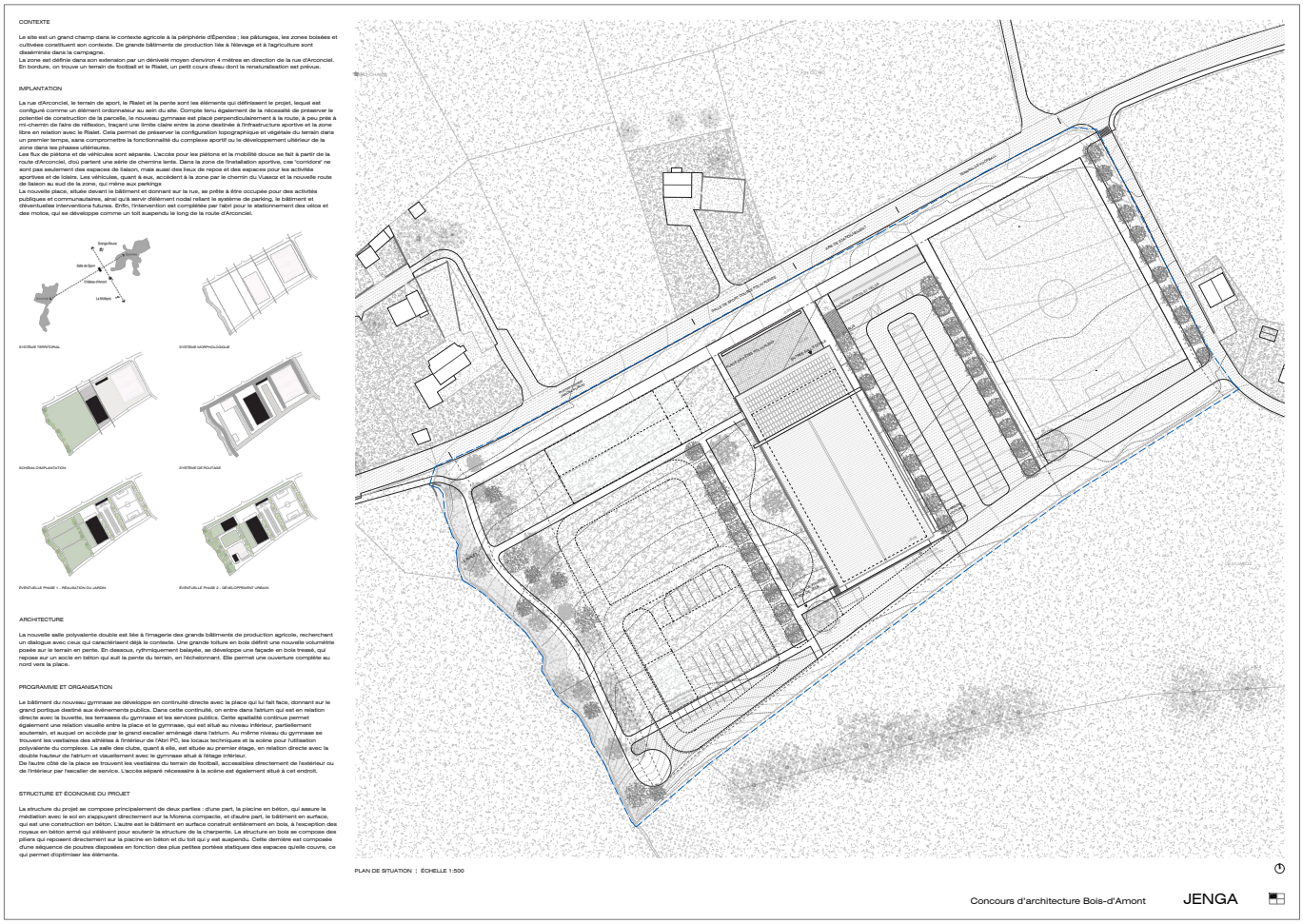


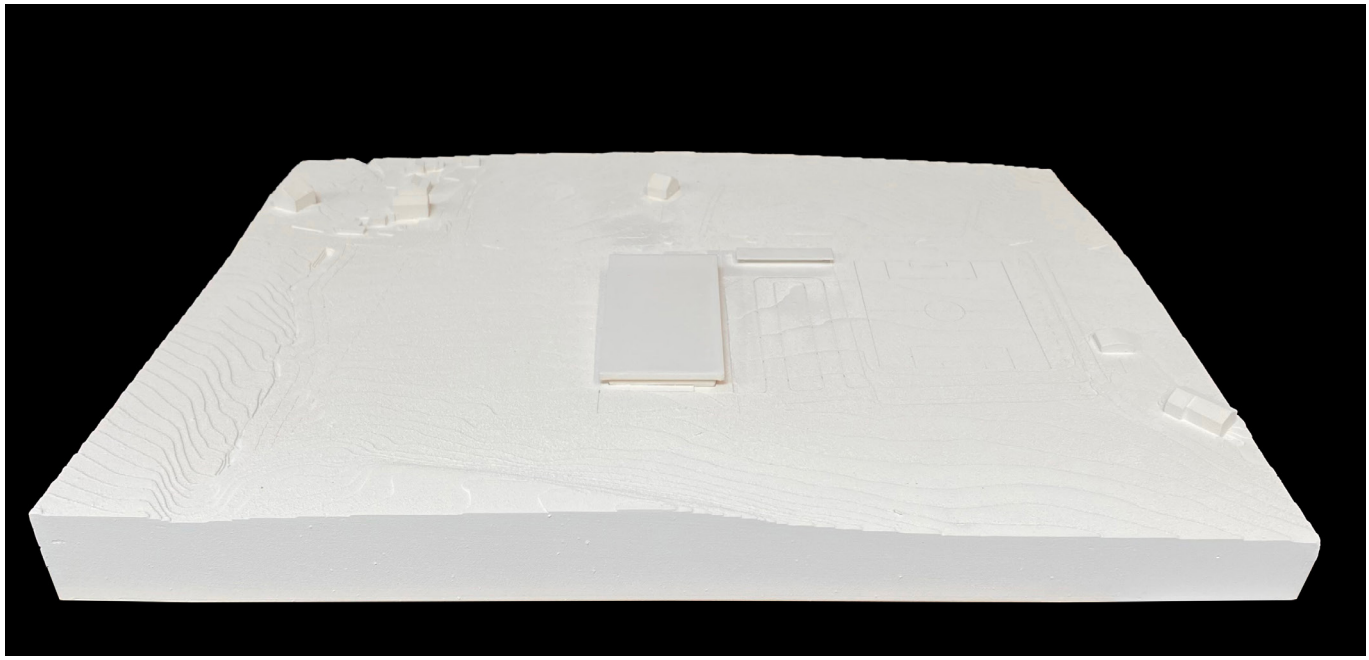
n°48 JENGA
écarté au 1er tour

Arch.Dipl. USI AAM
Federico Giorgio
Via Vallazze 89
20131 Milano, Italie

Arch.Dipl. USI AAM Erasmo Bitetti
Via Iacovello 66
70029 Santeramo in Colle, Bari, Italie

Co-Struct AG
Hohlstrasse 209
8004 Zürich



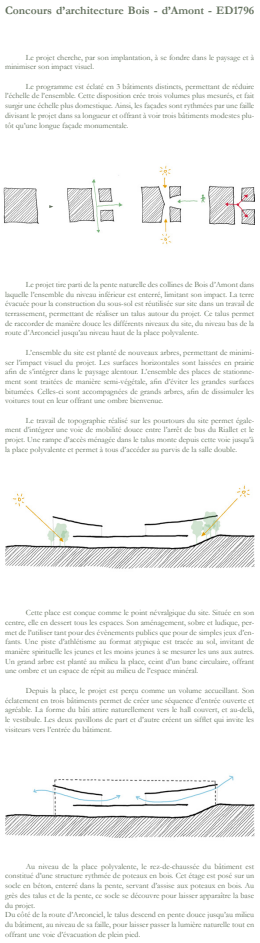


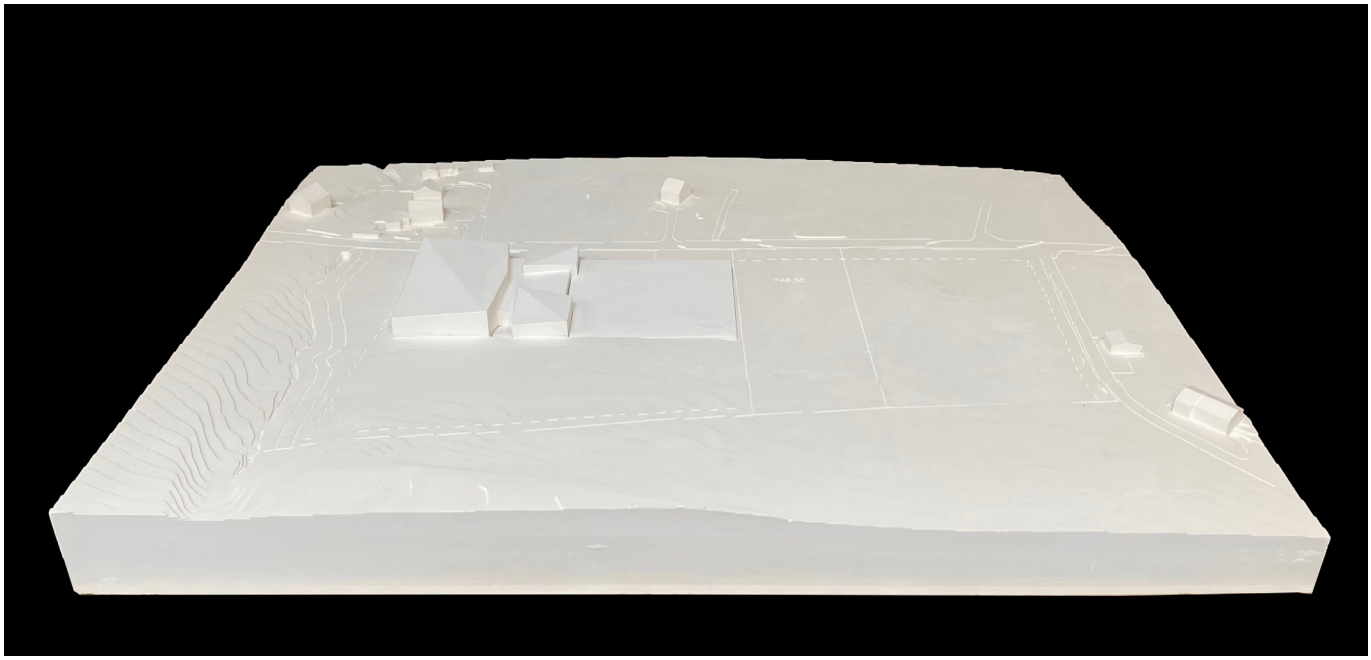
n°50 ED1796
écarté au 1er tour

Charles Rosenfeld Architecte
Chaussée de la Muette
75016 Paris, France

Elias Burbia
Rue de Tolbiac 9
75013 Paris, France



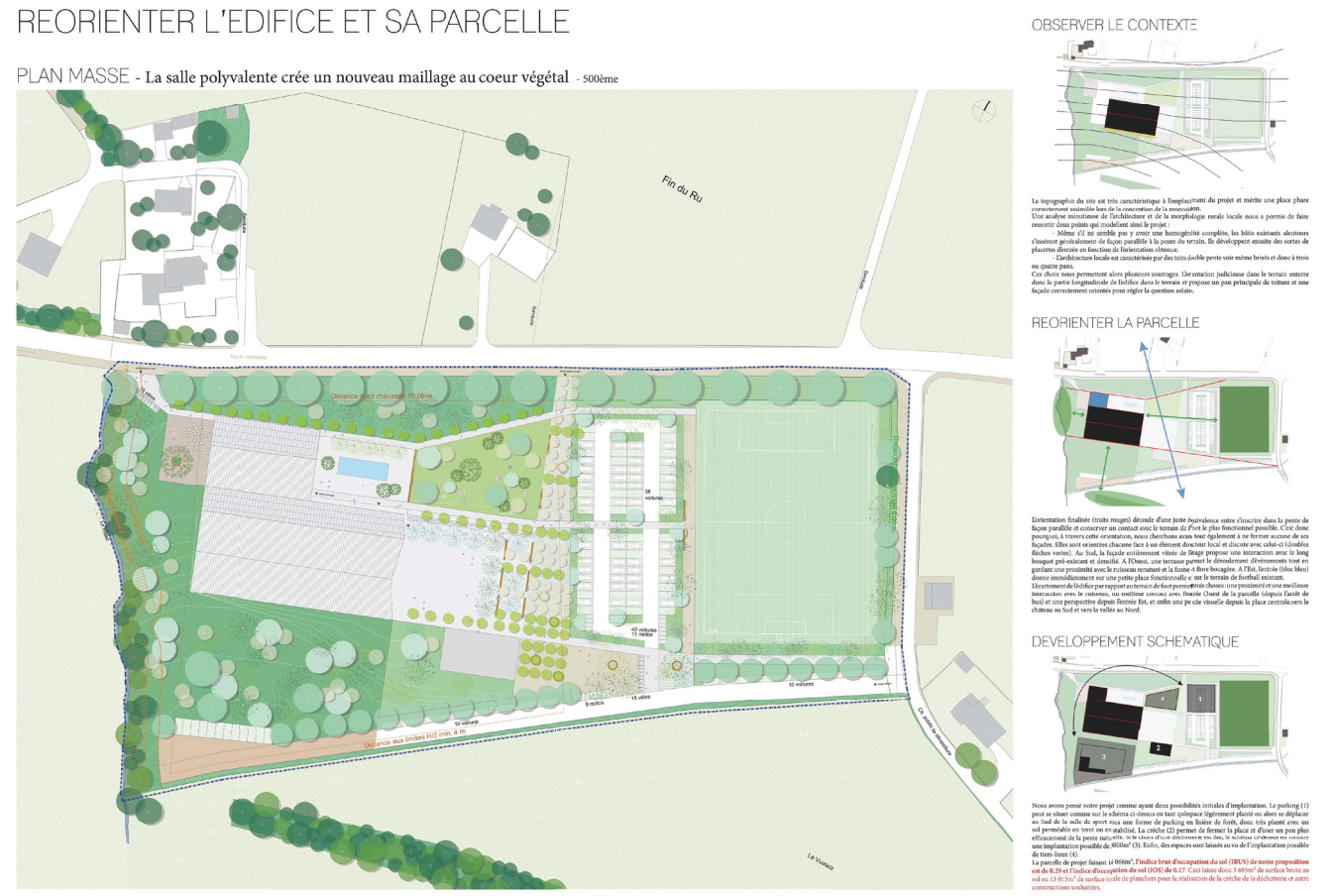




n°51 Entre forêt et rivière, entre sport et culture
écarté au 1er tour

Pétrole (le laboratoire des transitions)
Rue de la Distillerie 7
93500 Pantin, France

Collaborateurs : Sara Trippanera



Concours d'architecture Bois-d'Amont - Entre forêt, terre et rivière, entre sport et culture

